هكذا من الأصل

LE MONDE SANS VISA : plongée en sous-marin nucléaire (pages 23 à 33)

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12869 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 14 JUIN 1986

L'ÉTAT D'URGENCE EN AFRIQUE DU SUD

Le durcissement de Pretoria conforte les partisans de sanctions économiques

Le rétablissement de l'état d'urgence en Afrique du Sud pour une durée illimitée — accompagné d'un millier d'arrestations de syndicalistes et de militants anti-apartheid — conforte les partisans de sanctions économiques contre Pretoria.

Washington a déploré cette « grave erreur », et Paris a officiellement exprimé sa « profonde inquiétude » par la voie diplomatique.

De notre correspondant

Johannesburg. — « *Le monde doit savoir et ne jamais oublier que nous ne sommes pas une nation de mauviettes. Nous ne désirons pas et nous ne cherchons pas l'isolement, mais si nous y sommes forcés, qu'il en soit ainsi* », a déclaré, jeudi soir 12 juin, à la télévision, le chef de l'Etat sud-africain, M. Pieter Botha.

Fataliste, mais prêt à résister au pire, quelles qu'en puissent être les conséquences, le président de la République a défié l'opinion internationale, malgré la menace de sanctions.

Quelques heures auparavant, au cours d'une intervention devant le Parlement diffusée dans tout le pays, il a justifié la proclamation de l'état d'urgence sur la totalité du territoire, y compris les homelands non indépendants, par l'argument selon lequel l'arsenal législatif ordinaire « *n'était pas de nature à permettre au gouvernement d'assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

(*Lire la suite page 2.*)

La glissade...

Que faire pour freiner l'Afrique du Sud sur la pente du désastre ? Comment convaincre des hommes qui ne voient leur salut que dans les fusils de leurs policiers et de leurs soldats et, face à un « complot communiste », ne veulent plus entendre parler de dialogue ? Leur infliger des « sanctions économiques » sévères, quitte à aggraver la crise dans laquelle se débat le pays ? Ou attendre le moment, improbable, où ils reviendraient à une vision plus mesurée des choses ? C'est le casse-tête que Pretoria pose à l'Occident. Moscou, où l'on condamne tout de go une « terreur totale à l'hitlérienne », n'a pas, du moins, ces problèmes de conscience et ces incertitudes sur la tactique à employer.

Dès lors qu'on veut préserver les chances — si infimes soient-elles — d'une entente entre le pouvoir blanc et la majorité noire en évitant que ne s'étende la guerre civile qui sévit déjà dans les townships, la décision s'impose. Sanctions ou patience ? Les « sages » du Commonwealth, échaudés par l'insuccès de leur mission, appellent à « punir » Pretoria pour éviter le « bain de sang ». Washington et Londres ne croient pas à l'efficacité de telles mesures, y voyant surtout des alibis pour belles âmes. Paris, depuis le retour de la droite aux affaires, a adopté la même position de principe, mais on y sent un incontestable embarras.

Le problème est trop complexe en effet pour qu'on le limite à un affrontement entre partisans de la politique de l'autruche et adversaires farouches de l'apartheid. On ne peut oublier que les précédentes sanctions décrétées par la communauté internationale n'ont guère infléchi la propension des dirigeants sud-africains à choisir la fuite en avant dans la répression. Quand bien même les Occidentaux parviendraient à adopter une position commune pour isoler le régime de l'apartheid, il n'est pas sûr qu'ils le conduisent à renoncer à la ségrégation raciale.

Il est non moins vrai que la politique dite d'« engagement constructif » de l'administration américaine a fait la preuve de son inefficacité. Au rythme auquel les autorités de Pretoria consentent à démanteler leur système, il faudra encore bien des années avant que soit supprimé un édifice de lois raciales en tous points indéfendable.

Il est un autre argument mis en avant par Pretoria qui mérite réflexion : l'Afrique du Sud est une puissance économique dont l'effondrement entraînerait celui de bon nombre de pays africains qui dépendent d'elle pour leurs importations et leurs exportations.

L'Europe, d'autre part, ne peut oublier que pour 60 % sa consommation de pétrole passe par la route du Cap, dont la sécurité demeure garantie par le « régime raciste de Pretoria », si que l'Afrique du Sud est l'un des principaux producteurs de minerais hautement stratégiques.

On comprend donc les atermoiements occidentaux, de même que le soutien accordé par le « camp socialiste » à l'ANC, fortement inspiré par l'idéologie marxiste. Mais le durcissement du « pouvoir blanc » et la glissade vers un avenir d'affrontements sanglants et de troubles férocement réprimés sont lourds de périls.

LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Chirac aiguise sa stratégie présidentielle

Le gouvernement entre dans la phase active de préparation du budget de 1987. M. Chirac a réuni une première fois le gouvernement sur ce sujet le 10 juin. Cette préparation laisse entrevoir des arbitrages particulièrement difficiles, alors que le gouvernement s'inquiète du climat de la prochaine rentrée sociale.

M. Chirac, qui aiguise sa stratégie présidentielle, veut améliorer la politique de communication du gouvernement.

Comme la gauche, à l'époque où elle sentait l'opinion lui échapper, le gouvernement semble aujourd'hui imputer les difficultés qu'il rencontre à des défaillances dans sa politique d'explication. Le gouvernement étant critiqué pour les aspects sociaux de sa politique, M. Chirac a donné pour consignes à ses ministres, qu'il va réunir régulièrement sur ce thème, d'améliorer *la « communication sociale »*.

Le premier ministre s'efforce d'effacer l'effet produit par le lancement sur orbite présidentielle de M. Léotard, secrétaire général du PR et ministre de la culture.

Cette agitation présidentialiste est en effet de nature à accroître l'attentisme des acteurs économiques, et notamment des chefs d'entreprise, au moment où M. Chirac s'efforce d'accréditer l'idée qu'il est là pour neuf ans (deux ans à Matignon, grâce à la cohabitation, suivis de sept ans à l'Elysée...). Une manière comme une autre de couper l'herbe sous les pieds des centristes, partisans de M. Raymond Barre, qui commencent à relever la tête.

(Lire page 8 les articles de PATRICK JARREAU et d'ANDRÉ PASSERON.)

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Universités, une autonomie bien tempérée

MM. René Monory et Alain Devaquet ont présenté, le jeudi 12 juin, les grandes lignes du projet de loi sur l'enseignement supérieur qui doit être soumis au conseil des ministres le 25 juin. Ce texte prévoit d'accorder davantage d'autonomie aux universités et de leur permettre de fixer leurs propres conditions de recrutement des étudiants. Toutefois, le droit de tout bachelier d'accéder à l'Université est réaffirmé.

Donner satisfaction à ses troupes sans céder à l'esprit de revanche. Abroger un texte honni sans trop bouleverser les universités. Sacrifier aux nouveaux cultes du libéralisme et de l'autonomie sans faire voler en éclats le service public... Tel était l'exercice difficile auquel devait se livrer M. Devaquet.

Gymnastique d'autant plus acrobatique qu'il partait à la bataille avec, pour tout bagage, une déclaration musclée de M. Chirac — « *Dans l'enseignement supérieur, le principe d'autonomie doit être définitivement concrétisé tant à l'entrée (au moment de la sélection des étudiants) qu'à la sortie (au moment de la délivrance des diplômes)* » — et une proposition de loi, préparée par les mouvements universitaires de droite et signée par d'illustres parlementaires UDF-RPR, qui affichait une conception franchement maximaliste de l'autonomie des universités.

Or le projet qu'a présenté le ministre des universités dans l'amphithéâtre Poincaré de l'ancienne Ecole polytechnique, où il enseignait il y a peu, n'a pas grand-chose à voir avec le texte des députés de la majorité. Et il est nettement en retrait des directives du premier ministre.

« *Le projet*, a déclaré M. Devaquet, *vise à donner, de façon concrète, une certaine quantité d'autonomie aux universités.* » Il ajoute aussitôt que l'autonomie n'est pas un cadeau mais une responsabilité, que l'Université n'est pas la propriété des universitaires mais de la nation, et que ses gestionnaires ont des comptes à rendre à la société. La marche vers l'autonomie ne peut donc être que lente et progressive. Elle nécessite un long apprentissage. Et il faudra plusieurs années d'expérimentation avant de pouvoir y accéder vraiment.

Cette démarche plus que prudente apparaît de façon manifeste sur les deux points clefs cités par M. Chirac. Non seulement le mot « sélection » n'est pas prononcé, mais le principe que tout bachelier peut accéder à l'Université est solennellement réaffirmé. Le ministre se situe résolument dans la continuité de la politique des gouvernements précédents lorsqu'il affirme que le libre accès à l'Université est « *un droit individuel et un besoin de la nation* » et que notre pays doit avoir « *le maximum d'étudiants* ».

Il reconnaît aux universités la possibilité d'établir des critères d'accès en fonction des places dont elles disposent, du type de formation suivie et des capacités des étudiants. Mais cette marge de liberté est limitée par plusieurs verrous : les recteurs devront vérifier les déclarations des universités, négocier avec elles et faire en sorte que tous les étudiants trouvent une place quelque part. D'autre part, le financement continuera d'être déterminé par le nombre d'étudiants, ce qui devrait freiner l'ardeur « sélectionniste » des établissements. Selon le ministre, cette possibilité de filtrer les étudiants ne devrait, en fait, être utilisée que par quelques universités surchargées, notamment à Paris.

Quant aux diplômes, ils demeurent nationaux. Rien n'empêche les universités — comme c'est déjà le cas — de créer leurs propres peaux d'âne, mais à leur frais.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 12.)

16 JUIN 1946 : LE DISCOURS DE BAYEUX DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Une esquisse constitutionnelle

par BERNARD TRICOT (*)

Comment Charles de Gaulle concevait-il les relations entre le président de la République et le gouvernement quand, voici quarante ans, il expliquait aux Français de quelle Constitution le pays, libéré, en paix, mais terriblement affaibli allait avoir besoin ?

La question n'est pas purement rétrospective : s'il ne fut pas suivi à l'époque, de Gaulle put faire adopter en 1958 l'essentiel de ce qu'il avait vainement recommandé à Bayeux (le 16 juin 1946) puis à Epinal (le 27 septembre). Mais c'est un fait aussi que, devenu chef de l'Etat en 1959, confronté à l'affaire algérienne, ayant à dominer les ébranlements que ce drame suscitait dans la nation et dans l'Etat, il donna à la pratique du pouvoir un tour plus présidentiel. Ce que nous livre le discours de Bayeux n'est donc pas une pensée définitivement arrêtée, c'est une esquisse constitutionnelle qui sera plus tard, à l'épreuve des faits, infléchie sans être récusée. C'est aussi une conviction immuable : il est nécessaire « *que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique* » (1).

Rompre avec le système des partis, ne pas verser pour autant dans la dictature, s'inspirer très classiquement des principes démocratiques et libéraux qui sont les nôtres n'était certes pas tâche facile. L'issue, de Gaulle la voyait dans un régime parlementaire rénové : un chef de l'Etat jouissant d'une autorité puisée dans son élection par un collège électoral bien plus nombreux et divers que le seul Parlement ; deux Chambres dont un Sénat doté de réels pouvoirs ; un gouvernement responsable collectivement devant l'Assemblée nationale et qui serait désormais autre chose qu'une juxtaposition de délégués de partis temporairement coalisés.

Le président aurait, seul et sans contrainte, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée. La raison de ce pouvoir, telle qu'elle était exprimée, ne manque pas d'intérêt pour notre propos. De Gaulle n'évoquait nullement l'éventualité d'un désaccord entre le chef de l'Etat et cette Assemblée nationale. Il affirmait au contraire : « *La dissolution... devrait revêtir un caractère d'impartialité politique.* »

Ce n'est pas, en effet, parce qu'elle serait majoritairement favorable à telle orientation qu'il désapprouverait que le président serait en droit de dissoudre la Chambre. C'est l'incapacité de celle-ci à dégager une majorité suffisamment solide et continue qui constituerait, le cas échéant, le motif légitime d'une telle dissolution : il faut que le président ait la possibilité de dissoudre l'Assemblée élue au suffrage universel au cas où nulle majorité cohérente ne permettrait à celle-ci de jouer normalement son rôle législatif ou de soutenir aucun gouvernement : « *Nulle majorité* », « *aucun gouvernement* » : ces mots sont clairs et ils ont sûrement été pesés.

Ce qu'il dit du droit de dissolution est en parfaite harmonie avec la façon dont de Gaulle décrit les rapports qui doivent être ceux du chef de l'Etat et des ministres.

(Lire la suite page 8.)

(1) Toutes les citations de cet article sont des extraits des discours de Bayeux et d'Epinal.

(*) Conseiller d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République sous le général de Gaulle, de 1967 à 1969.

La Pologne au FMI

Varsovie obtient un nouveau rééchelonnement de sa dette.

PAGE 36

Les seuils sociaux modifiés ?

Un projet de loi en préparation réduirait le nombre des représentants du personnel dans l'entreprise.

PAGE 35

Changements à FR 3

Cinq directeurs régionaux sur douze remplacés.

PAGE 13

Politique musicale

M. Léotard annonce un fonds de soutien à la création.

PAGE 14

à Marne-la-Vallée

Selon M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, la signature est pour demain.

PAGE 38

Etranger (2 à 7) ● Politique (8 et 9) ● Société (11 et 12) ● Culture (14 et 16) ● Communication (13) ● Sports (22) ● Economie (35 à 37)

Programmes des spectacles (16) ● Radio-télévision (17) ● Informations services : Météorologie, Loto (17 et 18) ● Carnet (18) ● Mots croisés (32) ● Annonces classées (34)

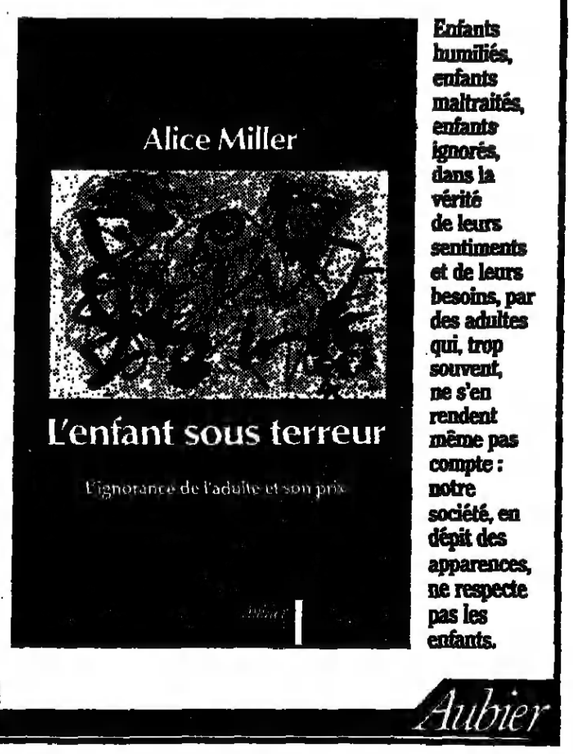

Enfants humiliés, enfants maltraités, enfants ignorés, dans la vérité de leurs sentiments et de leurs besoins, par des adultes qui, trop souvent, ne s'en rendent même pas compte : notre société, en dépit des apparences, ne respecte pas les enfants.

étranger

L'INSTAURATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

La décision du président Pieter Botha d'instaurer l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire sud-africain pour une durée illimitée, à compter du jeudi 12 juin à 0 heure, a provoqué la condamnation ou les *« regrets »* de l'ensemble de la *communauté internationale.*

● A WASHINGTON, le gouvernement américain a durci le ton par rapport à sa position habituelle, tout en réaffirmant son hostilité à l'adoption de sanctions économiques. Les porte-parole de la Maison Blanche et du département d'Etat ont rendu compte des *« profonds regrets »* des Etats-Unis à la suite de l'instauration de l'état d'urgence et de *« l'arrestation massive de syndicalistes noirs et de personnalités extraparlementaires »*, estimant que ces *« mesures répressives constituent une grave erreur »* qui témoignent d'un *« manque de compréhension des causes fondamentales des troubles et la violence »*. L'attitude de Pretoria, selon Washington, *« ne pourra que compromettre les possibilités de dialogue »*. Le porte-parole du département d'Etat a dit que son gouvernement était *« profondément affecté »* par la nouvelle flambée de violence à Crossroads et a fait état d'informations *« bien documentées »* sur une complicité de la police sud-africaine avec l'une des parties aux prises.

● A MOSCOU, l'agence Tass estime que les autorités sud-africaines, *« soutenues par l'administration américaine, se sont engagées dans une politique de terreur totale selon le modèle hitlérien »*. Soulignant que les manifestations contre l'apartheid ont pris *« une envergure sans précédent »*, l'agence soviétique fait référence aux arrestations et estime que *« les autorités racistes ont lancé cette rafle afin de décapiter le mouvement contre l'apartheid »*.

● A PARIS, le gouvernement français a exprimé sa *« profonde inquiétude »* et a *« réprouvé cette décision »*, qui risque d' *« entraîner une escalade de la violence et de rendre plus difficile encore l'ouverture, nécessaire d'urgence, d'un dialogue entre les différentes composantes de la société sud-africaine »*.

● A LONDRES, le Foreign Office qualifie le rétablissement de l'état d'urgence de décision *« très*

Le plaidoyer tranquille de l'ambassadeur

Les sanctions ? *« C'est l'Occident qui se suicide, pas nous. Nous, nous ne sommes pas prêts à le faire, comme le souhaiteraient les personnalités du groupe du Commonwealth. »* M. Du Plooy, ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris, qui recevait, jeudi 12 juin, plusieurs journalistes à déjeuner, est immuable : sincérité tranquille, bonne conscience en béton, talent consommé pour convaincre, émouvoir, esquiver. Chevelure blanche qu'il rejette sans arrêt en arrière, de la main, visage brique, ce descendant de huguenots français, dont la mère était britannique, est un vieux routier du combat inégal que *mène son pays pour légitimer* l'apartheid aux yeux de l'opinion internationale. Enfin, corrige-t-il, *« ce que vous appelez l'apartheid »*.

Ambassadeur en France depuis septembre 1981, M. Du Plooy est habitué à l'incompréhension auquel il se heurte, blasé presque. L'état d'urgence ? Il ne prononce pas le mot, mais on comprend bien que, dans son esprit, ce n'est qu'une péripétie de plus, c'est *« la réponse politique du gouvernement face à une action politique de ses adversaires »*, la réponse de n'importe quel gouvernement face à un *« défi de violence »*. Là, de toute façon, n'est pas l'essentiel. M. Du Plooy est un « réformiste ». *« comme* [illegible] *Botha »*, *m.* président, [illegible] Slogo[illegible] ailleurs *« [illegible]res [illegible]ti nationalist[illegible] pouvoir, [illegible] »* de dialogue ». Hélas [illegible] communauté internationale, à force de critiquer l'Afrique du Sud, de prendre contre elle des sanctions, ruine les forces du changement. Si au moins ceux qui se mêlent de donner des leçons à son pays parlaient en connaissance de cause ! *S'ils savaient* que l'apartheid *« n'existe plus à 90 % »*, qu'il n'en reste qu'une différence dans *« le niveau d'instruction »* entre Blancs et Noirs, que du reste le gouvernement de Pretoria s'emploie à faire disparaître, et le Group Areas Act (qui organise l'habitat séparé en fonction de la couleur de la peau). Mais, justement, le Group Areas Act, au début, ce n'était pas *« une discrimination bête »*, puisqu'il s'agissait de tenir compte des *« différences religieuses »*. Les musulmans, par exemple, *« voulaient avoir leur quartier »*.

Dialoguer ? Mais avec qui ?

Dialoguer ? Bien sûr, mais avec qui ? Nelson Mandela ? Comme la plupart des dirigeants de l'ANC, il est *« communiste »*. Comment parler avec des gens qui viennent à la table de discussion avec un *« pistolet »* ? L'évêque Tutu ? *« C'est un homme très étrange, parfois, je me dis qu'il est très peu chrétien. Il dit qu'il ne représente pas l'ANC, mais il parle comme l'ANC. »* Alors qui ? Buthelezi, le chef du Kwazulu ? C'est déjà mieux. Avec lui, avec les neuf autres chefs de tribu, pourrait peut-être s'ébaucher cette Constitution prévoyant *« une espèce de fédération où on prendrait en compte les Etats préexistant à l'arrivée des Blancs »*. Les Blancs qui sont chez eux en Afrique du Sud, au même titre que les Noirs : *« Nous, nous n'avons pas* [à la différence des Européens qui ont colonisé le reste de l'Afrique] *la possibilité de partir ailleurs, nous sommes obligés de rester là. »*

Suit une dénégation : ce n'est pas l'armée sud-africaine qui est à l'origine du raid lancé le 5 juin contre le port angolais de Namibe. *« Ce n'est pas notre façon de faire les choses »*, dit M. Du Plooy. Il tient à mettre en garde, en Occident, ces *« Européens et Américains »* qu'il considère comme *« des gens douteux »* : isoler complètement l'Afrique du Sud par des sanctions économiques, ce serait mettre en péril les économies de la moitié des pays africains : car, aujourd'hui, *« tous »* commercent avec Pretoria. Dès lors, les pays occidentaux qui commercent avec l'Afrique se *« suicideraient »* économiquement.

Leurs divisions quant à l'opportunité des sanctions envers Pretoria ne montrent-elles pas que, sur ce point au moins, les arguments de M. Du Plooy ont porté.

LAURENT ZECCHINI.

JOSEPH LELYVELD
Reporter au New York Times
AFRIQUE DU SUD
l'apartheid au jour le jour
Préface de Mgr DESMOND TUTU Prix Nobel de la Paix

L'éclairage que Lelyveld projette sur ce pays où il a passé quatre ans est souvent cru, ses remarques caustiques et son regard très personnel. L'Apartheid au jour le jour est avant tout un document, un réquisitoire contre un système que "les Afrikaners ont essayé éternellement de justifier sans jamais y parvenir".
MICHEL BOLE-RICHARD "LE MONDE"
PRIX PULITZER 1986
PRESSES DE LA CITE

Le durcissement de Pretoria

(Suite de la première page.)

M. Botha a déploré que les deux textes répressifs actuellement en cours d'examen devant les trois Chambres du Parlement n'aient pu être adoptés avant le dixième anniversaire du soulèvement de Soweto, le 16 juin. Un retard dû à la réticence des Chambres indienne et métisse. Le premier texte doit permettre au ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, de déclarer à discrétion « zone d'émeutes » les régions en proie à une agitation, conférant ainsi aux forces de sécurité les mêmes pouvoirs qu'en période d'état d'urgence. Le second doit donner la possibilité aux représentants de l'ordre d'arrêter et de détenir pendant six mois, de façon préventive, toute personne susceptible de troubler la paix civile. Et cela sans que les autorités judiciaires aient leur mot à dire.

Ne disposant pas de ces nouvelles armes, le chef de l'Etat a donc décidé, à compter du 12 juin à zéro heure, de déclarer à nouveau l'état d'urgence pour faire face *« à la plus puissante démonstration pour mettre la classe dirigeante à genoux »*, a-t-il déclaré, en citant un document de l'ANC (Congrès national africain) à propos de l'anniversaire du 16 juin. Il a accusé l'ANC, l'UDF (Front démocratique uni) *« et autres radicaux et anarchistes »* d'avoir préparé *« des actes de sabotage et de terreur »*. *« C'est de la propagande de pacotille,* a ajouté M. Botha, *de croire que les actes de résistance se dérouleront pacifiquement. »*

Plusieurs centaines d'arrestations

Dès les premières heures de la journée de jeudi, des rafles ont été opérées au domicile et dans les bureaux des dirigeants des mouvements anti-apartheid. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et il est interdit, en vertu du régime d'exception, de publier leurs noms et de révéler leurs lieux de détention. Les mandats d'arrêt ne sont plus nécessaires. En vertu des nouvelles dispositions, toute personne, où qu'elle puisse se trouver, dont la police estime qu'elle met en danger la sécurité et l'ordre public, les biens et les personnes, peut être interpellée *« et doit être avertie que la force sera utilisée si l'ordre n'est pas immédiatement exécuté »*.

La première période d'emprisonnement de quatorze jours peut être prolongée sur simple notification aux responsables pénitentiaires. Les visites ne sont permises qu'après autorisation du commissaire de police. En cas de « mauvaise conduite », les détenus sont passibles d'isolement total, de punitions corporelles ou de privation de nourriture. Les perquisitions sont autorisées à tout moment du jour et de la nuit, sans aucune restriction.

La presse est soumise à une sévère réglementation. Il est désormais interdit de filmer, de photographier ou de rapporter les événements troublant l'ordre public, qu'il s'agisse de grèves, de boycottages ou des activités des forces de l'ordre, sans une permission spéciale. Il est également prohibé pour toute publication de reproduire des déclarations considérées comme subversives, sous peine de saisie. Cette mesure s'applique aux correspondants de la presse étrangère (1).

L'état d'urgence permet aussi de décréter le couvre-feu. Tout policier est dorénavant présumé avoir agi de bonne foi. Les contrevenants aux nouvelles règles sont passibles d'une amende de 60 000 F ou d'un emprisonnement maximum de dix ans.

Le nouvel état d'urgence affecte tout le territoire, alors que celui décrété le 21 juillet 1985 n'en couvrait qu'une partie (trente-six circonscriptions judiciaires sur deux cent soixante-cinq). Beaucoup plus rigoureux, il permettra de bâillonner toute opposition sous quelque forme qu'elle se manifeste, en attendant que le pouvoir se dote de la législation nécessaire.

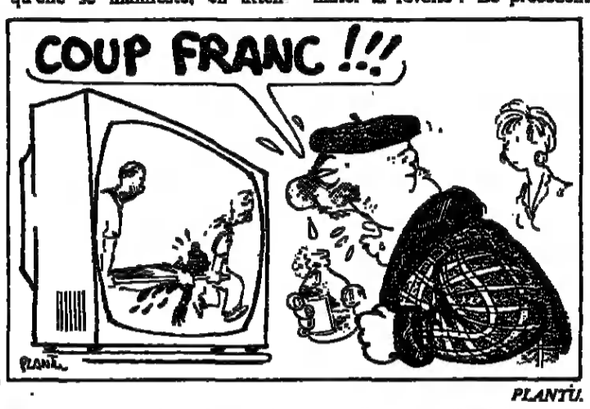

PLANTU.

Dans son allocution au Parlement, le président de la République a reconnu que la violence avait augmenté et que *« la sécurité de l'Etat pouvait être mise en cause »*. *« Aucun gouvernement responsable,* a-t-il déclaré, *ne peut permettre le désordre prolongé des activités politiques et économiques normales dans un pays par des actions violentes extra-parlementaires »*. Il a fait référence exclusivement à la violence des Noirs contre les Noirs, indiquant qu'entre le 1er mars et le 5 juin *« deux cent quatre-vingt-quatre avaient été tués par les radicaux, les soi-disant « comarades », et cent soixante-douze d'entre eux avaient péri par la méthode barbare du « collier »* (un pneu arrosé d'essence et enflammé autour du cou de la victime), cette violence inter-raciale, qui a provoqué, selon M. Botha, la destruction partielle ou totale de mille cent vingt-cinq maisons, de trois cent quarante-sept bâtiments commerciaux et de onze églises.

« Une clique marxiste »

« Il est évident, pour le chef de l'Etat, *que les révolutionnaires noirs ne jouissent pas du soutien spontané de la majorité de la communauté, et qu'ils ont recours à ces méthodes d'intimidation pour contrôler la situation. Ces révolutionnaires,* a-t-il ajouté, *sont contrôlés par une clique puissante typique des marxistes et qui n'est intéressée que par la prise du pouvoir de façon violente. »* M. Botha s'est efforcé de démontrer, document à l'appui, que l'Afrique du Sud était victime d'un complot communiste fomenté par le SACP (South African Communist Party), obéissant aux ordres de l'Union soviétique et dont l'ANC est *« d'évidence le front »*. Il a réaffirmé qu'il n'était pas question de négocier avec une organisation qui n'avait *« aucun désir d'apporter la paix »*. *« Dans ce climat de violence croissante, il n'est pas possible pour une majorité raisonnable de continuer de chercher une solution pacifique et démocratique. »* Cette prise de position confirme les conclusions des « sept sages » du Commonwealth, selon lesquelles *« le gouvernement sud-africain n'est pas prêt à négocier.. »*

Quelles conséquences aura, sur le plan international, la réinstauration de l'état d'urgence, levé il y a à peine plus de trois mois, le 7 mars ? La pression va sans doute s'accentuer. Le président Botha en a conscience, mais il a précisé que *« toutes les implications et le prix à payer avaient été pris en considération »*. Il a adressé un avertissement aux Etats-Unis, qualifiant l'appel aux sanctions de *« geste politique cynique destiné à acheter les voix des Noirs américains, au détriment de la création d'emplois pour les Noirs sud-africains »*.

A l'échelle nationale, les pouvoirs exceptionnels dont vient de se doter le régime de Pretoria pour faire face à la montée des périls vont-ils lui permettre de mater la révolte ? Le précédent état d'urgence décrété pendant sept mois et demi n'a pas apporté de remèdes aux troubles du pays. Au contraire, les émeutes se sont amplifiées et le nombre des victimes quotidiennes n'a cessé de s'accroître. Plus de mille sept cents Noirs ont déjà péri au cours des vingt-deux derniers mois. Au cours de cette période, la contestation d'un régime qui ne peut trouver d'autres solutions à ses problèmes qu'en accentuant la répression n'a connu aucun répit.

« Un bain de sang »

Pourtant, les autorités sud-africaines avaient reconnu que la déclaration de l'état d'urgence de juillet dernier avait considérablement altéré la crédibilité de l'Afrique du Sud et terni la confiance des investisseurs étrangers. Cela avait provoqué une chute catastrophique du rand, la monnaie nationale, et contribué au non-renouvellement des lignes de crédit des banques américaines. C'est précisément pour éviter ce genre d'inconvénient que le gouvernement souhaite introduire une nouvelle loi pour instaurer, de façon plus discrète, un état d'urgence camouflé. La précipitation des événements et surtout les inquiétudes des parlementaires indiens et métis ne lui en ont pas laissé le temps.

Il est douteux que le nouveau régime d'exception permette de résoudre la crise, même si l'ampleur des moyens mis en œuvre dès le premier jour peut étouffer dans l'œuf toute velléité de résistance. La fuite en avant et le refuge dans des lois draconiennes ne permettent pas de répondre aux véritables défis que lance la communauté noire. Un jour ou l'autre, le gouvernement devra sans doute apporter une réponse à la question fondamentale du partage du pouvoir avec les chefs reconnus des mouvements anti-apartheid, et notamment l'ANC. La « révolution » n'en est qu'à ses débuts et la guerre civile n'a dévoilé qu'une infime partie de ses horreurs. Comme l'ont écrit les représentants de la mission de paix du Commonwealth, *« le coût en vies humaines pourrait se chiffrer par millions »*. Comment éviter ce qui pourrait être, selon eux, *« le pire bain de sang depuis la deuxième guerre mondiale »* ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

(1) Jeudi soir, la police a fait irruption dans l'imprimerie de l'hebdomadaire *Weekly Mail* et a saisi les exemplaires de ce journal qui avait été lancé par des rédacteurs du *Rand Daily Mail*, fermé le 30 avril 1985. Cette publication a été considérée par le pouvoir comme *« subversive »*.

● *Une cérémonie contre l'apartheid à Notre-Dame de Paris.* – L'archevêque de Paris, le cardinal Jean-Marie Lustiger, présidera une réunion de prières pour la paix et le respect des droits en Afrique du Sud, le dimanche 15 juin, à 17 h 30, à Notre-Dame de Paris. Le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, assistera à cette cérémonie, marquant le dixième anniversaire des massacres de Soweto.

Demain dans « le Monde »
IL Y A DIX ANS LES ÉMEUTES DE SOWETO

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-86-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 808 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie de « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

1986

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EN AFRIQUE DU SUD

décevante », tandis que Mme Thatcher assure : *« Nous ne devons pas fermer la porte au dialogue. »*

● A BONN, le gouvernement ouest-allemand a *« désapprouvé »* la décision de Pretoria qu'il a apprise avec *« inquiétude et émotion »*.

● A STOCKHOLM, le ministre suédois des affaires étrangères se dit *« consterné »* par les *« méthodes brutales, répressives et provocatrices du régime de l'apartheid »*.

● A VIENNE, le gouvernement autrichien craint une *« escalade plus grave de la violence »*.

● A OTTAWA, on annonce de nouvelles mesures *« pondérées »* sur les plans diplomatique, économique et humanitaire, pour lutter contre l'apartheid. Ainsi, les attachés d'ambassade sud-africains au Canada pour la science, les mines, le travail et l'agriculture se voient retirer leurs accréditations.

● A LA HAYE, les douze pays de la Communauté européenne ont annoncé que leurs ambassades à Pretoria seront fermées vingt-quatre heures *« pour raisons de sécurité »* lundi 16 juin, jour du dixième anniversaire des émeutes de Soweto, sur proposition du gouvernement de Bonn. Le Canada s'est associé à cette décision.

● A NEW-YORK, le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a exprimé ses *« regrets »* à l'ambassadeur sud-africain à l'ONU et a appelé les autorités de Pretoria à observer le *« maximum de retenue »* à l'occasion du 16 juin. A la demande du groupe des pays africains de l'ONU, le Conseil de sécurité se réunira vendredi 13 juin pour célébrer l'anniversaire de Soweto. De son côté, l'Angola a décidé de saisir le Conseil de sécurité à propos du récent raid — que les Sud-Africains nient avoir mené — contre le port angolais de Namibe.

● EN AFRIQUE DU SUD, la télévision a annoncé, jeudi soir, qu'environ un millier de personnes avaient été arrêtées, parmi lesquelles, selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont le siège est à Bruxelles, quatorze dirigeants syndicaux. — *(AFP, Reuter AP, UPI.)*

Le refus de toute sanction par Mme Thatcher menace l'unité du Commonwealth

De notre correspondant

Londres. — S'agissant de l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, qu'il le veuille ou non, joue un rôle-clé. Au cours de la même journée, l'instauration de l'état d'urgence et la publication, à Londres, du rapport du comité des « sages » du Commonwealth ont soudain rendu plus délicate la position du premier ministre britannique qui, jusqu'à présent, s'évertuait à éviter des sanctions économiques internationales contre le régime de Pretoria. Tant en Grande-Bretagne qu'à l'étranger, Mme Thatcher est soumise à de fortes pressions auxquelles il lui sera difficile de résister.

La « Dame de fer » va-t-elle pour autant modifier son attitude ? Elle s'est bien gardée, jeudi soir, de donner la moindre indication à ce sujet. Aux Communes, harcelée par les critiques virulentes de l'opposition et les questions inquiètes d'une partie de la majorité conservatrice, Mme Thatcher s'est contentée de déclarer : *« Bien sûr, nous condamnons l'apartheid, mais nous continuons de croire qu'il ne faut pas fermer la porte de la négociation. L'approche de groupe des « sages » visant à promouvoir le dialogue et à arrêter la violence est la bonne. Bien sûr, nous allons étudier attentivement le rapport et consulter nos partenaires européens ainsi que ceux du Commonwealth. C'est ainsi qu'il convient de procéder, au lieu de se précipiter pour tirer des conclusions hâtives. »* Le chef de la diplomatie britannique, Sir Geoffrey Howe, n'en a pas dit plus. Sachant qu'il n'aura pas la tâche facile dans les semaines et les mois à venir au sein du Commonwealth et aussi de la Communauté européenne (dont la Grande-Bretagne va prendre, en juillet, la présidence), il a seulement laissé entendre que son gouvernement voulait gagner du temps malgré les multiples pressions — où à cause d'elles.

Des investissements menacés

« Il nous faut le temps de prendre en considération ce rapport, a-t-il dit. Début août, il y aura la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth et nous verrons alors s'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures. » Puis le secrétaire au Foreign Office n'a pas manqué de rappeler la position que défend inlassablement le cabinet britannique : *« Un boycottage économique n'est pas efficace, comme l'expérience l'a montré. »* En parlant d'*« expérience »*, Sir Geoffrey Howe pense notamment à l'exemple, dans les années 70, de la Rhodésie (devenue Zimbabwe). Le gouvernement blanc d'alors avait réussi assez aisément à contourner les sanctions prises contre lui.

Mais le comité des « sages » juge qu'il n'y a plus d'autres solutions, si l'on veut éviter un bain de sang. Le ton dramatique des auteurs du rapport ne fait qu'accentuer l'embarras de Mme Thatcher, qui, désormais, est mise au pied du mur, puisque la création du comité, en octobre dernier, était pour elle un moyen d'empêcher la majorité des pays du Commonwealth de se prononcer immédiatement pour des sanctions. De surcroît, on a remarqué que, au cours de la conférence de presse, les commentaires amers faits par M. Malcolm Fraser, ancien premier ministre australien, s'adressaient notamment au gouvernement britannique, même si c'était de manière implicite. Brossant un tableau très sombre de l'avenir, M. Fraser a lancé un avertissement aux *« pays occidentaux »*. Ceux-ci, selon lui, risquent de s'aliéner le gouvernement noir qui, immanquablement, verra tôt ou tard le jour en Afrique du Sud.

D'après les prévisions de M. Fraser, ce gouvernement ne pourra être qu'*« extrémiste »* et nationalisera la totalité des intérêts occidentaux. *« Ceux de la Grande-Bretagne, par exemple, seront ainsi anéantis »*, a-t-il pris soin d'ajouter. C'est là un argument qui ne peut que renforcer les préoccupations grandissantes de certains milieux conservateurs britanniques. La Grande-Bretagne est, de loin, le premier investisseur étranger en Afrique du Sud (environ 12 milliards de livres). Quatre cents sociétés britanniques possèdent une ou plusieurs filiales au pays de l'apartheid. Bien qu'assez réservé par rapport à ses collègues, un autre membre du comité, un Britannique, ancien ministre conservateur, lord Barber, a déclaré qu'il n'était pas *« contre des mesures plus sévères, quelles qu'elles soient »*.

Une « tête de cochon »

Mme Thatcher ne peut ignorer de tels points de vue. Le premier ministre doit aussi compter avec l'avertissement lancé jeudi soir lors d'une interview télévisée par le président Kaunda, de Zambie. Laissant planer la menace à peine voilée, il a fait allusion à la vive impatience des chefs de nombreux pays du Commonwealth, en Afrique australe mais aussi ailleurs, en Inde notamment. Il a déclaré que le Commonwealth allait au-devant de *« troubles graves »* si une action énergique n'était pas décidée bientôt.

Le Commonwealth en voie d'éclatement ? Ce n'est pas la première fois qu'on redoute le départ de plusieurs Etats. L'institution, qui a déjà perdu beaucoup de sa cohésion sinon de sa raison d'être, ne s'en remettrait pas. Un tel événement causerait un tort considérable à Mme Thatcher en Grande-Bretagne, d'autant qu'actuellement le Parti conservateur est en perte de vitesse et que la cote du gouvernement est en baisse constante depuis des mois. L'opposition, une fois encore, profite de l'occasion et joue sur la réputation d'obstination qui maintenant, dans les domaines les plus divers, suit à Mme Thatcher.

Porte-parole du Parti travailliste pour les affaires étrangères, M. Denis Healey s'était permis, mercredi, de dire devant le Parlement qu'à propos de l'Afrique du Sud Mme Thatcher faisait la *« tête de cochon »*. Il a accusé le premier ministre, dans cette affaire, de *« diviser la CEE »* et de *« briser le Commonwealth »*. Au cours de ce premier débat, un groupe de cinquante députés conservateurs a déposé une motion pour s'opposer à des sanctions, mais on a noté que plusieurs autres députés de la majorité ont pris la parole pour exprimer leurs doutes sur le bien-fondé de l'attitude gouvernementale. Ce sont deux conservateurs qui, pour se rassurer, ont amené un ministre (secrétaire d'Etat) du Foreign Office à préciser que des contacts discrets ont été établis avec des représentants de l'ANC, le principal mouvement de résistance au régime de Pretoria, bien que cette organisation n'ait pas renoncé à la violence.

Le premier ministre sait donc parfois faire une entorse à ses principes, et cela laisse aux conservateurs modérés l'espoir que Mme Thatcher pourrait finalement montrer qu'elle n'est pas le *« dernier protecteur de l'apartheid »*, comme l'affirme M. Healey.

FRANCIS CORNU.

Inquiétude croissante dans les milieux d'affaires

Si la proclamation de l'état d'urgence en Afrique du Sud a « consterné » les Occidentaux, elle a fait monter d'un cran la nervosité des milieux d'affaires, qui voient mal comment le pays pourra éviter une nouvelle crise financière. La baisse du rand et des actions sud-africaines, la nouvelle hausse du platine n'en ont été que les premières illustrations. Après avoir plongé de plus d'un point à l'ouverture, le rand commercial, utilisé pour la majorité des transactions avec l'étranger, s'est un peu raffermi, clôturant, le 12 juin, à 36,50 cents.

Mais ce sont sans doute les réactions sur le platine dont l'Afrique du Sud assure 85 % de la production mondiale qui ont été les plus vives. Alors que le métal blanc était déjà au plus haut depuis près de trois ans à 444 dollars l'once, la décision du gouvernement d'instaurer l'état d'urgence lui a immédiatement fait gagner 6 dollars à 450. L'or a réagi moins vivement dans la mesure où il existe actuellement d'importants stocks mondiaux et où la part sud-africaine dans la production mondiale ne représente que... 55 %. Mais l'inquiétude demeure, générale, les marchés craignant que les négociations salariales dans les mines où les contrats expirent le 1er juillet ne débouchent sur de nouvelles perturbations.

Les déclarations du gouverneur de la Banque centrale, M. Gerhard de Kock, n'ont pas réussi à calmer les appréhensions. S'il a affirmé que l'institut d'émission n'entendait pas recourir, comme en août 1985, à une suspension des opérations sur le rand ou à l'instauration d'un contrôle des changes, les analystes continuent de penser que Pretoria risque avant longtemps d'être confronté à de sérieux problèmes de liquidités. Inquiets de la montée de la violence et poussés par les mouvements anti-apartheid, les investisseurs étrangers sont de plus en plus nombreux à limiter leurs opérations sud-africaines, voire à les abandonner totalement. Et si le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne, qui importe chaque année quelque 1,5 milliard de dollars, refuse à s'engager sur la voie des sanctions économiques réclamées par une partie de l'opinion publique britannique comme par les « personnalités éminentes du Commonwealth », qui viennent de remettre un rapport sévère, le gouvernement Botha se trouve confronté à une situation difficilement tenable.

L'inflation, qui a atteint un record de 20,7 % l'an dernier, exigerait des mesures monétaires et fiscales rigoureuses. La situation sociale en limite sérieusement la mise en œuvre. Les économistes évaluent à quelque 30 % de la population active noire, soit plus de 3 millions, le nombre des chômeurs et l'accroissement de 2 % du niveau de vie général dans le pays paraît de plus en plus difficile à sauvegarder. Nombreux sont ceux désormais qui annoncent une récession pour les prochaines années. Autant dire que les choix économiques s'annoncent presque aussi ardus que les choix politiques. D'autant que Pretoria s'est engagé, lors de l'accord signé à Londres en février dernier, à rembourser 2,2 milliards de dollars à ses créanciers d'ici à avril 1987.

F. Cr.

DIPLOMATIE

« Le traité SALT-2 n'existe plus »
déclare le porte-parole de la Maison Blanche

La Maison Blanche a catégoriquement affirmé jeudi que *« le traité SALT-2 n'existe plus »*, tout en se déclarant encouragée par la multiplication de propositions soviétiques dans le domaine du désarmement.

La mise au point du porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, faisait suite aux propos tenus mercredi soir par le président Ronald Reagan lors d'une conférence de presse (*le Monde* du 13 juin). M. Speakes a reconnu que les explications données par M. Reagan de sa décision sur SALT-2 avaient suscité une certaine *« confusion »*. Si les Etats-Unis sont amenés à l'avenir à démanteler certaines armes stratégiques, a-t-il ajouté, cela sera fait *« pour d'autres raisons que SALT-2 »*, et notamment en fonction du comportement de l'Union soviétique aux négociations sur le désarmement de Genève.

Un autre responsable de la Maison Blanche a ensuite expliqué que la décision d'installer des missiles de croisière sur un cent trente et unième bombardier stratégique avait bien été prise de façon définitive. Toutefois, selon lui, la question de savoir si cette mesure sera compensée par le retrait d'autres armes stratégiques reste ouverte.

Les propositions soviétiques discutées à Vienne

En même temps M. Speakes a jugé *« très intéressant »* le fait que *« les Soviétiques sont au moins en train d'aller de l'avant avec un certain nombre de propositions dans plusieurs secteurs du contrôle des armements »*. Trois plans soviétiques ont en effet été annoncés ou rendus publics en vingt-quatre heures : celui de réduction des forces et des armements en Europe adopté par le pacte de Varsovie à Budapest, un plan de « paix des étoiles » rendu public jeudi par l'agence Tass, qui propose au secrétaire général de l'ONU une *« organisation spatiale mondiale »* pour la *« conquête de l'espace »* ce programme avait déjà formulé en août dernier pour faire pièce au programme américain dit de « guerre des étoiles » (IDS).

Enfin, une troisième proposition concernant le désarmement nucléaire et spatial a été présentée par les Soviétiques à la conférence de Genève sur les armes stratégiques : il y a quelques jours, M. Reagan a confirmé son existence mercredi.

Les propositions du numéro un soviétique sur une réduction des forces conventionnelles de l'Atlantique à l'Oural ont créé un certain désarroi, jeudi 12 juin, à la séance hebdomadaire des négociations MBFR de Vienne, où aucun délégué n'était en mesure de préciser quel pourrait être leur impact sur ces discussions, dans l'impasse depuis treize ans.

Un diplomate occidental a déclaré à l'AFP que l'appel de Budapest proposant notamment de réduire de 100 000 à 150 000 personnes les effectifs des deux alliances militaires dans un ou deux ans était peut-être *« une manœuvre de propagande pour détourner l'attention de Vienne, où l'Est n'a toujours pas répondu à la proposition de l'OTAN du 5 décembre 1985 »*. L'OTAN et le pacte de Varsovie ne sont toujours pas parvenus à se mettre d'accord sur une réduction limitée concernant 5 000 soldats américains (l'Est a demandé le retrait de 6 500 Américains) et de 11 500 Soviétiques.

Cet accord, pourtant très limité, achoppe toujours au problème du contrôle et de la vérification d'un éventuel retrait de troupes. En décembre dernier, l'OTAN avait prévu toute une série de mesures de vérification, allant de la création de postes de contrôle permanents par lesquels devraient passer les troupes qui seraient retirées à la possibilité pour chaque partie d'effectuer sur place trente inspections par an durant les trois années suivant ce retrait.

Dans sa contre-proposition du 20 février dernier, le pacte de Varsovie reprenait certains points du projet de l'OTAN, mais introduisait des notions très restrictives, jugées *« totalement inacceptables »* par les Occidentaux, en matière de contrôle. On fait valoir aussi à Vienne que les négociations MBFR n'embrassent officiellement que la zone centrale des deux blocs (Benelux et RFA d'un côté, RDA, Pologne et Tchécoslovaquie de l'autre) et non pas la Grande Europe évoquée à Budapest.

A Genève, où la conférence du désarmement réunie sous l'égide de l'ONU étudie plus spécialement le problème des armes chimiques, M. Donald Lowitz, délégué américain, a déclaré, jeudi, que les Etats-Unis envisagent d'intensifier leurs négociations bilatérales avec l'URSS sur les armes chimiques, mais qu'ils ne seront pas partie à un accord qui ne serait pas *« complet, équitable et garanti d'un strict contrôle »*. Selon M. Lowitz, les propositions formulées le 22 avril par l'URSS sur l'interdiction des armes chimiques ne sont pas assez complètes et les Etats-Unis attendent toujours des réponses claires sur deux points : les procédures de contrôle et les garanties du respect de l'accord. C'est pourquoi, a-t-il expliqué, la délégation américaine va proposer aux Soviétiques un calendrier de rencontres bilatérales.

Un vote du Parlement européen

Les appels invitant le président Reagan à continuer d'observer les accords SALT se multiplient :

A Washington, la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants a approuvé jeudi par vingt-neuf voix contre onze une résolution en ce sens. Quatre de ses dix-sept membres républicains se sont joints aux démocrates pour soutenir cette résolution.

Enfin, à Strasbourg, le Parlement européen a dénoncé jeudi l'intention déclarée des Etats-Unis de *« violer unilatéralement »* le traité SALT-2 et a invité ce pays ainsi que l'Union soviétique à respecter les dispositions des traités existants et à mettre fin à la production et au stockage d'armes chimiques en Europe. La résolution, présentée par le groupe socialiste et soutenue par les communistes et les écolo-pacifistes, a recueilli cent trente-sept voix pour, cent cinq contre et une abstention. — *(AFP.)*

UN LIVRE DE MAURICE BERTRAND

Refaire l'ONU ?

« Y a-t-il un moyen quelconque de délivrer l'humanité de la menace de la guerre ? Tout le monde sait que, compte tenu de l'état d'avancement de la science moderne, ce problème est devenu une question de vie ou de mort pour la civilisation que nous connaissons. Cependant, en dépit de tout le zèle déployé, toute tentative de solution s'est terminée par une lamentable faillite. » L'homme qui écrit ces lignes, en 1932, c'est-à-dire avant le naufrage officiel de la Société des nations, et à plus forte raison avant la naissance de l'ONU, n'est pas n'importe qui : il s'agit d'Albert Einstein. Et son correspondant non plus, à qui il demande son avis sur la solution : c'est Sigmund Freud — qui répondra deux mois plus tard par des considérations pessimistes et embarrassées sur les rapports de la violence et du droit.

C'est par l'évocation de cette correspondance, moins connue que les deux épistoliers, que s'ouvre le petit essai que Maurice Bertrand, membre de la Cour des comptes française depuis 1945, mais qui a passé dix-sept ans au corps d'inspection de l'ONU à Genève, vient de consacrer à l'ONU, après s'être signalé, l'an dernier, par un rapport qui fit quelque bruit dans ce paradoxal Landerneau international, sous le titre de *« Contribution à une réflexion sur la réforme des Nations unies »*, formulation dont la prudence très « omnienne » ne doit pas masquer la salutaire franchise.

Il faut rendre à son livre, dont la grave crise financière de l'ONU accroît encore l'actualité, plusieurs hommages. D'abord celui — et, compte tenu du sujet, le compliment n'est pas mince — de l'agrément de lecture.

Ensuite, Maurice Bertrand n'est pas de ceux qui, après avoir longtemps vécu à l'intérieur d'un organisme, se croient obligés de le dénigrer tardivement, ou, au contraire, de jouer les thuriféraires. L'ONU, explique-t-il en substance, c'est tout de même fantasiquement mieux que rien. Mais l'édifice repose sur un certain nombre de données fausses — ou devenues telles au fil des décennies. La paix n'a pas été garantie, en tout cas au niveau régional ; les structures onusiennes se sont incroyablement compliquées ; les procédures de travail, souligne-t-il cruellement, sont souvent marquées par le *« verbalisme »*, l'*« irréalisme »*, l'*« obligation d'avoir à faire semblant »*, qui a *« finalement trompé tout le monde »* ; et, peut-être plus que tout, l'économie mondiale a beaucoup changé en ces quarante années. Au point qu'il faudrait créer un « Conseil de sécurité économique », d'une importance et d'un prestige au moins égaux à ceux de l'autre.

Aucune des questions embarrassantes que l'on peut se poser à propos du système des Nations unies n'est esquivée. En particulier celle de savoir si le principe démocratique « un Etat, une voix » n'a pas finalement mis de façon dramatique à l'organisation ; ou celle qui concerne le degré réel de volonté politique des pays membres de contribuer au maintien de la paix. Sans parler — ou plutôt en en parlant, justement — de ces représentations de la paix si étroitement confondues avec le maintien de l'ordre mondial existant qu'elles finiraient, en certains endroits, par justifier la guerre !

L'ouvrage s'achève par un entretien de l'auteur avec Joëlle Kuntz, jadis spécialiste de politique étrangère au *Matin*, sur le rôle que la Suisse — le livre est publié à Genève — pourrait jouer à cet égard. Mais la sévérité de certains constats ne doit pas faire oublier la tonalité globalement positive de l'ouvrage : la paix, ce sera difficile, et ce sera encore long, mais cela reste possible. Si l'ONU était à refaire... Mais ne l'est-elle pas, justement ?

B. B.

★ *Refaire l'ONU ! Un programme pour la paix*, de Maurice Bertrand, Editions Zoé (Genève), 128 pages.

Force 10. Précision Fred.

Quand un homme de la mer devient joaillier, il transforme un câble marin en une montre d'or et d'acier.

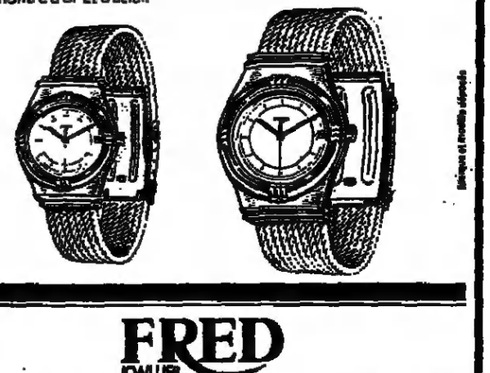

FRED
JOAILLIER

6, rue Royale, Paris. Tél. 42.60.30.65 • Le Claridge, 74, Champs-Elysées • Hôtel Méridien, Paris. Aéroport d'Orly • 21, bd de la Croisette, Cannes • Hôtel Loews, Monte-Carlo. 20, rue du Marché, Genève • Beverly Hills • Houston • Dallas • New York.

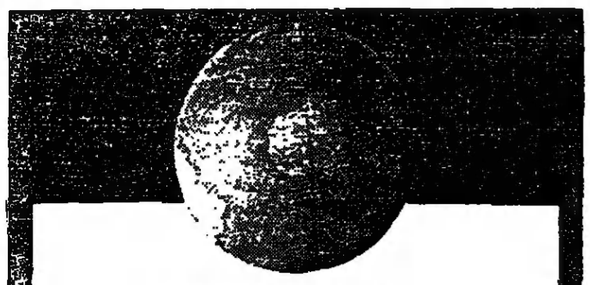

LE MONDE diplomatique

JUIN 1986

TÉLÉVISION

LES PIÈGES DE LA PRIVATISATION

Une enquête sur les systèmes audiovisuels de nos voisins européens et l'enjeu économique et culturel du marché des images. Une analyse sans passion, ni parti pris, des mérites et des défauts du service public et des télévisions privées.

URSS

« L'HEURE DES RÉALITÉS VRAIES »

Les projets de réforme. Les difficultés d'approvisionnement, les conditions de travail, l'éducation des enfants, le problème du logement. Une enquête sur le mode de vie actuel des Soviétiques et son évolution récente. Loin des discours officiels et des clichés idéologiques.

ÉDITORIAL

DÉMOCRATIES : SOLIDAIRES ET RIVALES
PAR CLAUDE JULIEN

Le sommet de Tokyo a montré que les démocraties occidentales savaient faire preuve de solidarité face à la crise économique, au terrorisme ou à la menace soviétique. Mais les embrassades diplomatiques ne doivent pas cacher les difficultés quotidiennes. Chaque État cherche toujours à préserver ses intérêts immédiats et à défendre au mieux sa part du gâteau économique.

QUAND L'ÉVANGILE REDEVIENT SUBVERSIF
Par Bernard Holzer
Secrétaire général du Comité catholique contre la faim et pour le développement

NUCLÉAIRE

AUX ÉTATS-UNIS, LA CULTURE POPULAIRE FLIRTE AVEC LA BOMBE.

Le danger nucléaire est aujourd'hui un thème presque quotidien, de la chanson, de la littérature et du cinéma américains. Par crainte de l'holocauste, pour apprivoiser son angoisse... et parfois aussi par patriotisme.

ÉCONOMIE

POURQUOI L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAFÉ EST AUJOURD'HUI MENACÉ

Comme les autres produits de base, le café risque de souffrir d'une dérégulation du marché : *le Monde diplomatique* analyse les causes et explique la menace que fait peser le risque d'effondrement des cours sur l'économie des pays producteurs.

IRAN

FORCE ET FAIBLESSES DU RÉGIME

En encadrant la vie politique du pays, ayatollahs et mollahs ont su construire un pouvoir fort. La longue guerre contre l'Irak, les difficultés économiques, la résistance d'une partie de la population peuvent-elles entamer l'apparente solidité du régime ?

En vente chez votre marchand de journaux.

EUROPE

Italie

AU PROCÈS DE PALERME

Les « fous » de la Mafia

Palerme (*AFP*). — Il existe, dans les prisons siciliennes, une véritable *« industrie de la folie »*, gérée par la Mafia. L'accusation a été lancée, jeudi 12 juin, au procès de Palerme par l'un des « mafiosi » repentis, Vincenzo Sinagra.

Petit tueur au service du clan des Marchese, Vincenzo Sinagra a reconnu avoir assassiné cinq *« petits voleurs »* coupables d'avoir opéré à Palerme sans l'autorisation du clan. *« Ils furent enlevés et étranglés. Et puis, on a mis leur corps dans des bidons contenant de l'acide et on les a jetés à la mer »*, a raconté Sinagra.

Arrêté en 1982, il s'est « repenti » et a parlé : pour libérer sa conscience, a-t-il expliqué au président de la cour, et aussi par peur de la Mafia.

Il a rencontré la folie — simulée — dès son entrée à la prison. *« Une délégation de mafieux est venue nous conseiller de faire semblant d'être fous. L'avocat lui aussi, Salvatore Chiarcane, nous a dit de faire les fous. »* Suivant ces conseils, Vincenzo Sinagra répétait donc obstinément : *« Je veux aller à la pêche. »* Ses cousins, arrêtés en même temps que lui, hurlaient : *« Je veux maman ! »* et *« Je veux mon bateau ! »*.

La folie se corsait parfois. *« Un jour, les mafieux nous ont avertis que les magistrats arrivaient et nous ont dit de nous mettre nus. Il y avait deux femmes parmi les magistrats, dès qu'elles nous ont vus tout nus, elles se sont sauvées. »*

Sinagra est expédié dans le centre de détention d'aliénés de Naples. *« Les mafieux me dirent de contacter un gars de Palerme qui faisait semblant de se prendre pour un prêtre. »* Un personnage important dans le « milieu ». Sinagra le « fou » va alors se « confesser » au « prêtre »...

Un seul inconvénient : *« Je n'arrivais pas bien à faire le fou, dit-il. Mes cousins y arrivaient mieux que moi. »* Au bout de douze jours, les médecins napolitains le déclarent sain d'esprit et le renvoient à la prison de l'Ucciardone, à Palerme. Le « prêtre », à Naples, ne l'a pas aidé comme promis, se plaint-il alors aux « anciens » de Palerme.

« Ils me répondirent que je ne simulais pas bien la folie, que je devais insister, sinon je risquais ma peau. Mais je n'y arrivais pas. » Cette incapacité lui ôte la position juridique enviée d'« irresponsable ». Dans le même temps, ses « amis » mafieux l'inquiètent. *« Mes cousins me dirent qu'ils étaient, eux, des « hommes d'honneur »* (affiliés officiellement à un clan mafieux), *et que, moi, je n'étais rien. J'ai eu peur, j'ai pensé qu'ils allaient me tuer dès que nous sortirions de prison. »*

Un accord de coopération contre le terrorisme a été mis au point lors de la visite de M. Pandraud

De notre correspondant

Rome. — M. Oscar Luigi Scalfaro, ministre de l'intérieur italien, rayonnait, le jeudi 12 juin, en annonçant à la presse que son collègue français, M. Robert Pandraud, venait, lors de leur entretien, d'accepter le principe de la signature d'*« un accord écrit, technique et politique, en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité »*. C'est là une très ancienne revendication de Rome à laquelle Paris avait jusqu'à présent refusé de répondre.

Pure satisfaction politique accordée à un gouvernement italien qui s'irritait que la France semblât mettre en doute le caractère démocratique de la lutte qu'il avait dû mener en son temps contre le terrorisme ? Dans la délégation française, on semblait vouloir nettement réduire la portée du futur accord. *« Nous avons en tout premier lieu constaté l'état très positif des rapports bilatéraux dans le domaine de nos services »*, a expliqué M. Pandraud.

On a demandé à M. Pandraud si le futur document (qui devrait être signé « vite ») menace les quelque deux cents militants d'extrême gauche réfugiés en France après la déconfiture des « années de plomb », et dont l'universitaire, M. Toni Negri, condamné ici à trente ans de prison, est la figure de proue. Le ministre a affirmé que le thème n'avait même pas été abordé. Le gouvernement italien ne lui avait donc pas remis, comme à son accoutumée, une liste des indésirables ? Non. Les mesures à prendre envers les enfants yougoslaves utilisés en France et en Italie par des adultes sans scrupules comme voleurs à la tire, voilà plutôt, selon M. Pandraud, l'un des vrais *« problèmes spécifiques »* sur lesquels on s'est attardé.

M. Scalfaro, lui, mit les points sur les « i ». *« Les éventuelles extraditions de ressortissants italiens condamnés par les tribunaux de leur pays sont du ressort exclusif de la justice »*, non des polices ni de leurs ministres. Mais, ajouta-t-il, *« j'ai l'idée d'une politique plus ample. J'assure le gouvernement français que nous veillons à ce que nul, sur notre territoire, ne trame rien contre lui ; je suis en droit d'attendre la réciproque »*.

M. Pandraud expliqua que la France respectera évidemment l'asile politique *« à condition que les réfugiés respectent, eux, la réserve et la neutralité qui s'imposent »*. Le ministre cita, à ce propos, l'exemple récent de l'expulsion de l'opposant iranien, M. Radjavi. *« Nous ne devons pas,* a-t-il encore déclaré, *être un sanctuaire pour les terroristes où quiconque entreprendrait de fomenter l'agitation contre un pays, surtout démocratique, avec qui nous avons de bonnes relations. »*

M. Pandraud rapporte à Paris dans ses bagages les textes de trois accords récemment signés ou en cours de signature entre Rome, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne sur les questions de trafic de drogue et de terrorisme. Le ministre français a confirmé que le texte franco-italien *« s'inspirera de ces modèles »*.

JEAN-PIERRE CLERC.

République d'Irlande

Le référendum sur le divorce sera une épreuve difficile pour le gouvernement

De notre correspondant

Dublin. — L'électorat de la République d'Irlande se prononcera, le 26 juin par référendum, pour ou contre le divorce. Selon l'article 44 de la Constitution, qui date de 1937, le divorce n'est pas autorisé. Mais, face à une campagne menée depuis plusieurs années par les travaillistes et surtout par le Groupe d'action en faveur du divorce (DAG), qui estime que soixante-dix mille à quatre-vingt mille couples sont séparés, le premier ministre, lui-même en faveur du changement, a décidé de procéder à une libéralisation des lois.

Si le « oui » l'emporte, ce qui n'est pas du tout certain, le divorce serait autorisé pour les couples qui, après cinq années, n'auraient pas réussi à résoudre leurs difficultés. C'est ainsi que le gouvernement de M. FitzGerald, en proposant une mesure restrictive, espère pouvoir convaincre l'électorat, à 90 % catholique, qu'il ne s'agit pas du divorce sur demande et que l'institution du mariage sera mieux protégée que dans d'autres pays.

Le « non » en tête dans les sondages

Mais le risque politique pour le gouvernement de Dublin et pour le premier ministre en particulier est grand, d'autant qu'il se présente déjà en mauvaise posture pour les prochaines élections législatives, prévues en 1987.

Dans les sondages les plus récents, 47 % des personnes interrogées sont en faveur de la proposition du gouvernement, mais 53 % se prononcent contre. Quatre des cinq partis politiques représentés au Parlement mènent campagne en faveur du « oui » : le parti Fine Gael (centriste) du premier ministre, le Parti travailliste du vice-premier ministre, M. Dick Spring, les démocrates progressistes (conservateurs) et le Parti des ouvriers, de tendance marxiste. Les syndicats se sont aussi prononcés en faveur du « oui ».

Mais au sein des partis du gouvernement même, le projet rencontre une opposition importante. Le ministre de l'éducation nationale, M. Patrick Cooney, chef de file de l'aile conservatrice de la formation du premier ministre, a exprimé à plusieurs reprises son hostilité à l'abandon de l'article 44 de la Constitution et déclaré qu'une bonne partie de ses collègues y sont également opposés.

Le premier ministre, qui a décidé de permettre à ses députés de voter selon leur conscience afin d'éviter une crise au sein du gouvernement, se tait pour le moment. Quant à l'épiscopat de l'Eglise catholique, il se contente, pour le moment, d'exprimer son opposition à la mesure en laissant un groupe catholique laïque mener la campagne à sa place.

Il veut éviter de s'exposer à l'amertume d'une partie de la population, comme après le référendum de 1984 à la suite duquel une clause proscrivant l'avortement a été inscrite dans la Constitution, et comme lors du débat de l'an dernier sur la libéralisation de la loi sur les contraceptifs. A cette occasion, en dépit de l'opposition farouche du clergé et du parti Fianna Fail, le gouvernement de M. FitzGerald avait remporté au Parlement une victoire étroite mais significative.

JOE MULHOLLAND.

PROCHE-ORIENT

Liban

Combats dans la Bekaa entre pro-Iraniens et pro-Syriens

Damas. — Alors que les dirigeants musulmans libanais s'entretiennent à Damas avec les responsables syriens et des personnalités iraniennes pour mettre fin à la « guerre des camps » à Beyrouth, des affrontements entre chiites pro-iraniens et combattants de gauche pro-syriens ont fait cinq morts dans la vallée de la Bekaa, dans l'est du Liban.

Selon le Parti social-nationaliste syrien (PSNS), formation politique libanaise, quatre membres du parti ont été tués mercredi 11 juin dans les combats à Masghara. Pour sa part, l'Agence de presse libanaise rapporte la mort d'un officier du Hezbollah (parti de Dieu) chiite.

Selon la radio chrétienne Voix du Liban, ces combats auraient fait neuf tués et se seraient poursuivis jeudi. Le mois dernier, les forces syriennes déployées dans la vallée avaient déjà eu des accrochages avec des membres du Hezbollah à Baalbeck, fief de l'intégrisme libanais.

Pour leur part, les dirigeants de la communauté musulmane libanaise s'efforcent de faire cesser les combats qui, depuis trois semaines, ont fait une centaine de morts et plus de quatre cents blessés dans les camps de réfugiés. Toutefois, le chef des druzes, M. Walid Joumblatt, dont la milice affronte sporadiquement celle d'Amal, ne participe pas aux conversations.

Parmi les hôtes du vice-président syrien Abdel-Halim Khaddam figurent le premier ministre libanais, M. Rachid Karamé, ainsi que trois de ses prédécesseurs, tous sunnites, le dirigeant du mouvement chiite Amal, M. Nabih Berri, et les chefs spirituels chiites Cheikh Hassan Khaled et Mohamed Mahdi Chamseddine.

Avant de rencontrer les responsables libanais, M. Khaddam s'était entretenu avec le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Mohammed Ali Besharati, qui avait négocié la veille une trêve temporaire dans la guerre des camps, afin de pouvoir évacuer quelques blessés Palestiniens. — (*Reuter.*)

SCIENCES-PO
classe préparatoire
Neuilly et Quartier latin
CEPES 57, rue Charles-Laffite, 92200 Neuilly. 47.22.94.94
enseignement supérieur privé

DIMANCHE 15 JUIN A 9 h 30

Avec Françoise Morasso
Maurice Horgues
Yves Lecoq
Jacques Mailhot
et Pierre Saka

VALERY GISCARD D'ESTAING
EST L'INVITÉ
DE L'OREILLE EN COIN
... CHOUETTE !

FUTURS

France inter
l'humour entre les oreilles.

هكذا من الأصل

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Le Parlement européen demande la reconnaissance de la résistance

Strasbourg. — Le Parlement européen a demandé, jeudi 12 juin, le retrait *« sans délai et sans conditions »* de l'Union soviétique d'Afghanistan et la reconnaissance de la résistance afghane comme *« autorité habilitée à représenter le peuple afghan dans sa lutte pour exercer son droit à l'autodétermination »*.

Dans une résolution présentée par le député démocrate-chrétien allemand Hans-Gert Pottering, et adoptée à une très large majorité (218 voix contre 33 et 19 abstentions), l'Assemblée de Strasbourg a, d'autre part, demandé l'intensification de l'aide économique et financière, ainsi que la fourniture de médicaments et de denrées alimentaires au peuple afghan tant par la canal de la Croix-Rouge internationale, qui *« doit pouvoir opérer en Afghanistan »*, que par celui d'organisations privées, telles que Médecins sans frontières ou Médecins du monde.

« C'est une grande victoire pour l'Union islamique des moudjahidins » (alliance regroupant les sept principaux partis de la résistance), a déclaré M. Said Boranuddin, délégué du Djamiat-I-Islami pour l'Europe, présent dans l'hémicycle et qui avait été reçu, peu auparavant, à la tête d'une délégation de la résistance par le président de l'Assemblée, M. Pierre Pflimlin. — *(AFP.)*

CHILI

L'état d'urgence reconduit

Santiago-du-Chili. — Le gouvernement chilien a reconduit pour quatre-vingt-dix jours l'état d'urgence en vigueur dans le pays et destiné, selon le décret du *Journal officiel* qui a annoncé, jeudi 12 juin, cette mesure, à combattre la *« menace interne »* contre la sécurité nationale. Ce décret, en vigueur depuis l'arrivée du général Pinochet au pouvoir en 1973 et régulièrement renouvelé depuis, délègue des pouvoirs exceptionnels au gouvernement militaire et l'autorise à restreindre les libertés publiques et individuelles. Ce même jeudi, plus de deux cents étudiants chiliens ont été arrêtés lors de manifestations dans la capitale. D'autres affrontements ont eu lieu à l'Ecole des beaux-arts de l'université du Chili, où plus de quatre cents étudiants participaient à une réunion pour protester contre la décision de transférer le contrôle des lycées aux municipalités. — *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le maire adjoint de Liverpool exclu du Parti travailliste

Londres. — M. Derek Hatton, maire adjoint de Liverpool et l'un des dirigeants du groupe trotskiste Militant, a été exclu, le jeudi 12 juin, du Parti travailliste. Cette exclusion a été décidée par 12 voix contre 6 au comité exécutif du Parti travailliste. M. Hatton était la cible principale de la campagne lancée à la fin de l'année dernière par le leader du Labour, M. Neil Kinnock, contre les trotskistes de Liverpool, qui, bien que minoritaires, ont réussi, au cours des dix dernières années, à s'emparer des leviers de commande du parti et de la municipalité. Le président de la section travailliste de Liverpool, M. Tony Mulhearn, a déjà été exclu le mois dernier; les purges doivent se poursuivre dans les mois qui viennent. — *(AFP.)*

PANAMA

Le chef de l'armée accusé par les Etats-Unis de trafic de drogue

New-York. — Le commandant en chef des forces de défense panaméennes, le général Noriega, serait impliqué dans de nombreux trafics, en particulier celui de la drogue, ainsi que dans l'assassinat d'un dissident panaméen, a affirmé jeudi 12 juin le *New York Times*.

Selon le journal, qui cite des sources de la Maison Blanche, du département d'Etat et des services américains de renseignement, les Etats-Unis ont accepté de fermer les yeux sur les activités « suspectes » de l'homme fort du Panama, celui-ci fournissant des informations à la CIA sur Cuba et sur les sandinistes du Nicaragua.

Selon le quotidien et la chaîne de télévision NBC, le général Noriega serait à la tête de la plupart des sociétés panaméennes s'occupant du recyclage de capitaux illicites et aurait également des intérêts dans plusieurs compagnies assurant l'écoulement de la drogue à l'étranger. Il dirigerait un laboratoire de traitement de l'opium et aurait également, toujours selon le *New York Times*, été impliqué dans l'assassinat en septembre 1985 du docteur Hugo Spadafora, un opposant.

Le général Noriega, en visite pour une semaine aux Etats-Unis s'est refusé à toute déclaration. Selon l'un de ses aides de camp, ces accusations sont des « attaques politiques ». — *(AFP, AP.)*

TUNISIE

Effervescence au barreau de Tunis

Tunis. — Le barreau de Tunis est en effervescence à la suite de la condamnation, jeudi 12 juin, à six mois de prison avec exécution immédiate, d'un des membres du conseil de l'ordre, Me Jamal Eddine Bida, accusé d'outrage à magistrat. A l'énoncé du jugement, des bousculades se sont produites dans le prétoire, les quelque deux cents avocats qui s'étaient constitués entourant leur confrère avant qu'il ne soit emmené *manu militari* pour être incarcéré. Me Bida a été poursuivi pour s'être opposé, il y a un mois, à un magistrat dans une affaire de divorce entre sa cliente, Marocaine, et son mari, Tunisien. Nombre d'avocats considèrent que cette condamnation constitue un avertissement à l'ensemble de leur corps qui, à l'occasion de récents procès politiques, s'est montré attaché à une indépendance et une liberté de parole qui paraissent de plus en plus mal tolérées. — *(Corresp.)*

URSS

La chasse aux « parasites »

Moscou. — Tous les citoyens de Moscou âgés de seize à soixante ans, devront fournir à l'administration municipale un certificat de scolarité ou de travail afin de permettre aux autorités de *« dépister les parasites »*, a annoncé, le jeudi 12 juin, le quotidien *Moscou-Soir*. Cette opération se déroulera de juillet à novembre prochain.

Cette mesure a été décidée *« afin d'améliorer l'utilisation des réserves humaines »*, ajoute *Moscou-Soir*, qui précise que dans chaque quartier de la capitale des commissions composées de fonctionnaires du ministère de l'intérieur, de représentants des syndicats et de dirigeants d'entreprise seront constituées pour préparer l'opération. — *(AFP.)*

AMÉRIQUES

AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE

Le gouvernement haïtien poursuit ses efforts pour récupérer les biens de la famille Duvalier

• *Aux Etats-Unis*, une délégation gouvernementale haïtienne a commencé, le jeudi 12 juin à Washington, une visite de deux jours pour obtenir une aide accrue et essayer de récupérer les biens que pourrait contrôler l'ancien président Duvalier dans le pays. Cette délégation est composée du ministre des affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Hilaire, du ministre de la justice, M. François Latortue, et du ministre de l'éducation nationale, M. Rosny Desroches.

Le gouvernement américain prévoit d'accorder une aide de 60 millions de dollars à Haïti au cours de l'année budgétaire s'achevant le 30 septembre prochain, et Port-au-Prince souhaite un accroissement de cette aide. Les responsables haïtiens veulent aussi examiner quelles mesures pourraient être prises au sujet des biens dont disposerait aux Etats-Unis l'ancien président Duvalier. Ils estiment que ce dernier a transféré illégalement à l'étranger des sommes pouvant atteindre 300 millions de dollars.

Le début des entretiens de la délégation haïtienne à Washington a coïncidé, jeudi, avec l'annonce par la Maison Blanche de la nomination d'un nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Haïti, M. Brunson McKinley, âgé de quarante-trois ans, qui doit succéder à M. Clayton McManaway.

• *En France*, la justice a fait droit aux demandes du gouvernement haïtien qui réclame le gel des avoirs en France de l'ancien président d'Haïti, Jean-Claude Duvalier, de sa famille et de plusieurs de ses proches. Des ordonnances accordant à l'Etat haïtien des hypothèques — d'une hauteur de 20 millions de francs — sur les biens immobiliers des Duvalier, notamment le château de Thémericourt (Val-d'Oise) et une saisie, à hauteur de 120 millions de francs, sur des comptes bancaires, ont été rendues par plusieurs tribunaux de la région parisienne — Pontoise et Paris, — a précisé Me Jacques Salès, du cabinet d'affaires Baudel, Salès, Vincent et George, qui représente les intérêts d'Haïti.

L'Etat haïtien, selon la loi française, doit toutefois, pour rendre ces ordonnances exécutoires, verser une somme égale à 0,75 % des 28 millions de francs d'hypothèques immobilières, soit environ 200 000 francs, ce qui n'a pas encore été fait, a précisé Me Salès.

La justice française ne pouvant se prononcer définitivement avant deux ou trois ans sur la demande du gouvernement haïtien, *« il était nécessaire de prendre des mesures conservatoires »*, a souligné l'avocat, pour que la famille Duvalier ne puisse mettre à profit ce laps de temps pour vendre ou liquider ses biens.

Selon l'avocat parisien, le gouvernement d'Haïti devrait engager une action sur le fond, probablement au mois de juillet, devant le tribunal de Grasse (Alpes-Maritimes).

• *A Port-au-Prince*, un fonctionnaire américain en poste dans la capitale, qui a requis l'anonymat, a affirmé que la famille Duvalier, et en particulier le beau-père du président déchu, M. Bennett, était impliquée dans le trafic de drogue en Haïti. Selon ce fonctionnaire, des officiers supérieurs de l'armée et de la police ont déclaré qu'ils pouvaient désormais coopérer pour toutes les enquêtes sur ce trafic, ce qui n'était pas le cas avant le 7 février. *« Nous avions des preuves que Bennett, sans être un gros poisson, était impliquée dans quatre ou cinq opérations, c'était une personne qui facilitait les choses, car il avait carte blanche ici »*, ont-ils déclaré.

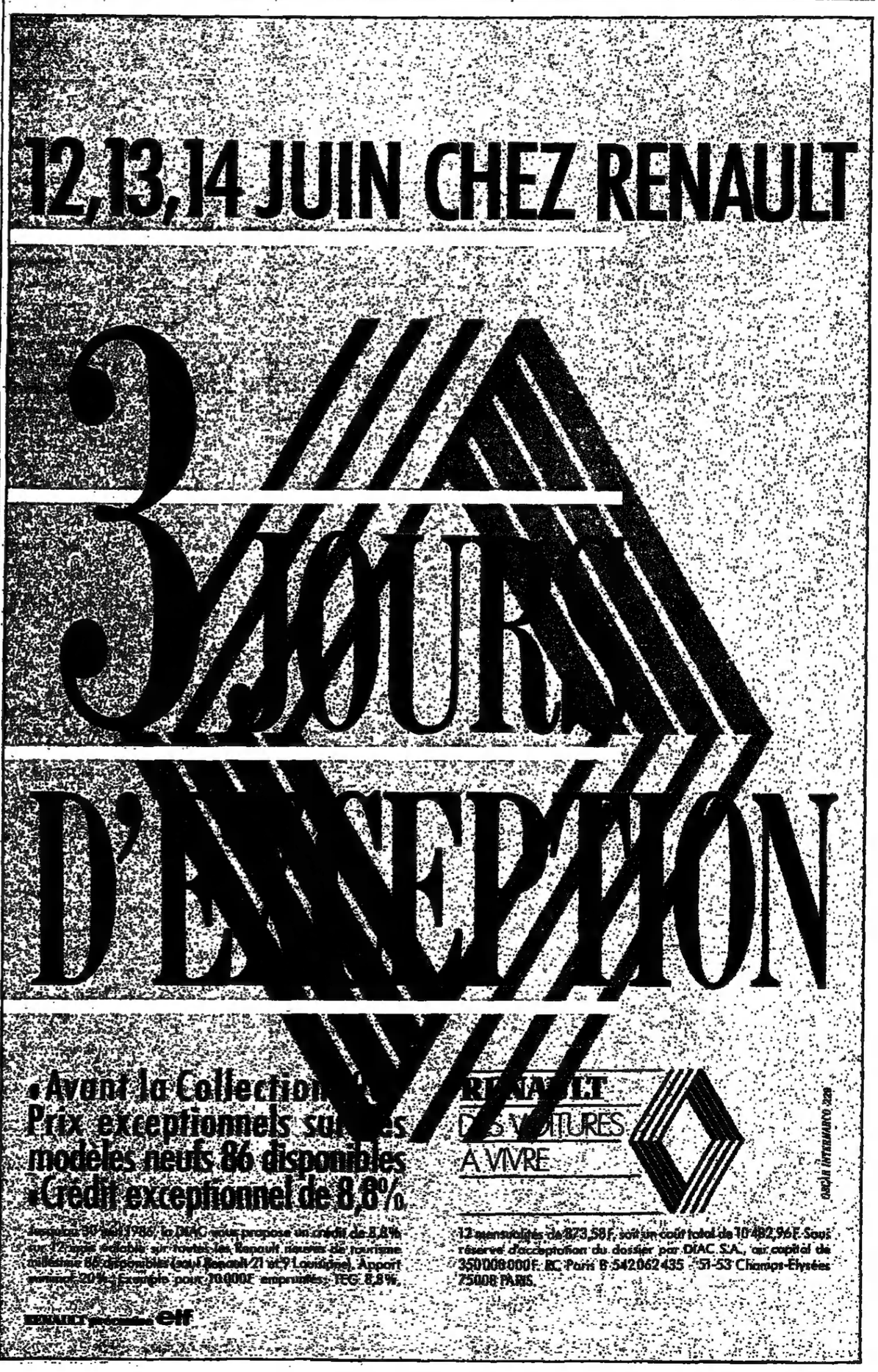

Supplément Radio-Télévision : le regard du Monde pour choisir.

Le Monde Radio-Télévision est un supplément de 32 pages en demi-format encarté dans votre quotidien. Plus pratique, plus maniable, plus facile à conserver.

Tous les programmes de la semaine - la télé et la radio - complets, clairs et détaillés. La vidéo. Une rubrique télématique. Et l'actualité des médias en France et à l'étranger.

Pas de commentaires inutiles, mais des enquêtes et des reportages de toute la rédaction du Monde sur les principales émissions. Pour que vous puissiez tirer le meilleur parti de vos loisirs audio-visuels.

Au sommaire du prochain supplément :
● Le crépuscule de la Haute Autorité ● L'islam ● La musique et la télé ● John Updike ● Les pieds-noirs ● Léonard Bernstein ● La chronique de Roland Topor

A paraître avec le prochain numéro dans **Le Monde**

هكذا من الامل

ASIE

LA CRISE ÉCONOMIQUE A SINGAPOUR

La reprise ne viendra que de l'étranger...

De notre envoyé spécial

Singapour. — L'hôtel Raffles, au charme colonial un peu défraîchi, fait encore recette. Mais, de l'autre côté de la rue, les deux hôtels à peine achevés, dont une tour de soixante-douze étages, resteront sans doute à moitié vides comme c'est souvent le cas dans la ville. Le luxe est à bon compte : les agences de voyages consentent en effet des rabais considérables. La surcapacité hôtelière, conséquence du ralentissement du tourisme, n'avait pas été prévue par des promoteurs boulimiques. L'excès de l'offre atteint, de la même manière, les shopping centers, les bureaux, les immeubles résidentiels.

Les spéculateurs, misant sur les atouts de leur cité « *propre, verte et sûre* », escomptaient une augmentation continue du nombre des touristes, de l'ordre de 5 à 10 % par an. Freinée par les mesures restrictives prises par les pays voisins, elle a à peine dépassé 1 % en 1985. Le marasme qui a atteint l'ensemble de l'industrie du bâtiment est profond. Jusqu'en 1984, faute de clairvoyance, on a multiplié les nouveaux chantiers. Mais on prévoit pour 1986 une baisse des immeubles terminés de l'ordre de 20 %. Les prix des appartements comme ceux des loyers ont diminué de moitié. Facteur aggravant, la construction de logements sociaux ainsi que le développement des équipements collectifs et des infrastructures ont pratiquement atteint leur objectif et contribuent donc moins que dans le passé à soutenir l'activité. Résultat : une baisse de l'embauche qui frappe surtout des travailleurs immigrés, malais, thaïlandais et philippins. Une quarantaine de milliers ont déjà été refoulés.

Désaffection politique

L'effondrement de la construction est un des éléments importants de la crise économique qui frappe Singapour. Après plus de vingt ans d'une croissance très soutenue — autour de 9 à 10 % par an — la cité-Etat a connu pour la première fois en 1985 une diminution de son PNB de 1,8 %. Le gouvernement prévoit une nouvelle baisse d'au moins 1,5 % en 1986. La reprise est attendue au mieux en 1988. Le chômage frappe aujourd'hui 6 % de la population active, contre 3 % fin 1984, et la situation pourrait encore se détériorer dans les mois à venir. Les exportations fléchissent et, en 1985, les investissements étrangers ont diminué de plus d'un tiers. Enfin, quelques scandales retentissants ont durement secoué la place financière qui aura besoin de temps pour s'en remettre.

Les causes de la récession analysées tardivement mais avec une grande minutie par les autorités sont à la fois internes et externes. Outre une épargne trop prioritairement mobilisée au profit de l'immobilier, Singapour a souffert d'une augmentation si excessive de ses coûts de production que bon nombre d'investisseurs étrangers s'en sont trouvés découragés.

En 1985, le gouvernement a découvert avec un brin de panique que les autres « NPI », les nouveaux pays industrialisés, *tels* Hongkong, la Corée du Sud ou Taïwan, étaient beaucoup moins chers et donc plus attractifs. Cette perte relative de compétitivité était pourtant le fruit d'une politique délibérée de salaires élevés. Celle-ci, pratiquée à partir de 1980, avait pour but d'inciter les industriels à rationaliser leurs fabrications, à moderniser leurs équipements et à s'orienter vers des produits sophistiqués à haute valeur ajoutée. Le gouvernement faisait ainsi le pari que les investisseurs étrangers, par préférence pour Singapour, accepteraient de payer le prix et resteraient.

Le pari fut gagné, et la politique de hauts salaires un succès. Mais la pente était dangereuse.

> *La récession inquiète le régime mais ne le menace pas : son œuvre impressionnante témoigne en sa faveur...*

Cotisations sociales et salaires continuèrent à progresser au-delà du terme de trois ans qui avait été initialement fixé. Tant que les affaires marchaient, personne ne cria gare. Les difficultés rencontrées par l'électronique en 1985, un secteur dont le développement avait jusque-là compensé le déclin de l'industrie pétrolière, ainsi que celles de la réparation navale, hâtèrent la prise de conscience.

En 1985, la mévente aux Etats-Unis des composants électroniques produits à Singapour illustra la dépendance de l'île à l'égard du marché américain. Celui-ci, premier client, représente 21 % des exportations. Un tassement de la croissance aux Etats-Unis de 6,8 % à 2,3 %, comme cela s'est produit entre 1984 et 1985, a des effets ravageurs.

Depuis 1984, les exportations vers les voisins du Sud-Est asiatique, l'autre grand débouché, ont également diminué, et le mouvement semble s'amplifier cette année. Ces pays sont durement touchés par la chute des cours des matières premières et paraissent de surcroît tentés par un comportement autarcique.

La récession est survenue à un moment où le parti au gouvernement depuis l'indépendance, en 1965, le People's Action Party (PAP) — le gouvernement était conduit par M. Lee Kuan Yew, premier ministre depuis 1959, — pouvait donner l'impression d'être en perte de vitesse. Aux élections de 1984, l'opposition, dans les circonscriptions où elle présentait des candidats, a obtenu 35 % des voix au lieu de 22 % en 1980 et, frisson d'inquiétude au sein du PAP, a alors envoyé deux représentants au Parlement, deux avocats de stature apparemment modeste que, depuis lors, leurs collègues du PAP, bien inutilement, ne cessent de harceler (la Chambre compte soixante-dix-neuf députés élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour).

Ce mouvement de désaffection risque-t-il, en se nourrissant de la crise, de s'amplifier au point de mettre en danger la suprématie du PAP lors des prochaines élections législatives en 1989 ? Personne ne le pense. Le vote de 1984 est très communément interprété comme un geste d'humeur pour protester contre le caractère autoritaire et guindé de la démocratie singapourienne. Les jeunes générations qui, selon l'expression d'un de nos interlocuteurs, « *apprennent la démocratie comme elles ont appris l'informatique* », en ont assez d'être embrigadées.

Elles aspirent à davantage de concertation, entendent que ceux qui détiennent le pouvoir ne se contentent pas, comme ils l'ont fait depuis vingt-cinq ans, de décréter, mais expliquent et consultent.

Il n'y a pas de controverse idéologique à Singapour. Ni le régime politique ni le système économique ne sont remis en cause, pour la bonne raison que les résultats obtenus en vingt-cinq ans de règne du PAP et de son chef sont tout à fait extraordinaires.

Grâce à une politique économique habile, où l'Etat donne l'impulsion décisive tout en laissant une large part au secteur privé, Singapour, jadis ville du tiers-monde où venaient échouer les déshérités, est devenue une cité ultramoderne avec des équipements collectifs remarquables. 80 % de la population, qui naguère croupissait dans des taudis, ont été relogés, grâce à l'action des pouvoirs publics, dans des immeubles sociaux qui composent des villes nouvelles, plutôt plus agréables à regarder et sans doute à vivre que mainte banlieue d'Europe occidentale.

Un chef incontesté

M. Lee Kuan Yew, chef incontesté, qui a aujourd'hui soixante quatre ans, a-t-il compris ce besoin d'air frais que ressentent ses compatriotes ? Il s'emploie depuis quelques années à renouveler les équipes dirigeantes. Mais, dans cette démocratie déférente, le renouvellement a signifié, jusqu'ici, davantage rajeunissement que changement de style. M. Lee Kuan Yew laissera-t-il la place en 1988 comme il l'a annoncé ? Le dauphin presque officiel est M. Goh Chok Tong, nommé l'an dernier vice-premier ministre, qui a quarante trois ans. Cependant l'opinion semble lui préférer le général Lee Hsien Long, fils aîné du premier ministre, qui est ministre du commerce et de l'industrie. PG Lee (pi gi li) comme on l'appelle, âgé de trente-cinq ans, a une apparence décontractée qui contraste avec les manières de fort en thème de ses collègues. Quoi qu'il en soit, M. Lee Kuan Yew ne créera pas non-plus la surprise si, constatant que la crise n'est pas encore jugulée, il choisit de rester premier ministre quelques années supplémentaires.

L'appareil d'Etat est mobilisé pour faire sortir le pays de la récession. Dès mesures courageuses ont été adoptées afin que Singapour redevienne compétitif. Les salaires sont pratiquement bloqués et les cotisations patronales au CPS (le *Central Provident Fund* ou Fonds de retraite conçu pour drainer l'épargne des salariés) ont été réduites de 25 % à 10 %. Au total, la diminution des coûts de production pour les entreprises est de l'ordre de 25 %. Celles-ci sont ravies et les travailleurs, très encadrés par un syndicat qui se proclame lui-même en symbiose totale avec le PAP, acceptent les sacrifices qui leur sont demandés.

De tels efforts suffiront-ils pour assurer la relance ? Même si les dirigeants, à tous les niveaux, semblent ne pas en douter, la prudence s'impose. La demande interne étant durablement essoufflée, le redressement ne peut venir que d'une reprise des investissements étrangers et des exportations. Le gouvernement, en baissant les coûts, crée les conditions favorables qui viennent s'ajouter aux atouts traditionnels de Singapour : la stabilité politique, d'excellentes infrastructures, une situation géographique idéale, une main-d'œuvre et des cadres de qualité parlant anglais, une politique fiscale favorable aux investisseurs, une absence d'inflation et de dette extérieure.

Rien donc n'entravera la reprise si elle est possible. Mais la réalité de cette reprise dépendra du niveau de l'activité économique internationale et de décisions arrêtées ailleurs, en particulier à Washington et à Tokyo. Les signes de redémarrage aux Etats-Unis sont plutôt encourageants. En revanche, les mesures protectionnistes qui y sont mises en œuvre ne peuvent que gêner Singapour. Le gouvernement place beaucoup d'espoirs dans le développement des investissements japonais. La réévaluation du yen devrait effectivement inciter les groupes nippons à rechercher des bases moins coûteuses pour leurs productions et pour leurs exportations.

Cependant, rien n'assure que Singapour bénéficiera le moment venu d'une priorité particulière. L'immense marché chinois, familier à une population à 75 % d'origine chinoise, représente un autre espoir. Les marchands de la « Ville du lion » (Singapour en malais) semblent bien placés pour y développer leur présence. « *1986 est l'Année du tigre, il n'y a rien de bon à en attendre, 1987 sera l'Année du lapin, une période probablement sans relief, mais tous les espoirs sont permis pour 1988, l'Année du dragon* » aime à dire M. Jacques Bernière, l'ambassadeur de France, qui vient d'être nommé en Arabie saoudite. Les Chinois de Singapour, qui sont superstitieux, croient qu'il a raison.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'ÉDUCATION de Le Monde

JEUNES COUPLES
L'AMOUR PRÉCOCE

NUMÉRO DE JUIN 1986
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

PIERRE GUILLAUME
Du désespoir au salut : les tuberculeux
aux 19e et 20e siècles
De la phtisie, mal de l'élite, à la tuberculose, maladie de la misère, cet ouvrage montre la vie des malades et de ceux qui avaient choisi de la combattre.
Aubier

Le Monde
MAGAZINE SPÉCIAL SICOB
Parution le 15 septembre 1986
Renseignements publicité :
45-55-91-82, poste 4196

GALERIES LAFAYETTE
LES AFFAIRES DE L'ETE

DU 13 AU 21 JUIN
-20% -25% -30%
MAISON
CANAPÉ CUIR* - UNE SÉLECTION DE MARQUES DE MÉTAL ARGENTÉ ET D'ACIER* - PEIGNOIRS DE BAIN - CRÉATEURS DE LINGE DE MAISON : G. RECH D. BIS - D. HECHTER - FOLON.
* (sauf points rouges).
MAROQUINERIE
G.L. COLLECTION - DIOR GUCCI
FOULARDS
DIOR - YVES SAINT LAURENT
FEMME
VESTES ET BLAZERS G.L. COLLECTION - ET LES MARQUES : BALMAIN - CLAIRE BARRAT - BARTHÉLÉMY - COURRÈGES - DEJAC - DIOR COORDONNÉS - GASTON JAUNET - JOUSSE - MONTAGUT - UNANYME - KENZO.
GALERIES LAFAYETTE
HAUSSMANN - MONTPARNASSE

L'anglais au sprint

Vous voulez parler l'anglais vite, très vite ? A vos marques ! Choisissez parmi les deux formules ILC réservées aux sprinters.
La semaine bloquée : 6 heures d'anglais chaque jour pendant une semaine. Un rythme féroce mais des progrès géants.
Les cours intensifs : 4 heures d'anglais par jour pendant deux semaines. Vos blocages n'y résisteront pas.
Si votre problème n'est pas d'aller vite, renseignez-vous sur nos différentes formules : cours trimestriels, cours à thèmes (conversations, anglais des affaires, anglais culturel), cours préparatoires aux examens, séjours linguistiques en Angleterre.
L'English Connexion.
ILC INTERNATIONAL LANGUAGE CENTRE
20, passage Dauphine
75006 Paris - Tél. 43.25.41.37

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par jugement en date du 11 décembre 1985, le tribunal de grande instance de Paris, 1re chambre, a déclaré les bulletins portant les numéros 1 à 4 publiés sous le titre Stecriture par l'association Après, contrefaisant l'œuvre de Jacques Lacan, interdit la diffusion de ces bulletins, ordonné leur destruction et condamné à des dommages intérêts l'association Après.

Texte certifié conforme par Me Christian Charrière-Bournazel, avocat au barreau de Paris.

politique

M. Chirac souhaite renforcer la « communication sociale » du gouvernement

M. Jacques Chirac a examiné avec MM. Edouard Balladur, Alain Juppé, Philippe Séguin et Charles Pasqua, le jeudi 12 juin, les difficultés que rencontre le gouvernement dans la présentation et l'explication publiques de sa politique. M. Denis Baudouin, chargé de mission auprès du premier ministre pour l'information, qui participait à cette « réunion de ministres », a indiqué, au cours de son point de presse hebdomadaire, les préoccupations exprimées par M. Chirac dans ce domaine.

Le premier ministre souhaite, a dit M. Baudouin, *« un effort de la part des ministres pour ne pas se laisser paralyser, dans la communication, par la technocratie »*. M. Chirac a insisté aussi, selon son porte-parole, *« pour que, dans la communication, des efforts soient faits pour souligner les aspects sociaux de l'action gouvernementale »*. Il a demandé aux participants à la réunion *« d'étudier ce qui, à la rentrée, pourrait permettre de mettre l'accent »* sur ces aspects. *« Il faut qu'il y ait une communication sociale »*, a résumé M. Baudouin.

M. Chirac souhaite, d'autre part, que les services d'information des grands ministères — le service d'information et de documentation (SID, Matignon), le service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA, défense nationale), le service de l'économie et des finances et celui de l'intérieur — coordonnent leur action. Il a demandé, enfin, a indiqué M. Baudouin, *« qu'un effort soit fait de la part du gouvernement en direction des parlementaires, pour qu'il soit tenu compte de leurs questions et demandes et que celles-ci ne reçoivent pas des réponses passe-partout.*

« Réunion des ministres » sur le budget

Cette « réunion des ministres », fixée initialement au lundi 9 juin, avait été reportée, en raison notamment de l'ordre du jour chargé du conseil des ministres du 11 juin (projets de loi sur l'audiovisuel et sur les étrangers). Entre-temps, mardi, M. Chirac a réuni l'ensemble du gouvernement pour discuter de la préparation du budget de 1987. Cette troisième réunion « des » ministres depuis le 16 mars a été entourée d'une grande discrétion. Les membres du gouvernement ont pu s'exprimer sur les problèmes que leur posent, dans l'établissement du budget de leur département, les impératifs rappelés, à cette occasion, par MM. Balladur et Chirac. Le premier ministre a évoqué, lors de cette réunion, la question de la « communication » gouvernementale et indiqué son intention de réunir les ministres par petits groupes pour en parler.

La première de ces rencontres a donc eu lieu jeudi et n'a concerné que les principaux ministres RPR. *M. Chirac prévoit de réunir, sur le même thème*, les ministres appartenant aux formations alliées du RPR. M. Baudouin a fait part, jeudi, aux responsables de la communication des différents cabinets, qu'il rencontre chaque semaine à l'hôtel Matignon, des souhaits du premier ministre. *Les directeurs des cabinets* seront informés de la même façon, la semaine prochaine, des orientations fixées par M. Chirac.

La nécessité d'un effort d'explication du gouvernement avait été soulignée *au sein de la majorité*. Le 7 juin, devant le conseil national du PR réuni à Toulouse, M. Valéry Giscard d'Estaing avait souhaité que les ministres se soucient davantage de faire comprendre dans quelle direction s'oriente le gouvernement.

D'autres, au CDS notamment, s'étaient inquiétés de l'impression que pouvaient créer les décisions prises en matière sociale. En associant les deux problèmes — efficacité de l'information et dimension « sociale » de la politique suivie, — M. Chirac semble, comme la gauche en son temps, imputer à ses défauts de communication des difficultés qui tiennent plutôt aux choix faits par le gouvernement qu'à la façon dont ils sont présentés.

Un modèle de cacophonie

M. Chirac, il est vrai, a demandé que soient envisagés pour la rentrée — dans le projet de budget en particulier mais pas seulement — des *« gestes »* destinés à *remédier aux* carences en matière de *« communication sociale »*. On admet, à Matignon, que le gouvernement a, dans ce domaine, péché par omission.

Lundi, sur TF 1, le premier ministre, tout en affirmant qu'il n'observait pas une *« détérioration »* du climat social, avait tenu à souligner sa volonté de dialogue avec les syndicats.

L'opposition s'est montrée efficace dans la dénonciation du déséquilibre de la politique gouvernementale. Ces critiques ont trouvé des échos au sein de la majorité. La perspective d'une rentrée sociale agitée ne peut être écartée. Ces différents éléments incitent MM. Chirac et Balladur à tenter de prévenir les risques d'une telle situation. En outre, l'habileté du gouvernement à se faire comprendre par l'opinion pourrait être mise à l'épreuve prochainement lorsque — autre sujet abordé lors de la réunion de jeudi — les ordonnances seront soumises à la signature du président de la République.

En invitant les ministres à se *dégager* de la « technocratie » et à tenir compte davantage des préoccupations du public dans la présentation de leur politique, M. Chirac a cité comme exemples de réussite à cet égard les décisions prises et l'action menée en matière de sécurité — avis que ne partagent pas tous les ministres, — et l'annonce du projet de loi de M. Pierre Méhaignerie sur le logement. Cette dernière réussite n'a pas empêché qu'un conseiller technique de Matignon participe, jeudi, au point de presse de M. Baudouin pour rectifier certaines erreurs d'interprétation du projet de loi dans la presse ; mais, globalement, la présentation de la future loi Méhaignerie est considérée comme un modèle de communication.

A l'inverse, l'information sur les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, ou, plus anciennement, l'annonce de la *dévaluation*, l'explication de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et, surtout, la présentation du bilan financier de M. Renaud de la Genière sur la gestion précédente sont considérées comme des *exemples de « cafouillage »* ou de *« ratage »* dans l'information.

L'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel a été, quant à lui, un modèle de cacophonie.

Pour éviter que de telles maladresses ne se reproduisent, le choix fait est *celui* d'un renforcement et d'un resserrement du dispositif d'information autour de l'hôtel Matignon, plutôt que de la nomination d'un porte-parole dont le rôle ne se bornerait pas — comme c'est le cas pour M. Alain Juppé qui ajoute cette fonction à celle de ministre délégué au budget — à rendre compte du conseil des ministres. Le nouveau directeur du SID, M. Jean-Pierre Charveron, aura la charge de coordonner l'action des grands services d'information ministériels. En outre, M. François Bonnemain, ancien rédacteur en chef d'Antenne 2, qui conseille M. Chirac pour l'information audiovisuelle, doit être nommé à Matignon pour assurer la coordination, dans ce domaine, des initiatives des membres du gouvernement.

Le souhait, à Matignon, est que, après une phase où la mise en place de la cohabitation faisait reposer sur le premier ministre l'essentiel de la communication politique du gouvernement, celle-ci associe et mobilise davantage, dorénavant, l'ensemble des ministres.

PATRICK JARREAU.

● *Les entretiens de M. Chirac.* — Comme il l'a déjà fait avec ceux du Nord, M. Chirac a reçu, vendredi 13 juin, des industriels alsaciens à déjeuner à l'hôtel Matignon, et, vendredi 20 juin, il recevra ceux des Bouches-du-Rhône. Au cours de la semaine prochaine, le premier ministre s'entretiendra avec plusieurs personnalités étrangères : lundi 16, M. Abdou Diouf, président du Sénégal ; mardi 17, M. Hu Yaobang, secrétaire général du PC chinois, et M. FitzGerald, premier ministre islandais ; jeudi 19, M. Moy, délégué du Québec, et vendredi 20, M. Philip Habib, négociateur spécial du président Reagan pour l'Amérique centrale.

● *M. Jacques Soustelle à Matignon.* — M. Jacques Chirac a reçu, jeudi 12 juin, M. Jacques Soustelle, ancien ministre, qui, avant de partir pour l'Amérique du Sud, est venu l'entretenir d'un certain nombre de projets économiques et de la promotion de la France dans ce continent.

Le Sénat amende le collectif budgétaire

Une fois, deux fois, il n'y aura pas de troisième contrairement au proverbe : la majorité du Sénat, qui, depuis le début de la législature, a adopté les deux premiers textes soumis par le gouvernement (loi d'habilitation économique et sociale, et rétablissement du scrutin majoritaire) dans les versions conformes à celles de l'Assemblée nationale, a décidé de modifier le projet de loi de finances rectificative pour 1986. Le débat sur ce texte, commencé mercredi 11 juin, s'est poursuivi jeudi 12 par la fin de la discussion générale et par l'examen des premiers articles du projet.

Sur la quarantaine d'amendements mis en discussion, la majorité n'a adopté que les quatre que lui proposait la commission des finances, et l'un de ceux que le gouvernement a décidé d'introduire dans son propre projet.

Le gouvernement a souhaité que 150 millions de francs soient ajoutés aux crédits destinés aux départements et territoires d'outre-mer afin d'augmenter la subvention destinée au budget de la Nouvelle-Calédonie. En outre, le Sénat, au cours de l'une de ses prochaines séances, sera amené à se prononcer sur la demande du gouvernement d'inscrire un crédit supplémentaire de 30 millions de francs pour financer des actions en faveur de la promotion féminine.

Deux des modifications souhaitées par la commission des finances touchent au prélèvement de 2 milliards de francs sur la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). Accueillie avec réserve dans les rangs de la majorité (dans un premier temps, le groupe des républicains indépendants avait envisagé d'en demander la suppression), par une franche hostilité par les communistes et les socialistes, cette ponction n'a été approuvée par la seule majorité qu'après que son *« caractère exceptionnel »* a été introduit dans le texte.

M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) a en outre fait valoir qu'aucun mécanisme d'affectation n'étant prévu la somme prélevée sera versée au budget général. Le gouvernement ayant, sur cet article, décidé de recourir au vote bloqué, le Sénat n'a pu se prononcer sur un amendement de repli défendu par **M. Michel Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort), qui tendait à inscrire dans la loi que le prélèvement proposé ne saurait justifier une quelconque modification au statut financier et fiscal de la CAECL, comme l'envisage le gouvernement.

Mesure « mesquine »

L'une des deux autres modifications approuvées concerne le régime fiscal des GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun), l'autre l'institution d'un droit de timbre pour l'inscription des candidats aux concours de recrutement des fonctionnaires de l'Etat. A l'Assemblée nationale, cette disposition avait dans un premier temps été repoussée puis, à l'occasion d'une seconde délibération, votée, après que le gouvernement l'eut modifiée en exemptant les candidats inscrits à l'ANPE et ceux dont les parents sont inscrits à ladite agence. Malgré l'opposition de la gauche, qui y voit une mesure particulièrement antidémocratique, *« mesquine »*, pour **Mme Danielle Bidard-Reydet** (PC, Seine-Saint-Denis), *« ridicule »* pour **M. Jean-Pierre Masseret** (PS, Moselle), *« trahissant une grande pauvreté d'imagination »*, selon **M. Josy Moinet** (Gauche dém., Charente-Maritime), le Sénat se contente de supprimer la référence à l'ANPE pour lui substituer les références aux exonérations dont bénéficient les familles *défavorisées*.

« Cadrer » le débat

A la demande du gouvernement, le Sénat a constitué une commission spéciale pour examiner le projet de loi relatif à la liberté de la *communication*. Composée de *vingt-quatre* membres à la proportionnelle des effectifs des groupes, elle s'est réunie à plusieurs reprises jeudi 12 juin. Présidée par M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), elle a confirmé comme rapporteur M. Adrien Gouteyron (RPR, *Haute-Loire*), *qui avait été officieusement* désigné par la commission des affaires culturelles pour remplir cette fonction.

En retenant la constitution d'une commission spéciale, le gouvernement et la majorité entendent pouvoir mieux *« cadrer »* le débat en séance publique qui devrait commencer le 25 juin. Les sénateurs communistes se sont élevés contre cette décision, qui *« témoigne de la volonté de la droite de faire adopter ce texte le plus rapidement possible* [au Sénat], *avant de court-circuiter l'Assemblée nationale par le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution »*.

Ils indiquent qu'ils déposeront contre le projet deux motions, l'une tendant à opposer la question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, l'autre pour opposer une exception d'irrecevabilité constitutionnelle. L'adoption de l'une ou de l'autre de ces motions équivaudrait à un rejet du texte.

Comme il l'avait fait la veille devant les sénateurs de la majorité, **M. François Léotard**, ministre de la culture et de la communication, a exposé à la commission spéciale les grandes lignes de son projet. Jugeant prématuré de figer dans le présent texte les grandes lignes de transformation de FR 3, le ministre a toutefois indiqué que le gouvernement sera à même de prendre position sur l'évolution de son statut d'ici à la fin de 1987. Il s'est déclaré prêt à prendre en considération toute proposition du Sénat sur ce point.

Entendu l'après-midi, **M. Gérard Longuet**, secrétaire d'Etat chargé des P et T, a insisté sur l'esprit de *« prudence et* [de] *concertation »* avec lequel il entend mener la déréglementation des télécommunications françaises. Il a affirmé que la puissance publique, au travers de la DGT, continuerait à avoir un rôle important à jouer, en matière de téléphonie notamment.

A. Ch.

Moi, candidat ?

La cohabitation, qui, pour réussir, implique que pendant un temps assez long l'Elysée et Matignon acceptent de « cohabiter », serait-elle menacée de fin prématurée ?

La coalition majoritaire serait-elle tentée par les démons de la division ? La perspective de l'élection présidentielle, hantise et raison de vivre des grands chefs politiques, exercerait-elle déjà son tropisme centrifuge ?

Depuis quelques jours une poussée de fièvre obsessionnelle s'est emparée de quelques responsables. M. Fabius rappelle dans nos colonnes (*le Monde* du 13 juin) que M. Mitterrand serait *« le meilleur candidat socialiste »* pour un mandat de cinq ans. M. Marchais ouvre sa succession comme candidat du PC à l'Elysée. M. Léotard souligne qu'il faudra *« compter avec lui »*. Aussitôt M. Méhaignerie le trouve trop vert et lui préfère ouvertement M. Barre. Celui-ci brosse un autoportrait à travers l'évocation de Robert Schuman et flatte les sentiments européens des centristes. M. Giscard d'Estaing pieffe d'agacement et tente de *se poser en arbitre*. Dans ce concert, deux solistes toutefois jouent une partition différente : MM. Mitterrand et Chirac.

Le premier n'a nul besoin de se lancer dans la course. Il y est déjà tout naturellement par la force de sa fonction, et seule *compte la décision qu'il prendra* d'ici au terme de son mandat. Il est seul maître de la date et seul à pouvoir décider si, dans son camp, il y aura ou non compétition. Lui seul aussi pourra mesurer, lorsqu'elle aura suffisamment fait ses preuves, si la cohabitation aura été pour lui un handicap ou un avantage. Il est vrai que M. Mitterrand affiche une réelle sérénité. Avec toutefois la vigilance d'un chat dont l'assoupissement n'est jamais un sommeil inerte. Ainsi, à sa façon, le président de la République se tient prêt lui aussi.

Pour M. Chirac, la situation est différente. *« 1988 ne me préoccupe pas du tout »*, a-t-il affirmé, lundi 9 juin, au journal de TF 1. Si elle ne le préoccupe pas, elle l'occupe cependant tout entier. Par rapport à celle de M. Mitterrand, sa situation n'est *« ni tout à fait la même ni tout à fait une autre »*, et, comme Verlaine d'une femme, il rêve d'une France qui *« l'aime et le comprenne »*. Mais, pour cela, il doit convaincre de sa réussite.

Ainsi que l'a répété en son nom, jeudi, son porte-parole, M. Denis Baudouin, *« nous sommes revenus au pouvoir dans un contexte pas toujours facile mais nous sommes décidés à gouverner sur notre programme et nous sommes persuadés que nous obtiendrons de bons résultats »*. Selon le premier ministre, *« depuis le 16 mars, une véritable rupture politique s'est produite »* et il fait un acte de foi : *« En raison de nos résultats positifs, ma conviction est que celui qui l'emportera à l'élection présidentielle sera issu de l'actuelle majorité. »*

Le pouvoir du verbe

C'est cet espoir qui autorise M. Chirac à prévoir que l'action de la majorité a devant elle, pour s'épanouir, une période de neuf années. La démonstration que le premier ministre veut faire pendant les deux prochaines années doit donc être perçue de façon assez positive pour constituer un gage pour le septennat qui suivra. Comment pourrait-on ne pas faire confiance pour l'Elysée à celui qui ayant réussi à Matignon garantira la continuité ? Son programme présidentiel, ce sera en fait son bilan de premier ministre. Tel est le non-dit de la préoccupation présidentielle de M. Chirac. Sa campagne élyséenne a commencé avec son entrée à l'hôtel Matignon le 20 mars dernier. Qui en doutait d'ailleurs ?

Face à l'action du premier ministre, *« le pouvoir de M. Mitterrand est actuellement celui du verbe »*, a déclaré M. Baudouin. *« Il est très important et il est normal qu'il s'en serve »*, a-t-il admis, tout en faisant remarquer : *« Compte tenu de la Constitution, que chacun respecte, ses déclarations n'arrêtent pas, ne gênent pas, le déroulement du processus. »* Ainsi, du côté du premier ministre, on « trace sa route », d'une part en considérant que les questions de personnes sont prématurées, que les prises de position des partis sont leur affaire et d'autre part en banalisant les avertissements de M. Mitterrand.

ANDRÉ PASSERON.

Une mise au point de M. Sarre

A la suite de notre article consacré, dans nos éditions du 13 juin, aux débats internes du groupe socialiste de l'Assemblée nationale sur les projets du gouvernement touchant à la sécurité, M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, nous a adressé la mise au point suivante : *« Vos informations ne sont pas dignes de foi. S'il y a eu débat entre socialistes, comme sur tout projet de loi, aucun désaccord de fond n'est apparu. Seules des questions de rédaction de nos amendements ont nécessité un travail détaillé.*

» Dire que j'ai « tenté de faire de la surenchère sécuritaire par rapport aux positions du RPR » relève d'une médiocre provocation. »

Une esquisse constitutionnelle

(Suite de la première page.)

Il appartient au président *« de nommer les ministres, et d'abord, bien entendu, le premier »*. Ce choix ne doit ni lui être imposé ni être arbitraire de sa part. Il s'agit d'une décision politique prise, comme toute autre, eu égard à plusieurs facteurs : *« au chef de l'Etat la charge d'accorder l'intérêt général avec l'orientation qui se dégage du Parlement »*. Le gouvernement « procède » ainsi — c'est fondamental — non point de partis, non point du législatif, mais du président.

C'est au premier ministre de *« diriger la politique et le travail du gouvernement »*. Le travail, sans nul doute. Mais *« diriger la politique... du gouvernement »*, voilà qui préfigure le si controversé *« détermine et conduit la politique de la nation »* de notre article 20.

Si telle est la fonction du premier ministre, que reste-t-il au président ? Non point un *« domaine »* particulier, situé à l'écart du reste de l'activité gouvernementale. Le mot n'est jamais prononcé et l'idée jamais évoquée. On imagine d'ailleurs mal que de Gaulle ait pu vouloir une telle séparation en un temps où étaient déjà très forts les liens entre les réalités internationales (constitution de deux grands blocs mondiaux, épuisement de l'Europe, incertitude sur l'avenir de l'Allemagne) et les problèmes intérieurs de remise en ordre et de reconstruction.

Hormis les circonstances exceptionnelles (futur article 16), deux missions majeures incombent au président. L'une est d'assurer *« le fonctionnement régulier des institutions »*, l'autre de *« faire valoir au milieu des contingences politiques les intérêts supérieurs de la nation »*. De Gaulle insiste trop sur le *« fonctionnement régulier »* pour qu'il s'agisse seulement de formes et de procédures. C'est l'esprit de la Constitution qu'il s'agit avant tout de faire respecter. L'« arbitrage » par lequel le président doit exercer cette fonction ne sera évidemment efficace que si, dans les faits autant qu'en principe, le président se situe « au-dessus des partis ». Qu'il y ait dans cette exigence une faiblesse possible du dispositif n'est pas douteux. Eminent ou médiocre, un monarque risque peu d'être un homme de parti. Mais un président élu, sauf si des circonstances, par hypothèse funestes, en ont fait un sauveur ? Il reste à compter, mais il n'est pas sûr que ce soit toujours suffisant, sur la conscience du devoir d'Etat et sur le désengagement par rapport aux attaches antérieures que suscite habituellement l'accession aux responsabilités suprêmes.

« Faire valoir » les intérêts permanents de la nation est une expression qui paraît bien modeste. Elle suggère le rappel, l'argumentation, mais pas la décision. De Gaulle en fit un bref commentaire quand, à Bayeux, il revendiqua pour le chef de l'Etat *« la tâche de présider les conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas »*.

Exercer une influence, cela peut aller depuis le fait d'être en état d'obtenir certaines concessions de qui est globalement en désaccord avec vous jusqu'à celui d'inspirer une pensée et une action, d'être le guide, avec mille nuances entre ces deux extrêmes. Cette *« influence de la continuité »* risque, il est vrai, de s'opposer aux impatiences d'un gouvernement désireux de réaliser les nouveautés qu'il a promises. Des désaccords apparaîtront. Iront-ils jusqu'au conflit ?

∴

Voilà un danger sur lequel de Gaulle garde un silence qui surprend. Aurait-il compté que, s'il devenait chef de l'Etat, son « influence » serait assez puissante pour que le problème ne se pose pas ? Mais tout, alors et plus tard, indique qu'il pensait plus à ses successeurs qu'à lui-même. N'aurait-il pas prévu qu'en principe l'alternance pourrait ne pas s'opérer à la même date pour le président et l'Assemblée ? Mais, dès lors qu'il voulait que cette dernière soit élue pour moins longtemps que le chef de l'Etat, il ne pouvait pas ne pas envisager une telle éventualité.

Se serait-il alors agi de sa part d'une tactique politique : tout en s'attaquant au régime d'assemblée, se montrer le moins éloigné possible du parlementarisme à la manière du siècle précédent ? Ce n'est pas exclu, de même qu'en 1958 il n'alla pas, pour ce qui est de la désignation du président, jusqu'au bout de ses idées : l'élection au suffrage universel direct. Mais il ne faut négliger ni l'extraordinaire continuité entre ce qui avait été proclamé en 1946 et ce qui fut réalisé en 1958 ni la constance avec laquelle de Gaulle n'a cessé de récuser pour la France le régime présidentiel. Les discours de Bayeux et d'Epinal suggèrent, me semble-t-il, une explication. Elle tient en trois propositions qui se complètent.

La politique du gouvernement ne peut être qu'en harmonie, sauf sans doute quelques discordances, avec les vues de la majorité de l'Assemblée. Un conflit entre le gouvernement et le président serait donc un conflit entre celui-ci et l'Assemblée.

Une issue existe : la dissolution. Encore doit-il y être procédé dans l'esprit qu'on a dit : non comme une manœuvre partisane mais comme le moyen de donner une assise plus solide au gouvernement de demain, quel qu'il soit.

La manœuvre partisane, elle, est exclue par construction puisque le chef de l'Etat, s'il a certes ses idées à lui, est au-dessus des partis. Encore est-il souhaitable que les formations qui sont le plus proches de lui ne tentent point de le ramener à elles, et, ce faisant, de le limiter et de le diminuer.

S'adresse enfin à tous, président, ministres, partis politiques, tant pour les grandes lignes de leur action que dans la vie quotidienne de l'Etat, cet appel de Bayeux empreint à la fois de ferveur et d'une sorte d'angoisse : *« En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées. »*

BERNARD TRICOT.

هكذا من الأصل

La préparation des élections sénatoriales au PS

Dans le flers des départements français concernés par le renouvellement sénatorial partiel du 28 septembre, les militants socialistes sont en train de voter pour désigner les candidats socialistes. La convention nationale du PS, qui se réunit les 28 et 29 juin au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), devra entre autres tâches ratifier les choix des sections ou éventuellement y apporter des modifications. La convention nationale est souveraine.

HAUTS-DE-SEINE. — Au terme d'un débat interne animé, les militants socialistes ont désigné leur tête de liste aux élections sénatoriales : il s'agit de M. Bernard Le Savouroux, premier secrétaire fédéral. Ce conseiller régional, membre du PS depuis 1971, appartient au courant dominant du parti (ex-courant Mitterrand). Le choix en sa faveur s'est effectué au détriment du sénateur sortant, M. Robert Pontillon, ancien maire de Suresnes et proche de Pierre Mauroy. Si l'éviction de ce dernier — qui peut toutefois être refusée par la convention nationale — ne constitue pas une surprise, elle consacre néanmoins le déclin de l'une des plus anciennes et des plus influentes figures départementales du PS. *(Corresp.)*

SEINE-SAINT-DENIS. — La liste de six noms qui sera soumise à l'appréciation de la fédération départementale le 12 juin devrait être conduite par M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du PS, chargé des relations extérieures, maire du Pré-Saint-Gervais, élu sénateur en 1977 ; la deuxième place revenant à M. Claude Fuzier, sénateur depuis 1977 et maire de Bondy. Si la réélection du maire du Pré-Saint-Gervais peut être considérée comme acquise, il n'en est pas de même pour l'élection du deuxième de liste. — *(Corresp.)*

VAL-DE-MARNE. — La liste proposée par la fédération socialiste du Val-de-Marne sera composée de MM. Jacques Carat, sénateur et maire de Cachan, Pierre Tabanou, maire de l'Haÿ-les-Roses, tous deux proches de M. Pierre Mauroy, René Rouquet, adjoint au maire d'Alfortville, Jean-François Collet, conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois, Mme Micheline Suvant, conseiller municipal de Fresnes, et M. David Bohot, conseiller municipal de Choisy-le-Roi.

M. Tabanou s'était effacé devant M. Roger-Gérard Schwarzenberg (MRG) lors des élections législatives, en mars dernier, espérant en contre-partie obtenir la tête de liste aux sénatoriales. Il vient d'en être évincé et le deuxième siège, qu'il occupe, est loin d'être acquis au Parti socialiste. — *(Corresp.)*

VAL-D'OISE. — M. Louis Perrein, sénateur sortant et conseiller général a été largement plébiscité par la fédération socialiste pour conduire la liste du PS. Maire de Villiers-le-Bel, il précède Mme Isabelle Massin, conseiller général et conseiller municipal de Cergy, proche de M. Michel Rocard, et M. François Ballestracci, conseiller régional et conseiller municipal de Groslay, premier secrétaire de la Fédération du PS, membre courant mitterrandiste. — *(Corresp.)*

RHONE. — Les militants socialistes ont désigné comme tête de liste M. Franck Sérusclat, sénateur sortant, maire de Saint-Pons et membre du courant A (mitterrandiste). Pour la deuxième place considérée comme éligible, leur choix s'est porté sur M. Roland Bernard, maire d'Oullins, appartenant au courant A. Également membre de ce même courant, M. Jean Poperen n'était néanmoins, pas favorable à cette candidature. Cette opposition du maire de Meyzieu avait alimenté une rumeur persistante, démentie par l'intéressé, selon laquelle, M. Poperen aurait du même coup favorisé le candidat rocardien, M. Gérard Lindeperg, maire de Neuville-sur-Saône.

Arrivé en quatrième position, M. Lindeperg, compte tenu de l'extrême mobilisation des militants de Villeurbanne en faveur de M. Bernard, envisage un recours pour contester les résultats dans cette commune que dirige M. Charles Hernu. De son côté, et après une analyse des résultats de certaines sections où M. Lindeperg précédait M. Bernard, l'ancien ministre de la défense a constaté *«à regret»* une *«conjonction objective Rocard-Poperen»*. — *(Corresp. rég.)*

ESSONNE. — La question a été réglée au niveau de la fédération dès le mois de septembre. A l'initiative de M. Jean-Luc Melenchon, premier secrétaire de la fédération socialiste, tous les candidats aux trois élections de 1986 ont été désignés ensemble. En agissant de la sorte, on donnait satisfaction à beaucoup de militants dans une fédération où le courant A a besoin de l'appui du CÉRÈS pour assurer la direction et où les Rocardiens représentent un bon tiers des effectifs. Puis le choix de M. Jean-Luc Melenchon et de ses quatre colistiers (MM. Paul Loridant, Henri Thevenet, Christian Julien et Gérard Funès) a été entériné par un vote au sein des différentes sections le 27 mai dernier. M. Pierre Noé, seul sénateur socialiste sortant de l'Essonne avait fait savoir qu'il n'était pas candidat.

Néanmoins, les militants s'émeuvent des rumeurs selon lesquelles la direction nationale du PS, envisagerait, à l'occasion de la convention nationale des 28 et 29 juin le « parachutage » de M. Bertrand Delanoë, membre du bureau exécutif et ancien secrétaire national chargé des fédérations et de Mme Françoise Seligmann, membre du secrétariat national du PS et l'une des figures du parti. A la direction du PS, on affirme qu'aucun de ces parachutages dans un département de la région parisienne n'est envisagé pour le moment, mais on ajoute qu'une telle éventualité est *« peu probable, mais [que] rien n'est à exclure »*.

Mme Seligmann confirme qu'elle est candidate à la candidature dans l'Essonne ou dans les Hauts-de-Seine. Elle fait valoir que, si elle n'est pas élue sénateur, le groupe socialiste de la Haute Assemblée ne comptera qu'une seule femme au lieu de dix, si les statuts du parti étaient respectés. — *(Corresp.)*

CRISE DANS LA FÉDÉRATION COMMUNISTE DU FINISTÈRE

La déchirure

De notre envoyé spécial

Brest. — Rien ne va plus à Brest. Louis a enfin réussi à se débarrasser de Louis. Non content de l'avoir vaincu, à la déloyale, M. Louis Le Roux a humilié M. Louis Aminot lors de la séance du conseil municipal du 5 juin. Il a indiqué autoritairement que les élus communistes ne prendraient *« pas part au vote »* sur un texte, alors que l'autre Louis préside encore aux destinées de ce groupe. Pouvait-il lui signifier plus clairement qu'il n'est plus rien ?

La nouvelle fédération réunifiée du PCF du Finistère est atteinte d'un mal irrédactible : la déchirure. L'éviction de M. Aminot du comité fédéral (*le Monde* du 29 mai et du 31 mai) a provoqué l'explosion, mais la mèche se consumait depuis plusieurs années. En quelques heures, tout s'est cristallisé sur deux noms ; mais, depuis ce dimanche meurtrier du 25 mai, toutes les rancœurs remontent à la surface. L'affaire dépasse largement la seule querelle entre M. Le Roux, ancien premier secrétaire fédéral du Finistère-Nord, membre du comité central, et M. Aminot, dirigeant des ouvriers de l'Arsenal et patron du comité de ville du PCF. C'est le fonctionnement du parti qui est en cause.

Au début des années 70, la direction du PCF décide de scinder la fédération communiste du Finistère pour s'adapter au découpage administratif départemental. M. Le Roux prend la tête de la fédération du nord. *« Bourreau de travail, homme aux grandes capacités »*, selon les contestataires d'aujourd'hui, il en vient, au fil des ans, à diriger tout seul, comme un potentat. On finira par le lui reprocher en haut lieu au moment des élections municipales de 1977.

La place du Colonel-Fabien ignore, puis feint d'ignorer, que l'antipathie gagne. Les méthodes de direction *« autoritaires »* passent de moins en moins bien. Ceux qui, jadis, ont mis la main à la pâte s'en mordent les doigts. *« Bien sûr, on a trempé là-dedans et on a accepté »*, reconnaît l'un. *« On découvre petit à petit. On s'aperçoit lentement qu'on ne sert à rien. Tout est prévu à l'avance »*, admet un autre. *« Même si je m'interrogeais quelquefois, je me disais que c'était moi qui étais un con puisque le centralisme démocratique avait tranché »*, dit un troisième.

M. Marchais peut prendre lui-même la mesure du malaise, début 1985, puisqu'une partie de la direction fédérale s'ouvre à lui dans une lettre. La réponse est une fin de non-recevoir. M. Le Roux reste maître chez lui. Pourtant, la tension monte encore. Au moment de la désignation des candidats pour les législatives de mars dernier, la direction nationale impose Mme Sylvie Le Roux, une homonyme. Elle avait déjà été imposée aux élections européennes de 1979 *« alors que le secrétariat unanime pensait qu'elle n'était pas la meilleure candidate possible »*, affirme un contestataire.

Mme Francette Lazard, membre du bureau politique chargée de « suivre » ce département promet, assure-t-on, une conférence fédérale pour crever l'abcès. Elle n'aura jamais lieu.

Car Paris planifie sa normalisation. Prise entre ceux qui contestent le fonctionnement à Brest et les quelques « rénovateurs » qui commencent à pointer le nez dans le Finistère, la direction décide de refusionner les deux fédérations du Nord et du Sud. Pour la raison exactement inverse à celle avancée quinze ans auparavant ! Officiellement, il s'agit d'une mesure administrative qui s'explique par l'organisation du département.

« Il portait une chemise rose »

En réalité, il s'agit de couper les têtes qui dépassent. *« A travers la fusion, on a voulu régler leur compte à certains camarades du Nord »*, déclare M. Jean-Pierre Jeudy, maire de Carhaix, une commune du Finistère-Sud. Les objectifs de la réunification, écrira plus tard M. Jean Riou, secrétaire de la section de Brest-Nord, *« n'étaient pas ceux présentés par les anciennes directions fédérales »*.

Devenu trop encombrant en raison de ses critiques internes, M. Aminot, *« un responsable fort en gueule, mais reconnu par toute la base »*, bien que d'accord, dit-on avec la ligne du vingt-cinquième congrès *« à défaut de l'être... avec son application »*, doit passer à la trappe avec quelques « rénovateurs » qui, eux, réclament déjà un vingt-sixième congrès. L'éviction passerait ainsi inaperçue.

« Tout a été préparé en accord avec Paris », soutient un contestataire. On bat le rappel des cellules et des sections pour le vote de réunification. Qu'importe si certaines d'entre elles s'y opposent. Deux conférences fédérales d'enregistrement — une dans le Nord, une dans le Sud — se déroulent, le 24 mai. Le lendemain, une conférence commune théâtrale entérine définitivement la décision. Quelle journée !

« On a vu se ramener un bataillon du troisième et du quatrième âge, totalement inconnu », confie un des participants. La réunion s'éternise et dégénère. *« Ils nous ont traités de racaille et de pédés socialistes..., mais socialiste tout court est déjà une insulte »*, lance un autre dont le voisin a entendu « juquiniste » et « fiszbinisté » parmi les amabilités. *« Un camarade s'est fait prendre à partie car il portait une chemise rose »*, remarque, consterné, un troisième. Dix-sept orateurs ne peuvent prendre la parole pour cause de sono coupée. *« C'était la pagaille la plus complète »*. Le président de séance, M. Alain David, est dépassé par les événements. *« Il demandait à Francette Lazard ce qu'il fallait dire »*, se souvient un participant.

Le nombre de partisans de la réunification variera de 58 à 71 sur les 128 délégués présents *« sans que les abstentionnistes aient jamais été décomptés »*. Tout basculera à l'issue du vote à bulletin secret pour l'élection des nouveaux membres du comité fédéral. *« Il est clair qu'ils avaient donné la consigne aux délégués sûrs de barrer massivement les noms d'Aminot, Lagadec et Drevillon »*. Mme Yvonne Lagadec et M. Yvon Drevillon sont des empêcheurs de normaliser en rond.

Manque de chance, l'opération marche, à une voix près, pour M. Aminot, mais elle rate pour les deux autres. Louis se retrouve seul sur le carreau. Immédiatement, une quarantaine de mécontents quittent la salle en chantant *l'Internationale* sous les quolibets de leurs camarades. *« Même en faisant les fonds de tiroirs, l'échec relatif de cette opération montre à quel point, ils sont minoritaires »*, confie l'un d'entre eux. *« La majorité des communistes du Finistère sont d'accord avec nous mais ils se taisent »*, dit un autre.

« Empêcher le débat »

Et voilà la nouvelle fédération réunifiée bien mal partie. Quant à son nouveau premier secrétaire fédéral, M. Piero Rainero (1), il a déjà un lourd handicap. *« Devant sa section*, affirme M. Jeudy, *il avait dit qu'Aminot serait dans le prochain comité fédéral. En fait, il a commencé son règne par le mensonge. »* Les hypocrisies refont surface. Pour M. Serge Borvon, conseiller municipal à Plougastel, qui a refusé d'assister à cette conférence ubuesque, *« il fallait non seulement écraser les opposants, mais aussi empêcher le débat »*.

De son côté, M. André Le Gac, lui aussi élu de Plougastel et démissionnaire avec une quinzaine d'autres personnes du comité fédéral de cinquante membres, où il venait d'entrer, rue dans les brancards : *« Il n'y a plus de statuts, ils avancent au bulldozer. Il n'y a plus de discussion ou d'élection possible »*. Et de noter que *« le parti reconnaît ses retards anciens, mais du retard, il en construit tous les jours »*. Au bout de la réflexion, tous font une constatation tragique : *« L'appareil commence à apparaître à nu aux yeux des camarades. Il y a un décalage profond que la direction ne mesure pas. »*

Ici et là, on commence à évoquer le risque de scission provoqué par cette déchirure. Une catastrophe pour le parti qui, de 15,20 % des voix aux législatives de 1978, est arrivé à 6,79 % à celles de 1986 dans l'ensemble du Finistère. S'ils sont tous attachés au PCF par des liens affectifs, les plus combatifs veulent mener bataille à l'intérieur, mais les plus écœurés s'en vont déjà sur la pointe des pieds.

OLIVIER BIFFAUD.

(1) Après avoir accepté le principe d'un rendez-vous, M. Piero Rainero a demandé un délai de 24 heures pour s'organiser. La nuit et le téléphone portant probablement conseil, il a alors refusé cette rencontre arguant du fait que *le Monde* n'avait pas pris contact avec lui auparavant. Cette explication est inexacte. Non seulement le correspondant du *Monde* à Brest a pris contact avec M. Le Roux avant la conférence fédérale — il n'avait alors *« rien à déclarer »*, — mais il assista ensuite à la conférence de presse donnée après la conférence fédérale par M. Rainero, lui-même, à Morlaix.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

CE gouvernement où se pavanent tant de jeunes gens bien coiffés, on le dit inspiré par Reagan, bien que le parrain soit maintenant mis en sourdine. Mais point n'est besoin de traverser l'Atlantique pour trouver une âme au gouvernement. La France y pourvoit, celle du dix-neuvième siècle, quand Guizot, criant *« enrichissez-vous ! »*, était entendu par les Rougon-Macquart. Le temps des libéraux, dans sa version contemporaine, c'est le temps des affaires. Louis-Philippe et Napoléon III confondus.

Alors, des groupes financiers puissants (ce que devront être les « repreneurs » de TF 1, au dire même du projet de loi sur l'audiovisuel) se partageaient qui les chemins de fer, qui le commerce, qui la banque. 1986, c'est du déjà fait, auquel s'ajoutent d'autres domaines de dépeçage, les découvertes du vingtième siècle, l'audiovisuel et, peut-être, le téléphone.

Entre-temps, l'Etat, rejetant un rôle uniquement policier, voué, pour l'intérieur, à l'ordre public, avait pris conscience qu'il devait s'interposer entre l'opulence et la misère, pour modérer l'une et alléger l'autre. A un moment où s'effilochait la foi religieuse, l'Etat reprenait à son compte les principes, au moins théoriques, de charité, de solidarité et d'égalité entre les hommes. C'était effectivement la marche vers une socialisation de la société civile, que M. Le Pen, tout haut, d'autres, plus bas, désignent comme une emprise socialiste bien antérieure au gouvernement de cette couleur. Ça râlait du côté des riches, mais cela se faisait quand même, et, si les riches n'étaient pas réduits à la soupe populaire, les pauvres y avaient moins recours.

Car, y compris chez les grands bourgeois qui tenaient l'Etat, qu'ils fussent de droite ou de gauche, on avait pris conscience que remettre la défense de l'homme, sa vie et sa survie, à sa seule force individuelle, c'était condamner la plupart. La conviction s'était imposée qu'il fallait mettre fin au règne des saisies, des huissiers et des monts-de-piété, qui deviant loi quand l'homme ne peut compter que sur lui-même, mais l'argent sur sa force.

L'évolution s'est accélérée après la seconde guerre mondiale quand les droits sociaux de l'homme (à la santé, au logement, au travail) ont fait leur apparition jusque dans le préambule de la Constitution de 1946. Tant bien que mal, ce préambule, c'est vrai, a fait la morale de la République au travers de tous les gouvernements qui ont parlé en son nom depuis quarante ans.

Ce préambule, il fait toujours partie de ce qu'on appelle le « droit positif », puisque la Constitution de 1958 — celle qui régit les Français à présent — s'y réfère expressément. Ce morceau-là de la IVe République n'a pas été aboli. Il serait temps, désormais, au nom de l'ordre nouveau, de rayer cela de nos papiers.

∴

PAS de toit. Pas de pain. Pour la santé, on verra. Ainsi peut se résumer, pour beaucoup, l'adoption quasi simultanée de textes qui libèrent les loyers et le droit de licencier. Non seulement les loyers du secteur privé, qui ne concernent pourtant pas que des millionnaires, mais aussi ceux du secteur public et semi-public, c'est-à-dire les HLM et les logements assimilés.

Or qui occupe ce type d'habitation, sinon les titulaires des salaires les plus bas et ceux qui fournissent les gros bataillons du chômage ? Et qu'on ne vienne pas monter en épingle les bénéficiaires abusifs de loyers d'HLM, ou les fraudeurs en matière d'indemnités de chômage ! Que pèsent-ils face au million d'hommes et de femmes, d'ouvriers et d'employés, de jeunes ou de trop vieux, qui sont privés, parfois depuis plus de deux ans, de la moindre indemnité publique ? Loyers et risques de licenciement vont suivre la même courbe pour les mêmes gens, celle de l'augmentation.

Dans ces conditions, ce n'est pas le train de vie qui est menacé, mais la vie tout court. Sur les mêmes, sur les plus faibles, sur les plus atteints, sur les moins doués, va, dans un même mouvement, peser le danger d'être chassé de son toit et privé de son emploi. Il ne s'agit pas de faire pleurer Margot. C'est ainsi.

Un seul exemple : la commune-dortoir de Chanteloup-les-Vignes, près de Poissy, dans les Yvelines, est composée d'HLM. Sa population active compte 50 % de chômeurs. Nombre d'entre eux font partie de ces « chômeurs de la deuxième génération », selon un euphémisme statistique qui a cours, dit-on, en Ecosse, terre brûlée elle aussi. Autrement dit, on y est chômeur de père en fils et, plus probablement encore, de mère en fille.

D'ici deux ans, combien de ceux qui n'ont déjà plus d'emploi auront-ils perdu leur toit ? Souhaite-t-on que, à la manière du Moyen Age, les routes se peuplent de vagabonds cherchant de quoi vivre ? Ou encore, autre modèle, américain, de ces troupeaux de pauvres de l'entre-deux-guerres que dépeint John Steinbeck dans *les Raisins de la colère* ? L'Amérique, ce n'est pas que Reagan. Ou plutôt, Reagan, c'est aussi le retour de cela.

Pauvres

LE paradoxe de l'entreprise, politiquement parlant, c'est qu'elle est conduite par deux ministres qu'on n'attendait pas à pareil *« saut boulot »*, comme disait M. Fabius. Il faut que M. Chirac soit bien habile, ou ses conseillers bien pervers, pour avoir remis le soin d'un tel nettoyage à M. Philippe Séguin et à M. Pierre Méhaignerie. Ils avaient pourtant la réputation d'être plus sensibles que leur camp à l'aspect social et humain des choses. Ces hommes jusque-là considérés comme la gauche de la droite rentrent dans le rang.

A toutes jambes pour M. Méhaignerie, qui, en substance, indiquait mercredi à l'Assemblée nationale que les plus pauvres n'avaient qu'à gagner la périphérie des villes pour y trouver abri, puisque les loyers devraient y gonfler moins fort qu'au centre. Sur cette lancée, pourquoi ne pas rebâtir autour des cités les murailles qui les protégeaient jadis des envahisseurs, et à présent le feraient des pauvres ?

M. Méhaignerie soutient que le contrôle des loyers a eu pour *« effet induit »* de faire perdre trois cent mille emplois dans le bâtiment. Mesure-t-il ce que la libération des loyers, sans parler de celle des prix en général, suscitera, « intuitivement », de sans-abri ? Soit qu'ils n'aient plus les moyens de payer, soit qu'ils n'aient plus de moyens du tout.

Georges Pompidou avait beau dire que les propriétaires représentaient le premier parti de France, les locataires, s'ils se rassemblaient, composeraient davantage qu'un groupuscule. Lors de cette fameuse échéance de 1988, M. Chirac, qui s'y voit déjà, pourrait bien se l'entendre dire, maintenant qu'il a fait son choix entre les uns et les autres.

∴

PAS de pain. Pas de toit. C'était déjà sa vie à la femme qui stationnait rue Cler, une rue commerçante du propre septième arrondissement de Paris. De loin, debout, immobile, deux sacs de voyage à ses pieds, elle ressemblait à n'importe qui attendant un taxi pour être menée vers quelque gare, vers quelque séjour d'agrément. N'était toutefois cette bizarre immobilité, cette tête qui ne se tournait vers rien.

Aussi, l'œil se faisant plus perçant, on voyait qu'elle tenait à la main une boîte en carton d'une dizaine de centimètres de côté. Elle mendiait. Sa mise était soignée, son regard droit. La misère devait être du jour même. Sans doute était-elle encore, la nuit précédente, dans un lit qui était sien. Quel drame s'était abattu sur elle, d'un instant à l'autre, pour qu'elle doive demander à la rue et son pain et son toit ; pour y transporter dans deux sacs faits avec soin tout ce qui subsistait d'avant le drame ?

Plus que digne, fière, elle empêchait l'aumône en même temps qu'elle la sollicitait. Ce n'était pas une mendiante, c'était un reproche. Ah ! oui, bien sûr, « aumône », « mendiante », ça fait désuet, ça n'existe plus, il y a des mendiants, mais ce sont des clochards, ils ont choisi, parce que ceci, et parce que cela... Non. Il y a des mendiants, et ils sont peut-être de ceux à côté de qui l'on dînait, l'avant-veille, dans un bistrot sens façon.

∴

PROPRIÉTAIRE de son appartement à Paris, titulaire d'une petite retraite, Mme Fonbarlet ne court pas en principe de tels risques. En principe seulement, car, victime d'aigrefins de tout poil où les plus honorables professions judiciaires sont représentées, elle est à la merci de la vente de son appartement : un studio de 21 mètres carrés. Il lui est fait grief de n'avoir pas payé ses charges, et on ne sait quoi encore de ces frais incessants qui accompagnent la possession d'un logement.

En fait, elle a versé ce qui était dû. Mais pas à qui il fallait. Mais celui qui a reçu les chèques les a empochés. Mais celui qui ne les a pas reçus les réclame. De procès en procès, voilà dix-neuf ans que ça dure. Et pas un juge pour s'y coller et tordre le nez aux escrocs. Des hypothèques sont prises sur son studio. Son mari est mort. Il n'y a pas d'enfant, mais elle a élevé une nièce. Il lui reste arthrose, diabète, toute la kyrielle des maux qui menacent une femme de soixante-douze ans, qui était en usine à l'âge de onze ans, qui en fut chassée parce qu'elle n'en avait pas douze, qui a une sœur à sa charge, et qui ne sait que répéter, entre deux sanglots vite rattrapés : *« Oh ! ça ne va pas. Oh ! ça ne va pas. »* Si elle est finalement dépossédée de son studio, peut-être trouvera-t-elle un logement à la périphérie des villes, là où les loyers devraient ne pas augmenter trop.

∴

VOILA un an, presque jour pour jour, que SOS Racisme organisait sa grande manifestation place de la Concorde. Changeant de place, le mouvement d'Harlem Désir organise, samedi 14 juin, sa Nuit de toutes les couleurs, à la Bastille. A 18 heures, carnaval ; à partir de 20 heures, un concert gratuit. Pour la circonstance, Touche pas à mon pote s'est allié avec la « 5 ».

∴

Aussi obligeant qu'anonyme, un lecteur fournit le sens de « à boule vue », citée dans le dernier « Amateur » (« Femmes »). Selon le Dictionnaire des expressions et locutions (Robert), cela signifie *« à coup sûr, directement et sans hésitations »*. Mais aussi *« à l'étourdie, n'importe comment »*. « A boule vue » est une expression pour Janus.

(Publicité)

Ain. – Audiquet Pierre ; Bettassi Pierre ; Bepoi: Marcel ; Blanchet Claude ; Blanchet Jean ; Brule Jean ; Chavanne Guy ; Deglise Gérard ; *Hazinger Daniel ; Handiquet Claude* ; Hébrard Frédéric ; Leriget J.-C ; Cerzenlina Christian ; Cerzenlina Marcel ; Piola René ; Pechet Alain ; Poli Dominique ; Racoud André ; Reveillard André ; Reveillard J.-L. ; Serres Germinal ; Sosiié Claude ; Thomas Gilbert.

Aller. – Charrier Claude ; Fleury Roland ; Fizzai Jacky ; Pineau Andrée ; Pinon Andrée.

Alpes (Hautes-). – Barthes Guy ; Blanchard J.-F. ; Bois Paulette ; Bonnet René ; *Borgis Francis* ; Chanpier Suzette ; Chapuis Anne ; Delépine Jocelyne ; Echassoux Pierre ; Fourès Jean-Paul ; Fourès Marie-Andrée ; Gren Michel ; Guichard Daniel ; Kara Sair ; Lacour Jean ; Landard Martine ; Landard Pierre ; Latapie Maurice ; Lestrate Didier ; Lippmann Pierre ; Loiseau Raymond ; Malet Chantal ; Malet Claude ; Marcel Gilbert ; Marcel Marie-Claude ; Mariotti Christian ; Mariotti M.-Jeanne ; Pons Francis ; Ribal Head ; Roche Serge-S. ; Rousseau Michèle ; Rousseau Roland ; Savard Bernadette ; Spaggiari Paul ; Thomas Claude ; Vinot Louis ; Wafflart André.

Alpes-Maritimes. – Arbaud Fernand ; Arnodo Maryse ; Baby Eva ; Bartoletti Arlette ; Baudoin J. ; Baudoin S. ; Bennayly Maurice ; Bertrand Françoise ; Bertrand F. ; Borgino Joséphine ; Borgnino Julien ; Castel Danielle ; Cassabel Pierre ; Cassaing Albert ; Cazenave Mauricette ; Charvin Robert ; Crema Raymond ; Curti Armando ; Curti Michel ; Dain Louis ; Dalfosso Guy ; Danne Pierre-Paul ; Darmon Christiane ; Djaner Mouloud ; Delgay-Troise J. ; Dupont Louis ; Favro Jean ; Fodella Patrick ; Franco André ; Franco Elisabeth ; Gazielle Jeanine ; Gianaria Micheline ; Gicanni Nadine ; Gonzal Georges ; Gonzales Annette ; Grelet Eliane ; Grelet Pierre ; Guillaume Jacques ; Hébert Marie-Rose ; Imbert-Guillaume Jacqueline ; Jan Jocelyne ; Jeandin Jacques ; Kegel Gilbert ; Laurent Marcel ; Laurent Paule ; Laurette Claude ; Lippmann Claude ; Lippmann Simone ; Magagnose Magny ; Magagnose Marcel ; Malek Bruno ; Malek Gérard ; Marchais Jean-Michel ; Margaritora J. ; Muller Alfred ; Odra André ; Passeron J.-C. ; Passeron Laure ; Pastorelli Michèle ; Pedroni Yves ; Perier Daniel ; Perrez Gilles ; Pertus Joscelyne ; Rodenville Jeanine ; Roy Laurence ; Sciberia Calegero ; Serano Daniel ; Simon Monique ; Sintes Gilles ; Sintes-Aioutz Madeleine ; Stoppa Paule ; Toale Eugène ; Therel Gilbert ; Tiberti Gérard ; Tossel André ; Turpin Gisèle ; Vasquez Robert ; Vion Christian ; Zuntini Roger.

Ardèche. – Chalvet Claude ; Julien Roland ; Lucaf F. ; Le Meur Hélène ; Le Meur Jacques ; Le Pouzin ; Mouchanat Danièle ; Mouchanat Pascal ; Nouet Ginette ; Nouet Guy ; Nouet Louis ; Mouner Angèle ; Picaud Denise ; Ponsonnet Magali ; Pouglion René ; Renoux Claude ; Renoux Denise ; Rethore Joseph ; Rivoire Christian ; Viol Catherine ; Viol Jean-Marc.

Ardennes. – Ninitte Maurice ; Omeagia Francine.

Aube. – Barthelle Jean-Paul ; Moulin Louis ; Toussaint Bernard.

Aude. – Gelis Hervé.

Aveyron. – Garcia Alain.

13 Bouches-du-Rhône. – Baggioni Nadine ; Bard Frédéric ; Baudin André ; Bec Alain ; Bec Jacques ; Beggard Alain ; Belli Françoise ; Belmonte Jean-François ; Bernard Adelaïde ; Bertussi Alexis ; Blanchemanche André ; Blanchemanche Nicole ; Bolage Yves ; Boulesteix Jacques ; Cabanne Jacques ; Carre Patrice ; Casalaymad Marcel ; Cellule Louise-Michel, Marseille 8e ; Charrière Jean-Louis ; Daumas Joëlle ; Delboun B. ; Dray René ; D'Alessio Joy ; Fabre Thierry ; Fageos Didier ; Fournel André ; Fournel Molly ; Gatillon Christian ; Gaudion Pierre ; Gonzalo Evelyne ; Granelli Alain ; Granelli Danielle ; Grégoire Yves-Roland ; Gualtieri Emmanuel ; Guyon Madeleine ; Idelovici Richard ; Klenkre Yves ; Klenkre Monique ; La Mantia Antoine ; Labandes Martine ; Lanfranchi Irène ; Laurent Jeanne ; Lazarev Nelly ; Liucia Claude ; Lisa Jean-Louis ; Lolo Jean-Paul ; Magnetto Pierre ; Mavuel René ; Mizzolo Jean-Paul ; Musari Michèle ; Nodrest Françoise ; Orgelati Jeanne ; Pasillou Hubert ; Pec Magalie ; Pallisini Pascale ; Picard Claude ; Picco Jean-Claude ; Pietri H. ; Pietri Pierre ; Reverende Betty France ; Rey Georges ; Rossi Claude ; Serfati Raphaël ; Simoncini Alain ; Tapin Marcel ; Tichadou Mireille ; Vassilion Véronique ; Vezzi Gérard ; Weiss R. ; Xuereb Georges.

Calvados. – Babonneaux Y. ; Decroux Jean-Philippe ; Fidalgo Jean-Claude ; Grente Irène ; Grima Gilbert ; Herin Robert ; Jallu Robert ; Mehieut Gérard ; Perdrizet Philippe ; Rivière Guy.

Cantal. – Bazalle Betty.

Charente. – Tanne Claude.

Charente-Maritime. – Mateu Jean-Manuel ; Morin Jean-Claude ; Roedler Michel.

Cher. – Arnaud Marie-Claude ; Elfa Pierre ; Fondras Jean-Claude ; Piquard Michel ; Trocket Henry.

Corrèze. – Martin Jacqueline ; Pezenat Bernard.

Corse. – Albertini Pascal ; Chaussin Marie-Dominique ; Coulon Jean-Jacques ; Giacicelli Pierre ; Jubissi René ; Le Monnier François ; Orsoni Pierre ; Pages Pierre ; Pages Rose ; Terrazzini Joseph ; Sampieri Louis ; Terni Paul.

Côte-d'Or. – Caignol Alain ; Colard Marie-José ; Colard Yves ; Jacquin Eliane ; Maillard Aline ; Malhelin Jean-Pierre ; Mathelin Jocelyne ; Thiebaut Nicole.

Côtes-du-Nord. – Bessonnet Daniel ; Cleac'h M. et Mme ; Coltier Danièle ; Douarinou M. ; Douarinou Alain ; Guichoux Marie-Lise ; Le Gwellec Jean-Luc ; Le Masson François ; Le Morvandec Yves ; Lobras Gérard ; Missir Camille ; Puech Camille ; Riemasson Pierre-François ; Rolland Yvon.

Dordogne. – Dales M. ; Gardy M. ; Herscovici E. ; Lecomte Jean-Marie ; Lecomte Suzy ; Moch A. ; Thomas Gilbert ; Verron Jean-Louis.

Doubs. – Barbe Claude ; Barny Roger ; Bezzari Denise ; Bordy René ; Bourquin Valzer Véronique ; Cretier Dominique ; Faudot Hervé ; Fouzzatte Denis ; Gapave Emilie ; Gillotte Jean ; Girard ; Grelot Jean ; Guedj Aimé ; Guedj Jacqueline ; Guerry Christiane ; Henriet Jean ; Humbert ; Lebec Jean-Pierre ; MacLaren Alistair ; MacLaren Marie-Claude ; Millet Ch. ; Millet F. ; Paganelli Serge ; Pernoy Jean-Pierre ; Rall Helena ; Ralle Michel ; Sermonet Claudette ; Simonet Michel ; Simonot Pierre ; Tara Chasnala.

Drôme. – Agudo Jean ; Andéa Danielle ; Avot Serge ; Beaurepaire ; Michel ; Calvez Jean ; Chastagnier Christian ; Coullaud Gabriel ; Despre Lucie ; Debeauvais Marie-Rose ; Ferret Nadine ; Fidier Sarah ; Giraud Muguetta ; Juvin Pierre ; Letourneur Guy ; Moulin Jacques ; Moulin Jeannette ; Pallanque Alain ; Pin Frédéric ; Pinède Jean-Guy ; *Pinède Jeanine* ; Roulet Patrick ; Sauvageon Jean ; Tizot Gérard ; Ventorelli Nadine ; Ventorelli Walter.

Eure. – Di Nocera Michel ; Issartelle Georges ; Philippes Guy.

Eure-et-Loir. – Migne Robert.

Finistère. – Belian David ; Béon Marie ; Borvon Serge ; Dubois René ; Favreau Jacqueline ; Favreau Jacques ; Floch Anne-Marie ; Floch Jean-Joseph ; Guivarch Sonia ; Jeudy Jean-Pierre ; Kervaore Jean-Noël ; Le Berre Paul ; Le Gac André ; Le Gac Maryvonne ; Le Guillou Gilbert ; Menat Borvon Irène ; Montfort Françoise ; Ouvrard François ; Ouvrard Marcel ; Rasmordac Jean.

Gard. – Arnegny Janic ; Bois Sylviane ; Bolmont Narcisse ; Bousquet Gérard ; Calvin Suzette ; Emerique Claude ; Hours André ; Michel Jean ; Michel Marie-Claire ; Michelis Louise ; Milesi Jean-François ; Monnier Violette ; Olivier Jean-Paul ; Renoux Jean-Claude ; Rogre Eric ; Roux Jeannette ; Seggar Christian ; Soustelle Françoise ; Testud Joseph ; Verdier (*M. et Mme*) ; *Vivien Paulette*.

Garonne (Haute-). – Bages ; Bages Robert ; Baroet Michel ; Baurens Serge ; Bonicoux Gérard ; Bordes Serge ; Cadilher Charles ; Carro Alain ; Carro Louis ; Carro Simone ; Casteret Michelle ; Cerisier Jérôme ; Coiffez Jean ; Daumond Daniel ; Dax Pierre ; Delgado ; Desagnat ; Diaz Serge ; Doumerc Daniel ; Forgues Henri ; Foulcault Didier ; Garric Patricia ; Gérard Paulette ; Larrague Athena ; Lartigue Francis ; Malgouyre Jean-Claude ; Orhant Nicole ; Orthet Martine ; Pecastaing Alain ; Porterie G. ; Ragout Alain ; Rodriguez Marie ; Rouzel Yves ; Sabathe Michel ; Saint Dizier Esther ; Saint Dizier Francis ; Sarramon ; Segui Thérèse ; Steinmetz Daniel ; Steinmetz Martine ; Talavera Fernand ; Tamie Anne ; Valentin Alain ; Weidknnet Pierre.

Gers. – Berdaux Jean-Pierre ; Castaddde Charles ; Congot François ; Desbarats Robert ; Detrey Didier ; Labal Albert ; Masry Jacques ; Toursan Pâquerette.

Gironde. – Audin Jacques ; Baquerin ; Berton Denielle ; Candelon Bernard ; Delaveau Jacques ; Delaveau Nicole ; Eyssantier Odette ; Garrot Jean-Pierre ; Hipeaux Marie-Pierre ; Lacour Dominique ; Lacour Guy ; Lamare Jean ; Lartigue Jeannette ; Lartigue Pierre ; Louis Calixte Chantale ; Pailhe Joël ; Perose Frédéric ; Saudray Robert ; Sartor Denise ; Sartor Pierre ; Vincent Marianne.

Hérault. – Agulo André ; Alart Pierre ; Allier Max ; Alonso Yannick ; Azema Jacki ; Bard René ; Benzoech Aimé ; Benzoech Jean ; Benzoech Jeanne ; Benzoech Viviane ; Bieu Nadia ; Bodrel Philippe ; Brodin Pierre ; Bruguas Colette ; Carmichael Jocelyne ; Casdallo Serge ; Charbonnel Pierrette ; Charbonnel Robert ; Coiscau Denise ; Coiscau Emile ; Compagnon Isabelle ; Cros Didier ; Cros Jacky ; Dariet Serge ; Daumas Christian ; Daurat Gérald ; Delafosse Patricia ; Deuillard Jean-Maur ; Doumenc Georges ; Doumenc Luc ; Doumenc Michel ; Doumenc Paule ; Durand-Gasselin N. ; Espi Jacques ; Espi Josette ; Esposito Claude ; Fernandez Annie ; Francalacci Claude ; Francalacci Josette ; Furnat Evelyne ; Gaignaire Charles ; Gaignaire François ; Gaignaire Raymonde ; Galan André ; Galtier Adrienne ; Galtier Albert ; Galtier Jean-François ; Girbal Bernard ; Goustiaux Jean-Claude ; Guevara Christian ; Guevara Michel ; Guillaume Serge ; Guiraud Pierre ; Guyot Jean-Christophe ; JoTre Maurice ; Labit Daniel ; Labit Guy ; Laffont Pierre ; Lallement Françoise ; Lotti Jean-Pierre ; Masuad Elise ; Marco Patrik ; Maria Joseph ; Marin Marcelle ; Martinez Antoine ; Martinez Jackie ; Martinez Nicole ; Marty François ; Massotière Alain ; Meymadan Odile ; Michel Alain ; Mosfort Patrick ; Palharès Gaby ; Palharès Jean-Pierre Jean-Pierre ; Pépin Aimie ; Perez Marie-Jeanne ; Planche Frédéric ; Puech Laurent ; Puig Jacques ; Roy Jacqueline ; Roy Jean-Pierre ; Rippert Dominique ; Rivière Robert ; Rochad Maurice ; Roda Dominique ; Roizes Gérard ; Sagne Jean ; Sagne Solange ; Salles Mireille ; Saltiel Sylvain ; Sanchez Jules ; Sonviron Jacques ; Souviron Marie ; Spassi Mariana ; Timsits Andrée ; Timsits Marcel ; Torrelles Claire ; Torrelles Yolodia ; Vallier André ; Verdure Jean ; Vergely André ; Vergely Jacqueline ; Wanchez Dolorès ; Weber H.

Ille-et-Villaine. – Binard Jean-Jacques ; Bicrot Jean ; Houdean Jean-Pierre ; Miramon Jean-Marie ; Robert René.

Indre-et-Loire. – Bardin Bernard ; Bardin Roger ; Bonnet Nadine ; Bonnet Pierre ; Chollet-Traquet Odile ; Delanove Jeanne ; Dryiewicz Serge ; Ducol Jacques ; Ducol Robert ; Ducol Solange ; Fergar Jean-Paul ; Godeberge-Coukou Sylvie ; Lerenzadie Marie-Jocelyne ; Ozonkap Marcelle ; Perrault Jacques ; Rousseau Jean-Michel ; Viard André.

Isère. – Achard André ; Allemand J.-L. ; Alvarez J.-P. ; Alvarez Juan ; André Andrée ; André Jean-Louis ; André Jean-Luc ; Andrea Aline ; Andriani Martine ; Auneguin Colette ; Appercelle Gérard ; Ardhild Armand ; Ardin Michel ; Ardino Stéphane ; Argelès Gilbert ; Arrus René ; Arvin-Berod Alain ; Arvin-Berod Aimé ; Baggio Agnès ; Bailly Pierre ; Bakim Marthe ; Ballester Jean-Jacques ; Berjon Michel ; Bernier Josette ; Bertoli Marc ; Bertoli Marie-Hélène ; Bertoli Martine ; Beck Gérard ; Berger Ghislaine ; Berger Paul ; Berger Pierre ; Bergeras Roland ; Bertano Annie ; Bidault Marc ; Bicany Charles ; Biros Henri ; Biros Monique ; Blain Jean-Jacques ; Blanchet Noëlle ; Blanchon Joseph ; Blein Hervé ; Boadas Rosyne ; Bochard Jean-Luc ; Bœuf Alain ; Boissin André ; Borg Marcel ; Borg Marie-Noëlle ; Bosc René ; Bouvris Michel ; Bouvris Monique ; Bové Christian ; Boulanger Annie ; Bourez Georges ; Braisaz Gabriel ; Brenier Jacqueline ; Briançon Robert ; Brios Anne ; Brion Gérard ; Bruzzarello Hervé ; Budin Frédéric ; Burrais Antonia ; Burrais Michel ; Burtean Jean ; Buttin Odile ; Cabaud Bertrand ; Calvez Jacques ; Calvet Nadine ; Capachione Mireille ; Cardille Anne ; Caroni Dino ; Carrel Albert ; Carrel Henri ; Carrel Maurice. Carvello Bernadette ; Cazaux André ; Cellule Tullins ; Cellule R.-Bonnet, Grenoble ; Cellule Eisa-Triolet, Vienne ; Cellule Odessa, Vienne ; Chabelle Annick ; Chagny Robert ; Chaix Michel ; Chalançon Maurice ; Chalançon Yvette ; Chaléon Serge ; Championier Mireille ; Chanéac Gilbert ; Chanto-Bos Martine ; Charpenet Mireille ; Charvet Joseph ; Chauvin Jean ; Chevron Roland ; Clavet ; Comparin Jean ; Codognier Alain ; Codognier Anne ; Coiffard Lionel ; Colbeau Michel ; Colbeau Renée ; Colletoux Michel ; Combaz Françoise ; Combaz Gilbert ; Contini Josette ; Contini Michel ; Corsetaux Michel ; Couttet Albert ; Couttet Michel ; Cozic Philippe ; Crouzet Danielle+ ; Cukier Michel ; D'Alois Eliane ; Darge Pauline ; Datry Paul ; De Hauteclouque Béatrice ; De Palma Nicole ; Deschaux-Pierrette ; Desgandelet André ; Delacroux Jean-Luc ; Delcruz J.-C ; Deleage Michel ; Desmarco Gérard ; Deplanckie Didier ; Desaula Françoise ; Destrée Jean-Patrick ; Destrée Nicole ; Deutsch Jean-Claude ; Dezos Keith ; Dibilio Michel ; Dibilio Philippe ; Dibilio Raymonde ; Dicenta Denis ; Didier Serge ; Digonnaro Michel ; Djlali Denise ; Docque Jacqueline ; Doulut Pierre-Jean ; Duberquet Anne-Marie ; Duchesnard Jean-Jacques ; Dufour Joseph ; Duffour Lucien ; Dumais Jean-Paul ; Dupont Pierre ; Dupraz Alain ; Durafflourg ; Durrafourg Marie-Paule ; Durand J. ; Durand R. ; Durand Roger ; Dutel Gérard ; Estrabol Jean-Claude ; Evezard Annick ; Eymard Joseph ; Faure Clarisse ; Faure Gérard ; Favre Claudine ; Favre Georges ; Ferrazzi Mario ; Fesler Alain ; Fesler Christine ; Fesler Michel ; Firmin Jean-Pierre ; Flandrin Danièle ; Fournier Mauricette ; Fourtier Georges ; Fourtier Marie-Thérèse ; Fourtier Nathalie ; Foyer André ; Gabert-Blanchon Michelle ; Gailleton Georges ; Garry Michel ; Gaudu Jean-Pierre ; Gauthier J.-M. ; Genin Christian ; Genovese Annie ; Gerbert René ; Giret Michel ; Gleminiani Calvez Justin Paul ; Gonzalez Alphonse ; Gonzalez Jean ; Goubert Renée ; Goubet Jeanine ; Greviec Alfred ; Guegan Jean-Claude ; Guiragossian Marie-Thérèse ; Guy Jean-Pierre ; Hammoun Abdel-Kader ; Hamplovier Mireille ; Hanon André ; Hanon Danielle ; Hanon Michel ; Herault René ; Herlen Louis ; Hermann Marc ; Huet Michel ; Hugenard Eliane ; Idelon René ; Isler Michelle ; Jadeau Léon ; Jadeau Suzanne ; Janon Madeleine ; Jardon Pierre ; Jarget Maxmelle ; Jarget Paul ; Jawarsky André ; Jawarsky Danielle ; Jayet Henri ; Kirkyachanian René ; Kirkyachanian Jean-Jacques ; Kukawka Pierre. Labordes Colette ; Labordes Jean-Marie ; Lami Alexandre ; Laporte Fernand ; Larnicci Arnel ; Lebaupin Rose ; Lebret Catherine ; Lefebvre Bernard ; Lefevre Marcel ; Lefort Alain ; Lefort Joseph ; Lefort Josette ; Lemoine Annie ; Lemoine Michel ; Leroy Alain ; Levy Patrick ; Liothard Thierry ; Magne Michel ; Mallet Bernard ; Mallet Françoise ; Mandolini Marco ; Manin Bérangère ; Manin Chantale ; Manin Jean ; Manin Pierre-Yves ; Marchandiaux Michel ; Maréchal Jean ; Martin Ariso François ; Martin Francis ; Martin Hervé ; Masse Françoise ; Masse Jean-Claude. Maxson Eda ; Mathiot Maurice ; Mesier Denise ; Metral Claudette ; Metral Isabelle ; Metral Joël ; Meyer Louis ; Milion Lucien ; Mingue Christian ; Mingue Christiane ; Monet Maurice ; Monin Claude ; Morel Bernard ; Morel François ; Morel Jeanine ; Morel Jean-Marc ; Morettini Gérard ; Morino Marie-Claude ; Nahon Jean-Luc ; Neplaz Jean-François ; Neri Louise ; Nespor Claude ; Niberyall Alfred ; Nicolas-Guizon Alain ; Ollivier Marc ; Ondarsuhu Jeanne ; Orepuk Roland ; Orepuk Sonia ; Orvain Colette ; Oril F. ; Ortiz François ; Paillard Annick ; Paillard Patrick ; Palean Jean ; Papet Charles ; Papouland ; Parise Honoré ; Parrillon Jean-Noël ; Perdras Thierry ; Peres Antoine ; Perez Gisèle ; Perti Jo ; Perraud Dominique ; Perret Adrien ; Perret Paul ; Perz G. ; Petit Germaine ; Pietka Françoise ; Pilot Martine ; Pisani Robert ; Podegret Alain ; Porta Danielle ; Porta Jean ; Potiez Louis ; Pouliquen Evelyne ; Racca Jean-Louis ; Rabon Michel ; Rajau Jean-François ; Ravaine Denis ; Ravaine Lucienne ; Ravix André ; Ravix Claudine ; Ravix Monique ; Refrugzi Jean-Luc ; Rey Annie ; Rinteau Luce. Rioux Claude ; Rioux Colette ; Rivoire Perochat Marcel ; Rizzon Sazy ; Robert André ; Rollandin Marie-Claude ; Rolland Pierre ; Rollandin Charles ; Roujat Désiré ; Roux André ; Roux Claudine ; Roy Richard ; Royer François ; Sage Gisèle ; Sanchez Henri ; Sanchez Pierre ; Sandra Brigitte ; Sarruzza Jean-Marie ; Sartel Pierre ; Sayve Annie ; Scarpa Blanche ; Scarpa Sylvestre ; Senegas Blanche ; Senzani Martine ; Sibol Claudine ; Sikirdji Claudine ; Sikirdji Pierre ; Silvani Jérôme ; Silvente Christiane ; Simard Georges ; Sisti Guy ; Smilianitch Pierre ; Smilianitch René ; Soler Armand ; Soler Marie-Thérèse ; Sollier Paul ; Soulat Nicole ; Soulier Annick ; Soulier Pierre ; Soum Alain. Tadgine Mireille ; Tarchi Lucien ; Turdy Serge ; Terrot Noël ; Terry Alain ; Traore Kille ; True Sylvie ; Vachon Bernard ; Vallade Catherine ; Varvier Henri ; Vial Jean-Paul ; Vial Raymond ; Vial Sylviane ; Viamet Yvonne ; Viard André ; Vigreux Jocelin ; Viktorovitch Jean-Louis ; Vincens Jeanine ; Vincens Maurice ; Vincent Jean-Pierre ; Weber Dora ; Zhaccaria Diego.

Jura. – Maubiane Jean-Claude ; Ponnot Georges.

Landes. – Badet Georgette ; Badet Gilbert ; Barteux Roger ; Bayon Jean ; Bertrand ; Blum Jean ; Chauvin René ; Cosion Rolf ; Darquis Ulysse ; Debernard Jean ; Demolin Andrée ; Dubrana Bernard ; Dugas Paul ; Dugraud Ange ; Dugraud Elisane ; Dumartin ; Dutertre Pierre ; Folza Emilien ; Garot Jacqueline ; Garot Jean ; Iparagirre Robert ; Laborde Lucette ; Laborde Marcel ; Lavignolle André ; Lavignolle Hélène ; Magni Gérard ; Magni Monique ; Maia Christian. Main Jeanne ; Main Martine ; Mespiede Nicolas ; Pano François ; Perez José ; Perrez Maïté ; Prez Alfred ; Robin Gaston ; Rouge Jean-Louis ; Salondas Daniel ; Serralbo François ; Sevez Dominique ; Tarie Lucette ; Tiberi Elio.

Loir-et-Cher. – Billon Claude ; Blavette Jean ; Blin Jean ; Blin Yvette ; Bonicel Berardette ; Bonicel Michel ; Bonin Claude ; Bonin Liliane ; Delage Gérard ; Gulbert Christian ; Jacquet Isabelle ; Laumonier Charly ; Laumonier Edwige ; Lhommede Michel ; Lhommede Yolande ; Lonet Philippe ; Mounieb Guy ; Mounieb Marianne ; Tamys Jean-Louis ; Tinays Pierrette.

Loire. – Battini Jean-Pierre ; Benoit Marc ; Carasso Claude ; Chabanne Gilles ; Chabannes Claudine ; Gaga R. ; Le Stir Yves ; Léocard Jean-G. ; Milon Jean ; Perrot Nicole ; Perrot René ; Royon Patrick ; Vialle Patrick ; Vidal Jean-Louis.

Loire-Atlantique. – Bougin Cornelle D. ; Dalmais Augustine ; Gendrot Albert ; Gendrot Liliane ; Perrot Roger ; Prion Laurent.

Loiret. – Garnier Michelle ; Guinot Jean.

Lot. – Gaudot Lucien ; Gaudot René ; Gelin Alain ; Mespoulhe Yves ; Sudris Danielle.

Lot-et-Garonne. – Cadis Claude ; Dufin Jacques.

Lozère. – Grycioc Jacqueline ; Meynadier Franck.

Maine-et-Loire. – Codani Jean-Mathieu ; Dominean Hanel ; Fraile Antoine ; Mougin Jules.

Manche. – Capot Claude ; Dubosiy François ; Verrière Jean.

Marne (Haute). – Rousset Jean-Paul ; Vaillant Gérard.

Mayenne. – Fauvet Jean-Claude.

Meurthe-et-Moselle. – Agostinelli Albert ; Airoldi Dominique ; Amicello Alain ; Arcelus Patricia ; Arquin Jean-Marie ; Belli Noël ; Blensimé Alain ; Bil René ; Bloodeau Christian ; Boucher Jacky ; Bouneaud Michel ; Brion Camille ; Brion G. ; Butault Jean-Pierre ; Cassiani Daniel ; Chair Gilbert ; Codazzi Bernard ; Conjard Jean-Luc ; Courbet Pierre ; Defosse Denise ; Dupuys Dominique ; Duriez Jean-Marc ; Fabro Jean-Luc ; Falcetta Albert ; Falcetta Jacqueline ; Fanoli Angeline ; Ferrando Jacqueline ; Ferrando Serge ; Ferraro Louis ; Fischer Annette ; Fischer Christian ; Fochesato Nicole ; Fochesato Sylvain ; Fraguela Tonio ; Gauchet Marin-Patricia ; Grosgeorge Christina ; Haro Jean-Louis ; Jamain Sylvain ; Klein Mireille ; Laurent Gérard ; Leroy Claude ; Marin Roger ; Martin André ; Martin Martine ; Martin Roger ; Martinelli Claude ; Masson Paul ; Meyer Maryse ; Michel Georges ; Mineilli Jean-Pierre ; Montini Bruno ; Moulin Louise ; Mouzze Yvon ; Nalgrin Liliane ; Nespoux Gérard ; Paizano Joëlle ; Peguri Elvire ; Peguri Francis ; Peguri Françoise ; Peguri Jacky ; Peguri Nicole ; Poncet Geneviève ; Robert Jeanine ; Robert Miki ; Robert Odile ; Ruzzicchi Clarine ; Sandelli Patrick ; Scherrer Gérard ; Sommen Daniel ; Sommen Michelle ; Souligoac Patrick ; Svevi Pierre ; Thiery Alain ; Totti Jean ; Tozzi Alain ; Trombière Josette ; Trzeciak Claudie ; Turlan Sylviane ; Valat Jean ; Vigier André ; Vigier Marcelle ; Zasadzinski Anne-Marie ; Zasadzinski Casmir ; Zasadzinski Michel.

Meuse. – Castellazzi Jean ; Jeanneaux Gérard.

Morbihan. – Fouilloud C. ; Gratallos N. ; Lechere D. ; Olivier Maurine.

Moselle. – Aubry Philippe ; Audia Constance ; Barcelo Nathalie ; Belgnesdorf Benarda ; Benedetti Alain ; Berger Jacqueline ; Beyer Jean-Claude ; Blum Chantale ; Bonaventura Dominique ; Bonn Marie ; Boudraf Mohamed ; Brusse Marie-Pierre ; Bussières Jean-Pierre ; Cammas Gilberte ; Cammas Jean-Claude ; Chempeaux Philippe ; Come-Bardo Jean-Luc ; Cronz Olivier ; Daddu-Moussa Mohamed ; De Oliveira Adalberto ; De Oliveira Françoise ; Di Gregorio Dominique ; Di Gregorio Emilienne ; Diab Pierre ; Dib Christian ; Dorogoski Nicole ; Edelson Gilles ; Fernandez Manuel ; Ferrari Claude ; Fontana Michèle ; Fonte Antoine ; Furno Pierre ; Gavara José ; Gavara Martine.

Gerber Alain ; Girard Danièle ; Gramling Jean-Noël ; Grobosz Bernard ; Hagen Pascal ; Heidelberger Dominique ; Heinz Robert ; Keller Chloé ; Keller Hubert ; Keller Marie-Jeanne ; Kosi Daniel ; Kran Joël ; Krerowicz Bernadette ; Krerowicz Joseph ; Lachmann Sylvie ; Lacrabere Danièle ; Lambert Joëlle ; Leger Michel ; Litospital Catherine ; Magrinelli Jean-Claude ; Marchal Jacques ; Marchal Carole ; Marchal Fabienne ; Mariage Patrick ; Martin Catherine ; Martin Maryvonne ; Martin Serge ; Mazzoco Gérard ; Medri Gilbert ; Menegoz Marco ; Metzger Régis ; Mielnikoff Sacha ; Mirenetto Henriette. Nasi Dorette ; Nasi Oreste ; Oleonne Marc ; Ostrow Suzanne ; Paul Sylvie ; Provost Nadine ; Puarti Maryse ; Rabaud Thérèse ; Ravaine Patrice ; Reiland Alain ; Reiland Chantal ; Renier Jeannette ; Robin Marie-Thérèse ; Romer Jeannette ; Rougerie Alain ; Salarenne Vincent ; Schumann Bernard ; Secco Christian ; Secco Louise ; Starczan Joël ; Szymanski Michel ; Teobtache Kader ; Thirial Maryvonne ; Totis Chantal ; Urbaczik Roger ; Vanesse Claude ; Walk Gérard.

Meuse. – Chaussard Remy ; Signoles Pierre.

Nord. – Avenel Jackie ; Avenel Nicole ; Avon Michel ; Baillet Liliane ; Barrois Jean-Claude ; Bizeau Nicole ; Bolada Francis ; Bourdon François ; Bulte Josette ; Bulte Roger ; Caillliaux Jeanne ; Canonne Jean-Pierre ; Catel Roger ; Coeffe Bernard ; Debra Jean-Luc ; Dechavy Jean-Pierre ; Delbecherie Christian ; Delbecherie Elisabeth ; Delbecherie Maryvonne ; Delbecherie Yvon ; Delrocux Raymond ; Derache Jeanne ; Destrebecq Patrick ; Devouville Christine ; Dotta Jeanine ; Dotta Julien ; Druel Martine ; Dubois Alfred ; Dumoulin Philippe ; Duplanchet Patrick ; Flanois Edith ; Ferrari Francis ; Fosseade Aimée ; Gras Pierre ; Herreman José ; Hocq Muriel ; Joignaux Guy ; Jumpt Benoit ; Ladeson Christian ; Lalouette Roger ; Lamarche Bernard ; Lamarche Marie-Claire ; Le Coent André ; Leclercq Michèle ; Lesne Alain ; Loctin Jean-Jacques ; Lottin Marie-Hélène ; Loucal Christian. Maglinli Jean-Marc ; Malaquin Gérard ; Malaquin Marie-Claude ; Mazure Marie-Christine ; Michaud Jean ; Mitternike Daniel ; Moore J.-L. ; Naudy Philippe ; Pourceaux Bernard ; Periaux Alexandre ; Plancot André ; Pochon Gilles ; Quemble Michel ; Rasel Patrick ; Reya Lucienne ; Richard Gilles ; Richart Jean-Paul ; Richevaux Marc ; Rogalski Marc ; Rocheray Françoise ; Rougier Jean-Jacques ; Rousselle Geneviève ; Samson Camille ; Simon Viviane ; Taillart Annie ; Thbaut Jacques ; Verdavaine Jean-Marie ; Waimel Bernard ; Wallet Dany ; Wigocheider Adrienne.

Oise. – Giraudeau René ; Godet Bernard ; *Leger Pascale* ; Prin Gilles ; Rigaud Jean ; Segret Alain.

Orne. – Haddad Norbert.

Pas-de-Calais. – Deprez Jean-Pierre ; Herzaud Didier ; Hock René ; Rouffiert Bernard.

Puy-de-Dome. – Alziari Serge ; Antignac Jean-Pierre ; Artillier Yves ; Balthazard Annie ; Blanchet Roland ; Borne Louis ; Bretagnolle Alice ; Brunel Roger ; Brunet Guy ; Brunie Daniel ; Buchaston Alain ; Buchetou Dominique ; Buvat Georges ; Chabasson Patrick ; Champclaux Henri ; Coursière Danielle ; Courtière Gérard ; Dantal Bernard ; Degomard Louis ; Delpoux Daniel ; Delpoux Nelly ; Devozier Pierre ; Emy Jean. Fleury Alain ; Fournier Michel ; Frasiak Bernard ; Garcia Michelle ; Gauthier Marc ; Gayte France ; Gayte Louis ; Genial Daniel ; Girou Jacqueline ; Gonin Henri ; Gouttefangeas Paul ; Guichard Christine ; Guichard Jean-Paul ; Guillaumon Daniel ; Hayder Edienne ; Isnhis Françoise ; Jouan Lucien ; Kuti Jean-Pierre ; Langendorff Daniel ; Lauradoux Jean-Claude ; Lauradoux Marthe ; Legay Jean ; Manset Armand ; Manset Cécile ; Marottin François ; Martinez Grégorie ; Mazuron Alain ; Morel Christiane ; Ornes François ; Ornes Ginette ; Ornes Yvette ; Perrier Jean-Jacques ; Pinet Georges ; Simonet Madeleine ; Stringe Jean-Louis ; Villanova Jean.

Pyrénées-Atlantiques. – André Robert ; André-Décaudin Marie-Claude ; Hamart Hamart Philippe ; Lefort Dominique ; Nobis Michel ; Petiffet Michèle ; Pomarede Jean-Claude ; Roger Lysette.

Pyrénées (Hautes-). – Bergeret ; Biasni Silvio ; Bordenave ; Brianti Jacques ; Cabales Raphaël ; Capdevielle ; Casia Oscar ; Castaldo Annie ; Chapoulie Jean-Pierre ; Chouvy Emile ; Chut Julien ; Coudere Martine ; Coudere Patrick ; Crampes Annick ; Deios Robert ; Delarme Mireille ; Delpech Robert ; Dumont Raymond ; Dupont Marites ; Durancet ; Escalon ; Foix ; Ganthell Jean ; Ganthell Lucette ; Gendre ; Grampes Yves ; Graux Robert ; Guinle André ; Guille Antoinette ; Hernandez Nicolas ; Izabet Roger ; Lestel Bernard ; Lahore ; Le Prieltec Patricia ; Marquis Claude ; Marquis Jacqueline ; Michaud Francette ; Michaud Guy ; Orga Adeline ; Otos ; Paulet Andrée ; Paulet Jean ; Perez ; Perrier Jean-Pascal ; Poiyanayan ; Poumadère Christian ; Saingnet Robert ; Sarnignet Gilbert ; Sarriguet J.-P. ; Tauzin-Pair ; Voltf.

Pyrénées-Orientales. – Cade Michel ; Caron Georges ; Caron Raymonde ; Cazès Annie ; Douzy Christian ; Labat Jean-Philippe ; Labro Michel ; Lloansy Odette. Lazzarosc Jean ; Lucas Metzay Manuela ; Mas Jean-Claude ; Metzay Joël ; Monteche Claude ; Perradio Dominique ; Philibert Jean-Marie ; Palato Serge ; Santiago Henri ; Valls Jean-Pierre ; Valls Marie-Jeanne.

Rhin (Bas-). – Stein Benoît ; Stein Digiorgio Dennis.

Rhône. – Arnaud Ilios ; Bataillon Michel ; Ben Pierre ; Benit Pierre ; Beraud Frédéric ; Besson Monique ; Betura Jean ; Bietrix Brigitte ; Bon Dominique ; Borlet Gérard ; Bosquet Pierre ; Bousquaud Tayeb ; Chauvenet Nicole ; Chauv

société

LIBRES OPINIONS

La Bastille en chantant

par MAREK HALTER

SOS-Racisme organise, le samedi 14 juin, un concert place de la Bastille, à Paris, à partir de 18 heures. Demain, nous allons prendre la parole et la musique ainsi que la Bastille.

Un an après le concert de la place de la Concorde, SOS Racisme persévère. Car si le racisme est le sentiment le mieux partagé du monde, la conscience de ce mal qui ronge l'humanité doit être encore et toujours éveillée et entretenue.

Notre siècle a mal commencé : pogroms, guerres, déplacements de populations, révolutions, contre-révolutions... La technologie a accéléré la suite des événements et amplifié leurs effets. Deux guerres mondiales, un, deux, trois, quatre génocides : un million et demi d'Arméniens, six millions de Juifs, un million de Biafrais, trois millions de Cambodgiens. Comme si ce siècle était celui de la progression numérique du mal. Progression proportionnelle au pouvoir de l'oubli.

N'est-il pas troublant, quarante ans après la guerre, qu'une nation libre et démocratique se donne pour président, en pleine connaissance de cause, un homme qui a menti sur ses activités pendant la guerre.

N'est-il pas angoissant, quarante ans après le règne sanglant d'une théorie des races, qu'un pays moderne établisse sa Constitution sur la séparation des races ?

N'oubliez pas, oubliez pas, répète avec insistance le Livre des livres.

C'est en parlant, c'est en chantant qu'aujourd'hui toute une génération tente de préserver la mémoire. Elle éclaire ainsi la fameuse remarque de Saint-Exupéry qui, en voyant parmi les immigrés polonais des années 20 qu'on renvoyait « chez eux » un enfant né en France mais déjà marqué par le signe du rejet, écrivit : *« C'est Mozart enfant qu'on assassine. »*

Je ne sais pas si la fête antiraciste de la Bastille éveillera quelques consciences de plus. Je sais, en revanche, que ceux qui l'ont organisée, les jeunes de SOS-Racisme, ont au moins le mérite de réintroduire en cette fin de siècle marquée par la sinistre trinité d'Auschwitz, de Hiroshima et du goulag, un peu d'espoir. Ils ont compris que chaque fois qu'on excluait l'un d'entre nous, on tuait quelque chose ne nous.

DANS LE VAR

Les Commandos de France revendiquent plusieurs attentats visant SOS-Racisme

Un millier de personnes ont manifesté, le jeudi 12 juin, à Draguignan (Var), pour protester contre deux attentats commis la nuit précédente contre le syndicat d'initiative et une librairie de la ville qui vendaient des billets pour la fête de SOS-Racisme samedi 14 juin à Paris.

Ces attentats — ainsi qu'un troisième perpétré à Fréjus contre un magasin de disques, et lors duquel un artificier du service de déminage de Toulon a été blessé — ont été revendiqués par les Commandos de France, organisation qui s'était déjà déclarée à l'origine de quatre attentats contre l'*« invasion maghrébine »* début mai à Marseille, Toulon et Nice.

Dans un coup de téléphone à l'AFP, une personne se réclamant de ces Commandos a déclaré qu'il s'agissait d'*« un avertissement gratuit à toutes les entreprises qui transporteront des gens »* à ce carnaval-concert organisé à la Bastille par le mouvement de M. Harlem Désir. Une société de transport marseillaise a déjà refusé de louer un car à SOS-Racisme après avoir reçu des menaces.

SOS-Racisme a fait savoir que l'organisation *« ne se laisserait pas intimider »* et que les déplacements prévus seraient maintenus. Le maire de Draguignan, M. Jean-Paul Claustres (RPR), s'est déclaré *« scandalisé »*, alors que le PS du Var a estimé *« terrifiante la montée du fascisme en France »*. Enfin, Mme Yann Piat, député du Front national du Var, a *réprouvé ces lâches attentats »*, tout en ajoutant : *« Je n'approuve pas le gouvernement qui a subventionné [illegible] la manifestation de Harlem Désir, et j'aurais souhaité que les fonds mis à sa disposition soient remis à des familles de chômeurs nécessiteux. »*

● *Attentat contre la gendarmerie de Châtillon-sous-Bagneux.* — Une charge explosive de faible puissance a endommagé le local d'accueil de la gendarmerie de Châtillon-sous-Bagneux (Hauts-de-Seine), vendredi 13 juin. Selon les premiers éléments de l'enquête, la charge — de 100 grammes à 200 grammes selon l'un des officiers de la gendarmerie — a été déposée sous la grille d'entrée automatique de la gendarmerie, située 5, rue Gabriel-Péri, et a explosé vers 5 heures du matin. Aucune revendication ni inscription n'a été relevée par les gendarmes.

LE MEURTRE D'UN CLOCHARD DEVANT LES ASSISES DE PARIS

Les témoins ont accusé Gilles Gérouville avec plus de réticences que de conviction

Ce sont des choses qui arrivent. Tout paraît porter les promesses d'une journée [illegible] feu tout flamme, et il faut subir des heures de langueur, dans que l'on pouvait s'attendre aux plus vives oppositions. Entre Gilles Gérouville, accusé d'avoir causé la mort du clochard Pierre Lemaitre, au forum des Halles le 23 décembre 1981, et ses anciens collègues de la société de gardiennage où il était vigile, les retrouvailles [illegible] déroulées sans [illegible].

La raison en est simple. Autant, dans leurs dépositions enregistrées par la police puis par le juge d'instruction, ces témoins s'étaient montrés diserts, autant, à la barre des assises, il ont paru discrets, et même pour l'un d'eux, Patrice Scasso, totalement amnésique. A quoi bon, dès lors, partir en guerre contre eux ? Aussi Gilles Gérouville n'a-t-il pas ouvert la bouche tout au long de cette interminable audience du jeudi 12 juin, au cours de laquelle le président Saurel n'en finissait plus de questionner les uns et les autres, pour dénicher ici l'imprécision, ailleurs la contradiction.

Assurément, les témoins majeurs demeuraient les frères Noël et Patrice Scasso. Ce sont eux qui ont raconté les premiers comment, à la fin de l'après-midi du 23 décembre 1981, ils se trouvaient avec Gilles Gérouville face à trois clochards assis sur un banc du forum, et qu'ils avaient pour mission de faire quitter les lieux.

Pour leur part, les frères Scasso s'occupèrent de deux de ces clochards, laissant Gérouville seul avec le troisième, Pierre Lemaitre, qui, en raison de son invalidité, avait été plus lent à se lever.

Dans un premier temps, Noël et Patrice Scasso avaient assuré que Gérouville ne faisait pas partie de l'équipe de ce jour-là. Il leur répugnait d'avoir à le dénoncer. Rapidement, ils renoncèrent à cette protection impossible, pour dire à la fois que Gérouville était bien là et que, dès qu'ils eurent expulsés, eux, les deux premiers clochards, ils revinrent s'enquérir de leur compagnon. C'est alors que Noël Scasso affirma avoir entendu des [illegible] provenant de l'endroit où Gérouville avait conduit Pierre Lemaitre. Des [illegible] et aussi un bruit de [illegible] frappant sur quelque chose.

Il dit aussi qu'il a aperçu alors, étant intervenu, Gilles Gérouville sautant à pieds joints sur Pierre Lemaitre, étendu à terre. Tout cela, il faut aujourd'hui le lui arracher, phrase après phrase, ainsi que d'autres propos qu'il déclara avoir entendus de la bouche de Gérouville, comme : *« Je m'en fous, c'est un clochard ! »* Ces accusations sont-elles compatibles avec certaines constatations ? Lors d'une reconstitution, on a cherché à savoir si, de l'endroit où se trouvaient alors les frères Scasso, on pouvait entendre les cris qui attirèrent leur attention. L'expérience pratiquée fit apparaître que non.

Des chaussures et une canne

Autre interrogation : combien de temps a pu [illegible] entre le moment où Noël Scasso situe les cris et celui où il arriva sur place ? C'est [illegible] un chapitre [illegible]. L'autre élément de l'accusation, c'est l'affirmation, toujours par Noël Scasso et par d'autres vigiles, de la présence de sang sur les chaussures de basket portées par Gilles Gérouville, ce soir-là. Au domicile de ce dernier, des baskets ont été retrouvées. On n'y a pas retrouvé de traces de [illegible]. Est-ce parce qu'elles furent lavées ? Deux autres vigiles disent à ce sujet qu'ils ont effectivement vu leur collègue les nettoyer, en se frottant les pieds l'un sur l'autre, dans de l'eau. La défense oppose à cela ses arguments.

L'un de ceux qui affirme avoir vu ce lavage a parlé d'un bassin, alors qu'il n'existe pas de bassin. Pour d'autres, ce serait tout bonnement dans une flaque d'eau de pluie.

Mais le malheureux Pierre Lemaitre, selon le médecin légiste, portait des blessures qui n'avaient pas saigné, ou très peu. Ces mêmes témoins n'ont pas de souvenir d'avoir vu près du clochard mort la canne anglaise qui lui était nécessaire.

Il reste que, ni les frères Scasso, ni les autres vigiles, qui se retrouvèrent ensuite avec Gérouville, n'ont jugé bon d'avertir la police, ni même la société de gardiennage qui les employait. Ils s'en furent dans une cafétéria et, ensuite, dans une discothèque. Le portier de ce dernier établissement assure que Gérouville se vanta alors d'avoir *« tué un mec »*.

Me Gilbert Collard, qui est partie civile avec Me Sophie Pottal, pour la sœur de Pierre Lemaitre, a demandé à Noël Scasso : *« Si vous n'avez rien signalé, n'est-ce pas parce qu'il s'agissait d'un clochard et que ça ne vous posait pas tellement de questions de conscience ? »* *« Non,* a répondu Noël Scasso. *J'aurais paniqué pareil, si ça n'avait pas été un clochard. »*

Patrice Scasso, frère de Noël, était ce soir-là le chef de l'équipe. Ses souvenirs ? Il n'en a plus. *« J'ai eu un grave accident. Une balle dans la tête. Je ne sais plus rien, sinon qu'il y a dû y avoir une bagarre avec un clochard, et qu'on aurait vu quelqu'un taper dessus. Mais qui ?... »*

Force donc a été de lire ses déclarations antérieures, et elles sont nombreuses. Comme son frère, il a dit en effet avoir vu Gérouville sautant à pieds joints sur le clochard *« qu'on appelait Pierrot »*. Il a même précisé qu'il *« gueula après Gilles »*, et que les autres criaient : *« C'est dingue ! Il a éclaté un mec ! »*, mais que Gérouville était sorti en rigolant.

Une interminable audience au cours de laquelle l'ancien vigile n'a pas eu à dire un seul mot

Les consignes pour les clochards

Parmi ceux que cette affaire met tout autant mal à l'aise, il y a, bien sûr, le gérant de la Société du Forum des Halles, M. Bernard Laroque, et les dirigeants de la Compagnie française internationale d'intervention (CFII), qui employaient Gérouville, MM. Valensi et Félix Rivillon. Ce dernier dit : *« Cette histoire m'a toujours laissé un doute. M. Laroque n'a pas été très clair avec nous. On avait avec lui des problèmes qu'on n'avait pas ailleurs. On avait l'impression de gêner au forum. »*

M. Laroque a répondu : *« [illegible] ? Oui, je le sais. Je l'ai vu arriver vers le 1er novembre 1981. Il est resté sur le Forum jusqu'à la fin de ce mois où j'ai demandé à M. Valensi de ne plus le laisser là. »*

Est-ce que M. Laroque l'aurait jugé brutal, dangereux ? Non. *« C'était,* a-t-il expliqué, *parce qu'il n'arrivait pas à s'orienter. Il n'allait jamais vers les lieux où il devait aller. [illegible] puis, soit il dormait, [illegible] rigolait. »*

On lui a demandé — question non innocente — *« quelles étaient les consignes pour les clochards ? »*

« Il s'agissait seulement d'empêcher [illegible] regroupement près des sorties de [illegible]. Quand on a, comme à la [illegible] des fêtes de fin d'année, 200 000 personnes par jour, on ne peut prendre le risque [illegible] voir bloquer [illegible] aux escaliers de [illegible]. »

On a voulu savoir encore quelles avaient été les [illegible] du choix, pour le gardiennage, de la CFII. *« Toutes les sociétés de gardiennage sont très bonnes,* a répondu M. Laroque. *Sur celle-là, les renseignements étaient excellents, et, jusqu'au regrettable incident, nous [illegible] à fait satisfaits. »* N'y eut-il pas pourtant, d'autres bagarres, d'[illegible] blessés ? En [illegible] de l'affaire Lemaitre, M. Laroque n'a rien connu d'autre que des accidents de drogués par excès de doses.

Comment a fait-il aussi que, dans ce Forum [illegible] surveillé — rondes [illegible] de la CFII, rondes [illegible] de la SOGEFOR, — le corps de Pierre Lemaitre, laissé vers 18 heures, a pu demeurer où il était jusqu'à 0 h 15 ? Encore une question sans réponse.

La cour devait aussi entendre, en cette même journée, M. Georges Gérouville. C'est le père de l'accusé. Il ne venait pas pour vanter les qualités de son fils, mais pour exposer les résultats de l'enquête personnelle à laquelle il s'est livré et qui l'a convaincu de l'innocence de son garçon.

Il voulait signaler les invraisemblances que contiendrait, selon lui, le dossier judiciaire. On lui a signifié que ce n'était pas le lieu. Mais, comme il avait fait appel pour cette enquête en cours au professeur Jacques Léauté, directeur honoraire de l'Institut de criminologie, ce dernier se trouvait, lui aussi, appelé à déposer. Il a expliqué que c'est à la demande d'un [illegible] — aujourd'hui, celui-ci plus dans l'[illegible] — qu'il fut amené à donner son sentiment sur certaines invraisemblances de l'accusation. Celle-ci s'étonnant que Pierre Lemaitre fut tué par des coups portés à l'aide d'un instrument contondant, et les témoins parlant de sauts à pieds joints sur le corps, il semble au professeur qu'il y a là contradiction. Les pieds, à son avis, ne pouvant être considérés comme des instruments contondants...

[illegible] M. Léauté, qui n'a pas été satisfait de l'exploitation faite de sa consultation par ceux qui aujourd'hui défendent Gilles Gérouville, n'a pas été du même coup, pour eux, d'un grand secours. Ce qui lui a valu un rappel par Me Vergès, des honoraires qu'il avait touchés : *« Eh bien oui,* dit-il. *J'étais en la circonstance [illegible]. Il [illegible] que je perçoive des honoraires. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

DANS LE PROCÈS INTENTÉ A QUATRE PUBLICATIONS DONT « LE MONDE »

M. François Genoud a été condamné aux dépens

De notre correspondante

Genève. — M. François Genoud, banquier retraité suisse, pro-nazi et pro-Palestinien — fier d'être les deux à la fois, — avait intenté un procès au *Monde* et à trois autres publications : *l'Express*, *le Point* et *la Tribune de Genève*. Il s'était estimé diffamé par des articles de Jean-Claude Buhrer, Jacques Derogy, Jean Schmitt et Olivier Pioli, qui avaient rappelé notamment que le jeune Suisse Bruno Bréguet, arrêté à deux reprises pour détention d'explosifs contre des cibles désignées, ainsi que les auteurs de l'attentat à Zurich contre un [illegible] d'El Al — qui fit un mort — avaient bénéficié de la sollicitude de M. [illegible], détenteur, au demeurant, des droits d'auteur des œuvres de Hitler, de Bormann et de Goebbels et ami de hauts dignitaires nazis.

Un étrange procès s'ouvrit donc à Genève le 15 novembre dernier (*le Monde* daté 17-18 novembre). On s'attendait à voir les [illegible] rivaliser pour mettre sur la sellette non [illegible] leur [illegible] mais aussi, dans la foulée, le nazisme et le terrorisme, qui bénéficiaient de sa sympathie. Il en fut tout autrement : dès la première audience, où fut notamment relevée l'absence du ministère public, M. Genoud décida de retirer sa plainte, à la [illegible] que les journalistes déclarent qu'il n'avait jamais participé matériellement à un acte terroriste. Ils acceptèrent, non sans quelques réticences, ce compromis, bien qu'aucun d'eux n'eût jamais [illegible] dans ses écrits le banquier de *« poseur de bombes »*.

Cette affaire et M. Genoud lui-même s'étaient fait quelque peu oublier, jusqu'au jour récent où le tribunal de police de Genève rendit publique, après nombre de considérants, la [illegible] suivante : *« Le tribunal, statuant sur les dépens, condamne la partie civile aux dépens des [illegible] comprenant : les débours par francs (4 054,25), une participation aux honoraires d'avocats arrêtée à 2 500 F pour chacun des accusés. »* Soit au total 14 054,25 F suisses (environ 11 000 F français).

ISABELLE VICHNIAC.

Au tribunal de Charleville

LE GARDIEN D'UN CHATEAU EST CONDAMNÉ POUR AVOIR BLESSÉ UNE JEUNE ENSEIGNANTE

M. Francis Laurenge, cinquante-trois ans, le gardien du château de Monthermé (Ardennes), que se disputent depuis l'été 1985 sa propriétaire, Mme Marie-Louise Monnier, soixante-seize ans, sympathisante du Front national, et un ancien membre du mouvement à qui elle l'avait loué, a été condamné mercredi 11 juin à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Charleville pour avoir blessé d'un coup de feu une passante (*le Monde* daté 19-20 janvier).

Le 13 janvier dernier, M. Laurenge, à qui Mme Monnier avait confié la garde de sa propriété, avait blessé d'une balle de 22 long rifle à la cuisse une jeune enseignante de Monthermé, Mme Anne Picqué, qui se promenait à la lisière du domaine. M. Laurenge, doté d'une mauvaise vue, avait expliqué qu'il croyait avoir eu affaire à *« des hommes de main »* du locataire, M. Bernard Dumas, qui auraient tenté un coup de force contre le château. M. Laurenge avait été inculpé de coups et blessures volontaires avec armes et port d'armes prohibés.

A Paris

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION « SOS-BAVURES POLICIÈRES »

Une association « SOS-Bavures [illegible] » a été créée, notamment par des avocats, pour *« exercer un contrôle judiciaire sur la police »* et *« faire disparaître les bavures policières »*, a annoncé, jeudi [illegible] juin à Paris, Me Isabelle Coutant-Peyre.

Selon l'avocate, le gouvernement a donné à la police une *« autorisation morale d'enfreindre la loi »*, alors que les nouveaux textes législatifs en préparation veulent *« élargir les pouvoirs de la police sans contrôle judiciaire »*.

L'objet de l'association, a souligné Me Coutant-Peyre, est de *« faire sanctionner les infractions commises par des dépositaires de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions »*, de *« faire [illegible] respecter les règles de l'« habeas [illegible] », les [illegible] et obligations de la police et des personnes appréhendées lors d'un contrôle d'identité et de la garde à vue »*. L'association veut aussi contribuer à *« améliorer les garanties pour les personnes retenues dans les commissariats, notamment pouvoir appeler un médecin de son choix à la fin de sa rétention ainsi qu'un avocat à tout moment »*.

Me Jean-Augustin Terrin, l'avocat qui avait fait l'objet d'un contrôle d'identité alors qu'il accompagnait deux journalistes d'Europe 1 effectuant un reportage sur ce sujet, est l'un des fondateurs de « SOS-Bavures policières ».

★ Une permanence va être ouverte par l'association pour donner aux victimes de « bavures » *« les premiers conseils d'urgence »* (établissement d'un [illegible] médical, adresses d'avocats...). Le numéro de téléphone de la permanence est le 47-05-43-43.

Le Monde
PUBLICITÉ TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

(Publicité)

La « Beur » génération a une association solidaire

GÉNÉRATION 2001

Les Barbès à Marseille
Des Minguettes à Roubaix

GÉNÉRATION 2001 : Association de solidarité entre toutes les générations de l'immigration ; des premiers TURCOS de 1871 à ceux de l'an 2001.
GÉNÉRATION 2001 : La solidarité véritable de *mille et une générations.*
Association de la générosité et du dialogue interculturel.
GÉNÉRATION 2001 : C'est l'arc-en-ciel de l'identité culturelle, la rencontre de mille et une cultures. La lutte contre les RACISMES et les DISCRIMINATIONS pour les libertés dans l'égalité pour tous.
GÉNÉRATION 2001 : Aux mille et une couleurs de la vie.
GÉNÉRATION 2001 : Solidaire des actions multiformes et multiculturelles des Bastilles conviviales.
Soutien aux actions anti-apartheid et antiracistes
GÉNÉRATION 2001 c'est aussi :
— Une assistance juridique.
— Une dynamique identitaire.
— Un carrefour interculturel.
GÉNÉRATION 2001 VOTRE ASSOCIATION pour la réalisation de vos mille et un projets.
GÉNÉRATION 2001 : un espace unitaire de la jeunesse.
...LA GÉNÉRATION QUI AVANCE VERS L'AN 2001, C'EST TONIQUE...
Prenez contact et faites parvenir vos soutiens, et vos suggestions pour cet appel à :
GÉNÉRATION 2001 : 67, rue d'Aboukir, Paris 75002
Tél. : 42-60-71-76

BLINDEZ VOS VITRES
INVISIBLE
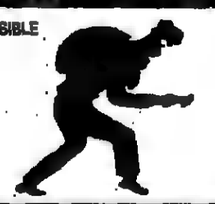
avec SECURY-FILM
EFFICACE

DEVIS ET DÉPLACEMENTS GRATUITS PARIS-PROVINCE

PEU ONÉREUX
POLYPROTEC
8, place de Madeleine
75008 PARIS
Tél. - 1 42 [illegible]-6

ÉDUCATION

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Scénario en trois actes

M. Alain Devaquet insiste volontiers sur son pragmatisme et sa volonté de ne pas « traumatiser » l'Université. Le scénario envisagé pour la mise en place de la nouvelle loi risque cependant de replonger le monde universitaire, à peine sorti des controverses sur la loi Savary, dans une nouvelle période de turbulences.

Premier acte : le vote de la loi. Le calendrier est serré puisque le projet, qui a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat le 11 juin, doit en principe être examiné par le conseil des ministres du 25 juin prochain, puis immédiatement déposé à l'Assemblée nationale. Le ministre des universités espère donc que son texte pourrait faire partie du menu de la probable session extraordinaire du mois de juillet.

Toutefois, le nombre et l'ampleur des projets de loi en chantier (sur le logement, l'audiovisuel...) ne laissent guère de place pour l'examen des quelque quarante articles du projet de M. Devaquet. D'autant que le couvert de la bataille parlementaire déclenchée il y a trois ans contre la loi Savary pourrait inciter l'opposition à rendre à l'actuelle majorité la monnaie de sa pièce. Faute d'un vote en juillet, l'examen de la loi devrait être reporté en septembre ou en octobre. Le calendrier reste donc pour le moment aléatoire.

Deuxième acte : la mise en place des « habilitations conservatoires » prévues pour assurer la transition entre le régime Savary, incomplètement appliqué aujourd'hui, et le nouveau. La composition de ces conseils sera identique à celle des futurs conseils d'administration. Dès la promulgation de la loi, le ministre envisage de publier une liste de sigles portant habilitation des nouveaux « établissements publics » universitaires (universités, médecine et IUT). Pour chacun le nombre des membres de son conseil constitutif (une soixantaine au maximum) en précisant le mode de leur élection (de l'ordre de six semaines).

Une fois élus, au scrutin majoritaire à deux tours, ces conseils désigneront leurs présidents et remplaceront immédiatement les conseils d'administration provisoires. Ils seront chargés d'élaborer dans un délai de quatre à six mois les nouveaux statuts des universités. Délai d'autant plus court que la marge d'autonomie institutionnelle et pédagogique donnée aux universités sera plus grande et que l'élaboration des nouveaux statuts risque d'être plus laborieuse.

Troisième acte : la mise en place des structures définitives. Deux cas de figure sont prévus. Ou bien le conseil constitutif parvient à bâtir des statuts conformes à la loi et l'on peut alors procéder à l'élection du conseil d'administration et du conseil scientifique définitifs. Ou bien il n'y parvient pas et il continue dans ce cas à remplir les fonctions du conseil d'administration.

GÉRARD COURTOIS.

Une autonomie universitaire bien tempérée

(Suite de la première page.)

La seule gratification qu'elles aient à espérer sera la possibilité d'acquérir un label national, dont on ne sait trop s'il donnera droit à des moyens supplémentaires. Tous les diplômes seront soumis à l'appréciation d'une instance d'évaluation, qui délivrera l'habilitation nationale.

L'autonomie sera également réduite sur le plan financier, puisque M. Devaquet s'oppose fermement à toute élévation importante des droits d'inscription, tant que le système des bourses et des aides aux étudiants ne sera pas [illegible] M. Monory n'ayant pas apporté de lumière sur son idée d'encourager le mécénat, on ne voit pas encore où les universités pourraient trouver les financements supplémentaires qui seraient les seules garants d'une véritable autonomie.

Ajoutons que, si M. Devaquet ne voit aucun inconvénient à la création d'universités privées, il est tout à fait opposé à ce qu'elles reçoivent le moindre sou de l'Etat, ce qui limite fortement leurs chances d'exister.

Enfin, il est deux points importants sur lesquels les universitaires de droite n'obtiennent pas toutes les garanties qu'ils souhaitaient : la représentation des professeurs dans les conseils d'administration et l'éclatement des universités. Si les enseignants de rang magistral voient leur nombre largement augmenté, ils ne seront pas majoritaires. Quant à la possibilité pour certaines unités internes aux universités d'acquérir leur autonomie grâce au statut d'établissement public, elle est accordée de droit aux facultés de médecine – qui le réclamaient depuis longtemps – et aux IUT, mais, pour les autres, M. Devaquet a annoncé qu'il serait *« très exigeant »* et qu'il n'accorderait les autorisations *qu'« au compte-gouttes »*.

Opérations risquées

Prudence, modestie, progressivité... tels sont les maîtres mots de la philosophie du ministre des universités, touchant ainsi avec le « radicalisme » préconisé par nombre de ses amis politiques, apôtres, dans le domaine universitaire comme dans d'autres, d'une révolution difficile.

Mais M. Devaquet, qui est du sérail, connaît son monde. Et il sait que le corps universitaire, traumatisé par des années de réformes successives, sait hors d'état d'en subir une nouvelle. Or c'est bien là que le bât blesse. Car, quels que soient ses efforts pour mener l'affaire en douceur, il demeure que les universités devront, en quelques mois, procéder à trois élections (pour désigner les conseils constitutifs, puis les conseils scientifiques et d'administration), rédiger de nouveaux statuts, reconsidérer leur composition interne. Opérations lourdes, fastidieuses et source de bien des tensions.

Les problèmes d'organisation de structures très secondaires, aime à répéter M. Devaquet, par rapport à ceux qui doivent préoccuper vraiment les enseignants : le contenu et l'adaptation des enseignements, l'orientation des étudiants, l'évolution des formations... Tout cela, on l'attendant, ils devront consacrer encore un an à ces questions subalternes mais à haut risque. Dans quel état sortiront-ils de cette nouvelle épreuve constitutionnelle ? Bien peu pensent que c'est cher payer la satisfaction d'avoir mis à bas la loi Savary. Et qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire tant d'efforts pour changer si peu de choses.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

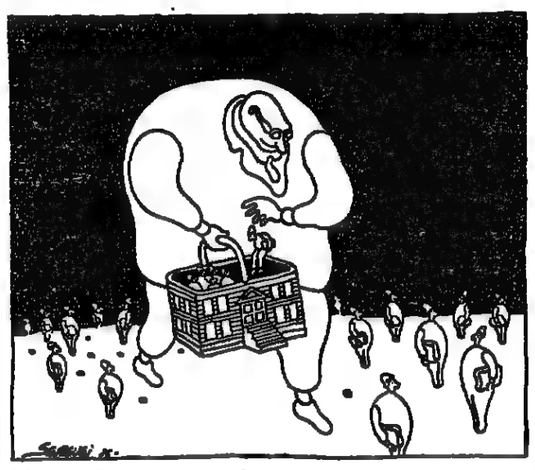

Dessin de SERGUEI.

Réunion orageuse

Les relations entre le ministre des universités et les présidents d'université s'engagent mal. Une réunion de la conférence des présidents, le 14 avril, avait permis à M. Devaquet de les rassurer sur la tonalité prudente du projet de réforme qu'il préparait et sur sa volonté de travailler en concertation avec eux.

Or ce n'est que le 12 juin, deux heures avant sa conférence de presse, que le ministre est venu leur présenter les grandes lignes de sa réforme. M. Hubert Coudanne, président de l'université de Paris-XI et premier vice-président de la conférence des présidents, a alors vivement regretté de ne pas avoir été associé à la préparation de ce projet et demandé que la séance soit levée afin de permettre aux présidents d'en examiner le contenu.

Devant le refus du ministre de modifier l'ordre du jour consacré aux habilitations de diplômes et aux nominations d'enseignants pour la rentrée, M. Coudanne a quitté la salle, suivi de quarante-sept présidents sur les quelque soixante-cinq présents. Si l'absence de dialogue a déclenché la grogne des présidents d'université, ceux-ci sont également dans leur majorité très réticents à l'égard d'une nouvelle remise en chantier du système universitaire français.

M. SCHWARTZENBERG : des solutions doctrinaires

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, ancien secrétaire d'Etat chargé des universités, déplore la mise en chantier d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur qui repose *« sur des solutions doctrinaires : sélection généralisée, concurrence intégrale et large ouverture en amont du système des diplômes nationaux »*. Ce projet, a-t-il ajouté, *« va ouvrir une période d'instabilité et de désorganisation pour les universités (...) qui ont mieux à faire et aspirent à travailler en paix »*.

Le Parti socialiste critique également le projet. Son secrétaire national à l'éducation, M. Luc Soubré, déclare : *« La droite s'est toujours méfiée de l'université. Elle l'a aujourd'hui dans le collimateur. Le projet de loi qui prône l'autonomie n'a en fait qu'un seul but : mettre les universités sous tutelle »*.

Les principales mesures

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté à la presse par M. Devaquet le jeudi 12 juin.

■ **DÉSIGNATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Les universités sont le cadre d'élaboration public de l'enseignement supérieur. Toutefois dans les établissements de très grande taille, certaines unités internes pourront obtenir également ce statut. Ce sera le cas des anciennes facultés de médecine et des instituts universitaires de technologie, mais d'autres unités pourront demander à bénéficier de ce statut particulier à condition de présenter un projet pédagogique cohérent.

L'autorisation leur en sera donnée par décret par le ministre, après avis du comité national d'évaluation.

Dans ce cas, les universités se présenteront comme une fédération d'unités autonomes recevant chacune leur budget et leur personnel. M. Devaquet a déclaré qu'il serait *« extrêmement rigoureux »* dans l'octroi des autorisations, la constitution de ces unités ne devant pas répondre *« à des critères de convenance personnelle »*, mais à une *« logique de formation et de recherche »*.

● **LES ENSEIGNANTS MAJORITAIRES DANS LES CONSEILS**

Les universités seront gérées par deux conseils : le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Le conseil d'administration sera composé de quarante membres répartis de la façon suivante : 65 % d'enseignants (dont 40 % de professeurs et chercheurs de rang A, 25 % d'autres enseignants), 15 % de personnalités extérieures, 15 % d'étudiants, et 5 % de personnels administratif, technique et de service.

Le conseil scientifique aura la composition suivante : 60 % d'enseignants (40 % de rang A et 20 % d'autres catégories), 30 % de personnalités extérieures, 10 % d'étudiants de troisième cycle.

Les élections à ces conseils auront lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, sauf pour les élections des étudiants qui se dérouleront au scrutin proportionnel.

Le président sera élu, pour cinq ans, parmi les professeurs par les membres des deux conseils. Les universités pourront préciser dans leurs statuts s'il est rééligible ou non.

Le conseil des études et de la vie étudiante créé par la loi de 1984 ne figure pas dans la loi, mais rien n'empêche les universités qui le désirent de le prévoir dans leurs statuts.

La représentation des enseignants – particulièrement de rang A – est sensiblement renforcée, puisque actuellement ceux-ci n'ont pas la majorité dans les conseils d'administration.

● **POSSIBILITÉ DE SÉLECTION**

Le principe du libre accès de tous les bacheliers à l'université est explicitement affirmé par la loi. Toutefois, les universités auront la possibilité de définir leurs conditions d'accueil, selon le nombre de places dont elles disposent, la nature des formations données et les aptitudes requises des étudiants.

Ces différentes décisions devront être rendus publics chaque année avant le 31 janvier. Le recteur devra s'assurer que tous les bacheliers qui le désirent ont pu trouver une place dans une université de l'académie ou de la région pour suivre la formation de leur choix ou dans un domaine proche. Pour éviter que les universités n'aient une politique trop sélective, leur dotation financière continuera d'être déterminée par le ministre des finances qu'elles accueillent.

● **PAS DE HAUSSE IMPORTANTE DES DROITS**

M. Devaquet a déclaré qu'il était exclu de procéder à une augmentation importante des droits d'inscription, tant que celle-ci ne pourrait pas être compensée par une amélioration sensible de la politique des bourses et des aides aux étudiants.

Les universités pourront établir les droits à l'intérieur d'une fourchette fixée chaque année par le ministre. M. Devaquet a indiqué que l'écart pourrait se situer entre 400 et 800 francs, chiffres, a-t-il rappelé, qui avaient déjà été suggérés par M. Chevènement. Pour la rentrée prochaine les droits ont été fixés de façon uniforme à 1 070 F.

MAINTIEN DES DIPLOMES NATIONAUX

Les diplômes nationaux seront maintenus, mais les universités auront la possibilité d'y apporter des compléments si elles le souhaitent.

Elles pourront d'autre part créer des diplômes spécifiques, en fonction des préoccupations régionales ou de leur potentiel scientifique.

L'ensemble des diplômes sera examiné par une instance d'évaluation qui contrôlera que les diplômes nationaux méritent toujours cette appellation et qui pourra retirer aux diplômes d'université ayant fait leurs preuves leur habilitation nationale. Cette instance travaillera en liaison avec le Comité national d'évaluation.

● **RÉTABLISSEMENT DES THÈSES DE TROISIÈME CYCLE ET D'ÉTAT**

La loi n'entre pas dans le détail de l'organisation des trois cycles d'étude. M. Devaquet a indiqué que les conditions d'accès au deuxième cycle seront de la compétence de chaque université.

La thèse de troisième cycle et le doctorat d'Etat sont rétablis et se substituent au doctorat unique créé par la loi Savary. Les conditions d'organisation des doctorats d'université seront rendues plus strictes.

● **MAINTIEN DES GRANDS CONSEILS**

Les conseils extérieurs aux universités actuellement en fonction sont maintenus : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), Conseil supérieur des universités (CSU), Conférence des présidents d'université et Comité national d'évaluation.

La composition du CNESER et du CSU sera fixée par décret.

G. C.

M. POMMATAU (FEN) CONDAMNE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Après trois mois de silence, la fédération de l'éducation nationale est sortie de sa réserve en adressant, le 12 juin, une lettre au premier ministre. M. Jacques Pommatau dénonce en bloc l'incohérence de la politique gouvernementale, qui selon lui conduit *« à mettre en œuvre systématiquement la légitimité même des services publics comme moyen de répondre à l'intérêt général de la collectivité nationale »*. M. Pommatau ne se contente pas de dénoncer *« la mise en œuvre de la privatisation [illegible] l'éducation nationale »*, mais aussi la [illegible] des secteurs publics industriels : *« Ce sont les potentiels économiques de l'Etat que vous affaiblissez en les livrant à des intérêts privés nationaux et étrangers »*, écrit-il. La diminution des crédits de recherche et d'aide aux mutations industrielles est considérable pour les syndicats comme *« un abandon de la modernisation des potentiels économiques de notre pays »*. Quand à la loi sur l'audiovisuel et sur la presse, la FEN estime qu'elle organise *« l'encadrement de la pensée et la réduction de la liberté de presse »*. *« Ne comptez pas sur notre silence et sur notre passivité »*, conclut M. Pommatau. A la veille de la grève des fonctionnaires du 17 juin, l'avertissement est clair. Il s'adresse au gouvernement, mais également aux autres centrales syndicales. En filigrane, on ne peut oublier la guérilla que se livrent la FEN et FO. Cette dernière espère ravir le quasi-monopole de la FEN sur le terrain de l'éducation nationale, elle entend lui répondre en indiquant à l'ensemble des salariés de la fonction publique, notamment les policiers et les employés des collectivités locales, que la FEN est prête à les accueillir.

DÉFENSE

M. RAIMOND SOULIGNE LES « RETOMBÉES MODESTES » DE L'IDS EN EUROPE

Interrogé à la commission des affaires étrangères et de la défense de l'Assemblée nationale, le ministre des relations extérieures, M. Jean-Bernard Raimond, a estimé jeudi 12 juin, que les retombées pour les Européens de l'offre américaine de participation à l'Initiative de défense stratégique (un bouclier spatial antimissile) apparaissent très limitées, de l'ordre de 1 % du montant total du programme. Qualifiant de « *modestes* » ces retombées technologiques, M. Raimond a souligné que les entreprises françaises devaient pouvoir en bénéficier sans pour autant faire un geste qui aurait un caractère politique. Cela ne rend pas nécessaire de passer, avec les Américains, des accords intergouvernementaux ou d'échanger des lettres.

■ *Au cabinet du ministre de la défense.* – M. Hubert Jousset, administrateur du corps des « Assedic et finances », a été nommé conseiller auprès du ministre de la défense, M. André Giraud. M. Jousset s'occupera des questions relevant de l'application de la future loi d'habilitation économique [illegible] devant le Parlement, qui permettra la dénationalisation de sociétés telles que Marcel Dassault et Matra, qui travaillent pour la défense.

ESPACE

■ *Les « bons résultats » de la SEP.* – Après l'échec du dix-huitième tir de la fusée Ariane, dont la Société européenne de propulsion (SEP) construit les moteurs, le nouveau PDG de la firme, M. Jean Sollier, a déclaré, le jeudi 12 juin, « *qu'il fallait impérativement que la SEP résolve les problèmes de propulsion du troisième étage d'Ariane* » et que l'entreprise allait développer l'industrialisation des moteurs de la fusée européenne. Rappelant les bons résultats enregistrés par l'entreprise en 1985, M. Sollier a souligné que la SEP était en bonne santé. Cette déclaration, qui intervient un peu plus de quinze jours après que l'ancien PDG de la SEP, M. Roger Lesgards, eut été poussé à démissionner, laisse songeur : pourquoi a-t-on changé le chef d'une équipe qui gagne ?

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

Nouvelles normes pour le stockage de produits dangereux

Les ministres de l'environnement de la Communauté européenne, réunis le 12 juin à Luxembourg, ont adopté des normes plus strictes pour le stockage de produits dangereux comme le phosgène et l'isocyanate de méthyle, responsables de la catastrophe de Bhopal. Pour le chlore, le stockage autorisé passe de 200 tonnes à 75 tonnes, et l'entreposage avant utilisation immédiate est ramené de 50 tonnes à 25 tonnes. En revanche, les Douze n'ont pu se mettre d'accord pour les normes d'émissions polluantes dans l'atmosphère.

MÉDECINE

Ordonnance pour la malaria

Le ministère de la santé vient de décider que deux médicaments très répandus, utilisés contre la malaria, ne seront plus délivrés que sur ordonnance médicale et devront être réservés aux régions où règne un plasmodium résistant à la classique chloroquine (Nivaquine). De graves accidents ont, en effet, été constatés après absorption de Flavoquine (ou « Camoquin »).

La Flavoquine, précise le comité de pharmacovigilance, garde un intérêt spécifique pour le traitement des formes graves de la maladie ou pour la prévention dans des zones où tous les autres produits sont inefficaces en raison de la résistance acquise du parasite. La décision du ministère concerne aussi la méfloquine prochainement commercialisée en France sous le nom de « Lariam », et qui pourrait entraîner l'apparition de parasites résistants.

Pas de retrait en France de l'aspirine pour enfants

Après le retrait, par les fabricants britanniques, de toutes les aspirines pour enfants, la commission nationale de pharmacovigilance du ministère de la santé fait savoir qu'« il n'y a pas lieu de modifier les conditions d'utilisation de l'aspirine chez les enfants ». Cela en l'attente d'une décision collective du comité spécialisé européen et des résultats d'une enquête en cours en France sur l'incidence d'un rare syndrome dit « de Reye » (atteinte cérébrale et hépatique) dans la genèse duquel la responsabilité de l'aspirine, estiment les experts français, ne peut être formellement établi.

NUCLÉAIRE

Démontage d'une centrale nucléaire en Bavière

Le ministère régional de l'environnement de Bavière a donné jeudi 12 juin son feu vert pour une première mondiale : le démontage d'une centrale nucléaire située à Niederaichbach, près de Landshut (sud de la RFA).

La centrale, entrée en service en 1972, avait été arrêtée en 1974 à la suite de très nombreux ennuis techniques. Elle avait fonctionné seulement dix-huit jours à pleine capacité. Pour le ministre, ce projet a valeur de symbole et il doit démontrer que le démontage d'une centrale nucléaire est sans danger, en dépit des matériaux qu'elle renferme : 3 500 tonnes de liquides radioactifs, 1 500 tonnes de graphite, 1 200 tonnes de déchets radioactifs de tous genres. De plus, il faudra également se débarrasser de 141 000 tonnes de gravats non radioactifs.

Par ailleurs, les autorités yougoslaves ont décidé de retarder toute décision de construction de nouvelles centrales nucléaires, a annoncé jeudi l'agence officielle Tanjung. Justifiée par la nécessité de procéder à une nouvelle évaluation des besoins énergétiques du pays (la Yougoslavie possède une centrale nucléaire en service), cette décision semble étroitement liée à la vague de mécontentement provoquée dans le pays par l'accident de Tchernobyl. – (AFP.)

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

COMMUNICATION

LE STATUT DE LA PRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mêmes arguments, même divergence, mais les rôles sont inversés

En fermant les yeux, le témoin des travaux de l'Assemblée nationale sur la presse pourrait se croire revenu dix-huit mois en arrière : mêmes arguments échangés, même divergence totale sur les principes fondamentaux, la discussion de la proposition sénatoriale sur *« la réforme du régime juridique de la presse »* ressemble comme une sœur à celle du projet de M. Filloud sur *« la transparence et les limites à la concentration des entreprises de presse »*. Le dossier « presse écrite » n'a pas vraiment évolué entre l'hiver 1983-1984 et le printemps 1986. Si ce n'est que les rôles sont inversés, rien ne paraît avoir changé. L'opposition reproche toujours au gouvernement de ne pas s'attaquer dans son projet à la réforme des aides de l'Etat. L'opposition regrette toujours que l'occasion ne soit pas saisie pour mettre en place une législation pour les entreprises multimédias.

Pour ajouter à la comparaison, les socialistes ont déposé des amendements exactement identiques à ceux proposés par la droite lorsqu'elle était dans l'opposition. C'est au tour de M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission des affaires culturelles, qui les avaient cosignés il y a dix-huit mois, de dire maintenant qu'ils n'avaient pas leur place dans ce débat et que ce n'est que de l'*« obstruction »*...

Les socialistes sont, pourtant, pour l'instant modérés dans leur volonté de retarder les débats. L'important, pour eux, le jeudi 12 juin, était que M. François Léotard ne puisse pas à son tour, comme M. Philippe Séguin, utiliser l'article 44 alinéa 2 de la Constitution qui évite l'examen des amendements qui n'ont pas été soumis à la commission compétente. M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de la commission des affaires culturelles, a déclaré que tous les amendements de l'opposition avaient bien été *« soumis »* à sa commission, même si elle n'avait pas eu le temps de les examiner. Il sera donc difficile au gouvernement d'user de cet argument pour empêcher leur discussion en séance publique. La tactique du ministre des affaires sociales a été, ainsi, à mi-mot, désavouée.

Une fois achevée la discussion des articles, le seul souci des socialistes était que le gouvernement ne puisse pas arguer que tous les amendements n'avaient pas été examinés par la commission, celle-ci n'ayant pas été au bout de ses travaux, pour refuser leur discussion en séance publique en s'appuyant sur l'article 44 alinéa 2 de la Constitution. Sur les quelque cinq cents amendements qu'ils ont déposés, seuls moins de cent cinquante n'ont pas été étudiés par la commission. Mais il leur fallait marquer le coup à la première occasion pour éviter qu'une jurisprudence ne s'installe. A l'aide de multiples rappels au règlement et de suspensions de séance, ils finirent par obtenir satisfaction.

M. Jean-Jack Queyranne et M. Roland Dumas proposèrent deux solutions : soit que la commission se réunisse immédiatement pour reprendre l'examen du texte, mais c'eût été pour la majorité prendre le risque que le débat en séance publique ne soit renvoyé à des jours lointains, soit que le gouvernement s'engage à ne pas utiliser le « 44-2 ». Mais ni M. François Léotard ni M. André Rossinot, le ministre aux relations avec le Parlement, n'étaient à ce moment en Chine. M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, unique membre du gouvernement présent, se réfugia dans un silence prudent.

Pour sortir de cette situation en limitant les dégâts, M. Barrot finit par déclarer : *« Je crois pouvoir dire que les amendements que vous avez déposés ont bien été soumis à la commission au sens matériel du terme, même si pour des raisons que j'ai dénoncées elle n'a pas pu les examiner (...). Je vous donne donc acte que vous avez soumis à la commission tous les amendements qui lui ont été effectivement remis »*. Comme tous les amendements passent matériellement par les services des commissions, c'est dire que le « 44-2 » n'est jamais applicable si la linguistique de M. Barrot fait jurisprudence. Les socialistes en tout cas avaient satisfaction, d'autant que M. Barrot ajouta : *« Les amendements remis, ou disons soumis, à la commission pourront être discutés en séance publique. »*

La prudence de M. Léotard, interrogé à son retour dans l'hémicycle par M. François Loncle (PS, Eure), ne devrait rien changer, même s'il a prévenu : *« Le gouvernement n'entend se priver de quelque que ce soit d'aucun des moyens constitutionnels dont il dispose dans la discussion parlementaire. »*

Une fois rejetée par 320 voix (RPR, UDF, FN) contre 248 (PS, PC) la motion de renvoi en commission, la discussion des articles a pu commencer. D'abord par l'analyse de douze amendements de principe socialistes et communistes. Devant les critiques de la majorité sur de tels amendements hors sujet (ils reprenaient en général les formules de la Déclaration des droits de l'homme), M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) fit remarquer que, lors de la discussion de la loi Filloud, la droite avait proposé quatre-vingt-six amendements analogues.

Bien que la houlette de M. Bernard Debré (RPR, Loire), qui distribuait les tours de parole, la majorité prît le temps de répondre à tous les amendements de l'opposition, la discussion alla d'un bon pas. Aussi, avant que la séance ne soit levée, l'article premier qui définit la notion de « publication de presse », en y assimilant les services télématiques, fut adopté. Reste à savoir comment les socialistes utiliseront, la semaine prochaine, les instruments de freinage dont ils disposent.

THIERRY BRÉHIER.

REMANIEMENT DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Les syndicats de FR 3 dénoncent un glissement à droite

Mme Janine Langlois-Glandier, PDG de FR3, a annoncé, dans un communiqué publié le 12 juin, la nomination des douze directeurs régionaux, à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs nommés le 21 juin 1983. Quatre de ceux-ci succèdent à eux-mêmes, trois changent de région et les cinq autres sont remplacés par des nouveaux venus. Ces nominations, qui prennent effet au 1er juillet pour une période de trois ans, renforcent nettement l'influence, sur le réseau régional de FR3, des amis de l'actuelle majorité.

Les mouvements à la tête des directions régionales de FR 3, qui alimentaient les rumeurs circulant dans la chaîne ces derniers jours (*le Monde* du 11 juin), se révèlent donc plus importants que prévu. Si la direction les présente comme un remaniement normal, à l'échéance du mandat de trois ans, les syndicats y voient une opération politique. Ils font remarquer, d'une part, que, depuis 1981, les nominations à la direction régionale ont été peu nombreuses et toujours décidées pour des raisons professionnelles, de l'autre, que *« le Holleaux - Serge Moati* [respectivement ancien PDG et ancien directeur général] *toujours veillé à pluralisme politique et à la paix civile dans la chaîne »*.

Dans le remaniement actuel, les cinq directeurs qui perdent leur poste (Jean Suhas à Bordeaux, Jean-Pierre Pottier à Limoges, Morin à Toulouse, Paul Lantéri à Marseille, Beunat à Lyon) ont été nommés depuis 1981 (bien qu'ils ne soient pas tous, loin de là, de gauche), alors que leurs remplaçants semblent marqués politiquement.

Les syndicats dénoncent dans le choix des nouveaux venus l'influence de M. René Han, nommé directeur général délégué de FR 3 en avril dernier. Militant RPR, M. Han a travaillé, de 1971, lorsqu'il est entré à FR 3, à 1981, dans le service des départements et territoires d'outre-mer. Trois des nouveaux directeurs (Jean-Pierre Lannes à Nancy, Jean-Marie Belin à Toulouse, et Jean-Claude Turjman à Paris-Ile-de-France) sont, disent toujours les syndicats, des amis de M. Han, qu'il a *« allé chercher dans la noria des DOM-TOM »*.

Dans les milieux syndicaux, on dénonce *« une vendetta politique pure et simple »*, qu'on estime être *« les premières vagues d'un mouvement beaucoup plus large »*. Rappelant les départs, plus ou moins provoqués, de trois responsables de programmes (Michel Lebris, Rennes ; Michel Lagneau, Paris-Ile-de-France, et Paul Paviot, Dijon), ainsi que les mesures qui pèsent sur Canal Horek, directeur des affaires administratives et financières de FR 3, ces mêmes sources syndicales prévoient déjà le scénario qui suit et qui les inquiète.

Après les changements de la direction régionale, il y aurait une valse des chefs des bureaux régionaux de l'information (BRI). Cela pourrait se passer pendant *« le creux de l'été, propice aux mesures impopulaires »*, où dix-sept BRI sur vingt-cinq. Notamment les chefs de bureau nommés sous la gauche (Rennes, Lyon, Orléans, Paris-Ile-de-France, Amiens, Nantes, Nice). Enfin, un nombre de *tomberont chez les journalistes »*.

Les syndicats se mobilisent, préfèrent attendre les développements avant de passer à l'action. Pour eux, il ne s'agit pas de reprise en main commencée, qu'elle est avant tout politique et que le PDG de la chaîne *dépassé par les événements, car c'est René Han qui dirige la chaîne »*.

ALAIN WOODROW.

Les douze directeurs

Alsace (Strasbourg) : Traband (maintenu) ; *Aquitaine* (Bordeaux) : Jimmy Jonquart remplace Jean Suhas ; *Bourgogne-Franche-Comté* (Dijon) : Carbonneau remplace Michel Guicherd-Caillin ; *Bretagne- Pays-de-Loire* (Rennes) : Jean-Pol Guguen (maintenu) ; *Limousin* (Limoges) : Jean-Louis remplace Jean-Pierre Pottier ; *Lorraine-Champagne-Ardenne* (Nancy) : Jean-Pierre remplace Claude Marchand ; *Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon* (Toulouse) : Jean-Marie Belin remplace Gérard Morin ; *Nord-Picardie* (Lille) : Pierre Roubaud (maintenu) ; *Normandie-Centre* (Rouen) : Alain Gerbi (maintenu) ; *Paris - Ile-de-France* : Jean-Claude Turjman remplace Jean-Louis Balandraud ; *Provence - Cote d'Azur-Corse* (Marseille) : Claude Marchand remplace Paul Lantéri ; *Rhône-Alpes-Auvergne* (Lyon) : Michel Guicherd-Caillin remplace Mario Beunat.

LA CRISE DES JOURNAUX BRITANNIQUES

Menace de grève et naufrage financier

Rien ne va plus dans le domaine de la presse londonienne. Il y a quelques mois, tout le monde parlait de la révolution technologique qu'apportaient le transfert aux installations modernes de Wapping, à l'est de Londres, de News International, l'entreprise de presse de M. Rupert Murdoch qui publie les journaux *The Sun*, *The Times*, *Sunday Times* et *News of the World*. Révolution précipitée par le lancement, en mars, du nouveau quotidien de M. Eddy Shah, *Today*, dont les méthodes de production électronique ultra-modernes devaient briser l'emprise traditionnelle sur la profession des syndicats du Livre (*le Monde* du 25 décembre 1985).

Aujourd'hui, tout est remis en question. Après le licenciement par M. Murdoch de cinq mille cinq cents ouvriers du Livre de Fleet Street, des piquets de grève entourent l'unité de Wapping depuis cinq mois et des scènes de violence s'y déroulent quotidiennement (*le Monde* du 30 mai). Début juin, les syndicats ont refusé l'*« offre finale »* de M. Murdoch d'une compensation de 50 millions de livres ainsi que la jouissance des anciens locaux du *Sunday Times*. Dernier épisode en date : les deux cent trente journalistes du quotidien à sensation *The Sun* (tirage : quatre millions d'exemplaires) ont voté lundi 9 juin, par 94 voix contre 80 (les autres s'abstenant) contre la poursuite du travail à Wapping dans les conditions actuelles, et refusent de franchir les piquets de grève des ouvriers du Livre devant les locaux entourés de barbelés et protégés par la police.

Les journalistes du *Sun* avaient été les premiers à accepter une augmentation de salaire de 2 000 livres proposée par M. Murdoch à ceux qui iraient travailler dans la nouvelle unité de Wapping. Devant ce nouveau refus, M. Murdoch vient de proposer une autre augmentation des salaires de 10 %, ainsi qu'une semaine de travail de quatre jours. L'offre d'augmentation a été acceptée par les journalistes le 11 juin, provoquant la colère des syndicats qui les ont accusés de *« se laisser acheter par Murdoch »*.

Les malheurs de M. Shah

De son côté, le fondateur du nouveau quotidien en couleurs *Today*, M. Eddie Shah, après avoir averti ses actionnaires qu'il pourrait démissionner s'il ne trouve par les finances nécessaires au maintien de son entreprise, vient d'annoncer qu'il a obtenu un apport de nouveaux capitaux de la part du groupe Lonhro, qui publie *The Observer*. Il y a à peine deux semaines, il avait déjà sollicité des groupes qui le soutiennent une somme de 2,5 millions de livres, et aujourd'hui il réclame de 4 à 5 millions de plus.

Le journal, lancé avec fracas en mars dernier, perd presque 1 million de livres par mois, et le tirage, qui devait atteindre un million d'exemplaires, plafonne à quatre cent mille. La crise est telle que certains salaires de pigistes ainsi que des frais de rédaction sont restés impayés. M. Shah cherche à s'associer avec l'éditeur du groupe Mirror Newspapers, M. Robert Maxwell, en proposant d'imprimer le nouveau quotidien du soir que celui-ci prépare, *The London Daily News*. L'avantage pour M. Maxwell serait, outre l'utilisation de la nouvelle imprimerie de M. Shah près de l'aéroport de Heathrow, l'accès à la couleur, arme essentielle dans la bataille qu'il devra livrer avec *The London Standard*.

A. W.

Finlande

UN REVE... TRES ACCESSIBLE

Si vous rêvez de nature, de nature authentique, c'est maintenant qu'il faut aller en Finlande : En été, la Finlande est plus verdoyante et plus accueillante que jamais. Laissez-vous tenter, voici vos rêves :

- Vacances à la ferme
- Chalet au bord de l'eau (en location)
- Balades en bicyclette (d'auberge en auberge)
- Circuits en canoë (de lac en lac)
- Pêche (au bord ou en barque)
- Randonnée découverte en Laponie.

Bon pour une documentation gratuite :

Office National du Tourisme de Finlande
13, rue Auber, 75009 Paris. (1) 47 42 65 52

Nom .....
Adresse .....

GRENIER BROAUT LM

Le gouvernement ne remet pas en cause les aides à la presse

La fin de la discussion générale de la proposition sénatoriale sur la presse, le jeudi 12 juin à l'Assemblée nationale, fut sans surprise. M. Jean Le Garrec (PS, Nord) insista longuement sur les conséquences pour la presse écrite de la privatisation de TF 1 et sur la nécessité d'une réforme des aides de l'Etat à la presse. M. Pierre Ceyrac (FN, Nord) juges que la proposition *« allait dans le bon sens »* mais émit des *« réserves »*, en regrettant notamment que le gouvernement ne s'attaque pas au monopole du syndicat du Livre CGT ; il se plaignit surtout du développement *« de la diffamation et de la désinformation d'Etat »*.

M. Georges Hage (PC, Nord) affirma : *« On ne saurait confondre le pluralisme avec une pluralité des titres qui peut être assimilée à celle des marques de lessives »* ; il se plaignit que, comme les gouvernements précédents, celui-ci renvoie à plus tard l'étude des problèmes économiques de la presse. M. Roland Dumas (PS, Dordogne) expliqua qu'il croirait *« à la sincérité »* de la majorité si celle-ci acceptait de maintenir l'exigence d'une équipe rédactionnelle autonome pour chaque titre, disposition supprimée par la loi de 1984 que la proposition en discussion remettait en cause. Il rappela qu'après avoir longuement discuté cette idée, la droite s'était abstenue lors du vote sur ce sujet, M. Péricard lui-même votant pour. Justifiant sa position, il expliqua : *« L'intérêt des lecteurs est de retrouver dans la presse la diversité idéologique de la nation et non des aspirations uniformisés allant le plus souvent dans le même sens. »*

Dans sa réponse aux orateurs, M. François Léotard affirma qu'il y avait *« urgence à abolir une loi injuste »*. Il ajouta que les *« professionnels »* ont *« le droit d'avoir une activité d'entrepreneur, de connaître pour leur entreprise la prospérité que* [les socialistes] *leur ont refusés »*. Il confirma que la loi sur l'audiovisuel aborderait le problème de *« la concentration multimédias qui pourrait, demain, menacer le pluralisme »*. Il annonça, enfin, que le gouvernement n'avait pas l'intention de *« remettre en cause les aides de l'Etat à la presse »* et qu'au contraire *« toute éventuelle modification fondamentale du système des aides sera soumise au Parlement dans la loi de finances pour 1987 »*.

PATHÉ-CINÉMA ASSURE DIRECTEMENT SA DISTRIBUTION INTERNATIONALE

M. R. Thiesé, directeur général adjoint de Pathé-Cinéma, écrit :

L'article consacré à France International dans *le Monde* du 14 mai 1986, indiquait que Pathé confiait désormais sa distribution internationale à cette société. Contrairement à cette affirmation, reprise par la publicité que FMI a fait paraître dans les éditions des 23 mai et 7 juin, la société Pathé-Cinéma tient à faire savoir qu'elle est et entend rester, en France comme à l'étranger, le propre distributeur de son catalogue de films et d'émissions de télévision ».

Le projet de résiliation de la « 5 ». – Au sujet du projet d'annulation de la concession de la « 5 », le groupe de M. Silvio Berlusconi déclare garder *« une pleine confiance dans le sens critique du législateur français... »*. Dans un communiqué publié le 11 juin à Milan, la Fininvest affirme que, *« le d'Etat a reconnu la pleine légalité des du précédent gouvernement, (...) l'éventuel unilatéral concession par l'Etat prendrait une signification exclusivement politique »*. *« Nous ne pensons pas,* conclut-il, *que le gouvernement français, en particulier dans le contexte international, puisse remettre en cause ces principes auxquels l'image de la France est justement attachée en tant qu'Etat de droit historique et reconnu. »*

Le SNJ réaffirme l'importance de l'équipe rédactionnelle dans chaque quotidien. – Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a réaffirmé, le 12 juin, *« la nécessité de conserver dans la nouvelle loi sur la presse l'obligation, pour tout quotidien d'information politique et général de posséder une propre équipe rédactionnelle permanente composée de journalistes professionnels »*. Cette notion, qui figurait dans la loi sur la presse du 23 octobre 1984, a en effet été repoussée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. M. Michel Péricard (RPR), rapporteur de la loi à l'Assemblée, a estimé que le droit du travail suffisait. Le SNJ a indiqué que *« la perspective de développement de la communication – télématique, banques de données, etc. – ne doit pas être confondue avec le traitement de l'information réalisé par des journalistes »* et que *« toute atténuation du rôle des journalistes ne serait que tromperie »*.

Le groupement des rédacteurs en chef de la presse de province, réunis les 7 et 8 juin sur le thème « La presse nouveaux médias », a indiqué, pour sa part, que *« le maintien et le développement du pluralisme implique que chaque quotidien puisse conserver son identité, marquée par l'indépendance de sa rédaction »*. Le groupement a décidé de saisir les responsables politiques de toutes les formations d'un projet de *« charte rédactionnelle »* propre à chaque journal et qui assurerait sa personnalité.

LA GRÈVE DE LA RADIO-TÉLÉVISION LE 20 JUIN

Le premier round de la bataille audiovisuelle

La bataille de l'audiovisuel devient plus âpre. L'adoption du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel par le conseil des ministres du 11 juin a donné le signal du premier round, à la fois social et politique.

Le Syndicat national de la radio-télévision (SNRT-CGT), le Syndicat unifié de la radio-télévision (SURT-CFDT) et le Syndicat national des journalistes (SNJ), dès le lendemain de l'adoption du projet, ont appelé les salariés de toutes les sociétés du service public à la grève générale pour le 20 juin. Ils entendent ainsi protester contre le projet de loi, *« voie de déstabilisation destructrice du service public et de l'audiovisuel »*, et contre M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, qui *« ne tient pas compte du mouvement d'opinion opposé à la privatisation de TF1 et au projet globalement »*. Le date du 20 juin a été choisie par les syndicats car aucune retransmission de match du Mundial n'est prévue ce jour.

Les sections de TF 1 d'Antenne 2 du Syndicat national Force ouvrière de la radio-télévision (SNFORT) un appel à la grève pour le 20 juin. Mais il est centré uniquement sur l'emploi et la garantie des conventions collectives.

La grève du 20 juin, de 5 h 30 à 24 h, se traduira par un service minimum à TF1, Antenne 2 et FR 3, et par une ouverture d'antenne de trois quarts d'heure à la mi-journée et de deux heures le soir, sur Canal Plus, la « 5 » et TV 6.

Pour sa part, le mouvement « La télé est à vous », créé par des salariés de TF 1 (*le Monde* du 20 mai), organise une manifestation le juin à 14 heures, à Paris et en province, pour la défense du service public. Il a demandé audience aux différents groupes parlementaires du Sénat, afin de leur *« faire part de l'inquiétude des Français »* devant *« ce projet néfaste »*. « La télé est à vous » a aussi demandé à rencontrer la commission des affaires culturelles du Sénat et la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

Le second round sera en effet législatif. Le débat sur le projet de loi sur l'audiovisuel devrait débuter au Sénat le 25 juin. Mais le calendrier, très serré, obligera sans doute le gouvernement à recourir à l'article 49-3 devant l'Assemblée nationale. Pour leur part, les sénateurs socialistes ont indiqué qu'ils ne feraient pas « d'obstruction parlementaire ».

Un long feuilleton juridique

Le troisième round de la bataille audiovisuelle risque d'être un long feuilleton juridique tout au long de l'été. Les *« fortes réserves »* du président de la République en ont donné le coup d'envoi, aussitôt repris par M. Jack Lang, ancien ministre de la culture, qui s'est interrogé sur la constitutionnalité de la vente de TF 1, *« bien appartenant depuis son origine au patrimoine public »*.

Mais la partie se joue aussi du côté des propriétaires de la « 5 » et de la chaîne musicale, qui voient leurs concessions annulées automatiquement dès la publication de la loi. M. Jérôme Seydoux, PDG de la « 5 », a déjà introduit un recours devant le tribunal administratif, qui devra dire si le gouvernement n'a pas pris un peu à la légère le rôle de concédant en refusant toute négociation avec les dirigeants de la « 5 » sur un nouveau cahier des charges.

Les juristes se demandent aussi si l'annulation ne va pas poser problèmes. La jurisprudence du Conseil constitutionnel est assez précise : la loi ne peut qu'élargir les conditions d'exercice de la liberté de communiquer et non les amputer. Si le remplacement de la concession de la « 5 » par une autorisation pour un nouveau propriétaire peut, peut-être, entrer dans ce cadre, la suppression pure et simple envisagée pour la chaîne musicale (art. 30 du projet de loi) aura du mal à passer pour un élargissement de la liberté. Enfin, la différence de traitement entre les concessions annulées pour la « 5 » et TV 6, d'une part, et celle maintenue en l'état pour Canal Plus, d'autre part, risque d'être contestée.

Y.-M. L. et J.-F. L.

culture

MUSIQUE

La politique du ministre de la culture

Les créateurs inquiets

L'inquiétude qui règne sur le montant des subventions accordées par l'Etat – et destinées à couvrir la saison en cours ! – concerne tous les lieux de création, y compris musicale, et commence à opérer ses effets.

Dans tous les secteurs de pointe, même dans une institution aussi protégée que l'IRCAM, c'est évidemment la recherche qui pourrait en souffrir.

M. Léotard annonce la constitution d'un fonds de soutien

« J'irai moi-même dans les festivals, j'écouterai aussi ceux qui voudront me parler, puis je présenterai en conseil des ministres une politique de qualité et de dynamisme... » M. François Léotard n'a pas voulu convivial pour sa première déclaration officielle concernant la politique musicale du gouvernement.

Cet exposé n'était pas prévu au menu d'une conférence de presse consacrée en principe à la Fête de la musique, qui prend cette année une ampleur sans précédent. M. Maurice Fleuret, directeur de la musique, devait d'ailleurs affirmer l'impressionnant survol. Le ministre de la culture et de la communication a d'abord rappelé l'importance prioritaire qu'il accordait à l'enseignement artistique à l'école (une loi-programme en 1987, une nouvelle organisation du ministère dans quelques semaines), ainsi que son intention d'encourager, comme son prédécesseur, la pratique en amateur. Puis M. Léotard a abordé le chapitre, particulièrement névralgique en période de compressions budgétaires, de l'aide à la création.

M. Léotard a annoncé la formation d'un fonds de soutien à la création, fonctionnant sur le modèle de ce qui existe pour le cinéma. Ce fonds serait en fait l'élargissement à la musique « sérieuse » de celui dont dispose déjà la variété. La création d'un *« fonds de soutien »*, encourageant aussi les déplacements dans l'Hexagone, des orchestres régionaux et permettant *« une meilleure irrigation »* musicale du pays, d'autre part, était présentée par le ministre comme *« une hypothèse »*.

Le ministre de la culture et de la communication a enfin indiqué que des discussions étaient *« en cours »* avec le ministère des finances pour obtenir les 33 % de TVA sur le disque, et que, comme celui des sociétés publiques, le cahier des charges des sociétés de télévision privées comporterait *« des dispositifs expressément rédigés »* pour la musique, l'art lyrique et la danse.

A. R.

L'Itinéraire en panne

« Nous sommes en juin et nous ne savons pas sur quelle somme compter pour la saison écoulée. Quant à la suivante, nous nous demandons si nous existerons encore. » Michaël Levinas et Tristan Murail craignent pour L'Itinéraire, qu'ils ont créé en 1974 et qui, après douze années d'existence bringuebalée par les restrictions budgétaires, risque bien près de fermer boutique.

Faute d'argent frais, il a fallu reporter un concert en avril, renoncer à monter des ouvrages trop coûteux, annuler une opération Kagel en coproduction avec le Festival de Metz, abandonner les locaux où devaient être présentés de jeunes compositeurs tandis que le personnel administratif (trois permanents) continuait tant bien que mal à assurer l'intendance.

Après 1981, à l'arrivée de M. Maurice Fleuret à la direction de la musique, les subventions de L'Itinéraire, comme toutes celles des groupes semblables avaient singulièrement augmenté : 1,6 million contre 1 million sous M. Jacques Charpentier. En 1985, pourtant, on sait que la direction de la musique cherchait à encourager L'Itinéraire à changer de structure juridique, la consigne étant, là comme partout, de *« chercher de l'argent ailleurs »*. Mais les objectifs pointus du collectif (recherches sur le son pur, électronique en concert) laissent, on s'en doute, les mécènes assez froids. La subvention est alors remontée au million initial puis à 1,2 million au titre 1986.

Si L'Itinéraire cessait d'exister, c'est une esthétique « non alignée » de la musique contemporaine française et tout un courant de pensée non institutionnelle qui disparaîtrait. Certes minoritaire tout en restant par rapport à la tendance sérielle, ce mouvement prônant la diversité d'écriture et la liberté de langage a permis de s'exprimer et d'être joués à des compositeurs qui sont d'horizons souvent différents que : Claude Ballif, Gérard Condé, Ivo Malec, Horatiu Radulescu, Luis de Pablo, Emst Koering... Ils comptent les membres fondateurs (Murail, Levinas, Tessier, Grisey, Dufourt) autour desquels gravite un noyau dur d'interprètes (Pierre-Yves Artaud, Ami Flammer, André Cazalet, etc.). Un parc technologique, d'un montant d'environ 400 000 F, a également été constitué.

« L'Etat a donné, à son époque, toutes leurs chances aux possibles. Qu'on n'en donne pas, aujourd'hui les plus faibles sur de simples critères quantitatifs soulignent Michael Levinas et Tristan Murail. *L'Itinéraire est lésé de son faux rôle de privilégié (par rapport aux groupes encore plus défavorisés) et de son faux rôle d'marginal (par rapport aux institutions plus puissantes). Qu'on prenne enfin l'engagement de défendre ce qui existe, si possible selon un plan triennal, qui éviterait de tout remettre en question chaque année et de mettre en péril la création musicale déjà fragilisée. »*

ANNIE REY.

★ Le colloque sur « l'écriture musicale », organisé par L'Itinéraire en reconnaissant philosophes et musicologues, se poursuit ce vendredi 13 juin par un concert à la Sorbonne (18 h 30) et un autre au Centre Pompidou (20 h 30). Créations de Scelsi, Lefèbvre, Matalon, Levy).

La fête pour quarante pays

Les Emirats arabes unis, le Sénégal, Sri-Lanka, l'Inde, toute l'Amérique latine... Quarante pays au total participeront le 21 juin à la Fête de la musique. Pour la France, huit cents manifestations sont prévues pour le week-end (la moitié pour la première fois un samedi). Un million de musiciens ou d'auditeurs y participeront dans plus cinq cent mille écoles des villes. Les réjouissances, auxquelles se mêlera la retransmission du match France-Mexique du Mundial, seront répercutées par cent cinquante radios locales. Sur TF 1 est prévue une grande soirée Beethoven présentée par Eric Lipman. Un « spécial Fourneyron » sera proposé par Bernard Lenoir sur Antenne 2. Enfin, sur FR 3, une Nuit de la musique en Mondovision rassemblera, grâce au satellite huit stations de radio et au travail de quatre mille techniciens, dix-huit pays, quarante-cinq groupes et mille cinq cents interprètes.

★ SOS Fête de la musique : 40-26-33-33 ; par minitel : 36-15-91-77 (code : TV Info).

THÉATRE

Comédiens au futur

Le style français au pays du « fun »

Des élèves comédiens français sont allés aux Etats-Unis s'exercer aux méthodes qui forment les stars. En échange, des élèves comédiens américains sont venus affronter la dictature des metteurs en scène français. Le résultat : positif et surprenant.

Nanterre, Los Angeles, New-York. Trois écoles, celle des Amandiers, le département théâtre de l'UCLA (University of California, Los Angeles), l'AMDA (American musical and dramatic academy), ont opéré un échange de leurs élèves respectifs. Durant six semaines, vingt-deux Américains ont travaillé aux Amandiers, tandis que les dix-huit Français – formés par le directeur de l'école Pierre Romans –, se retrouvaient sur les planches du campus californien ou sur Broadway. L'expérience, financée par l'AFAA (Association française d'action artistique), avait été tentée en 1984, entre les Amandiers et l'O'Neill Theater Center de Waterford, Connecticut, l'endroit où vendredi avec une représentation privée à laquelle tous participent. Pour les Français, le bilan des six semaines américaines est *« positif mais surprenant »*.

« Be positive, don't let your energy down » (1)... Il y eut les « diet-sodas », les pizzas de l'aube et les Chevrolet gélatineuses, les séances heureux et les Chevrolets cabossées. Et puis ces mots gorgés de vitamines : *« Focus » ! « Center »*. Des bribes larguées par des professeurs de chant, de mouvement, de théâtre, de comédie musicale. Les élèves étaient répartis en deux groupes : dix à l'UCLA, huit à l'AMDA. Aux uns le décor propret de Westwood et la méthode préconisée par l'Actors'Studio. Aux autres, la ville cocaïne, le cliché du show aux jambières multicolores, les leçons intensives de chant, de danse. Neuf heures par jour de modern jazz et de claquettes, plus un entraînement à l'improvisation.

Ils ont travaillé différemment, ils pourtant, « santiags » aux pieds et blues en bandoulière, sont revenus des Etats-Unis avec le sentiment d'avoir appris de ce qu'on appelle là-bas « professionalisme » : l'art de maîtriser son corps aux coups de gueule, l'humilité, la passion des gammes, l'amour du public.

Dans un studio perché au-dessus de Broadway, Harry, la soixantaine effacée sous les muscles, décompose un pas de bourrée : *« Vous n'êtes pas ici dans une boîte de nuit. Vous n'avez rien payé. »* Il sourit au miroir, la bouche en cuvette : *« Ce sont eux qui ont payé pour nous voir. »* Delia Salvi, professeur d'« acting » à UCLA, assise en tailleur sur l'estrade, commentant les tirades, donnant des instructions à son assistance, prête à bondir au moindre chuchotement, se dit choquée par le manque de discipline des Français. Commentaire sur l'un d'eux après l'orage : *« Il faut foncer quoi qu'il arrive. Il est interdit de s'absenter, de se cacher derrière une apparence d'acteur. Ici, ils veulent qu'on se mette volontairement en danger. C'est cela le « positif » américain. »*

Imaginez le scénario. Dix-huit jeunes, au look réglementaire – crinière broussailleuse, cernes romantiques, teint de maudit. Ils débarquent au pays de la bonne humeur synthétique et du « fun » permanent. Quand on est cérébral, ça fait mal. A Los Angeles, les premières séances ont été houleuses. Difficile d'incarner le [illegible] quand on a l'habitude de *« fonctionner comme un comédien dans une troupe »*.

A Nanterre, Pierre Romans n'attribue pas de notes. Il dirige. Il sélectionne. La sélection se fait sur photo, après audition. Deux mille candidats, à peine vingt élus. On ne demande pas à ces futurs comédiens de savoir dessiner une courbe exponentielle. A UCLA, en revanche, comme dans toutes les universités qui possèdent un département « fine arts », l'apprentissage se fait autant sur les bancs de l'amphi que sur scène. Après deux ans de formation générale obligatoire, les étudiants assistent pendant encore deux ans à des cours de script, de costume, de construction de décors... Une unité de valeur d'histoire du théâtre les oblige à pondre chaque semaine un rapport écrit sur une pièce au programme – trente au total. Les études sont payantes – 430 dollars par trimestre pour les résidents californiens, 1 700 pour les autres. Les productions de l'école sont colossales : 6 000 dollars pour les costumes de *Hamlet*, l'an dernier. On travaille dur pour décrocher son diplôme. Il n'est pas rare de retrouver, le soir, un shakespearien du matin derrière la caisse de la cafétéria.

Autre mentalité

Autre mentalité, autre ambiance. Si les petits Français ont échappé au jardinage et aux cours théoriques, ils ont suivi l'entraînement de base : [illegible] quotidiennes de « warm up », avec mâchoire [illegible], moi primal à pousser, et toute une palette d'énergies à libérer. *« Au début*, affirme Vincent Perez, *on a peur de se dévoiler, alors on bouge mal. »* Question de langue ? Non. Le chairman John Cauble (prononcer Kobol) avait réquisitionné un interprète, et certains mots se passent de traduction : *« Relax, feel your body »*... Mais, trop droits, trop tendus, les Français ont parfois eu du mal à se familiariser avec la fameuse méthode inspirée de Stanislawski – associer la scène à un événement vécu, construire son personnage en fouillant sa mémoire affective. On a quinze minutes pour préparer une [illegible].

Les premières pensantes ont commencé par se crisper : *« Quoi, une psychothérapie de groupe ? nous ? jamais ! »* Lentement, la peur a été rompue, terrassée par la nouveauté et l'excitation. Vu d'un strapontin, on assiste à la naissance dans le théâtre. Les acteurs s'échauffent, s'étirent, chuchotent, injurient des ombres. On appréhende le ridicule. Mais ils émergent, fluides, prêts à l'emploi. Disponibles pour jouer, comme ils disent, *« corps et âme et non plus tête à tête »*.

Même principe à l'AMDA : *« Tu es un cow-boy. Dis-toi que John Wayne te regarde. »* Pour un peu, on se serait cru dans la préau d'un CES. Une vraie réussite. On avait digéré l'essentiel, à savoir que le mouvement est vital quand on en a peur, qu'il faut oublier le miroir et se persuader. Toujours se persuader.

Cherie Bennett, divette [illegible] bonbon et au front ruisselant de sueur platine, a trouvé ses élèves « terrific ». Elle affirme, en les regardant dévorer leur chili, qu'ils pourraient bien devenir des professionnels. Mais *« six semaines, c'est trop »*. Elle précise qu'à l'AMDA 80 % des [illegible] sont éliminés au départ. 20 % des élèves remerciés à la fin de la première année. Là aussi, les études sont payantes : [illegible] dollars par an. Les Français, invités, logés et nourris, se sont laissé happer par le « Bob [illegible] system » : [illegible] mémorables sous la direction de Mrs Bower (quatre-vingt-sept ans), répétitions, pirouettes. Bruno Todeschini, élevé à Neuchâtel, a appris *They take away from me* phonétiquement. Le positif américain y est sans doute pour quelque chose.

LAURENCE BENAIM.

(1) *« Soyez positif, ne laissez pas votre énergie tomber. »*

Les Américains à Paris

« Ici, le théâtre a gardé sa folie »

« Quand est-ce qu'ils dorment ici ? » Kelly Gibler a passé six semaines en France, et de Paris elle n'aura vu que la tour Eiffel. Cette Californienne trouve que les gens d'ici ont les yeux cernés, ne boivent pas beaucoup de lait et passent un temps fou à discuter... Premier choc pour ces vingt-deux Américains (treize de UCLA et neuf de l'AMDA) : la dissection des personnages autour d'une table, les indications très précises données par le metteur en scène. Ils ont travaillé *l'Impromptu de Versailles*, de Molière, avec Jean-Paul Roussillon, *Un mois à la campagne*, de Tourgueniev, ainsi que *les Séquestrés d'Altona*, *« l'une des meilleures introductions au théâtre français »*, selon John Berri, qui s'est partagé le travail de direction d'acteurs avec Pierre Romans.

Jusque-là, ils n'avaient jamais du sortir [illegible] d'un jour [illegible] professeur. *« Aux Etats-Unis, le metteur en scène n'existe pas »*, avoue l'un d'eux. Il veut parler de ce voyeur constamment en mouvement, qui suit les comédiens, marque les points de suspension avec ses mains. *« Quand Pierre Romans nous regarde*, explique John Lynch, [illegible] l'AMDA, on a *l'impression qu'il est en train de peindre une toile. Quel décalage ! Aux Etats-Unis, les professeurs ne nous guident que lorsque nous avons proposé une idée. »*

Second choc : l'utilisation de l'espace. *« Quand ils sont arrivés ici, ils ne savaient pas bouger »*, s'étonne Pierre Romans. Les petits-fils de Fred Astaire se tenaient, paraît-il, aussi raides que des panneaux de Greyhound. *« Ils entraient, ils restaient, ils ne disparaissaient pas. »* Allons donc. L'acteur total n'est-il pas cartésien ? Un mythe s'effondre. Ecoutez Lawrence Hilty, de New-York. Californien, basketteur, chanteur, il dit avoir appris ici *« la liberté du corps »* : *« les Français sont plus chorégraphes. Les Français n'ont pas peur de faire de grands gestes »*.

Ses impressions fortes, il les a éprouvées en [illegible] Ouest, mise en scène de Patrice Chéreau, mais aussi *Electre*, montée par Antoine Vitez à Nanterre. En observant Francine (Evelyne Istria), il a compris le sens de la pièce. *« Le moindre de ses gestes était pour moi a piece of art. Mais cette mise en scène ne se [illegible] pas à New-York. On la jugerait trop irréaliste. Sur Broadway, on se restreint, et c'est peut-être parce que le public l'exige : les séries télé sont perverti. Ici, au moins, le théâtre a gardé sa folie »*.

L. B.

INSTITUT

Les prix de l'Académie française

L'Académie française vient de décerner ses prix pour 1986. Voici les principaux :

■ **Grand Prix de poésie** (50 000 F) : Henri Thomas.

● **Grand Prix du théâtre** (30 000 F) : Raymond Devos.

● **Grand Prix de la critique** (30 000 F) : André Sernin pour *Alain, un sage dans la cité* (Laffont).

● **Grand Prix de l'essai** (30 000 F) : René Pomeau pour *D'Arouet à Voltaire* (Voltaire Foundation) ;

● **Grands Prix Gobert** (histoire) : premier prix (30 000 F) : Ivan Gloulas pour *Henri II* (Fayard) ; deuxième prix de (15 000 F) : Marie Ligié pour *les Galériens du roi* (Fayard).

■ **Grands Prix du rayonnement de la langue française** : la grande médaille de vermeil à M. Bela Kopeczi, ministre de la culture et de l'éducation de Hongrie ; deux prix de 20 000 F chacun à Charles Peyrou et à Jacques Prentki ; deux médailles d'argent, l'une aux Editions Robert pour la nouvelle édition du dictionnaire le Grand Robert ; l'autre pour la publication de la Bible de Gutenberg.

■ **Prix d'Académie** : Louis Amade, Jean Dieu, pour l'ensemble de leurs ouvrages ; Claude Hagège pour *l'Homme de parole* (Fayard) ; Yves et Philippe Honoré d'Estienne d'Orves pour *Honoré d'Estienne d'Orves, pionnier de la Résistance* (France-Empire) ; Bernardine Melchior-Bonnet pour *la Grande Mademoiselle* (Perrin) ; Pierre Miquel pour *Paysage et soldat* (La Martinelle-Cannes) ; Eric Ollivier, Claude Paillat, pour l'ensemble de leurs ouvrages.

■ **Médaille d'argent de l'Académie** : Robert Lacour-Gayet, pour l'ensemble de son œuvre ; Mme Debosque, pour *Mythologie et symbolisme aux Pays-Bas* (Fonds Mercator).

● **Prix d'Aumale** de 30 000 francs, à Mme Murielle Brion, pour l'édition posthume des œuvres de Marcel Brion.

■ **Prix Pierre-de-Régnier**, de 20 000 francs, à Mme Andrée Chedid, pour l'ensemble de son œuvre.

■ Parmi les prix de poésie 1986, on retiendra notamment une médaille de vermeil à M. Bernard Chenot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, pour *Morgane* (Saint-Germain-des-Prés).

■ Parmi les divers prix littéraires, on relève notamment : Béatrice Beck, pour *la Prunelle des yeux* (Grasset) ; Marie Nimier, pour *Sirène* (Gallimard) ; Jacqueline Duchêne, pour *Françoise de Grignan ou le mal d'amour* (Fayard) ; Hubert Nyssen, pour *les Rois borgnes* (Grasset) ; Pascal Bonafous, pour *Rembrandt, autoportrait* (Skira) ; Michel Serres, pour *les Cinq Sens* (Grasset) ; Didier Illouz, pour *les Sept Trésors du lettré* (Erec) ; Jacques-Henri Bornecque, pour *Pierre Benoît, le magicien* (Albin Michel) ; François Weyergans, pour *la Vie d'un bébé* (Gallimard).

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

LE SARLADAIS — F. sam. midi, dim. — 2, rue de Vienne, 8e — 45-22-23-62 — Déj., dîner j. 22 h. Cuisine périgourdine. CASSOULET, CONFIT, FOIE GRAS, CÈPES, MORILLES, menu 170 F t.c. spécialités. CARTE 170/190 F.

EL PICADOR — 80, bd des Batignolles, 17e — F. lundi, mardi — Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, boculen, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 70 F s.n.c. avec spécialités.

هكذا من الأصل

ARTS

Trois expositions au Centre Georges-Pompidou

Enzo Cucchi : violence et modernité

Enzo Cucchi est l'un des trois « C », avec Chia et Clemente, de la Transavantgarde italienne. C'est aussi le moins cosmopolite d'entre eux – il vit à Ancône, – le moins prolixe et le plus ambitieux. A preuve les tableaux-reliefs et les dessins qu'il expose au Centre Georges Pompidou, immenses images pathétiques, ocre, blanches et noires aux titres poétiques et aux motifs funèbres. A preuve encore ces propos, exercice d'autodéfinition développé sans souci de plaire ou de déplaire.

– Peut-on être peintre aujourd'hui, après le minimalisme et le conceptuel ?

– L'art minimal, l'art conceptuel reposent sur une équivoque : au fond, ils ne sont que décoratifs. Ils s'intéressent d'abord au lieu d'exposition, à son espace, ils partent de là, ce qui est tragique. Ils prétendent détruire les images, ils font l'image, ils les utilisent, d'une manière sophistiquée mais absolument décorative. En fait, il n'y a rien de plus décoratif que le minimal et le conceptuel dans ce siècle. Les artistes, dans le meilleur des cas, sont les victimes d'un système. Et pis encore : cette dégénérescence décorative devient l'arme de la bourgeoisie, quand elle veut éliminer une forme d'art trop forte, trop nécessaire.

– Est-ce pour résister à ce décoratif que vous réunissez dans vos toiles tant de signes tragiques, des crânes, des cyprès, des tombes, des armes ?

– Simplement, je peins ce que je connais, qui n'est pas tragique mais normal, habituel, du moins en Italie. En Italie, nous nous promenons sur des morts, tranquillement, avec sérénité. Et la peinture en porte la marque nécessairement.

– En se référant au passé ?

– Pas au passé, à la mémoire. Il ne s'agit pas d'imiter les peintres « anachronistes », qui, par malheur, partent du passé par pur esthétisme, par formalisme, pour plagier. Il faut s'inspirer de la mémoire, et non d'éléments qui soient déjà formulés dans l'art, dans la peinture ancienne, du seizième siècle, par exemple...

– Il vous arrive, dans votre dessin, de vous rapprocher des peintres italiens des années 20, de Carra, de Sironi...

– Pour Carra, il me semble meilleur intellectuel que peintre... Mais, plus généralement, le dessin a toujours existé et le dessin de Carra peut ressembler à celui de Giotto. La différence, c'est que celui de Giotto contient toute une histoire, une efficacité, que ne possède pas celui de Carra. Peut-être y a-t-il une relation du même ordre entre mon dessin et celui des années 20 ou 30.

– Ce qui permet de manifester la continuité d'une tradition ?

– Un peintre passe nécessairement au travers des autres peintres. C'est sa condition naturelle, qu'on le juge en bien ou en mal. La seule véritable affaire, c'est celle de la nécessité. Ou un tableau est nécessaire, ou il ne l'est pas. La peinture, en général, n'est nullement nécessaire, si l'on entend par là goût, habitude, décoration. Mais un tableau peut l'être, lui. Un. Que l'on ne peut faire que lorsqu'il devient urgent de l'exécuter, et pas par commodité, comme tant le croient aujourd'hui. Cela se sent immédiatement, sans aucun doute possible... Mais il n'y a guère que les artistes pour s'en apercevoir.

– Sinon, il ne reste qu'une rhétorique ?

– Oui. Une rhétorique et une mode – puisqu'il existe une mode en peinture comme en couture. La plupart des grandes expositions ne sont que des présentations de mode, tragiquement.

– Comme celles de la Transavantgarde ?

– La plus tragique de toute, évidemment : un phénomène théorique, de langage, et un goût, rien d'autre. Le produit d'une de ces opérations où les mots, les phrases s'insinuent partout dans la peinture et finissent par l'étouffer. Les artistes s'y laissent prendre. Et se répètent.

– Pensez-vous que votre art soit narratif, que l'on puisse y lire des histoires ?

– Je ne veux pas introduire une histoire, un récit, mais elle peut s'y trouver, comme un dépôt naturel. Je ne cherche pas un prétexte, un sujet qui s'imposerait extérieurement, mais il existe des résonances, des échos personnels, des affinités qui transparaissent dans le tableau.

– Vous avez délibérément conçu votre exposition comme une suite de taille réduite, presque intime. Pourquoi ?

– Et pourquoi pas ? Pourquoi organiser systématiquement des rétrospectives immenses, qui n'ont aucune nécessité, sinon d'être là ? Je préfère la cohérence, la simplicité, quitte à ne pas me conformer aux habitudes. Sinon, je mentirais. Et ce serait trop facile.

– Comme de quitter Ancône pour New-York ?

– Evidemment. Là encore : commerce, cynisme, tous les mauvais côtés de l'art moderne.

– Y a-t-il des peintres contemporains dont vous vous sentiez proche ?

– De tous, d'un point de vue existentiel, car il existe une fraternité humaine, une sorte d'identification. D'un point de vue formel... Il faut attendre, juger avec l'histoire pour savoir mieux. Mais les seuls qui me retiennent vraiment sont ceux qui font preuve d'énergie, de férocité, car il faut de la férocité, de l'obstination pour atteindre à cette nécessité qui fait le tableau, qui le suscite. Et cela se voit tout de suite, au premier tableau. Et presque dès la porte de l'atelier. »

Propos recueillis par
PHILIPPE DAGEN.

★ Enzo Cucchi, Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 24 août.

Toni Grand : une œuvre double

Forme, matière couleur, s'enchevêtrent et s'inventent lourdes de présence

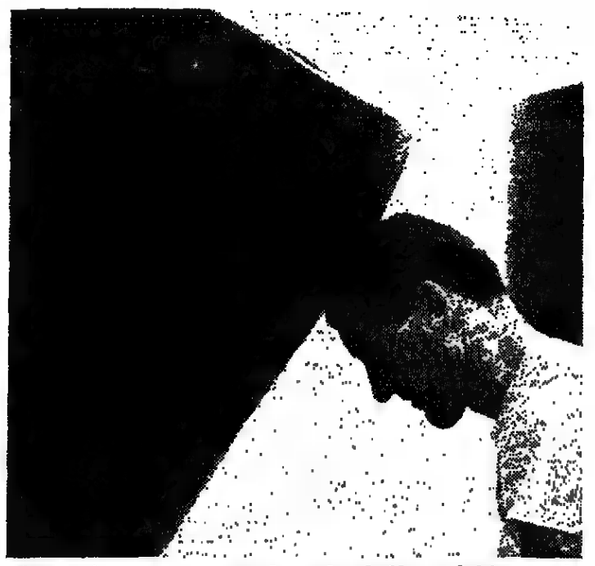

Pendant dix ans, de 1970 à 1980, Toni Grand a opéré sur bois, à l'économie, ne livrant pas grand-chose de ses motivations, en dehors de ces « petites pensées », comme il dit, du genre : *« Tiens, celui-là je vais l'équarrir, et puis le refendre, et puis l'écarter »*. C'était sa façon de couper court à tout abus d'interprétation de son travail, de le banaliser, de faire entendre qu'il était dans une perspective – alors courante – de démontage des images traditionnelles – de la sculpture, pour lui, de la peinture, pour d'autres : ses voisins et amis de Support-Surface. Et de donner ensuite, avec un malin plaisir du détail, des titres insistant sur la matérialité de l'œuvre et sur le processus. Telle pièce s'appellera *« Sec, équarri, trois refentes entières-glissé, collé »*, telle autre *« Vert équarri débit partiel-collé avec [illegible] »* ; j'en passe et de beaucoup plus longs qui, bien sûr, n'expliquent ni ne recouvrent la réalité du produit fini.

Si Grand usait du bois comme d'un matériau neutre, ou à neutraliser, reste que ses pièces posées au sol, appuyées ou accrochées au mur, pouvaient (peuvent) prendre l'allure d'inquiétantes prothèses, de béquilles, d'échasses – pour être plus juste, – de lance-pierres, d'instruments aratoires, de pièges, de choses presque possibles, malgré toutes les précautions de langage employées pour évacuer ces lectures. Et pour faire passer sans doute le côté tranchant, blessant, agressif, sadique et dégustatif du programme d'équarrissage, de refente et d'écartèlement : un menu d'ogre qui salive rien qu'à l'idée des exactions auxquelles il va se livrer. Comme quoi rien n'est simple avec Toni Grand, artiste solitaire et peu bavard, qui a la cinquantaine et vit dans les Bouches-du-Rhône.

Evidemment, si on en est resté à l'aspect bois de l'œuvre de Grand, ce qui est bien possible, l'artiste, après tout, n'a pas été très présent sur la scène parisienne ces dernières années, on risque d'être surpris de la tournure qu'elle a prise depuis cinq ou six ans – et surtout ces trois dernières années, – et que montre la vaste exposition du Centre Georges-Pompidou. Depuis que, concluant à l'épuisement de sa relation au matériau, Grand s'est mis à envelopper le bois de résines colorées plus ou moins opaques. Cela a d'abord donné les « colonnes » évidées présentées à la biennale de Venise en 1982, et, depuis, d'étranges sculptures pleines, à base de pierres reliées par de la glaise et, elles aussi, enrobées de résines. Voire à base d'ossements.

Autres matériaux, autres gestes, autres formes. C'en est bien fini, cette fois, de la reconnaissance des opérations de décorticage. Il s'agit de remembrement, littéralement parfois (avec la carcasse du cheval), surtout de forme, de matière et de couleur données, confondues, qui s'inventent solidairement en bossages chaotiques ou cordons noueux, qui poussent, s'accroissent, lourdes de présence. Des œuvres inqualifiables, équivoques, qui mettent mal à l'aise, et ne risquent pas de faire l'unanimité. Où on ne voit guère qu'un double vocabulaire pour les évoquer. L'un tournerait autour de l'énumération de toutes les sécrétions du corps, et des images scatologiques, l'autre autour de références non plus cette fois à la vie organique, mais au grand corpus de la sculpture, à des modèles anciens, de ronde-bosse dans ses manifestations les plus secrètes et obscures, à chercher du côté des grotesques, des grottes et des jardins baroques.

Il y a à voir, dans chaque pièce, au-delà des rejets, de la répugnance instinctive, des apparences obscènes. Mais il faut accepter d'errer, et glisser le regard sur des finesses de marbre, des blancheurs d'albâtre, des bruns d'ambre, des ocres de cire, des formes, formidable potentiel de figures. *« Il est probable que beaucoup d'affects viennent s'accrocher à ces sculptures »*, reconnaît Toni Grand, qui n'en dit pas plus sur ses œuvres aujourd'hui qu'hier mais cette fois immanquables et sans titre.

GENEVIEVE BREERETTE.

★ Centre Georges-Pompidou. Galeries contemporaines, jusqu'au 24 août.

Au Centre culturel suisse

Louis Ducros un paysagiste sentimental

Sur les routes d'Italie, à la fin du dix-huitième siècle, règne un intense trafic : on se presse vers la ville éternelle, attiré par la redécouverte de l'Antique. Le phénomène est connu, dans ses aspects nobles et moins nobles. Ainsi dans la perspective d'allier l'art et le gain, des artistes ouvrent des ateliers où ils réalisent à la demande, et parfois à la chaîne, des vues du Colisée, du Forum, devant lesquelles d'illustres voyageurs viennent poser pour l'éternité : c'est la carte postale, la photo souvenir de l'époque.

Le Suisse Louis Ducros est l'un de ces artistes. Las des copies de tableaux qu'il effectuait à Genève, il s'est installé à Rome en 1776 et vivra en Italie jusqu'en 1807, avant de rentrer dans son pays pour y mourir trois ans plus tard. Depuis ses débuts romains, le sage peintre, ami des naturalistes, s'est bien émancipé. S'il n'hésite pas à copier Piranèse, il préfère aux ruines la nature. Ses personnages ne sont là que pour donner la démesure de la végétation. Ducros aimait peu les figurines d'ailleurs et en confiait la réalisation aux employés de son prospère atelier, via della Corce.

L'homme fait certes du commerce, mais il impose sa vision, héroïse l'échelle, idéalise les vues. Dans la *Cascata delle Marmore* à Terni (vers 1785), le vert dense des feuillages s'ouvre sur une trouée bleue, eau et lumière confondues, saturées de vibrations. Exilé à Naples – on l'accusait de jacobinisme, – sa palette se fait plus sombre et tourmentée : l'Arcadie n'est plus, ni la douce mélancolie du temps qui passe. Ducros peint le Vésuve en éruption, les naufrages, la mer déchaînée. L'espace de la toile se referme de manière oppressante.

« Il grandit bucoliques et cherche à devenir prométhéen », écrit André Corboz dans le catalogue édité par le Musée des beaux arts de Lausanne à l'occasion de cette exposition. Il cherche... sans y parvenir tout à fait.

ODILE QUIROT.

★ Jusqu'au 31 juillet, Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

« Créer dans le créé »

L'architecture frustrée

« Entre contextualité et [illegible] ». Cette exposition du Centre de création industrielle (CCI) ne laisse guère de place à la compréhension. La présentation, les images sont belles, ça oui, mais quelle volonté d'hermétisme, quel talent pour tenir à distance le pauvre peuple des profanes ! Déjà, avec le titre, ça commençait mal : « Créer dans le créé ». Vaillamment, nous nous sommes dit : Soit, jetons-nous à l'eau, et raisonnons dans le raisonné. Car il faut savoir raison garder et ne pas s'arrêter aux apparences.

Armé d'un dictionnaire de français médiéval et plein de sentiments altruistes, nous nous sommes pourtant attelé à la traduction de cet admirable grimoire. Si nous avons bien compris, l'idée de départ était de trouver ce qui se fait de mieux et de plus inventif en matière de réutilisation de bâtiments. Réutilisation non pas de monuments historiques, car le respect serait ici la norme, mais d'édifices préservés par intelligence toute bête ou par esprit d'économie. Réutilisation encore des parties non classées de monuments (l'expression « classé monument historique » devant être prise au sens large, avec les lois respectives de chaque pays).

Les libertés de style, retrouvées ou conquises ces dernières années par les architectes, ont autorisé des ruptures des contrastes longtemps impensables. Mais la tentative de [illegible] les interventions de ces architectes en catégories baptisées « *historique* », « *célébration* », « *contextualité* » et « *contraste* », compliquées de sous-catégories « *intermédiaires* » fait basculer dans l'[illegible] une réflexion sans [illegible] compétente, un travail de repérage [illegible] et une masse iconographique assez impressionnante.

Voilà un jugement bien dur, injuste, méchant, allez-vous peut-être penser. Pas du tout, car même la dureté est chose relative, comme le ratage d'une exposition. Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller voir, dans le même Centre Pompidou, l'exposition « Désir d'architecture ». Là, on ne sait pas même s'il s'agissait, pour les organisateurs, de susciter un désir ou d'affirmer le leur. Dans l'un et l'autre cas, la frustration est la seule réponse au vœu si gentiment exprimé. Mais, au fait, à qui profite le [illegible] ?

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ « Créer dans le créé », CCI, Centre Pompidou. Jusqu'au 7 septembre.

AUBERVILLIERS
GROUPE TSE
Centre Dramatique National
Direction Alfredo Arias
SAISON 86-87
LA TEMPETE
de William Shakespeare
Adaptation : Jean-Louis Curtis
En coproduction avec le Festival d'Avignon
L'ETOURDI
de Molière
Une production du Centre Dramatique National de Bordeaux Aquitaine
LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD
de Marivaux
LA RONDE
de Arthur Schnitzler
Texte français : Henri Christophe
Au Théâtre National de l'Odéon
En coproduction avec la Comédie-Française
ABONNEMENTS
48.34.67.67
THEATRE DE LA COMMUNE

ÉDITIONS DU MUSÉE RODIN
INVENTAIRE DES DESSINS
Tome 3 - Inv. D.3000-4499, 210X270, fac original, relié pleine toile sous jaquette rhodoïd.
304 pages. 1788 illustrations dont couleurs - Prix : 650 F
En vente au MUSÉE RODIN, 77, rue de Varenne (7e) - Tél. : 47-05-01-34

MAISON DE LA POÉSIE
Association subventionnée par la Ville de Paris
101, rue Rambuteau (1er) - Mo Halles - Tél.
ALECHINSKY - DOTREMONT
EXPOSITION du lundi 9 juin au dimanche 28 septembre
DOTREMONT ET LA PEINTURE CORRA
Lundi 9 juin, à 20 h 30 :
DOTREMONT : POÉSIE, PEINTURE, VOYAGE
avec P. ALECHINSKY, J.-C. LAMBERT, L. de HEUSCH, M. SICARD

XXIIe FESTIVAL DU MARAIS
MUSIQUE
12 concerts autour de A. Bruckner, A. Schönberg, A. Berg, G. Mahler, J. Strauss, R. Strauss, F. Schreker, H. Wolf...
avec l'Orchestre de Paris (le 17 juin),
les Petits Chanteurs de Vienne, l'Orchestre Bernard Thomas...
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
FESTIVAL DU MARAIS 68, rue François-Miron, 75004 PARIS
Tél. 42-78-81-95 - ET 3 FNAC

PRINTEMPS DU THÉÂTRE JUIN 86
Printemps du Théâtre, du 2 au 21 juin 1986.
6 spectacles en compétition.
La Demi-Finale de Water-clash. Le Royal de Luxe. Esplanade du Louvre. Du 2 au 8 juin.
Le Septième Tigre du Bengale. Compagnie Extincteur. Théâtre des Bouffes du Nord. Du au 10 juin.
Gesund. Théâtre en Hiver. La Grande Halle - La Villette. Du 5 au 12 juin.
Hama. Groupe Alertes. Théâtre du Petit Rond-Point. Du 11 au 21 juin.
La Terrasse des Désespoirs. Compagnie B 15. Théâtre de la Bastille. Du 12 au 21 juin.
L'Homme aux Parfadets. Compagnie Les Jaloux. Théâtre des Bouffes du Nord. Du 13 au 21 juin.
Renseignements Printemps du Théâtre :
BANQUE HERVET
Alpha Fnac
A.G.F. NTM LA POSTE

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TILT, Vincennes, [illegible] (43-74-73-74), 19 h.

BRITANNICUS, Bastille (43-57-42-14), 21 h.

LAISSEZ-LES VIVRE, Splendid [illegible] (42-08-21-93), 21 h.

HOME, Rond-Point (42-56-70-80), 21 h.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le [illegible]

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre [illegible] : 20 h 30 : le Terrain Boucha-balle.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

BEAUBOURG (42-71-12-33), Vidéo-information : 16 h, Comet ; Satellites du soleil, de S. Goldsmith ; Paul Langevin, de P. Handiquet ; à 19 h, Tunisie : le conscrit de la colère, de P. Demont, G. Murry ; L'agonie du Sahel, de C. Mottier, D. Pasche ; Vidéo-Musique : 16 h, la Bohème, de Puccini ; à 19 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; Musique : 18 h, Ensemble de l'itinéraire (Lefebvre, Barbaud, Dalbavie, etc.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h [illegible] Bunet Cullberg ; 18 h 30 : compagnie Karine Saporta.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : 20 h 30 : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 21 h : Victor ou les enfants au pouvoir.

ASTELLE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot [illegible]

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h, Britannicus.

BOUCANIER (43-45-60-60), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), [illegible] h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h 30 : la Vie, c'est par moment.

CAVEAU DE LA HUCHETTE Atelier du Chaudron (43-28-97-04), 20 h [illegible] : Angelico in Vitro.

CENTRE CULTUREL SUISSE (43-71-44-50), [illegible] h [illegible] : D'où viennent les [illegible] ?

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : [illegible]

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre ; [illegible] 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée [illegible]naire ; Grand [illegible] 20 h 30 : Arlequin [illegible] de [illegible] maîtres.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge [illegible] monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE [illegible], 20 h 30 : Chrysis.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), [illegible] h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (42-72-23-41), 21 h : West and Co.

ESCALIER, (45-23-15-10), 21 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), [illegible] h 30 : [illegible]

ESPACE [illegible] (42-78-46-42), 21 h : la Nuit du 4 août ; 19 h : Une [illegible] en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères [illegible] confessionnal ; 22 h : les [illegible] de Madame Gilles.

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78), [illegible] h 30 : [illegible] marrons du feu.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h : [illegible] même Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale de [illegible]

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78), 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour ; 19 h 45 : A quoi rêvent [illegible] jeunes filles ?

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : la [illegible]

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 20 h : Rires de crise (jusqu'au 14). II. 19 h : les Deuils de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Bailyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; [illegible] h 30 : l'Entrée en matière.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : [illegible] Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), 21 h : [illegible] et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), I. 21 h : Juliette ; II. 21 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97), [illegible] h 15 : la Poule d'eau [illegible]

POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos. – III. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Baffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). *I. Grande Salle*, 20 h 30 : les Oiseaux. Petite Salle, 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. – II. 21 h : Home (dans le cadre du Printemps du théâtre).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Lysistrata.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : Les manches de chemise ; 23 h : Drôle de larmes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Aresh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : [illegible]

CHEZ GEORGES (43-26-79-15), 22 h 30 : P. Dupuis.

DOMINO (43-37-43-51), 22 h : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; 24 h : B. Mackenzie.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les cieux sont vaches ; 22 h 15 : Nous, en pleine.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents rapp[illegible] ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; [illegible] 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Visages de femmes, en vol (jusqu'au 13) ; à 22 h 30 : Ophélia, peut-être (jusqu'au 13).

DIX-HUIT THÉATRE [illegible], 20 h 30 : Ducci ; [illegible] h [illegible] : Sel.

Opérettes, comédies musicales

AMANDIERS (43-66-42-17), [illegible] : Puzzle.

GRÉVIN (42-46-84-47), 21 h : [illegible] statue, Maison à vendre.

Les [illegible]

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : E. Elias (piano) (Mozart, Liszt, Villa-Lobos, Coll, Ravel).

Gaveau, 20 h 30 : A. Simon (Beethoven, Brahms, Chopin).

Eglise St-Julien le Pauvre, 20 h 45 : G. Lukowski, M. Grasswin (Villa-Lobos, Shankar, Lorca, Ginastera).

[illegible] Rachmaninov, 20 h 30 : M. Rudy (Scriabine).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : Ensemble des Deux Mondes (Bach, Debussy, Schubert, Mozart).

Lucernaire, 20 h : P. Grometto (flûte), C. Chareyon (piano) (Beethoven, Martinu, Poulenc).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : la [illegible]rata de Paris (Bach, Telemann, Vivaldi, Haendel).

Théâtre du musée Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras [illegible] N. Dalayrac.

Table verte, 22 h : N. Jacquet, M. Terashi (Beethoven, Brahms, Fauré).

Festival du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre : Centre culturel Wall[illegible] Bruxelles, 20 h 30 : Dernières Cartes.

Hôtel d'Aumont, 21 h 30 : la Tour.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 20 h, 22 h : Au perroquet vert.

Musique : église Saint-Merri, 21 h 15 : Chœurs d'hommes F. Legrand.

Cirque d'Hiver, 21 h : les Solistes de l'Orchestre de Paris.

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

L'Isle-Saint-Denis, Théâtre J.-Vilar, 21 h : Ensemble instrumental Audoli.

L'Hay-les-Roses, Parc [illegible] la Roseraie, [illegible] h 30 et Eglise à 22 h 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard.

FESTIVAL DE VILLE-D'AVRAY (47-50-44-28)

Châteaux, 17 h et 21 h : F. Schmitt, L. Durey.

Printemps du théâtre

(48-87-83-68)

Bouffes du Nord, 20 h : l'Homme aux farfadets.

Théâtre du Rond-Point, 21 h : Home.

Théâtre de la Bastille, 20 h : la Terrasse des désespoirs.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour [illegible] renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 13 juin

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), 21 h : Gabrovitch.

BOISSY-SAINT-LÉGER (45-98-12-12), Place du Forum : 21 h, concert de musique traditionnelle.

BUC, Les Arcades (39-56-36-44), 20 h 30 : Orchestre philharmonique de [illegible]

CHELLES, Crac [illegible] 21 h : Orchestre B. Thomas (Mozart).

CERGY-PONTOISE, ESSEC, [illegible] h : M. Bianco, Taxi Girl, TDS, les Etoiles.

COURBEVOIE, [illegible] pour tous (43-33-63-52), 20 h 30 : Un dîner intime.

CROISSY-SUR-SEINE, Théâtre de verdure (39-76-25-49), 21 h : D. Baxtehude, Bach, Vierne, Dupré.

ÉLANCOURT, Centre culturel [illegible] 51-70), [illegible] h : Musiques anciennes suédoises.

GARGENVILLE, Salle des fêtes, 20 h 30 : Gala annuel de l'École nationale de musique.

NANTERRE, Théâtre [illegible] Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai ouest.

NEUILLY, [illegible] (46-24-03-83), 20 h 30 : Tueurs sans gages.

NOGENT-SUR-MARNE, Théâtre Poche (48-77-85-24), 20 h 30 : Toi et tes nuages ; à 22 h 30 : le Grand Théâtre du monde.

RIS-ORANGIS, Centre R.-Desnos [illegible] 06-72-72), 22 h 30 : Trio Jazz Quartet.

RUEIL, Th. A.-Malraux (47-49-77-22), 20 h 45 : De doux dingues.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, L'Eclipse (39-73-38-13), 21 h : [illegible]

LES ULIS, CCM (69-07-65-53), 20 h 30 : Eveil musical.

VERSAILLES, Opéra royal du Château (39-50-71-18), 21 h : Opéra [illegible] chambre de Vienne (Mozart).

VINCENNES, Théâtre D.-Sarano (43-74-73-74), [illegible] h : Abu Hassan.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : la Nuit des généraux, de A. Litvak ; 19 h, Perspective du cinéma français, [illegible] 86 : Richard III, de R. Ruiz ; 21 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : l'Affaire du Buenos-Aires, de H. Fregonese (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Octobre, les dix jours qui ébranlèrent le monde, de S.M. Eisenstein ; 17 h 15, les Vilaines Manières, de S. Edelstein ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Faleos de trapo, de L. Torres Rios (Vostf).

SALLE GARANCE

Tij à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS [illegible] v.o.) : [illegible], 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, [illegible] (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet [illegible], 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; [illegible], 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; [illegible], 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR [illegible] : Luxembourg, [illegible] (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE BAISER DE LA FEMME ARAI-[illegible], v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : [illegible] Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; [illegible] Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de [illegible] 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.o.) : [illegible] Ermitage, 8e [illegible] 63-16-16). – V.f. : [illegible] 2e (42-36-[illegible]) ; Marivaux, [illegible] (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), [illegible] (43-27-95-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches (H. sp.), 6e (46-33-10-82).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : [illegible] de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Luxembourg, (H. sp.), [illegible] (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, [illegible] (42-22-72-80) ; [illegible] 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet [illegible] (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-37-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., [illegible] : [illegible] Matignon, [illegible] (43-59-19-08).

ROSE [illegible] (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, [illegible] (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-[illegible]-21). – (V.f.) : [illegible] [illegible] (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, [illegible] (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : [illegible] de la [illegible] 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, [illegible] (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, [illegible] (45-75-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé [illegible] 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) (v.o.) : [illegible] Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SALVADOR (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Boulevard, [illegible] (45-08-96-45).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, [illegible] 30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e [illegible] – (V.f.) : Opéra Night, 2e [illegible]

LE SOULIER DE SATIN [illegible] portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, [illegible] (42-71-52-36) ; UGC, Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (47-07-28-04), [illegible]

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, [illegible] (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, [illegible] (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, [illegible] (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Sud, [illegible] (43-27-84-50) ; Miramar, [illegible] (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy [illegible] (45-22-46-01).

TOUBIC ACADEMY I (A., v.o.) : [illegible] V, [illegible] (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e [illegible] ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, [illegible] (43-31-60-74) ; [illegible] Parnasse, 14e (43-35-30-40).

[illegible] LE MATIN (Fr.) : [illegible] Opéra, 2e (47-42-60-33) ; [illegible] Michel, 5e (43-26-79-17) ; [illegible], [illegible] (42-22-57-97) ; 14-Juillet [illegible], [illegible] (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, [illegible] (43-59-19-08) ; [illegible] V, [illegible] (45-62-41-46) ; Gaumont [illegible] 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; [illegible] parnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : [illegible] Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE AMIE QUI VOUS VEUT DU BIEN (A., v.o.) : George V, [illegible] (45-62-41-46).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : 14-Juillet Odéon, [illegible] (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; [illegible] Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : [illegible] Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, [illegible] (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CARMEN (Rosi) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : City Triomphe, [illegible] (45-62-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, [illegible] (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : [illegible] dôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, [illegible] (43-33-56-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, [illegible] (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont [illegible], 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GLORIA (A., v.o.) : [illegible] Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, [illegible] (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

INFERNO (A., v.f.) : Maxéville, 9e [illegible] 70-72-86).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fra.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp.), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

NORLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : [illegible] Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; [illegible] (h. sp.), [illegible] (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

[illegible] DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, [illegible] (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : [illegible] Lafayette, [illegible] (48-74-97-27).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34), Grand [illegible]vois, [illegible] (h.sp.) (45-54-46-85).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, [illegible] (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, [illegible] (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-[illegible]-10-60).

[illegible], DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA VIE [illegible] A NOUS (Fr.) : Studio 43, [illegible] (47

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Vendredi 13 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19.45 DANONE
TRENTE SECONDES DE SPORT DANONE QUI VALENT BIEN DEUX MI-TEMPS

19 h 50 **Football : Coupe du monde.** RFA-Danemark (en direct).
21 h 50 **Journal.**
22 h 5 **Football : Coupe du monde.** Uruguay-Ecosse (en direct).
23 h 35 **Télévision sans frontière.** Spécial Zaïre.

DEUXIÈME CHAINE : A2

QUALITÉ ET PRIX EXTRAORDINAIRES
SUPER AC 2
1395F
1195F
Offre valable jusqu'au 26/07/86.
SINGER
600 points de vente, 1500 vendeurs

20 h 35 **Série : Médecins de nuit.** *Un jeune disc-jockey, sujet à de fréquents tremblements...*
21 h 30 **Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. *Sur le thème « Orient-Occident : le choc », sont invités Jacques Almira* (la Fuite à Constantinople ou la vie du comte de Bonneval) ; *Pierre Aubé* (Godefroy de Bouillon) ; *Lesley Blanch* (Pierre Loti) ; *André Miquel* (Ousama, un prince syrien face aux Croisés) *et Robert Pépin, traducteur du livre de James Morier* les Aventures de Hadji Baba en Angleterre).
22 h 45 **Journal.**
23 h **Ciné-club (cycle cinéma d'aujourd'hui) : le Plein de super.** Film français d'Alain Cavalier (1975), avec P. Bouchitey, E. Chicot, B. Crommbey. *Un employé de garage lillois doit conduire à Cannes la voiture américaine d'un client. Il part avec un ami infirmier. Tous deux recueillent un auto-stoppeur, puis son copain. Ce film a été écrit d'après les expériences personnelles des quatre comédiens. Alain Cavalier a filmé une virée qui tourne au vagabondage. Les comportements sont saisis à distance. Les personnages, obsédés par leurs rapports avec les femmes, sont d'affreux égoïstes qu'on regarde agir avec curiosité.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

ENSEMBLE
Un magasin Garantie Mutuelle proposé par la des Fonctionnaires
SAMEDI FR3 à 14 H

20 h 35 **Histoires singulières : Jeu d'enfant.** Réal. : Val Guest, avec Mary Crosby, Nicholas Clay. *La famille Preston découvre un mur bouchant la porte et la fenêtre de leur cuisine..., puis bientôt leur maison entière se trouve emmurée...*

SAMEDI 14 JUIN A 12 H 15 SUR FR3
« L'Air Liquide, aujourd'hui. »

21 h 35 **Magazine : Taxi.** De Philippe Alfonsi, avec Catherine Bellodja. *Au sommaire : la liberté, selon Fidel, à Cuba ; l'abolition de l'impôt sur les grandes fortunes.*
22 h 35 **Journal.**
23 h **Magazine : Espace francophone.** *Norodom Sihanouk, ou la permanence de l'identité cambodgienne.*
23 h 30 **La clef des nombres et des tarots.**
23 h 35 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

20 h 35, **Superstars** ; 21 h, **Un tramway nommé Désir**, film d'Elia Kazan ; 23 h 5, **Cobra**, film d'Enzo G. Castellari ; 0 h 35, **Alligator**, film de Sergio Martino ; 2 h, **la Traviata**, film de Franco Zeffirelli ; 3 h 45, **Derrière la porte verte**, film d'Artie et James Adrienne Mitchell ; 4 h 55, **Histoire naturelle de la sexualité** ; 5 h 45, **Série : Winchester à louer** (rediff.) ; 6 h 30, **Superstars.**

La « 5 »

20 h 30, **Variétés : [illegible] la femme** ; 22 h 20, **Magazine : Grand Prix** ; 23 h 15 à 2 h 55, **rediffusions.**

TV 6

JOURNÉE « SPÉCIAL QUEEN »
20 h 30, **Tonic 6** ; 23 h, **NRJ 6** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Gilles Perrault et la Normandie.**
21 h 30 **Black and Blue : les Vingt Ans d'Anne Livia**, pièce d'André Hodeir.
22 h 30 **Nuits magnétiques.**
0 h 10 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (donné à Strasbourg le 5 juin dernier) : *Variations sur un thème de Haydn* de Brahms ; *Symphonie concertante*, de Mozart, *Ainsi parlait Zarathoustra*, de Strauss, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. F. Leitner.
22 h 25 **Concert : œuvres de Mozart, Brahms, Berg, par Leonid Brumberg, piano.**
23 h 30 **Musique traditionnelle : les Magams, modes musicaux du Proche-Orient.**

Samedi 14 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 **Série : Julien Fontanes magistrat.** « Un si petit nuage » (rediff.). Réal. : J. Pignol. Avec [illegible] Darrieu, J. Morel... *Ecolos contre industriels : à Briançon, un vigile est jugé pour meurtre, mais son procès n'est pas seulement celui d'un homme...*
22 h 5 **Droit de réponse : Revue de presse.** Emission de Michel Polac. *Avec P. Bénichou* (le Nouvel Observateur), *N. Copin* (la Croix), *D. Vernet* (le Monde), *J.-M. Bougereau* (Libération), *M. Buzel* (l'Autre Journal), *O. Mazerolle* (RTL), *P.-M. de La Gorce* (*France-Inter*), *J. Pilhan* (l'Hebdo suisse), *etc.*
23 h 15 **Série : Destination danger.** *Donnant - donnant* (rediff.).
1 h 5 **RFE : le BRED.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

DU 2 AU 21 JUIN 86
-10% SUR LA MODE
SUR RELEVÉ
HOMME - FEMME
ENFANT
AVEZ LA CARTE BHV

20 h 35 **Champs-Elysées.** De Michel Drucker. *Avec Bernard Lavilliers, Alice Sapritch, Annie Cordy, Fra Lippo Lippi, Laurent Voulzy, Karen Cheryl, Alice Dona...*
21 h 55 **Série : Histoires de l'autre monde.** *Avant d'entrer dans une maison pour personnes âgées, une grand-mère est invitée à formuler un vœu, qui sera exaucé.*
22 h 25 **Magazine : Les enfants du rock** (et à 23 h 45). Rock'n roll graffiti. *Avec Johnny Hallyday, Millie, Marvin Gaye, Michèle Torr...* Rockline, *avec Feargal Sharkey, Damned, Kate Bush...* A 23 h 45, *Concert : Queen à Rio.*
23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 5 **Disney Channel.** *Soirée familiale, dessins animés, etc.*
22 h **Journal.**
22 h 25 **Série : Mission casse-cou.** *Un meurtrier libéré est de nouveau suspecté. Une série britannique.*
23 h 15 **Vidéo Dense.** *« Un chant presque éteint », chorégraphie de J.-C. Gallotta.*
23 h 40 **Musiclub : concert Liszt.**

CANAL PLUS

20 h 30, **Téléfilm** : Espion à la mode ; 22 h 5, Hollywood Blues ; 23 h 5, Golf : open américain ; 1 h 10, le Baiser de la femme araignée, film de H. Babenco ; 3 h 5, Derrière la porte verte, film de J. et A.-Mitchell ; 4 h 15, Variétés : Eddy Mitchell ; 4 h 55, Cobra, film de E.G. Castellari.

LA « 5 »

20 h 30, **Variétés : La nuit de toutes les couleurs : hommage à Daniel Balavoine** ; 23 h 30, **Magazine : Record**, le grand show du sport.

TV 6

19 h, **Super-hit de NRJ 6** ; 21 h, **Tonic 5** ; 23 h, **Live 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Nouveau répertoire dramatique : *Marécage*, de Pavel Kohout, précédé d'un entretien avec l'auteur.**
22 h 10 **Démarches avec... Gilles Laurendon.**
22 h 30 **Scenarii : XXe siècle, images de la musique française.**
0 h 5 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (donné le 7 juin en la chapelle Sainte-Anne de Toulouse) : *Divertimento*, de Mozart, *Concerto pour violoncelle et orchestre*, *Concerto pour orgue et orchestre*, de C.P.E. Bach, *Symphonie, Funèbre*, de Haydn, par l'ensemble Mosaïque.
23 h **Les soirées de France-Musique.**

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

SAMEDI 14 JUIN

« Le vieux Montmartre et ses peintres », 11 h 30, métro Abbesses (Lutèce visites).

« Les jardins des Champs-Elysées », 10 h 30, place Clemenceau, sortie métro Champs-Elysées-Clemenceau (les Amis de la terre de Paris).

« Le faubourg Saint-Germain », 10 h 30, métro Invalides (Ch. Merle).

« Le musée Picasso : Picasso et la peinture du vingtième siècle », 10 h 45, 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).

« Une heure au cimetière Montmartre », 10 h et 11 h 30, 16, avenue Rachel, et « deux petits cimetières-musées : Saint-Pierre - Saint-Vincent », 14 h 45, sortie supérieure funiculaire par métro Anvers (V. de Langlade).

« Joséphine et Bonaparte au château de la Malmaison », 15 h 15, grille parc (AITC).

« Autour du Procope : le plus ancien café de Paris », 15 h, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Académie).

« Le château de Vaux-le-Vicomte aux chandelles ». Inscriptions : 43-48-67[illegible] (Hauts lieux et découvertes).

« Une église souterraine sous Saint-Sulpice », 14 h 30 devant portail église. Lampes de poche (M. Banasset).

« Les halles d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 30, porte sud Saint-Eustache (Paris Passion).

« L'atelier et le jardin d'Eugène Delacroix », 10 h 30, 6, place Furstenberg (Approche de l'art).

« La peinture moderne de Monet à Picasso », 11 h, entrée musée Orangerie (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Garnier », 14 h 30, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Montmartre, ses clés d'artistes, ses jardins et ses ruelles », 15 h, métro Abbesses (M. Polyer), ou métro Blanche (Paris et son histoire).

« Route de Seine et chemin des Lilas », 14 h 15, gare d'Herblay.

DIMANCHE 15 JUIN

« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 15, vestibule (Hauts lieux et découvertes).

« Le musée d'art juif », 14 h 50, 42, rue des Saules (l'Art pour tous).

« Nouvelles découvertes aux Halles : piscine olympique et jardin tropical », 15 h, devant le portail [illegible] Eustache (Arcus).

« A Neuilly, la folie [illegible] et ses habitants », 15 h, 34, avenue de Madrid (A. Ferrand).

« Versailles : le potager du Roy et le jardin de la comtesse de Balbi », 10 h 30, 10, avenue du Maréchal-Joffre, (office du tourisme).

« L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, les jardins alentour, la vie de l'abbaye au Moyen-Age », 15 h, métro Saint-Germain-des-Prés (I. Haulier).

« Bonneval, [illegible]s Guilbert, Montigny-le-Gannelon », 9 h. Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Sur les pas d'Alexandre Dumas en forêt de Villers-Cotterets », 18 h. Inscriptions idem.

« L'ancien tragique de Picpus », 15 h 35, rue Picpus (Paris et son Histoire).

« Les salons du ministère de la Marine », 10 h 30, 2, rue Royale (pièce d'identité).

« Aperçu de la civilisation pharaonique à travers les richesses du Louvre », 10 h 30, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Ch. Merle).

« Les salons de réception du ministère des finances », 11 h, 93, rue de Rivoli (M. Ragueneau).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, porte principale (M.-C. Lasnier).

« Une heure au musée Landowski et promenade à travers le quartier des Princes », 14 h 45 devant piscine Molitor (V. de Langlade).

« L'art Grec », 10 h, Louvre, porte [illegible]

« Le lycée Henri-IV, l'abbaye Sainte-Geneviève », 14 h 30, 23, rue Clovis.

CONFÉRENCES

SAMEDI 14 JUIN

26, rue Bergère, de 10 h à 18 h : séminaire « La voix et le champ créateur ».

DIMANCHE 15 JUIN

17, rue de l'Assomption, 10 h 30 : [illegible] de la fraternité d'Abraham ; 14 h 30 : conférence « Evolution de l'islam, de l'origine à nos jours ».

1, rue des Pyrénées (1er [illegible] droite), 15 h : « La sacralisation du corps dans l'Egypte antique » (M. A. Motte, attaché de recherches au CNRS) « Puissance et action de la main » (Natya).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 32

STERN
• GRAVEUR •
depuis 1840
CARTES DE VISITE, INVITATIONS
la distinction d'une gravure traditionnelle
nouveau département "Sociétés" pour cartes et papiers à lettres de belle qualité
Atelier : 47, Passage des Panoramas PARIS 2e Tél. 42.36.94.48 - 45.08.86.45

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 14 juin

ILE-DE-FRANCE

Chartres, 15 h 30 : automobiles miniatures ; **Provins**, 14 h 30 : affiches de cinéma.

Dimanche 15 juin

Chartres, 9 heures : livres ; 10 h 30 à 14 heures : jouets, chemin de fer, timbres, **Fontainebleau**, 14 heures : meubles, objets d'art, argenterie, tableaux ; **Les Andelys**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, tableaux, bijoux ; **L'Isle-Adam**, 11 h 30 : tableaux anciens et modernes ; **Provins**, 14 heures : meubles, bibelots, pianos ; **Rambouillet**, 14 h 30 : étains, cuivres, céramiques ; **Versailles**, Chevau-Légers, 14 heures : art contemporain.

Samedi 14 juin

PLUS LOIN

Amboise, 14 h 30 : atelier Marcel Hérault ; **Chateaurupt** (Haute-Marne), 14 heures : ivoire, pierre dure ; **Le Havre**, 14 h 30 : affiches de cinéma ; **Marseille (Prado)**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, tableaux ; **Poitiers**, 14 heures : meubles, objets d'art, tableaux ; **Rosnay**, 14 heures : meubles, objets d'art, argenterie ; **Vichy**, 14 h 30 : instruments de musique ; **Villefranche-sur-Saône**, 14 h 30 : objets d'art, tableaux.

Dimanche 15 juin

Amboise, 14 h 30 : atelier Marcel Hérault ; **Arles**, 13 h 30 : tableaux modernes ; **Belfort**, 14 h 15 : archéologie ; **Brive-la-Gaillarde**, 14 heures : meubles, objets d'art ; **Dijon**, 14 h 15 : archéologie ; **Evreux**, 14 h [illegible] : tableaux anciens [illegible] modernes ; **Joigny**, 14 h 30 : argenterie, meubles, tableaux ; **La Flèche**, 14 heures : archéologie, art d'Asie ; **Laigle**, 10 heures : monnaie ; 14 heures : bijoux ; **Montargis**, 14 heures : meubles, céramiques ; **Nancy**, 14 heures : [illegible] nouveau, meubles, tableaux ; **Nogent-le-Rotrou**, 14 heures : meubles, objets d'art, instruments de musique ; **Reims**, 14 [illegible] : [illegible] Saint-Dié, [illegible] heures : [illegible]bles, tableaux, bijoux ; **Sens**, 14 h 30 : billets de banque, titres, monnaie ; **Sergines** (89), 14 heures : meubles, objets d'art ; **Tonnerre** (89), 14 h 30 : céramiques.

FOIRES ET SALONS

Antibes, Belfort, Bernay, Bléneau (89), **Caen, Claye-Souilly** (dim. seul.), **La Ville-du-Bois** (91), **Loudun, Magny-en-Vexin, Montgeron** (91) (dim. seul.), **Orange** et **Paris** (sous le métro boulevard Garibaldi).

Antiquités et Minitel

Il est désormais possible de connaître les principales manifestations d'antiquité et de brocante grâce à un nouveau service du kiosque de Minitel. En composant le 36-15-91-77 avec le code d'accès : Antiqtel, vous aurez le choix entre un calendrier des foires et salons, classés par département (sélection [illegible] ventes aux enchères), une bourse des antiquités, un journal d'annonce gratuite, avec possibilité d'insertion immédiate, et diverses rubriques (tendance, valeurs à suivre, dictionnaire, chroniques, etc, etc.).

BREF

DÉFILÉ

ATTELAGES ET AUTOMOBILES. — Dans le cadre de son troisième festival, la mairie du seizième arrondissement et la Société des steeple-chases de France présenteront le dimanche 22 juin un défilé d'attelages à quatre et deux chevaux et d'automobiles anciennes. Ce défilé partira à 13 h 30 de l'Etoile en direction de l'hippodrome d'Auteuil en empruntant les avenues Foch, Raymond-Poincaré, Paul-Doumer et la chaussée de la Muette.

★ Pour tous renseignements : mairie du seizième arrondissement, Mme Bérenger. Tél. 45-03-21-16.

FÊTES

PORC-ÉPIC ET VIEILLES DENTELLES. — Lorsque Louis XII, le « Père du peuple », entrait à cheval dans l'une des villes de son royaume, cette visite royale donnait lieu à des réjouissances populaires. Les beaux vêtements étaient de rigueur, on arborait volontiers les couleurs [illegible] rouge) et l'emblème du roi... le porc-épic. Blois, ville natale de Louis XII, fait revivre ces fêtes jusqu'au 22 juin. Durant ces dix jours, un spectacle, *Il était une fois Louis XII*, rassemblera trois cents acteurs et figurants. Les animations seront permanentes. Deux points forts : le dimanche 15 juin, avec l'arrivée du cortège [illegible] et différents jeux [illegible] l'[illegible] (jeu de paume, sioule — ancêtre du rugby, — lancers de drapeaux) ; le dimanche 22 [illegible] un tournoi [illegible]

★ Renseignements : Office du tourisme, pavillon Anne-de-Bretagne, 3, avenue Jean-Laigret, 41000 Blois. Tél. : 54-74-06-49.

LOISIRS

LES FUMÉES DU PASSÉ. — Les nostalgiques de la vapeur et ceux qui n'ont jamais connu que les trains électriques et rêvent de la belle époque de la locomotive à vapeur pourront les 14 et 15 juin en visitant le musée Rambolitrain de Rambouillet rouler sur ces locomotives reconstituées au 1/10 et retrouver l'atmosphère des voyages d'autrefois.

SEMINAIRE

RISQUES CALCULÉS. — L'institut d'études politiques de Paris organise, les 18 et 19 juin, un séminaire « Finance d'entreprise et capital risque : principe et pratique des interventions ». Au cours de ces journées qui intéressent particulièrement les dirigeants d'entreprises et les cadres financiers, seront examinés successivement : *« le cheminement vers l'intervention en fonds propres »* (prêts participatifs, capital risque : ses origines et son essor en France ; l'ouverture du capital, motivations et évaluation de l'entreprise) ; *« l'offre de capitaux à risques »* (transmission d'entreprises, gestion d'un portefeuille d'actifs à risques, tutelle du marché et protection des souscripteurs). Et enfin *« la pratique de l'intervention à risques »* (la sécurité des parties au plan juridique, les protocoles d'investissement, le financement à risque et la logique de marché, le second marché).

★ Inscriptions au service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 42-60-39-68.

NATIONAL LOTO N° 24

TIRAGE DU MERCREDI 11 JUIN [illegible]

6 11 22 38 43 44 — 41 (NUMERO COMPLEMENTAIRE)

PROCHAIN TIRAGE : SAMEDI 14 JUIN 1986
VALIDATION : POUR LE MERCREDI 18 JUIN [illegible]
ET LE SAMEDI 21 JUIN [illegible]
JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR [illegible] GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°	5	1 847 010,00 F
5 BONS N°	28	153 915,00 F
5 BONS N° + complémentaire	2 714	4 990,00 F
4 BONS N°	110 996	120,00 F
3 BONS [illegible]	2 040 959	9,00 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC

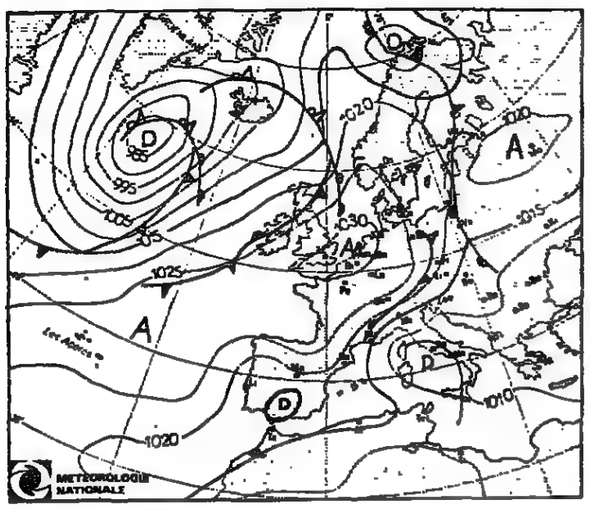

PRÉVISIONS POUR LE 15 JUIN A 0 HEURE UTC

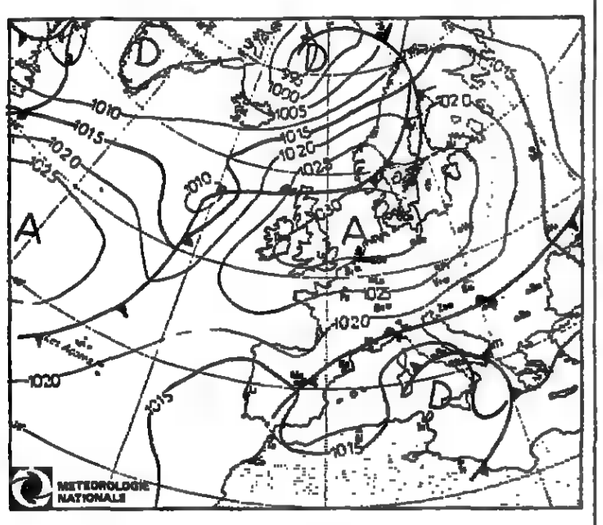

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juin à 0 heure et le samedi 14 juin à minuit :

L'anticyclone axé de la Manche à la mer du Nord dirigera sur notre pays un flux de nord-est, s'orientant progressivement à l'est. Il ramènera ainsi sur le sud de la France les masses d'air humides et instables qui affectent [illegible] l'Europe centrale.

Samedi matin, le ciel régnera sur la majeure partie du pays. Il se couvrira rapidement nuageux sur toute une moitié nord-est. Nuages et averses seront présents dès le matin de l'Alsace aux Alpes et à la Corse où les pluies prendront souvent un caractère orageux.

Le temps restera instable s'étendra en cours de journée des Alpes et de la Corse au Massif Central et aux Pyrénées-Orientales, gagnant l'après-midi la Provence et en plus abondants envahiront l'Aquitaine, les Charentes, le Centre, le Bassin parisien et les Ardennes.

Le soleil continuera à briller sur la Bretagne, la Vendée, la Normandie et le Nord.

Les vents de secteur ouest seront modérés à assez forts. Les températures minimales seront stationnaires, les températures maximales en légère hausse.

Dimanche, le ciel gris et pluvieux progressivement toute la moitié sud de la France, n'épargnant en soirée que les régions situées au nord de la Seine où le soleil alternera à régner. Les vents de nord-est souffleront modérément. Les températures minimales, en hausse, avoisineront 12 à 14 degrés sur la moitié nord, 13 à 15 degrés sur la moitié sud. Les températures maximales atteindront 22 à 24 degrés au nord et [illegible]

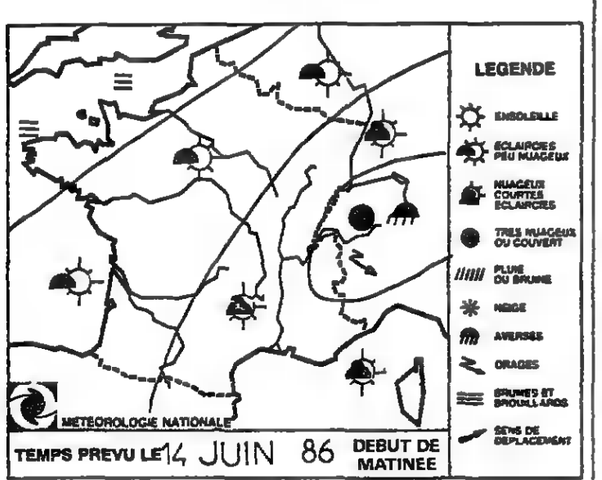

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	23	15	C	TOURS	17	7	S	LOS ANGELES	22	14	S
BIARRITZ	16	12	S	TOULOUSE	23	10	S	LUXEMBOURG	16	9	N
BORDEAUX	22	10	S	POINTE-A-PITRE				MADRID	31	14	S
BOURGES	18	9	S					MARRAKECH	31	22	S
BREST	20	8	E	ALGER	28	14	S	MEXICO	23	13	P
CAEN	15	6	E	AMSTERDAM	17	6	S	MILAN	19	12	N
CHERBOURG	16	7	B	ATHÈNES	26	20	S	MONTRÉAL	21	11	P
CLERMONT-FERR.	17	9	S	BANGKOK	33	28	C	MOSCOU	26	14	S
DIJON	17	10	S	BARCELONE	23	14	B	NAIROBI	21	14	C
GRENOBLE-SI-M-H	20	9	C	BELGRADE	24	14	C	NEW-YORK	32	13	P
LILLE	18	7	S	BERLIN	16	11	P	OSLO	19	8	S
LIMOGES	16	9	S	BRUXELLES	17	7	S	PALMA-DE-MAL.	26	18	N
LYON	17	11	E	LE CAIRE	30	20	S	PEKIN	23	20	C
MARSEILLE-MAR.	22	13	S	COPENHAGUE	15	8	S	RIO-DE-JANEIRO	25	20	N
NANCY	16	9	C	DAKAR	26	23	N	ROME	22	13	N
NANTES	19	8	S	DELHI	43	34	S	SINGAPOUR	31	26	C
NICE	22	18	C	DJERBA	32	21	S	STOCKHOLM	19	8	S
PARIS-MONTS	19	11	S	GENÈVE	15	10	N	SYDNEY	17	10	C
PAU	20	10	B	HONGKONG	29	26	A	TOKYO	26	17	C
PERPIGNAN	25	16	S	ISTANBUL	22	17	S	TUNIS	31	18	S
RENNES	20	9	S	JÉRUSALEM	23	15	C	VARSOVIE	28	17	P
ST-ETIENNE	16	9	N	LISBONNE	30	18	S	VENISE	19	15	C
[illegible]	15	12	C	LONDRES	20	[illegible]	[illegible]	VIENNE	[illegible]	11	P

A	B	C	N	O	P	S	T	*
[illegible]	brume	[illegible]	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document [illegible] avec le support technique spécial [illegible] la Météorologie nationale.)

RELIGION

Jean-Paul II reçoit les Chrétiens contre la torture

De notre correspondant

Rome. – Jean-Paul II a reçu, le jeudi 12 juin, une délégation de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Ce mouvement œcuménique compte aujourd'hui quinze mille membres actifs en France, où il est né il y a douze ans, et des adhérents dans une quarantaine de pays, mobilisés dans une lutte contre « *les traitements cruels, inhumains et dégradants* » et contre la peine de mort.

Le Père Pierre Toulat, secrétaire de la commission française Justice et paix, qui accompagnait à cette audience la présidente protestante [illegible], Mme Jacqueline Westercamp, Mme Elisabeth Behr-Sigel, orthodoxe, Me Guy Aurenche, catholique (1), a expliqué le sens de la visite : « *Nous avons voulu exprimer notre assentiment à toutes les paroles que l'Eglise et le pape ont déjà eues pour dénoncer sans cesse qui abîme l'homme, et dont la torture et les exécutions capitales sont les formes les plus cruelles* ».

Jean-Paul II s'était prononcé fermement, en juin 1982, devant la Croix-Rouge internationale à Genève, contre les traitements qui portent atteinte à la dignité de l'homme, en y répété sa conviction sur ce sujet.

Sur la question de la peine de mort, la délégation de l'ACAT a été invitée par ses interlocuteurs [illegible] (elle a également vu plusieurs représentants de la Curie) à considérer avec réalisme un problème qui « *ne se pose pas de la même façon dans un Etat démocratique et ailleurs* ». Mais Jean-Paul II lui-même a invité l'association à « *aider l'Eglise à aller au-delà des idées reçues* ». Rappelons que la peine capitale administrée au terme d'une procédure judiciaire respectant intégralement les droits de la défense fait partie des cas où le catholicisme reconnaît exceptionnellement à l'homme le droit de transgresser le fameux « *Tu ne tueras point* ».

Mme Behr-Sigel a, pour sa part, souligné la valeur œcuménique très concrète de cette lutte de chrétiens différentes confessions contre un mode particulièrement scandaleux de souffrances infligées à tant d'êtres sur la planète.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Ancien président de l'ACAT, Me Aurenche vient d'écrire un ouvrage *Bonne Nouvelle à un monde torturé*. Le Centurion, 117 pages, 68 F.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS VA ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR L'ISLAM

Pour la première fois, l'assemblée plénière de l'épiscopat français examinera la place de l'islam en France et dans le monde, à Lourdes, du 27 au 30 octobre prochain. L'épiscopat français a mis en place, dès 1973, une structure de dialogue avec les musulmans, le secrétariat pour les relations avec l'islam, mais n'avait jamais procédé à une réflexion de fond sur la troisième religion en France.

Le conseil permanent de l'épiscopat, qui s'est réuni les 9, 10 et 11 juin à Paris, a par ailleurs annoncé la mise en place d'un « *lieu de concertation* » entre toutes les organisations de l'Eglise catholique, qui ont pour vocation des actions de solidarité, d'entraide et de développement. Cette décision n'est pas étrangère à la polémique née autour du Comité catholique contre la faim et le développement (CCFD) (*le Monde* du 8 mai). Un document sur la réforme du fonctionnement du CCFD sera rendu public le 26 juin.

● *Mgr Pierre Molères, nouvel évêque de Bayonne.* – Le pape a accepté la démission, le vendredi 13 juin, jour de ses soixante-quinze ans, de Mgr Jean-Paul Vincent, évêque de Bayonne. *Nommé coadjuteur* le 28 janvier 1986, ordonné évêque le 2 mars, Mgr Pierre Molères devient donc officiellement le nouvel évêque du diocèse de Bayonne. Né à Dax en 1932, ordonné prêtre à trente ans, Mgr Molères était auparavant doyen de Mont-de-Marsan et vicaire épiscopal de diocèse de Dax.

BIBLIOGRAPHIE

LES CHRÉTIENS DU LIBAN EN BANDE DESSINÉE

Une bande dessinée de bon aloi, des photos couleurs, des gravures du siècle dernier, des textes clairs et imagés sur l'histoire d'hier et d'aujourd'hui, sur le « manteau d'Arlequin » culturel et religieux, sans oublier, bien sûr l'Islam, le tout postfacé lucidement par le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon. Décidément, ce livre-album sur la chrétienté libanaise – le premier du genre en français – peut en apprendre beaucoup aux grands et petits qui ont sujet de chaque jour à la télévision et pourtant fort méconnu quant à ses fondements.

On peut seulement regretter – puisque le sujet était élargi au point d'évoquer aussi bien l'émir Abdelkader d'Algérie, sauvant, en 1860, des chrétiens poursuivis par des musulmans en Syrie que le poète maronito-américain Khalil Gibrane – que l'ouvrage n'ait pas consacré, comme aux autres « tribus » libanaises, un article particulier aux Arméniens, implantés au Liban dès le dix-huitième siècle (patriarcat catholique de Bzommar) et encore plus massivement depuis la débâcle anatolienne du début du siècle. Depuis lors, leur sort est lié à celui des chrétiens libanais.

J.-P. P.-H.

Chrétiens au Liban, par Marina Murat, Pierre Leroy et René Berthier, avec la collaboration de Mgr Houfouche. Ed. Fleurus, Coll. « Chrétiens dans le monde », 48 p., 22 et 29,35 F.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 13 juin 1986 :

UN DÉCRET

N° 86-764 du 10 juin 1986 relatif à l'apurement des comptes des collectivités et établissements publics nationaux et locaux et des établissements d'enseignement dans les territoires d'outre-mer, des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement à l'étranger et des comptes de certaines catégories d'établissements publics nationaux.

DES ARRÊTÉS

– Du 5 juin 1986 portant reconnaissance la validité de plein droit sur le territoire de la République française des titres délivrés par l'université de Dakar au cours de l'année universitaire 1983-1984.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT :
Le Monde
RADIO TELEVISION
COMMUNICATION

CARNET DU Monde

Mariages

– M. [illegible] MEYER

ont la joie de faire part de leur mariage qui a été célébré dans l'intimité.

1, résidence Offenbach,
[illegible], rue Cartault,
[illegible] France.

Décès

– Mme Ferber
[illegible] enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri FERBER,

survenu le 10 juin 1986.

Une cérémonie religieuse sera célébrée au temple de Pentemont, 106, rue de Grenelle, à Paris-7e, le mercredi [illegible] juin, à 15 heures.

– Montpellier, Milly-la-Grand, Le Puy-en-Velay, Saint-Rambert-d'Albon, Paris.

M. et Mme Philippe Jaulmes
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Marc Jaulmes,
leurs enfants et leur petit-enfant,
Le docteur et Mme Louis Blanchet
et leurs enfants,
Les [illegible] Jaulmes, Picon, Boule, Fontayne et Julien,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Francis JAULMES,

survenu le 8 juin 1986 à Montpellier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu au temple protestant de Montpellier, dans la plus stricte intimité.

8, boulevard Victor-Hugo,
34000 Montpellier.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la Caisse de retraite interprofessionnelle des salariés

ont le regret de faire part du décès de

M. Philippe LYS,
directeur,

survenu le 5 juin 1986.

– Mme Maurice Megret,
M. et Mme Jacques Terrier,
Le docteur et Mme Philippe Raverdy,
M. et Mme Philippe Lejeune,
Ses vingt-quatre petits-enfants et ses neuf arrière-petits-fils,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louis NOZAL,
née Amélie Le Chartier,

survenu à Versailles, le 7 juin [illegible], dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu ce jour, vendredi 13 juin, dans l'intimité familiale.

33, rue Mirabeau,
75016 Paris.
42, rue Taboise,
92140 Clamart.
18, rue de Lorraine,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
11, rue François-Joseph-Bouille,
[illegible] Fontenay-aux-Roses.

Anniversaires

– Que ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour

Charles ZYGEL,

mort il y a un an, le 14 juin [illegible].

De la part de Nicole Sorand et de son fils Jean-François.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, lundi 16 juin, à 15 heures, bibliothèque d'Antiques de l'Institut d'art, M. Zeidoon al Muheisen : « Techniques hydrauliques dans le sud de la [illegible], en particulier à l'époque nabatéenne. »

– Université Paris-I, lundi 16 juin, à 14 h 30, salle des Commissions, M. Gilles Zenou : « Phénoménologie de la condition juive en Occident au vingtième siècle (France-Allemagne). »

– Université Paris-I, mardi 17 juin, à 9 heures, salle 308, M. Athanassia-Nassi Malagardis : « Skyphoi. Attiques à figures noires. Typologie et recherches. »

– Université Paris-I, mardi 17 juin, à 14 heures, salle 308, M. [illegible] Ioannidis : « Le contenu idéologique de la référence à la Grèce classique dans le domaine de l'art sous les régimes fascistes, la Grèce de Metaxas. »

– Université Paris-I, jeudi 19 juin, à 14 heures, salle 308, M. Maher Rifai : « Sauvegarde du patrimoine architectural des ruines de Baalbeck face au développement de la ville. »

– Université de Poitiers, vendredi 20 juin, à 15 heures, salle des Actes de la Faculté des lettres et des langues, Mme Claire Fredet : « Presse et identité culturelle en Amérique centrale et à Cuba aujourd'hui. »

– Université Paris-I, samedi 21 juin, à 14 heures, amphithéâtre de Gestion, M. Roger Dupuy : « Aux origines de la déchristianisation en Bretagne (1788-1794). Société rurale et contre-révolution. »

– Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, lundi 23 juin, à 14 heures, salle des Professeurs, M. Daniel Armogathe : « Du féminisme et de ses rapports à la pensée sociale et politique (1789-1919), saint-simonisme, socialisme, pacifisme). »

– Ecole des hautes études en sciences sociales, lundi 23 juin, à 14 heures, 54, boulevard Raspail, salle 524, M. Charles-Henry Pradelles de Latour : « Le champ du langage dans une chefferie Bamiléké. »

– Université Paris-II, mercredi 25 juin, à 10 heures, salle des Fêtes, M. Mustapha El Khayat : « La responsabilité du transporteur et le droit maritime marocain. »

LA FIN DE L'« ANNÉE DE L'INDE »

M. François Mitterrand et M. Rameswamy Venkataraman, vice-président indien, ont clos, jeudi 12 juin, au cours d'une réception à l'Elysée, l'Année de l'Inde en France, ouverte le 7 juin [illegible] par le président de la République et M. [illegible], premier ministre indien, lors d'une Mela, grande fête indienne, qui avait eu lieu au palais de Chaillot. « *Nous ne refermons pas un livre, nous continuons d'en feuilleter les pages* », a notamment déclaré M. Mitterrand. Les deux hommes d'Etat ont exprimé le vœu que l'Année de la France, organisée à son tour en Inde, permettra de mieux faire connaître aux Indiens la culture française.

Auparavant, le vice-président indien, qui est également président du Sénat de son pays, avait reçu à Matignon par M. Jacques Chirac. Aucune déclaration n'a été faite à l'issue de cet entretien. Le premier ministre devait retrouver M. Venkataraman à la réception officielle de l'Elysée, mais M. Chirac n'a pas pu s'y rendre, car il recevait à la même heure M. Georges Rawiri, premier vice-premier ministre gabonais.

VENTE A VERSAILLES

SUCCESSION A. DE B... et à divers amateurs
200 TABLEAUX MODERNES

Aizpiri, Besserve, Bonhomme, Brenet, Cousturier, Cross, Desnoyer, d'Espagnat, Gaboriaud, P. Hallez, Limouse, Luce, Lurcat, Michel, Muhl, Pégurier, Peské, Yankel.

Adrion, Ambrogiani, Beaudin, de Belay, Belloni, Bertès, Berthommé, Saint-André, Bertram, Boudin, Brianchon, Bryen, Cals, Canu, Carzou, Cassait, Cavailles, Charchoune, Charreton, Chéret, Commère, Corneau, Cornus, Cortès, Daubigny, Delpy, Demas, Derain, Dignimont, Domergue, Van Dongen, J. Dufy, Enjobras, d'Espagnat, Favory, Fran Boro, Frank Will, Friesz, Gall, de Gallard, Gen-Paul, Gernez, Goerg, Grau-Sala, Hambourg, Harpignies, Henner, Hodé, Lagar, Lanskoy, Lapicque, La Serna, Latapie, Lauvray, La Villéon, Lebasque, Lebourg, Le Moal, Leprin, Lhote, Ljura, Lorjou, Luce, Maclet, Madeline, Maillol, Mahé Katz, Manguin, Marchand, Marval, Masson, Maufra, Muhl, Nessi, Neuquelman, Osterlind, Oudot, Pavil, Pécrus, Pégot-Ogier, Peské, H. Petitjean, Pignon, Planson, Prax, Priking, Princeteau, René, Savin, Seyssaud, Spitzer, Survage, Terechkovitch, Tobeen, Toffoli, Valtat, Walch, Zeller, Zieu.

En présence de Me [illegible] commissaire priseur à Paris. Expert : Ph. [illegible], expert à Paris. Tél. : 43-29-92-32.

Par le ministère de Me Blache, commissaire priseur en son hôtel Rameau, 5, rue Rameau, 78000 Versailles. Tél. : [illegible].

LE MERCREDI 18 JUIN EN SOIRÉE A 20 h 45 PRÉCISES

Exposition le samedi [illegible] juin de [illegible] h à 18 h, les dimanche 15, lundi 16 et mardi 17 juin de [illegible] h à [illegible] h et de 14 h à 18 h. En soirée le lundi 16 juin de 21 h à 23 h.

BERTEIL
PARIS - DEAUVILLE
L'ÉTÉ...
CHEZ BERTEIL
3, PLACE SAINT-AUGUSTIN 75008 PARIS
7, RUE DE SOLFÉRINO 75007 PARIS

SOLDES
DIAMANT NOIR
Louis Féraud
HANAE MORI
Pierris
Karl Lagerfeld
Poiray
Galerie 62 Faubourg St Honoré

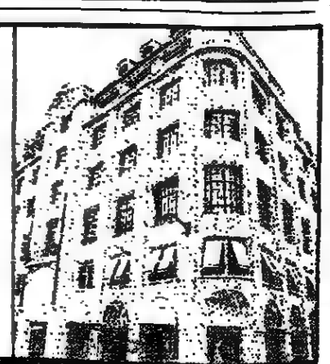

هكذا من الأصل

HABITAT

L'EXPÉRIENCE PARAHOTELIÈRE DE LA MULTIPROPRIÉTÉ

« Multipropriété », « propriété spatio-temporelle », « propriété à temps partagé »... On a longtemps hésité sur la dénomination idéale d'un système né il y a une vingtaine d'années de l'imagination des promoteurs : vendre à des vacanciers, à la mer ou à la montagne, non pas un appartement mais une semaine, une période de séjour dans cet appartement. Le tout assorti de services annexes.

En fait, il s'agit d'une formule *« intermédiaire entre la location perpétuelle et l'hôtel »*, pour reprendre le propos de M. Pierre Cecaldi-Pavard, rapporteur au Sénat de la loi sur la multipropriété.

Aucune statistique précise n'existe sur le nombre exact des résidences de ce type. Les professionnels évaluent à 80 000 environ les multipropriétaires se partageant un peu plus de 30 000 lits dans 7 500 appartements. Il ne s'agit que d'approximations. On [illegible] depuis quelques années [illegible] concentration des sociétés de promotion spécialisées, qui ne sont guère plus d'une dizaine, les deux plus importantes (Club Hôtel et Pierre et Vacances) représentant à elles seules près de 60 % du marché. Les prix sont variables, mais, depuis la publication d'une loi, les droits et devoirs de chacun sont mieux définis.

Du coup de soleil au coût de fonctionnement

LA résidence traditionnelle conserve, certes, bien des charmes et des adeptes, même si elle reste onéreuse à l'achat et plus encore en termes de budget annuel de fonctionnement : une maison inoccupée dix mois sur douze doit cependant être chauffée un minimum lors de la saison froide et être entretenue toute l'année. Cet aspect pécuniaire n'entre peut-être pas seul en ligne de compte dans la motivation d'une partie du public (dix mille personnes environ chaque année) qui optent pour la multipropriété. Savoir qu'une fois descendu du train, ou de sa voiture, on n'a plus qu'à se mettre les pieds sous la table dans un appartement tout équipé et entretenu, que l'on est déchargé de la plupart des soucis d'intendance pour n'avoir qu'à s'inquiéter de la « grande bleue » ou de la « grande blanche », tout cela constitue sans doute un avantage décisif aux yeux de nombreux vacanciers attirés par la mer ou la montagne.

Mais force est de reconnaître que l'argument de poids de la multipropriété reste la faible somme initiale demandée pour entrer dans ses murs. De ce point de vue, une comparaison chiffrée fait apparaître toute la différence de coût entre l'achat en copropriété traditionnelle et la multipropriété. Ainsi, sur un même programme situé à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), un appartement de deux pièces, meublé et équipé pour quatre-cinq personnes est commercialisé par Pierre et vacances 450 000 F en pleine propriété, contre 87 000 F en multipropriété, pour deux semaines en haute saison. Certes, rares sont les résidences qui proposent en même temps les deux options. Mais, à qualité et à prestations comparables, à la mer ou à la montagne, les promoteurs qui vendent en copropriété ont beau tasser les prix en proposant des studios « à partir de 180 000 F » (et c'est un minimum), à ne considérer que la somme, celle-ci caracole loin devant les 29 500 F à 37 500 F demandés pour une semaine en janvier-février à Méribel-les-Allues (en studio pour quatre ou cinq personnes).

L'achat d'une période en multipropriété n'est cependant pas toujours aussi bon marché. Dans le dernier exemple cité, pour le même studio, la fourchette des prix va de 70 000 F à près de 100 000 F pour une semaine en février. A l'Eden-Park, à Saint-Tropez, deux semaines fin juillet ou début août dans un studio équipé pour deux personnes coûteront, selon l'étage, entre 58 000 F et 110 000 F : quatre fois plus que deux semaines dans le même appartement en octobre.

Du simple au quintuple

En fait, les coûts varient selon l'étage (environ + 5 % à chaque niveau), selon l'exposition, selon la qualité des prestations, mais surtout selon la période retenue. Au tout début de l'existence de la multipropriété, certains promoteurs ne pondéraient pas ou guère leurs prix en fonction des saisons : aujourd'hui, tous le font et distinguent entre haute saison (vacances scolaires de février, et, dans une moindre mesure, de Noël, à la montagne, juillet-août à la mer), moyenne saison (les autres mois d'hiver à la montagne, juin et septembre à la mer) et basse saison (le reste de l'année). Entre ces extrêmes, l'écart de prix peut aller du simple au quintuple. Cette politique commerciale [illegible] pondération des prix a pour objectif de remplir les programmes au maximum tout au long de l'année, avec des prix d'appel qui, hors saison, peuvent être fort bas : entre 15 000 F et 21 000 F pour quinze jours en janvier à Val-Thorens, dans un appartement pour quatre ou cinq personnes.

Cette question de l'optimisation du remplissage des périodes en multipropriété influe directement sur le montant des charges dont les souscripteurs auront à s'acquitter. Bien sûr, rares sont les appartements de loisirs occupés cinquante-deux semaines par an, mais le but recherché est d'atteindre la durée d'occupation la plus longue possible, faute de quoi les frais continuent à tourner [illegible] quand [illegible] logements [illegible] vides. Pour éviter cet écueil, les vendeurs font porter l'accent sur la gestion du parc (quitte à louer directement certains logements n'ayant pas trouvé preneurs), et [illegible] de plus en plus vers des résidences de taille moyenne. Mais même pour un ensemble de cinquante logements, on estime qu'il faut trouver entre mille [illegible] mille cinq cents résidents-souscripteurs pour que la gestion financière ne soit pas trop lourde.

La formule « club »

Si la modicité de la mise [illegible] départ joue indéniablement [illegible] faveur [illegible] la multipropriété, le poids des charges de fonctionnement, inhérentes à cette formule est souvent invoqué en sa défaveur. Dans ce domaine, la comparaison multipropriété-copropriété traditionnelle fait indiscutablement pencher le plateau de la balance du côté de la copropriété puisque les charges fixes tournent autour de 700 F à 800 F annuels par « semaine » pour un appartement de quatre ou cinq personnes, en multipropriété.

La hauteur de ces charges tient à deux types de raisons qui ne se traduisent pas toutes par des désavantages pour les multipropriétaires. Outre son aspect juridique, il existe en effet une grande différence entre la copropriété et la multipropriété : celle-ci vise à mettre à la disposition de ses utilisateurs un appartement tout équipé et prêt à être occupé à tout moment (ce qui peut aller de la fourniture de la literie, du linge de toilette à celle du téléviseur en passant par le remplacement des petites cuillers qui auraient pu disparaître lors d'un précédent séjour). Mais ce n'est pas tout : la plupart des résidences proposent également un environnement de loisirs des plus complets, avec des services d'accueil, de gardiennage, de restauration, une piscine (à la mer), un tennis, parfois un golf, des stages divers, une animation, une prise en charge des enfants, etc. Et si la formule « club » a bien des attraits, elle a aussi, évidemment, un coût.

A cela s'ajoute le fait que la gestion générale d'un ensemble de cinquante appartements est aussi bien plus lourde et plus complexe s'il accueille non pas cinquante familles de copropriétaires mais plus de mille multipropriétaires ! Dans ce dernier cas, la multiplication des séjours (et donc des droits perçus), une rotation et, donc, une dégradation plus rapides des immeubles et des appartements (due à une certaine dilution des responsabilités), ont pour résultat ou bien de gonfler le prix initial (car les matériaux utilisés devront être à toute épreuve : robinetterie, huisserie, etc.), ou bien d'élever les charges du fait de la nécessité de réparations fréquentes.

Même [illegible] est difficilement quantifiable, un avantage lié à la multipropriété [illegible] indirectement sur les charges : l'existence de bourses d'échange entre multipropriétaires, qui leur permettent de modifier éventuellement leur période de séjour, voire le lieu de leurs vacances. Ces bourses ont connu un développement rapide ces dernières années.

[illegible] 1985, chez Clubhôtel, cinq mille échanges ont eu lieu sur trente-deux résidences et vingt [illegible] séjours. Cette année, ce groupe [illegible] étendu, pour certaines résidences, les possibilités d'échange au réseau d'un géant américain de la multipropriété, RCI (Resort Condominium International). D'autres, comme SACI-Loisirs, font de même, ce qui permet, en théorie au moins, d'ache[illegible] deux semaines en août [illegible] Roquebrune-Cap Martin tout en espérant pouvoir aller un jour en Floride !

JEAN-MICHEL WAGNER.

Les indispensables règles du jeu

UN couple âgé de trente-cinq/quarante-cinq ans, cadres tous les deux, amateurs depuis longtemps de sports d'hiver et (ou) de bains de mer, avec un ou deux enfants, sans toutefois [illegible] de disponibilités pour s'offrir à la fois un chalet en Haute-Savoie et une villa sur la Côte d'Azur : c'est un peu le portrait-robot des clients de la multipropriété. Jusqu'ici, ils louaient un appartement ou une maison, l'été, et envoyaient les enfants, en février ou à Pâques, en colonie de vacances, à la neige. Parfois, ils descendaient dans un hôtel, à Noël, à la montagne, tous ensemble. Fanas des pistes ou de la plage, l'exiguïté d'un studio de 20 ou 25 m² pour quatre ne provoque chez eux aucune allergie. Et puis, ils en ont eu assez de devoir, à peine rentrés de vacances, deux fois par an, se remettre en quête du logis et du lieu de vacances de l'an prochain. Une maison à la campagne, ils en sont revenus, à voir le frère aîné s'épuiser à tondre la pelouse et à repeindre les volets, la belle-sœur traquer les sols et pourchasser les araignées, l'un et l'autre rechercher l'introuvable artisan qui remettra en état le circuit d'eau chaude défaillant... Ils sont mûrs pour la multi...

Pourquoi pas ? A condition de bien savoir ce que l'on achète, et à quoi l'on s'engage.

Une notion essentielle doit être présente à l'esprit du futur « multipropriétaire » : en droit, il ne sera pas propriétaire de l'appartement dont il aura acheté une ou plusieurs semaines. Il sera détenteur de parts ou d'actions d'une société, société civile immobilière (SCI) ou société anonyme (SA). C'est la loi, une loi récente puisqu'elle date du 8 janvier 1986 (*publiée au Journal officiel du 9 janvier*), qui le dit. Ce sont ces parts (ou ces actions) qu'il devra revendre le jour où il voudra cesser d'être multipropriétaire. S'il a acheté une *« bonne période »* (vacances scolaires, par exemple), dans un appartement situé sur une bonne façade, dans une résidence bien entretenue, dans une station très fréquentée et très animée... il n'aura aucun mal à trouver acquéreur. En deçà de l'optimum des conditions d'ensemble (les plus chères), tous les cas de figure sont envisageables, en sachant que nul ne peut dire ce que sera la situation dans dix ans, ni ce que sera la mode des loisirs.

La récente loi sur la multipropriété (à la rédaction de [illegible] les professionnels ont contribué) a mis fin à une période de découverte et d'invention où tout s'est mis en place empiriquement. Ce texte a précisé droits et devoirs de chacun. Par exemple, les associés (les multipropriétaires) des sociétés civiles ne sont responsables des dettes sociales à l'égard des tiers que jusqu'à concurrence de leur apport initial. Au cas, peu souhaitable, où une société connaîtrait des difficultés, quelles qu'en soient les causes, cette disposition limite fort justement les dégâts.

Six documents

Par ailleurs, dégagé du souci constant de chercher chaque année un point de chute pour les vacances, dégagé du souci de l'entretien d'une vraie résidence secondaire, le multipropriétaire devra cependant, une fois par an, s'intéresser à la vie de la résidence qu'il s'est choisie, puisqu'une assemblée générale se réunit chaque année. Il peut voter par correspondance, et la loi donne la possibilité de désigner des « représentants de période », mandatés par les multipropriétaires présents ensemble à la même date dans la résidence. Ils choisiront un ou plusieurs d'entre eux pour les représenter, durant trois ans, ce mandat étant renouvelable. Un conseil de surveillance doit être élu par l'assemblée générale parmi les associés, et celle-ci doit également, si les statuts ne prévoient pas de commissaire aux comptes, désigner un technicien (non associé) qui contrôlera la gestion.

Les charges doivent être réparties en deux catégories (un décret non encore publié doit les préciser, mais les professionnels pratiquent déjà cette distinction, après une époque de tâtonnements qui avait amené certains excès) : les charges payables par l'ensemble des associés, et celles qui sont liées à l'occupation du local. Dans la première catégorie, les salaires du régisseur et du personnel, les honoraires du contrôleur des comptes, les travaux de gros entretien et de réparation, les assurances, les [illegible] locales. Dans la seconde, le ménage de l'appartement, le petit entretien, le chauffage...

La plupart des gestionnaires de ces résidences pratiquent des provisions pour travaux qui allègent la charge instantanée des grosses réparations. L'absentéisme aux assemblées n'est pas pire que dans les copropriétés, mais il est trop tôt pour juger du fonctionnement des « délégations de période », la [illegible] qui les institue n'ayant que quatre mois.

Pour être parfaitement au fait, [illegible] moment de l'acquisition d'une période, dans une résidence, qu'il soit le premier occupant ou qu'il rachète les parts d'un associé, le multipropriétaire doit recevoir six documents : les statuts de la [illegible], l'état descriptif de division de la résidence, le tableau d'affectation des parts aux lots, le règlement intérieur qui *« précise la destination de l'immeuble et de ses diverses parties et organise les modalités de l'utilisation des équipements collectifs »*, et, si la résidence n'est pas neuve, le bilan de l'année précédente et l'état des lieux.

L'idéal, bien sûr, c'est la visite sur place, pendant la période que l'on veut acheter, c'est l'entretien avec les autres multipropriétaires de cette résidence-là, ou d'autres résidences du même promoteur ; c'est l'exigence de connaître par le menu les services offerts, et notamment l'existence d'un service de location ou d'une bourse d'échanges, autrement que par la lecture d'un dépliant publicitaire, toujours flatteur par vocation. Ces « devoirs de vacances » sont peu attrayants mais utiles. Ils exigent un peu de travail au départ, mais n'empêchent pas de passer de bonnes vacances.

JOSÉE DOYÈRE.

BONNES VACANCES "LES PIEDS DANS L'EAU"
Devenez propriétaire à St-Raphaël : le Salus
• d'un appartement 4/5 personnes, accès direct à la mer, quatre semaines par an, "sans souci" à partir de 24 000 F en bénéficiant des services complets de la multipropriété
• à proximité de la talassothérapie de Boulouris St-Raphaël
Bureau de vente sur place :
LE SALUS - 1250 RN 98
Corniche d'Or - 83700 St-Raphaël
Tél. 94 95 94 85
ou 16 1 34 89 16 87
le Salus
Nom
Adresse
Tél

SEGMO
VOTRE APPARTEMENT A
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
DEVENEZ PROPRIÉTAIRE A 100 %
Les Jardins du Cap, à 100 m de la plage.
Toutes les prestations SEGMO avec piscine privée, solarium, jakusi, espace forme, restaurant, bar... et – 21 % du prix TTC meublé.
SEGMO immobilier
LES JARDINS DU CAP
48, rue de la Tour 75116 PARIS - (1) 45032150 - 173, av. de la Plage - CAP MARTIN - 93355038
Sans engagement de ma part, je désire recevoir une documen[illegible] gratuite sur [illegible]
☐ Roquebrune-Cap Martin, ou sur vos programmes montagnes - ☐ Val d'Isère ☐ Tignes ☐ Vaujours.
Nom
Adresse
Tél personnel bureau

SAINTE-MAXIME
VRAIE MAISON
VUE MER
349.000 F
MAIS DE 3 P. + JARDIN PRIVATIF
GARAGE EN OPTION
Votre mas dans le quartier résidentiel de Guerreveille avec piscine privée
Studio ouest en 4 pièces
Livrés avec cuisine entièrement équipée
* Avec 17 450 F à la réservation
(1) 47.20.55.05
Bureau de vente 80-82, AV. GEORGE-V - 75008 PARIS Metro George-V
LOCATION ASSURÉE PAR INTERHOME
Veuillez m'envoyer la documentation Guerreveille.
Nom
Adresse
Tél. Tél. bur
BO IMMOBILIER

CÔTE D'AZUR
PISCINE PRIVÉE
BIOT
338.000 F*
Votre Villa 2 pièces + mezzanine + cuisine équipée + jardin privatif + parking
* à partir de
Au cœur d'un vrai village pittoresque, une petite [illegible] provençaux. Existe aussi en 3 pièces. Avec 5% à la réservation soit 16.900 F. Crédit personnalisé sur 10, 15 ou 20 ans.
Groupe AMARO S.A., 87, bd Haussmann, 75008 PARIS (1) 47.42.07.07
Studios entièrement équipés et climatisation "Les Bastidons"
NOM
ADRESSE
TÉL
Amaro

Cogedim, 1re marque de l'immobilier, vous présente ses 4 sélections loisirs sur la côte méditerranéenne pour l'été 86.
4 stations privilégiées pour vos vacances :
LA SÉLECTION DU LANGUEDOC:
LA GRANDE MOTTE
Les Maisons du Golf
LA SÉLECTION DU ROUSSILLON
ARGELÈS-PLAGE
Le Lagon
LA SÉLECTION DU VAR:
SAINT-TROPEZ (Presqu'île) Les Résidences de vacances de la Croix Valmer
LA SÉLECTION DE LA CÔTE D'AZUR:
CAP D'ANTIBES
Les Résidences de vacances.
COGEDIM, 1re MARQUE DE L'IMMOBILIER
Veuillez m'adresser votre documentation :
La Grande Motte ☐ Argelès-Plage ☐
St-Tropez (Presqu'île) ☐ Cap d'Antibes ☐
Nom
Adresse
Tél.
COGEDIM LOISIRS
21, rue d'Astorg
75008 Paris
Tél.

Cadeau d'une fe

à un ho

Faites-lui un cadeau, ça lui donnera des idées. En effet, beaucoup d'hommes pensent que tout va de soi dans la cuisine. Cela, jusqu'au jour où ils doivent faire eux-mêmes la vaisselle. C'est à ces hommes que Villeroy & Boch a pensé en créant ses éviers. Et soyez sûrs qu'ils apprécient leur design, leur technologie et leur aspect fonctionnel: bonde-à-grille, plateau-égouttoir, bac amovible, mitigeur à douchette et

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

d'une me à un homme.

même planche à découper. Et cela rend leur tâche plus facile et plus agréable: faire le petit déjeuner, laver les légumes et salades, rincer les verres, nettoyer les casseroles et pourquoi pas préparer le dîner.
Emmenez-le vite voir nos nouveaux modèles chez nos revendeurs spécialisés. Ou demandez notre documentation à Villeroy & Boch – 77320 La Ferté-Gaucher.

Villeroy & Boch

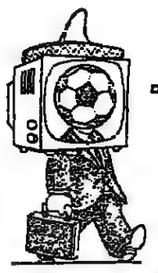

sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Qui contre qui ?

Comme si la qualité de l'arbitrage, la rudesse des défenses, la méforme de Platini et les chances de la France ne suffisaient pas à alimenter les conversations du comptoir ! Depuis quelques jours, le système de qualification pour le deuxième tour s'est mis à obséder bon nombre de mordus du Mundial. Qui jouera contre qui ?

Le système mis au point par la FIFA prévoyait que, outre les deux premiers de chacun des six groupes, les quatre meilleurs troisièmes seraient qualifiés. Le tableau des huitièmes de finale, établi à l'avance, offrait donc quinze possibilités différentes. On savait en effet que le premier du groupe A (en l'occurrence l'Argentine) devait être opposé à un troisième, mais rien ne disait que ce serait celui du groupe C, du groupe D ou du groupe E. Au fil des matches, l'énigme s'est éclaircie. On s'est aperçu qu'avec 3 points un troisième était assuré de la qualification (Belgique ou Pologne), tandis qu'avec 2 points il fallait compter sur la différence de buts. C'est ainsi que la Bulgarie est qualifiée alors que la Hongrie, victime d'un carton contre l'Union soviétique, est éliminée malgré un nombre de points équivalent.

Les premiers huitièmes de finale connus opposeront donc : Mexique-Bulgarie ; Union soviétique-Belgique ; Brésil-Pologne ; Angleterre-Paraguay ; Italie-Uruguay. Les autres matches seront connus après les matches du groupe E ce vendredi 13 juin. L'Argentine saura si elle rencontre l'Uruguay ou l'Ecosse. Le Maroc et l'Espagne connaîtront aussi leur sort, peu enviable de toute façon : Danemark ou Allemagne fédérale.

Cet imbroglio des huitièmes de finale étant résolu, l'itinéraire des équipes est ensuite très simple. Ainsi, les Français savent qu'une victoire sur les Italiens les conduirait à rencontrer en quarts de finale le vainqueur de Brésil-Pologne.

GROUPE D : BRÉSIL BAT IRLANDE DU NORD (3-0), A GUADALAJARA

Recomposer le passé

De notre envoyé spécial

Guadalajara. — Quand le Brésil s'éveillera... Curieuse sensation. Cela a la couleur du Brésil, l'odeur du Brésil, la musique du Brésil. Ce n'est pas du [illegible]. Dans ce stade de Guadalajara où il faudrait disposer d'une longue vue pour suivre ce qui se passe dans l'île [illegible] au fond du puits de mine, ou pour indentifier les fourmis à crampons, un drôle de vieil oiseau, jaune canari s'en est [illegible] fois, ramasser une bille au fond de son [illegible]. Il paraît que c'est un vieillard fort connu en Ulster, Pat Jennings, perclus de rhumatismes et en préretraite à partir de ce jour.

[illegible] pour [illegible] que, dans les tribunes, [illegible] gens fort agités frappaient [illegible] des [illegible] et que [illegible] demoiselles, au demeurant fort fessues et mamelues, dribblaient la décence ? Est-ce pour ce motif que derrière [illegible] un radio-reporter postillonnait allègrement [illegible] Edgar Faure en [illegible] plus belles envolées. ?

Sécurité, sobriété

Ce petit grain de folie, ce goût arabica, venus agrémenter la célébration incertaine d'un plaisir nommé football, sont pourtant aussi indispensable au Mundial qu'un sifflet à un aiguilleur de jeu. Que serait-on devenu sans eux, sans ces faiseurs de samba, ces agités bonenfants qui dansent même l'ennui ? Victime d'un assoupissement, coupable assurément, d'une douce indifférence pour cette partie [illegible] de baby-foot. *Le Brésil a* battu l'Irlande du Nord (3-0) ? Dansez cariocas, résonnez musette, mais ne nous faites pas un opéra. Car tout de même, ces Irlandais furent de bonne composition. Verts, trop verts pour le grand Brésil.

Une équipe de laboureurs sans la [illegible] *prochaine* et le [illegible] *imminent* à l'écurie. Ce n'est pas faire injure à l'équipe [illegible] il faut temps pour elle que l'épreuve s'achève pour [illegible] qu'elle ait jamais commence. L'Irlande du Nord avait fait [illegible] en Espagne. Elle a tout raté au Mexique, pour n'en ramener qu'un seul résultat nul, contre l'Algérie. Et encore, à coups de sabots.

Donc en [illegible] ces gens-là au petit trot, comme dans ces parties de plage qui enchantent Maracana. Les Brésiliens n'ont pas encore [illegible] le match au [illegible] du Mexique. Simplement, ils sont assuré. Sécurité, sobriété. Une victoire à l'arraché contre l'Espagne (1-0). Avec l'aide de l'arbitre refusant aux cousins espagnols un but parfaitement valable. Un succès à l'économie contre l'Algérie (1-0), aimable pour faire cadeau du but. Et, enfin, un triomphe, *allegro ma non troppo*, devant une Irlande en liste d'attente à l'aéroport de Mexico.

Tout cela [illegible] une première place dans le groupe D, la certitude de jouer [illegible] suivant à Guadalajara, où le Brésil [illegible] comme chez lui. Et, pour le reste, pas mal de questions. Car désormais, l'échauffement est terminé. Le l'ordinateur joli, qui sait tout, [illegible] tout, compte tout, ne s'est pas emmêlé les mémoires, le Brésil [illegible] affaire à un « méchant » troisième, la Pologne, le 16 juin.

Ce n'est rien d'autre qu'un dur moment à [illegible] et pas seulement en sambas. L'équipe du Brésil [illegible] au Mexique sur les lieux de [illegible] plus superbe crime, la Coupe du [illegible] 1970 gagnée par la plus forte équipe jamais vue. Il faut la battre d'abord [illegible] elle-même, [illegible] ce souvenir d'elle-même. Probable qu'ils lui pèsent les glorieux ancêtres, [illegible] galerie de portraits [illegible] bliables, [illegible] tyrannie historique : Pelé, Jairzinho, Rivelino, Tostao, Gerson, bref [illegible] les monstres [illegible] doués.

Et il est possible qu'on lui demande l'impossible : cette équipe brésilienne de 1986 : être une [illegible] le football, le [illegible] le mythe. C'est une mission impossible et une charge exténuante, un [illegible] du tabac original.

Les héritiers

Cette partie tranquille contre l'Irlande, ce match au singulier brésilien, eut en ce sens au moins un avantage, laisser des loisirs, et d'abord celui d'observer [illegible] condamnés au succès. Il n'est [illegible] sans querelle d'école, de renaissance [illegible] affrontement [illegible] anciens et les modernes. L'équipe *brésilienne* de 1986 est ainsi faite d'un mélange des générations. Et comme dans le football brésilien on a surtout l'âge de ses succès, de ses revers, le conflit a bien moins [illegible] d'état civil qu'en ligne de palmarès.

Le Brésil n'a été le Brésil ni en Argentine (1978) ni en Espagne (1982). Les survivants de cette époque, dinosaures contestés, anciens des campagnes perdues, sont donc des vétérans sursis. Ils ont trop de talent pour qu'on leur accorde pas un dernier sursis. Ils ont trop « failli » pour ne pas être placés sous *haute surveillance. Ces maréchaux* indispensables mais démunis et menacés jouent donc au Mexique leur va-tout. La gloire ou la retraite. Ou les deux. Ils le savent, ne serait-ce que Junior, le grisonnant qui a fait serment de ramener la Coupe du monde. Ils le savent tous. Socrates, *merveilleux joueur* au visage de faune et aux pieds fourchus, pédalant au berceau d'une nouvelle équipe du Brésil et star autogestionnaire. Falcao le divin, playboy incorrigible, *mercenaire boulimique* privé d'Irlande du Nord pour trois balles perdues, Zico le phénomène, le [illegible] grand Pelé, [illegible] ici sur une jambe ou soigner au tour préliminaire pour le grand rush final.

Ils savent tout cela, qu'une jeune génération est déjà là, à pousser aux fesses, jeunes gens plein d'appétit. Ils n'ont encore rien gagné. A ce niveau, ils n'ont encore rien perdu. Et cela autorise bien des audaces. Ils sont là, [illegible] de grandes dents et le prouvent. Muller, l'*« athlète du Christ »*, membre d'une secte qui prend la Bible à droit chemin qui mène aux buts. Casagrande, le repenti ancien petit voyou et drogué, footballeur prodigue. Julio César, deux prénoms déjà. Josimar, arrière mage, et Careca, l'avant-centre suicide. Ils jouent cela et l'ont signifié : deux buts pour Careca, un pour Josimar, ce jeudi devant l'Irlande du Nord.

Les jeunes contre les vieux et vice versa. Le schéma est classique, mais le pari de Télé Santana, l'entraîneur brésilien, l'est moins qui est de réaliser la synthèse en marchant. Ce pari se fera ou ne se fera pas. Le Brésil a une grande ou simplement une bonne équipe. Il s'éveillera ou non. Simplement, il a quatre jours pour s'y préparer et quatre-vingt-dix minutes pour le prouver, sans la Pologne n'est prêteuse.

PIERRE GEORGES.

LA QUALIFICATION DU MEXIQUE POUR LES HUITIÈMES DE FINALE

Fêtards et pillards

De notre envoyé spécial

Mexico. — Six cent vingt-cinq arrestations dont cinq cent quatre-*vingt-sept mineurs* de moins de dix-huit ans, des dizaines d'autobus incendiés, de multiples rixes, des commerces pillés : tel est le bilan de la nuit de « fête » ou des centaines de milliers de mexicains avaient investi les principales artères de la capitale pour célébrer la qualification de leur équipe nationale pour les huitièmes de finale de la XIII[e] coupe du monde de football.

Comme le soir des deux précédents matches de la sélection mexicaine, la « fête », entamée dans une ambiance joyeuse a dégénéré au fur et à mesure que la nuit avançait malgré l'impressionnant dispositif de sécurité mis en place. Dès la sortie du stade aztèque, les cortèges s'étaient formés, gagnant le centre-ville au son des traditionnels refrains de ralliement : *« Mexico-Mexico a bio-a la bio-a la bim-bom-ba-Mexico-Mexico-ra-ra-ra »*. Déjà, on signalait les premiers détournements d'autobus publics, pris d'assaut par des groupes de jeunes démunis qui en vidaient les passagers et obligeaient les chauffeurs à les conduire vers le centre.

Là, vingt mille policiers avaient été mobilisés pour tenter de prévenir les incidents. L'ange de l'indépendance qui avait souffert lors des manifestations précédentes de l'ambassade des Etats-Unis dont l'attitude dans la discussion sur le moratoire de la dette extérieure du Mexique est sévèrement jugée, faisaient l'objet de mesures de protection renforcées.

Devant l'afflux de gens et de véhicules paralysant bientôt toute circulation, les autorités décidaient à la tombée du jour d'interdire les abords mobiles sur le tronçon de la Reforma, la grande artère de la capitale et dans vingt-six rues environnantes, notamment dans la *zona Rosa*, le quartier des restaurants et des spectacles. Officieusement, il s'agissait de permettre le déplacement des forces de sécurité et surtout des dix-huit unités médicales composées de cent vingt médecins, infirmières et secouristes mobilisés.

Emêchés

Malgré la pluie, les *Chilangos* (habitants de Mexico) continuaient d'affluer. La police qui avait pour consigne de se montrer tolérante et de n'intervenir que pour des actes de vandalisme, se bornait alors à confisquer les bouteilles de bière, de vin ou de liqueurs trouvées en possession de très jeunes mineurs. Elle devait pourtant se montrer « vigoureuse » pour mettre fin à quelques rixes avec des supporters uruguayens et surtout pour protéger cinq cents Paraguayens évacués de Toluca après la qualification de leur équipe qui avait tenu les Mexicains en échec et qui disputera son prochains matches au stade aztèque où était espérée la sélection mexicaine.

C'est à la fin des spectacles, mais jours que la pluie, que les incidents ont réellement éclaté. Les familles avaient alors cédé la place à des bandes de jeunes, de plus en plus qui entreprirent des déprédations et surtout le pillage des commerces de la *Zona Rosa*. Les charges de police et les canons à eau *n'ont pourtant pas réussi à disperser* les manifestants avant le petit jour. Les habitants de la *Zona Rosa* ne pouvaient alors que constater les dégâts et s'activer à réparer jusqu'à la prochaine nuit de « fête ». La police fait état de six cent vingt-cinq arrestations et d'une cinquantaine de blessés qui ont dû recevoir des soins sur place ou dans les hôpitaux.

A.

LES RÉSULTATS

MERCREDI 12 JUIN

● *Groupe D* : Espagne bat Algérie 3-0 ; Brésil b. Irlande 3-0.

Classement : 1. Brésil, 6 pts ; 2. Espagne, 4 pts ; 3. Irlande, 1 pt ; Algérie, 1 pt.

GROUPE D : ESPAGNE BAT ALGÉRIE (3-0), A MONTERREY

Etats d'âme

De notre envoyé spécial

Mexico. — L'Algérie n'a pu rejoindre le Maroc, premier pays africain à avoir franchi le premier tour d'une Coupe du monde de football. Après leur résultat nul contre l'Irlande du Nord (1-1), puis leur bonne prestation contre le Brésil (1-0), l'espoir était de mise dans le camp des Algériens, « dopés » par la qualification des leurs voisins du Maghreb, avant leur troisième rencontre avec l'Espagne, jeudi 12 juin à Monterrey. Une victoire, voire un nul si l'Irlande du Nord était battue par le Brésil, suffisaient aux Algériens pour accéder aux huitièmes de finale.

Comme de leur côté, les Espagnols tenaient à assurer leur deuxième place derrière le Brésil, la rencontre avait *débuté sur un très bon rythme*, malgré les 40 °C constatés à midi sur la pelouse du stade Tecnologico. Des deux côtés, les joueurs [illegible] visiblement à prendre un avantage qui leur permettrait de [illegible] le match et obligerait leurs adversaires à courir *après le score et après le ballon* dans des conditions physiquement éprouvantes.

En fait d'avantage, c'est plutôt d'un K-O dont les Algériens furent victimes. Sur un centre venu de la gauche, Nacer Drid se télescopait avec l'avant-centre espagnol Emilio Butragueno. L'Algérien s'écroulait lourdement sur le sol. Après avoir reçu des soins, il reprenait le jeu mais, sur l'attaque suivante, il restait sans réaction sur un centre en retrait de Julio Salinas repris par Ramon Caldere (15e minute). Quelques instants plus tard, il réclamait son remplacement et était transféré à l'hôpital où un premier examen permettait de déceler un traumatisme crânien et un hématome à la clavicule gauche.

Si son remplacement par Larbi el Hadi, au demeurant excellent, n'a pas eu d'influence sur la suite du match, ce sont du reste a surtout mis en évidence la fragilité relative de l'équipe maghrébine. Le capital confiance acquis au Mundial espagnol a été peu à peu dilapidé par des changements à la tête de la sélection et dans la composition des équipes.

Minée par le doute

Rabah Saâdane qui a pris la direction technique en charge en novembre 1984 après en avoir assuré la préparation physique lors du Mundial espagnol, a été très contesté en mars dernier après la décevante prestation de l'Algérie, éliminée déjà au premier tour de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations en Egypte. La longue *indisponibilité de Lakhdar Belloumi*, le meneur de jeu victime d'une fracture de la jambe, le chamboulement du groupe où ne subsistent que treize des vingt joueurs de l'expédition au pied des pyramides et le rappel massif de onze professionnels opérant dans les clubs européens n'ont certainement pas contribué à redonner une âme à cette équipe minée par le doute.

La nervosité apparue après le premier but espagnol, n'a pas permis aux Algériens d'exploiter un potentiel individuel supérieur à celui des Européens avec de brillants technicien comme Lakhdar Belloumi, Rabah Madjer, Djamel Zidane ou Salah Assad. Heureusement à leurs voisins qui ont pu s'appuyer sur une défense et un milieu de terrain supérieurement organisés derrière Faruk Zaki, l'un des meilleurs gardiens de but de ce Mundial 86, les Algériens ont paru bien fragiles face à ce surprenant du football moderne.

A force de vouloir mettre les attaquants espagnols en position de hors-jeu, *les Algériens se sont fait prendre à leur propre piège* sur une percée d'Eloy Olaya, qui a offert à Ramon Caldere son deuxième but (79e minute) puis, quelques instants plus tard, sur un coup-franc où Eloy Alaya s'est retrouvé seul pour inscrire le troisième et dernier but espagnol. *Il est vrai que depuis* un bon moment déjà le comportement des Algériens sur le terrain reflétait leur profonde désillusion.

GÉRARD ALBOUY.

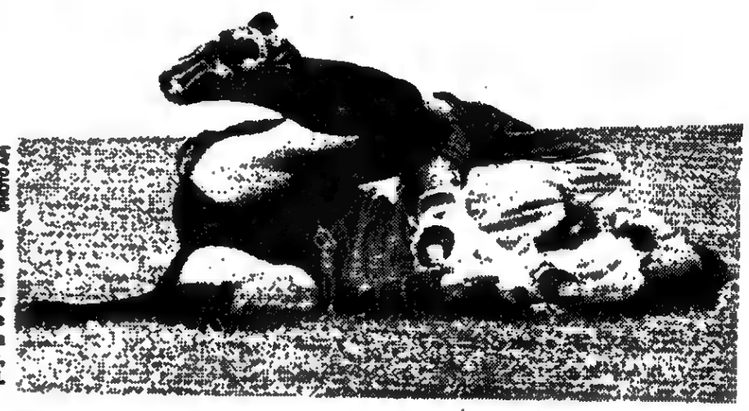

PHOTO AFP

Les espoirs de l'Algérie ont été mis K-O par l'Espagne, comme le gardien de but, Nacer Drid.

Alger, les nuits blanches

De notre correspondant

Alger. — Dans les rues d'Alger, le ramadan est terminé, mais il est des jours aussi dangereux de circuler en voiture : pour cause de « jeûne rond ». La hantise pendant un mois était de se trouver au centre de la ville à l'heure de la rupture du jeûne, car les retardaires, épuisés par une journée sans boire ni manger, fonçaient alors dans les avenues désertes pour aller le plus vite possible apaiser leur faim.

La rupture du jeûne se faisait vers 20 heures. Le danger s'est simplement déplacé un peu dans le temps, le Mundial ayant pris le relais du ramadan. Avec le décalage horaire, les matches de la Coupe du monde de football sont retransmis par la télévision vers 19 heures. Par conséquent, *donc*, de circuler le plus n'importe où, ni de pointer le capot de sa voiture à un carrefour sans s'être prudemment assuré qu'il est dégagé. Passionnés de football, les Algériens ne manquent pour rien au monde une retransmission. La Radio télévision algérienne (RTA) n'a pas lésiné sur les moyens : avec plusieurs caméras au Mexique, elle commente toutes les rencontres pour l'Algérie et les autres pays arabes connectés au système ARABSAT (retransmission par satellite).

Le football est omniprésent dans les esprits et dans les conversations. Bien sûr, il y a des regrets. Les journaux reviennent périodiquement sur la malchance des Irlandais, qui n'ont empêché les Algériens de jouer « leur » football, et ils rejettent la responsabilité du but inscrit dans son propre camp au Brésil sur le seul Medjadi. Mais, avec une belle unanimité, ils se réjouissent malgré tout que l'équipe nationale ait retrouvé son niveau d'antan, celui de 1982 évidemment. *En un seul match* — contre le *Brésil*, — les Algériens ont effacé des mémoires quatre années de « vaches maigres » et surtout leur contre-performance égyptienne en phase finale de la Coupe d'Afrique des nations. Las ! Les Espagnols ont battu sans pitié jeudi soir : 3-0, c'est dur. Ni Belloumi, Madjer, Assad, Menad, n'ont pas fini de faire rêver les jeunes Algériens. Le football est leur seule distraction. Ils les voir courir au bord du trottoir ou les cours des immeubles pour d'interminables parties où le ballon n'est qu'une grosse boule de papier enrobé d'adhésif, on se dit que, décidément, le réservoir est bien grand où l'on puisera bientôt de nouveaux talents.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Les chameaux sauvages en sursis

La Ligue contre la fumée du tabac et public a gagné. Dans le procès en référé qu'elle avait intenté à TF 1, à qui elle reprochait de diffuser, depuis le début de la Coupe du monde de football, des retransmissions de *matches faisant apparaître sur* les maillots une publicité des cigarettes américaines Camel, dont le chameau qui en est l'emblème. Et cette infraction viole l'article 10 de la loi du 9 juillet 1976 (*le Monde* du 11 juin).

Le tribunal référés de Nanterre *a rendu, jeudi 12 juin, une* ordonnance qui, finalement, accorde des sursis à ces chameaux sauvages.

Elle rejette, en effet, l'argument présenté par Me Georges Kiejman pour TF 1, selon lequel cette société n'a pas la maîtrise d'images prises par une société mexicaine. « TF 1, dit-elle, *en sa qualité de professionnelle de la télévision, est responsable des images dont elle assure la diffusion en France. Elle est tenue de veiller à ce que ces images soient conformes aux exigences de la loi... »*

Mais le tribunal ajoute qu'ayant dès lors *« à choisir les mesures les plus appropriées, de nature à faire cesser un trouble manifestement illégitime »*, il lui manque les éléments nécessaires à un tel choix.

C'est que, explique-t-il alors, *« ce choix doit tenir compte des divers intérêts en cause, dont ceux des téléspectateurs qui désirent bénéficier pleinement du spectacle de la grande manifestation sportive que représente la Coupe du monde de football, ou également de l'intérêt légitime de ceux qui œuvrent en faveur de la lutte contre le tabagisme »*.

En conclusion, l'ordonnance désigne donc un expert qui, après avoir entendu les parties adverses, donnera son avis « *Sur les mesures techniques, susceptibles de permettre aux téléspectateurs, dans le respect de la loi, de bénéficier des retransmissions de compétitions se déroulant à l'occasion de la troisième Coupe du monde de football* ».

L'expert désigné, M. Pierre Blanchard, dispose de quinze jours pour déposer son rapport.

On notera que la Coupe du monde s'achèvera le 29 juin, ce qui travail risque de devenir sans objet.

Mais si TF 1 s'accommode de cette décision, qui ne la surprend pas, la Ligue contre la fumée du tabac en public, que représente Me Szpiner peut, elle, interjeter appel.

J.-M. Th.

A LA TÉLÉVISION

VENDREDI 13 JUIN

● *Groupe E* : Danemark-RFA, TF 1, 20 heures, en direct.

● *Groupe F* : Ecosse-Uruguay, TF 1, 22 heures, en différé.

14 pas de match.

S-MARINS

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Le Monde
sans visa

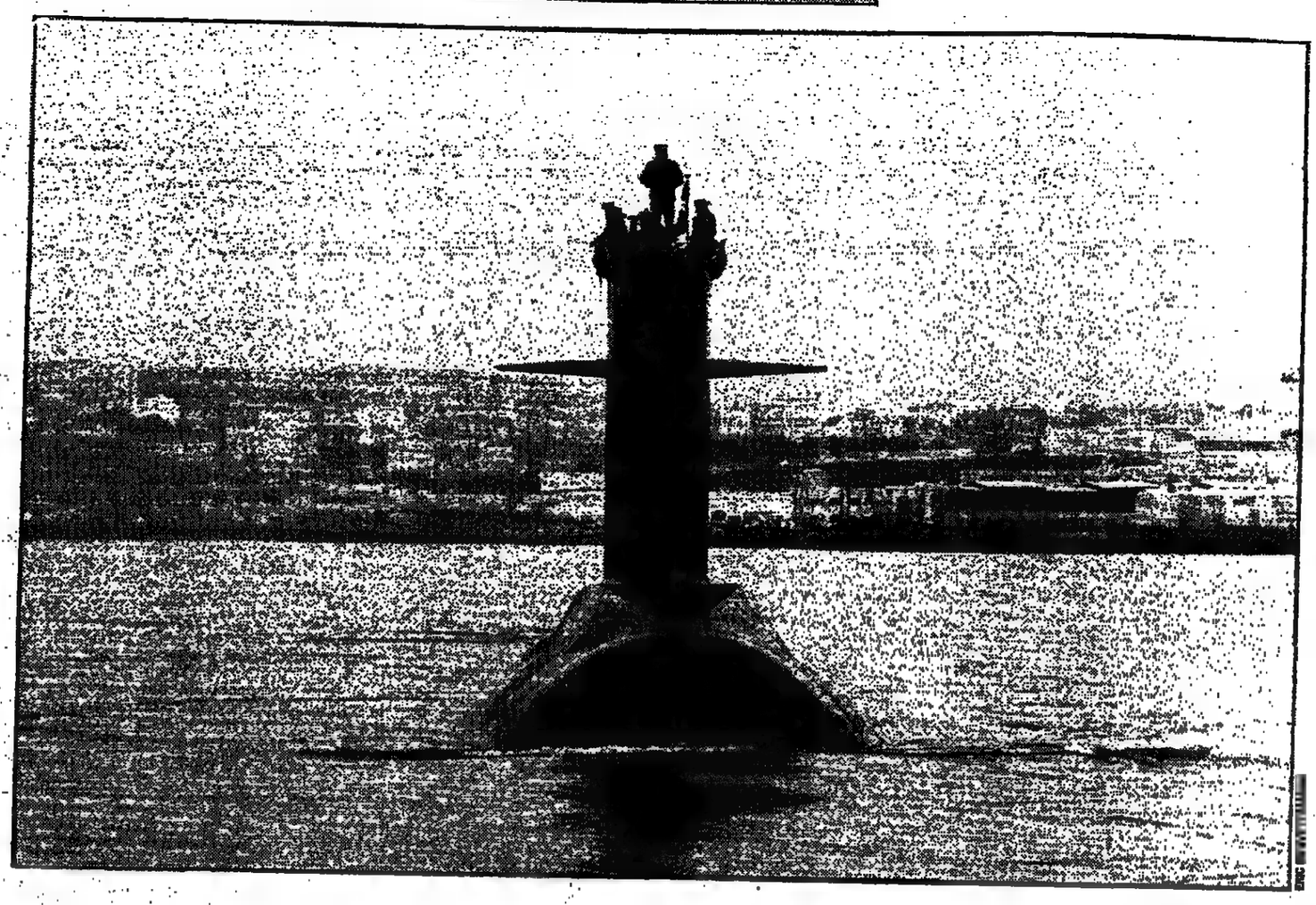

SOUS-MARINS NUCLÉAIRES A L'ATTAQUE

A la différence du sous-marin nucléaire lance-missiles — « bombardier » en immobilité quasi permanente, — les nouveaux bâtiments de la marine nationale, les SNA, sont des chasseurs. Ils recherchent le contact avec les bâtiments ennemis, le provoquent. Ils sont faits pour prendre l'initiative, pour frapper. Un nouveau guerrier, aussi hargneux que redoutable.

Enquête de Jacques Isnard

UN essayiste anglais, du dix-huitième siècle, Samuel Johnson, comparait les voyages en bateau à un séjour en prison avec, de surcroît, le risque de périr noyé. S'il avait connu le sous-marin, qui n'arrivera réellement qu'un siècle plus tard, qu'aurait-il dit alors ? La « sous-marinade », comme on appelle indistinctement la spécialité et le corps des sous-mariniers par opposition à la marine de surface et à l'aéronautique navale, est bien ce monde du huis clos si redoutable, *a priori*, pour tous ceux qui se croient claustrophobes ou qui le sont véritablement. Avec, de plus, l'angoisse, exprimée ou refoulée, mais justifiée par les accidents du passé, de cette mort lente au fond des océans si le sous-marin, devenu le cercueil de son propre équipage, ne devait pas remonter.

L'aventure sous-marine, en France, aura bientôt cent ans puisque c'est le 22 novembre 1886 que l'amiral Aube, ministre de la marine, donne au polytechnicien Gustave Zédé le « feu vert » à la construction du premier sous-marin, baptisé *Gymnote*. Souvenir encore : le sous-marin expérimental, qui, durant vingt années consécutives après 1964, a contribué à mettre au point la « sous-marinade » nucléaire française, et qui doit cesser ses activités en octobre prochain, s'appelle *Gymnote*.

Mais le renouveau en France de la « sous-marinade » date d'un quart de siècle. Très exactement, de 1960, lorsque le gouvernement de l'époque décide la construction d'un réacteur prototype qui servira de chaudière nucléaire pour la propulsion navale. Le vieux rêve du sous-marinier va se trouver exaucé. La propulsion nucléaire transforme le submersible d'antan, obligé de faire régulièrement surface pour renouveler son oxygène et recharger ses batteries, en un véritable sous-marin, qui s'affranchit de cette contrainte et qui peut demeurer en plongée profonde aussi longtemps que son équipage le supportera.

Aujourd'hui, ils sont, en France, six mille sous-mariniers, à Brest, à Toulon et à Lorient. Six mille à servir, indifféremment, huit sous-marins à propulsion nucléaire et treize sous-marins à propulsion dite classique (Diesel-électrique), si l'on oublie le *Morse*, qui sera retiré du service au cours de l'été.

Les sous-mariniers forment, entre eux, une grande famille et ce n'est pas là une clause de style. Ils se sentent, tous, un peu des enfants de Jules Verne, des enfants restés jeunes (l'âge moyen, à bord des bateaux, est de vingt-six à vingt-sept ans environ) et sans atavisme marin spécifique puisque le quart seulement d'entre eux se disent bretons. La majorité, disent les médecins militaires qui les suivent durant leur carrière, ce sont des calmes, et non des violents ou des « casseurs », qui apprécient le sport d'équipe de préférence à la compétition individuelle. Tout un symbole lorsqu'on doit vivre enfermé, comme l'eût écrit Samuel Johnson, dans une cellule avec ses codétenus, sans espoir d'en sortir, quoi qu'il arrive, avant deux mois et demi.

Mais, dans cette famille, il y a les bombardiers et les chasseurs. Deux classes de sous-mariniers assez distinctes.

Les bombardiers, ce sont les équipages des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques, du type *le Redoutable*. Les chasseurs, ce sont les équipages des sous-marins nucléaires d'attaque, du type le *Rubis*. Certes, un même sous-marinier passe, durant sa carrière, d'une catégorie à l'autre. Mais ses aller et retour, d'un modèle de bateau à l'autre, ne lui évitent pas de devoir faire montre de qualités professionnelles différentes et, peut-être, antinomiques selon son affectation.

Véritables cathédrales sous-marines, avec leurs orgues qui crachent le feu de l'apocalypse, les sous-marins nucléaires lance-missiles (SNLE) sont assimilés à des bombardiers qui largueraient leurs charges explosives sur les villes adverses. A cette différence près que le SNLE demeure à distance respectueuse du territoire ennemi, et qu'il sert de plate-forme, dissimulée sous l'eau, pour le lancement de missiles balistiques porteurs de la charge de destruction. Au contraire, le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) est un chasseur qui bat la campagne, de long en large, poursuivant son gibier, qui est, en la circonstance, un bâtiment de surface ou un autre sous-marin. A défaut d'être comparé à un chasseur, le SNA se comporte comme un chien courant qui s'enorgueillirait de lever sa proie.

L'avaleur de milles nautiques

Deux missions radicalement différentes. Deux sous-mariniers, aussi. Un peu comme dans l'armée de l'air, où le pilote de bombardement déploie des qualités différentes de celles qui caractérisent le pilote de chasse ou le pilote de transport.

Le SNLE bombardier, en immersion, se cache dès qu'on le mine de l'approcher. Il fuit devant les curieux. Constamment à la recherche du coin tranquille, prêt à se poser sur les fonds qui lui sont accessibles, en quasi-immobilité permanente, pour mieux se dissimuler encore, le SNLE est une sentinelle qui veille, retenant son souffle, réduisant ses bruits, limitant ses indiscrétions. Il attend l'ordre de tirer. A bord de cette cité engloutie, la vie peut paraître monotone, même si elle y est devenue confortable par rapport à celles des sous-marins d'antan.

En revanche, le SNA chasseur ne fuit pas le contact. Il le recherche, et le provoque, en se gardant d'être lui-même trop indiscret pour ne pas éveiller l'attention de sa cible éventuelle. Il mord, il frappe. Il prend l'initiative. Il furète en tous sens et avale les milles nautiques. Il est, entre autres, le principal danger pour le SNLE en patrouille et, naturellement, pour les navires de surface, militaires ou commerciaux, contre lesquels il lance ses torpilles ou ses missiles. C'est un guerrier, à la différence du SNLE, qui fuit le combat.

On comprend dès lors pourquoi le commandement de la « sous-marinade » tient tant à ce que le « pacha » d'un SNLE ait d'abord été le « pacha » d'un SNA. L'homme qui a appris à chasser est probablement bien placé pour savoir comment on pourrait le prendre et comment on échappe au piège. Cette règle ne fut pas observée en France dès le début de l'aventure nucléaire. Elle l'est aujourd'hui, à la satisfaction des intéressés.

Car la particularité de la « sous-marinade » française est de s'être progressivement édifiée autour des SNLE, d'abord, qui avaient la priorité politique, et ultérieurement avec les SNA, qui ont suivi, des années après, dans la panoplie nationale. Particularité française : les autres marines nucléaires dans le monde ont, en effet, mené les deux programmes de front, et certaines, comme en Grande-Bretagne, ont privilégié le SNA.

En 1986, trois mille cinq cents sous-mariniers français sont des bombardiers, qui servent au sein de la Force océanique stratégique réunissant six sous-marins nucléaires lance-missiles (*le Redoutable*, *le Terrible*, *le Foudroyant*, *l'Indomptable*, *le Tonnant* et *l'Inflexible*). Deux mille cinq cents autres servent dans les unités d'attaque, dont sont à propulsion classique (*Agosta*, *Bévéziers*, *La Praya*, *Ouessant*, *Daphné*, *Diane*, *Doris*, *Flore*, *Galatée*, *Junon*, *Vénus*, *Psyché* et *Sirène*) et les deux derniers-nés (le *Rubis* et le *Saphir*) à propulsion nucléaire.

Dans ce petit monde de la « sous-marinade », les bateaux tournent avec la régularité d'un métronome. A deux équipages par sous-marin, qui se relaient. En quinze ans, seules deux patrouilles de SNLE ont dû être suspendues durant quelques heures, et encore ne s'agissait-il pas d'ennuis techniques. C'est désormais la routine, grâce à l'expérience accumulée de générations de marins, en France, qui démontrent qu'une marine ne se construit pas en un jour si elle ne risque de vite se défaire. ■

PRINTEMPS ÉTÉ
AIR HAVAS
BAS LES PRIX!

Tunis _____ à partir de 1 275 F*
Athènes _____ à partir de 1 650 F*
Istambul _____ à partir de 1 990 F*
New York _____ à partir de 2 200 F*
Montréal _____ à partir de 2 350 F*
San Francisco _____ à partir de 3 800 F*

*Tarif A.R. pour un séjour minimum de 7 jours. New York : Vols à dates limitées - Conditions générales dans le catalogue Air Havas. En vente chez tous Voyages - 66, avenue d'Alésia, 75014 PARIS - Tél. : 45 42 21 25 et dans les 260 agences Havas Voyages.

HAVAS VOYAGES Lic. 596

l'enquête

UN TUEUR NOMMÉ SAPHIR

Pour la première fois dans l'histoire de la «sous-marinade», voilà un sous-marin qui peut aller plus vite, en plongée, que le bâtiment de surface qu'il veut traquer. C'est un attaquant, qui fonce sur l'ennemi seul ou en meute.

ENTRE eux, ils l'appellent *« la bête »*, comme il s'agissait d'un animal familier pour lequel on se prend d'affection. Allez savoir pourquoi cette *« bête »* de 2 700 tonnes de métal, bourrée d'électronique et produisant de l'énergie nucléaire pour chaque tour de son unique hélice, fait tous séduits, du moussaillon au capitaine. Aucun signe distinctif à l'extérieur : ni chiffres ni nom de baptême. Une longue masse noire anonyme. Avec son mufle effilé qui éventre la mer. Avec son revêtement qui dissimule des armes redoutables. Avec ses oreilles qui traînent sous la mer et qui lui permettent, ensuite, d'aller renifler le moindre intrus. Elle est presque aveugle, la « bête », mais on lui chante : elle a l'ouïe fine grâce à ses « musiciens » à bord, qui écoutent et identifient chaque bruit dans l'eau, depuis le chuintement des bancs de poissons jusqu'aux soupirs des dauphins amoureux en passant par le ronronnement des navires à proximité.

Cette « bête », c'est le *Saphir*, le deuxième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) en service dans la marine nationale. Avec son aîné, le *Rubis*, qui navigue les océans depuis trois ans et demi, le *Saphir* a pris Toulon comme port d'attache : depuis juillet 1984, il fait partie de la panoplie – *sa « boîte à outils »*, explique-t-il pour signifier qu'elle est composée de nombreux ustensiles aux usages multiples – mise à la disposition du vice-amiral d'escadre Cagliardi, qui commande en chef les opérations en Méditerranée aux ordres du gouvernement.

Dans cette boîte à outils, il y a un peu de tout. Deux porte-avions, bien sûr, le *Foch* et le *Clemenceau*. Leurs navires d'escorte lance-missiles. Des avions de patrouille maritime qui, parfois, s'évadent loin des mers pour les étendues désertiques du Tchad, où ils volent au secours d'un allié de la France partiellement avalé par l'armée libyenne. Mais, surtout, il y a aussi deux chiens de chasse fringants, agressifs, infatigables, prêts à bondir et à mordre. Deux fauves, le *Rubis* et le *Saphir*, qui seront rejoints, dans quinze mois, par un troisième, le *Casabianca*, et par un quatrième, l'*Emeraude*, en 1988.

Un faux air du comédien Gérard Blain qui aurait dans les trente-neuf ans. Amateur de voile, un point d'avoir participé à de grandes courses internationales. Le capitaine de frégate Yves Lagane, qui commande le *Saphir* depuis avril 1985, est conscient de la valeur du cadeau qu'on lui a fait : 3 milliards de francs entre ses mains, un équipage de soixante-huit hommes (dont seulement huit officiers), qui ne ménage pas sa peine à l'occasion de patrouilles en mer d'une durée, variable, de huit à dix semaines.

A bord, rien de comparable avec les sous-marins à propulsion diesel-électrique. Le SNA n'est pas ce « huis clos » étouffant, bruyant et monotone. Plus de « banette chaude », même couchette qu'il fallait partager. De l'eau douce presque à volonté et des sanitaires confortables. Un boulanger et même un pâtissier, avec des chambres froides et des aliments surcongelés qui pourraient permettre de tenir jusqu'à soixante jours d'affilée, en plongée.

A la différence du sous-marin nucléaire lance-missiles, du type le *Redoutable*, qui évolue avec la lenteur majestueuse d'un pachyderme, le SNA est un chasseur. Filant 25 nœuds en plongée et 15 en surface (soit, respectivement, l'équivalent de 47 et de 28 kilomètres à l'heure), le SNA se meut comme un poisson dans l'eau à des immersions de sécurité de 300 mètres de profondeur. Pour la première fois dans l'histoire de la « sous-marinade », voilà un sous-marin qui peut aller plus vite, en plongée, que le bâtiment de surface qu'il veut traquer. Pour la première fois, aussi, voilà un sous-marin autonome qui n'a pas besoin de faire régulièrement surface pour aller respirer un bon bol d'air et refaire ses forces, au risque d'être indiscret.

« Ce n'est plus la mine d'antan », dit le capitaine du vaisseau Foillard, qui commande l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée et qui sait de quoi il parle puisqu'il fut le premier commandant du premier SNA, le *Rubis*, chargé de le mettre au point. *« C'est un attaquant. C'est un chien de chasse qui ne se poste pas à l'affût, comme autrefois les sous-marins diesel, mais qui fonce sus à l'ennemi, seul ou en meute. Il l'a bien vu devant les Malouines, en 1982, lorsque le sous-marin britannique* Conqueror, *en coulant sur ordre le croiseur argentin* Belgrano, *a vidé l'océan de toute présence navale hostile. »*

Avec ses missiles SM-39 anti-surface, ses torpilles anti-sous-marines, avec ses sonars d'écoute très basses fréquences qui lui permettent d'entendre un bateau à une centaine de kilomètres à la ronde, le SNA est un chien hargneux et endurant.

« On l'imaginait un départ comme l'attaquant par excellence de tout ce qui se meut à la surface de l'eau, confie le commandant Lagane. *Au fil du temps et, surtout, au fil de notre propre expérience, on a découvert comment devait aussi la principale menace pour les sous-marins nucléaires lance-missiles et les autres SNA dans le monde. »* A croire que les sous-mariniers français ont dû tout apprendre par eux-mêmes, sans pouvoir compter sur les connaissances déjà acquises par les Américains, qu'ils ont été surpris, agréablement de leur point de vue, par les performances ou les qualités atteintes par leurs nouveaux SNA.

Du cap Horn à Madagascar

C'est un pion qui se promène en toute liberté sur l'échiquier mondial. Du jamais vu, fait de sous-mariner, tant on était peu habitué à une telle mobilité avec les prédécesseurs au diesel. Lui se souvient de l'odyssée, l'an dernier, du *Rubis*, qui disparut, un jour, au large de Toulon pour faire surface, après un mois de plongée, devant Nouméa. Ce don d'ubiquité permet toutes les audaces, toutes les « gesticulations » politiques, comme aiment à le dire les marins lorsqu'ils veulent évoquer une « démonstration » navales du temps de la canonnière destinées à impressionner.

On le croit ici, il est déjà là-bas. On le croit là-bas, il est encore ici. A faire des ronds dans l'eau, dans l'attente de la proie qu'il suit, qu'il « marque » étroitement ou devant laquelle il caracole avant de lui donner l'estocade finale. Un seul exemple : avec une soixante jours d'autonomie, le *Saphir* peut patrouiller durant une vingtaine de jours du cap Horn à Madagascar, en s'y rendant et en en revenant à 15 nœuds environ.

Les yeux rivés devant des cadrans ou des indicateurs de bord dans un centre des opérations aussi propre qu'une clinique, l'équipage tend l'oreille au moindre bruit. Les « musiciens », casques sur la tête, ont appris à reconnaître le danger à l'ouïe, avant même que les analyseurs de fréquences ne viennent confirmer leur interprétation des bruits ainsi captés. L'océan n'est pas ce monde du silence si complaisamment décrit. Au contraire. Aveugle, le SNA n'est pas sourd et, bien souvent, il entend la menace qui approche, avant d'être lui-même détecté.

Pour autant, malgré ses qualités, le *Saphir*, comme ses deux jumeaux, n'est pas encore cet outil qui répondrait, instantanément et en toute discrétion, aux vœux du haut commandement. Sans être muet, il n'est pas doué pour la parole. Il lui manque de quoi dialoguer en permanence avec les « donneurs » d'ordres. Il lui manque les « gadgets » des SNA américains, ces équipements qui servent, à bord, de relais aux satellites de transmissions et qui instaurent entre le sous-marin et son PC à terre, via l'espace, une communication de tous les instants. Grâce à ce réseau spatial, le commandant d'un SNA ne perd jamais le contact avec son gouvernement qui le conduit, ainsi, rênes courtes. A la manière du *Conqueror*, tenu littéralement en laisse, aux Malouines, par le premier ministre britannique, à Londres, qui usait de satellites américains loués pour l'occasion. Il faudra que la France s'arme de patience avant d'y arriver : dans six ou sept ans, peut-être, lorsque le système national Syracuse-2 fonctionnera, au prix de 8 milliards de francs. ■

Le «club» de la Méditerranée

Boudée par ses alliés européens de la Méditerranée. Prise au sérieux par les Américains qui déploient, dans cette partie du monde, leur formidable VIe flotte. La marine nationale, elle, a choisi le vice-amiral d'escadre Gagliardi, préfet maritime de Toulon et commandant en chef en Méditerranée, doit sans doute grâce à sa double décision d'avoir introduit ses porte-avions et ses sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) dans le bassin méditerranéen.

« Depuis, explique-t-il, *la France est arrivée de plain-pied dans un club très fermé des pays dont les marines sont capables de mettre en œuvre de véritables porte-avions, dispose d'un de catapultes à vapeur, un instrument rare pour des sous-marins nucléaires d'attaque, qui ne soient pas, comme leurs ancêtres à propulsion Diesel, des engins mécaniques servant de sous-marins à l'entraînement des navires de surface. Et ce club très fermé ne comprend, à l'heure actuelle, que deux puissances : les Etats-Unis et la France. »*

Sous-entendu : ni la Grande-Bretagne, ni l'Union soviétique ne font partie de ce club parce que ni l'une, ni l'autre ne possèdent de vrais porte-avions mais, seulement, des plates-formes ou des croiseurs à pont continu pour accueillir des hélicoptères ou des avions de combat à décollage et atterrissage vertical.

Dans cette Méditerranée, l'amiral Gagliardi la connaît dans le moindre de ses recoins, depuis quarante ans qu'il la sillonne. *« C'est fait des millénaires qu'il s'y passe. A chaque instant, toujours quelque chose,* dit-il, *comme dans les galeries Lafayette. Il y a des partenaires en Europe* (allusion au fait que la coopération nucléaire y a reçu des positions en décourageant tout velléités d'agression de part et d'autre de l'Elbe), *mais il n'en existe pas en Méditerranée où l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud sont imbriqués avec des risques d'affrontements économiques, militaires, religieux, démographiques et autres, comme autant de casus belli. »*

Voie d'échanges. Enjeu d'influences. Espace de manœuvre. La Méditerranée est tout cela à la fois. Les marines s'y côtoient et parfois, le canon tonne. *« Au lendemain du dernier affrontement américano-libyen,* observe l'amiral Gagliardi, *on a compté jusqu'à 200 000 tonnes de bâtiments américains en Méditerranée, avec le fer de lance de la VIe flotte autour de ses trois porte-avions. »*

C'est sensiblement deux fois le tonnage global de la marine nationale et cinq fois celui de l'escadre française de Méditerranée.

Pour éviter que la situation dégénère en des paroxysmes de violence incontrôlables et que la région fonctionne un peu comme Beyrouth, l'amiral Gagliardi se définit lui-même comme un *« ajusteur qui raboterait les crises »*. Avec une *« boîte à outils »* maniée de tous ses bâtiments de guerre qui lui permettent de voir venir, il donnerait au président de la République et au gouvernement un délai supplémentaire de réflexion, le temps d'évaluer la menace, de prendre la mesure de la crise et d'engager, si besoin était, les hostilités, tout en ayant pu les empêcher ou les limiter à de simples incidents. *« Pour cela,* dit-il encore, *il faut que l'outil, dont je suis le dépositaire et qui a coûté cher aux contribuables, soit maintenu en état, le plus affûté possible. »*

Le SNA est, dans cette perspective, l'un des outils les mieux adaptés, sans doute sûr, le porte-avions. Rapide et discret, il peut être omniprésent : un pied dans la mer, un autre dans l'océan... Tel jour, le SNA travaille avec « les gondoliers », comme on a surnommé les équipages de l'escadre de la Méditerranée, et le jour suivant, le même SNA sera avec *« les loups »*, comme on a baptisé les équipages de l'escadre de l'Atlantique.

Seulement, voilà : un jour arrive où la gymnastique du SNA devient impossible, malgré toutes les bonnes volontés, et où il faudra jouer serré, dans les états-majors, pour tenir la barre.

Les mois qui viennent seront, de ce point de vue, parmi les plus difficiles. Le premier SNA de la série, le *Rubis*, sera bientôt rénové et, durant les quinze mois prochains, le second, le *Saphir*, marraine l'unique SNA français en service, assure l'attente du troisième, le *Casabianca*, actuellement en essais. Un seul pion pour deux théâtres d'opérations éventuels. On peut tenter d'augmenter la durée des patrouilles, exiger davantage des deux équipages – le « rouge » et le « bleu » – qui arment chaque sous-marin pour en tirer le maximum à raison de deux cents cinquante jours en mer par an. Il est un moment où les contrôleurs de gestion vous dit leur dernier mot. *« On sera limite »*, conviennent les marins qui n'espèrent pas moins de sept à huit SNA, au total, pour pouvoir en aligner trois dans le cycle opérationnel d'une escadrille, quand les autres sont en révision ou en rénovation.

L'ARMADA MONDIALE

	SNLE	SNA
France	6	2
Etats-Unis	37	90
Un. soviét. (1) .	115	76
Gde-Bretagne .	4	13
Chine pop.	1	3

(1) Les SNLE soviétiques lancent des missiles balistiques et des missiles aérodynamiques (qui sont les seuls que l'on est autorisé d'appeler aujourd'hui missiles de croisière)
(Extraits de *Flottes de combat 1986*, de Jean Labayle-Couhat, aux Editions maritimes et d'outre-mer).

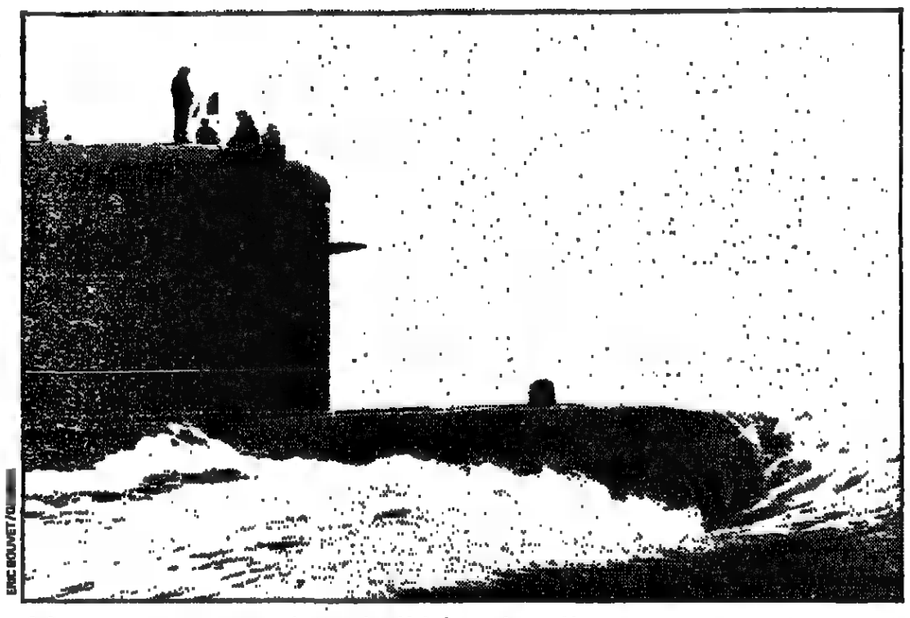

ERIC ROUHET/GAMMA

Grâce à sa pointe de vitesse, le SNA (nucléaire) transite rapidement de sa base jusqu'à sa zone de patrouille : il peut y rester en plongée entre deux semaines et un mois d'affilée, selon les endroits, pendant une moyenne de quarante-cinq jours. En revanche, le SMD (Diesel électrique), beaucoup plus lent, ne peut s'aventurer aussi loin et il ne peut durer aussi longtemps sur son lieu de patrouille.

MARCHE ET MARGE DE MANŒUVRE

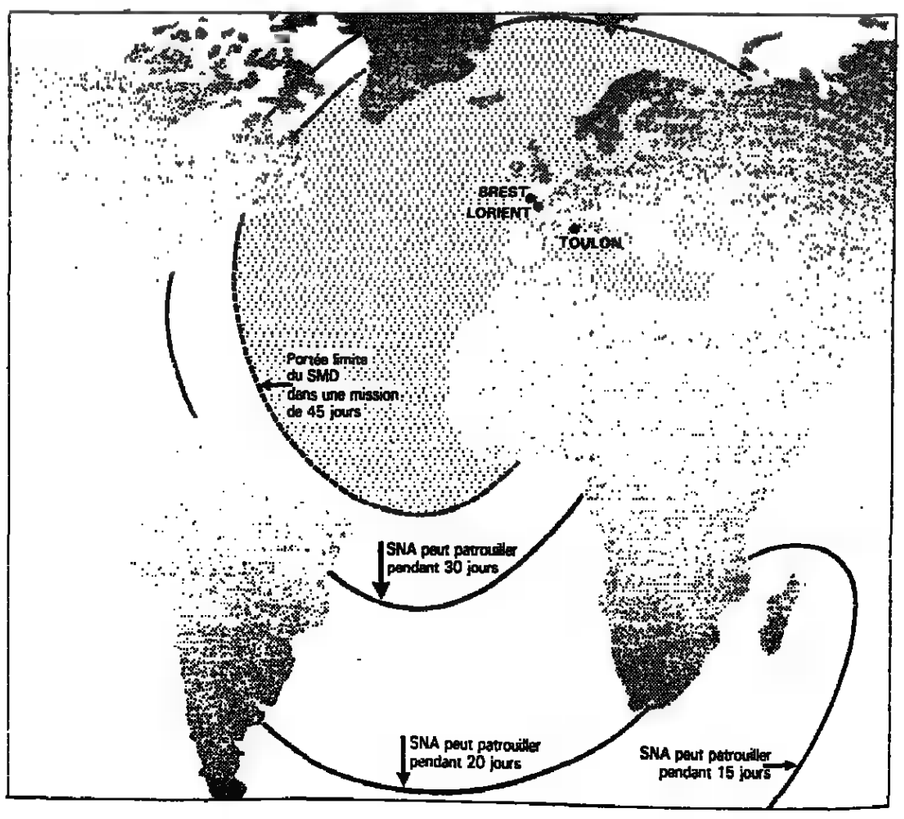

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

l'enquête

«PENSONS A TOI... STOP...»

Une fois par semaine, chaque membre de l'équipage d'un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques a le droit de recevoir un télégramme de vingt mots de sa famille. Message à sens unique : le sous-marin, qui doit demeurer discret, n'envoie, en retour, aucun accusé de réception.

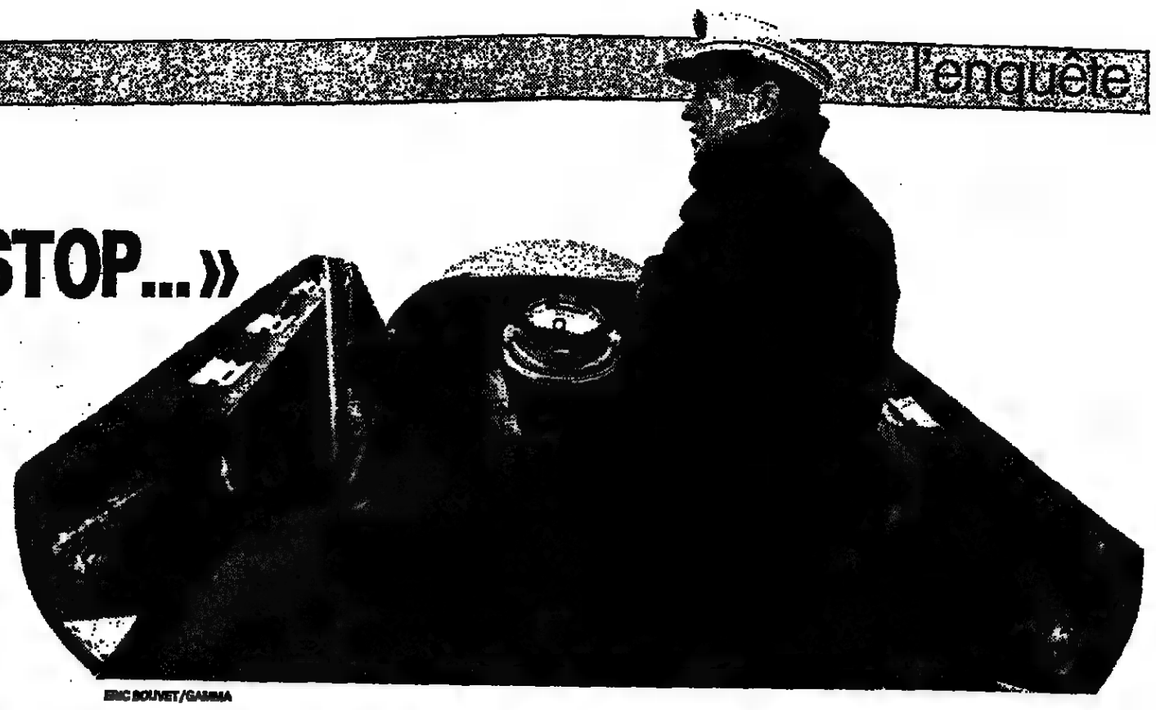

ERIC BOUVET/GAMMA

SOIXANTE-DIX jours sous les mers pour cent trente hommes. Mille sept cents heures dans la clandestinité la plus hermétique et la plus monacale qui soit : un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques (SNLE) en patrouille, sans aucune escale à la différence du sous-marin nucléaire d'attaque qui, lui, peut interrompre sa mission à tout moment. Mais surtout, à bord, l'apocalypse nucléaire : l'équivalent de huit cents bombes à la puissance de celle qui détruisit, en août 1945, Hiroshima.

A la fin de cette année, il y aura quinze ans que le premier des six SNLE français, *le Redoutable*, a ainsi quitté pour la première fois son port d'attache de Brest pour assurer la première patrouille nucléaire de la dissuasion nationale. Quinze ans déjà. Depuis, quelque part dans les abysses, trois SNLE accomplissent en permanence la même mission, tandis que les trois autres de la panoplie française sont remis en condition, révisés ou modernisés en attendant de prendre la relève. De ces bâtiments on dit qu'ils sont la *« pointe de diamant »* de la dissuasion, pour reprendre le mot de M. François Mitterrand.

On les a comparés, tour à tour, à des requins d'acier, à des cigares ou à de véritables croiseurs sous-marins tant leur masse (environ 9 000 tonnes en plongée) impressionne. Imaginez plutôt un immeuble de trois étages de haut, soigneusement conditionné, qui chercherait à se dissimuler sous l'eau, fuyant tout voisinage et étouffant le plus possible les bruits de la vie à son bord. De sa discrétion et de son silence dépend la survie de ses habitants. De sa capacité à survivre dans un univers sous-marin hostile, qui lui tend des pièges, dépend la défense d'une lointaine patrie, à des milliers de kilomètres de lui. Tapi au fond des océans qui sont, encore, la plus mystérieuse et la plus impénétrable des cachettes, le SNLE braque ses missiles sur des cibles en territoire adverse, qui lui ont été désignées directement par le chef de l'Etat et le gouvernement.

Dans les étages vit une population de volontaires, souvent très jeunes et, en tout cas, exclusivement masculine. Cent trente hommes dont le regard ne va jamais jusqu'à l'infini mais bute, au contraire, contre des tuyaux, des consoles, des manettes, des échelles et d'étroites coursives au point qu'on y perd l'habitude d'apprécier les distances et qu'il leur est conseillé de laisser à d'autres le soin de conduire leur propre voiture lorsqu'ils rentrent chez eux. Cent trente hommes qui vivent, en quelque sorte, à côté d'une centrale nucléaire aux dimensions réduites et tous usages, depuis la propulsion du SNLE jusqu'à la production de son électricité en passant par les conditionnements internes.

Comme à l'usine, on a fixé des règles de vie : on y travaille en quarts de quatre heures par jour, dont un quart de jour et un quart de nuit pour chaque homme de l'équipage, soit huit heures de travail quotidien. Les uns veillent au maintien en état des missiles. Les autres s'occupent de la propulsion nucléaire. Certains encore sont au poste central de navigation et au pilotage du SNLE. D'autres enfin s'affairent à préparer les agréments quotidiens de la vie de sous-marinier.

Le refuge, c'est-à-dire l'isolement dont chacun a besoin, c'est la couchette, le seul endroit du bateau que l'on peut individualiser à sa guise. Des cabines individuelles pour la plupart des officiers. Des cabines collectives, à trois ou quatre couchettes superposées comme dans les trains, pour le reste de l'équipage. Derrière le rideau tiré, chaque sous-marinier retrouve un peu son chez-soi. Des problèmes de cohabitation, il en existe, naturellement, mais le médecin du bord et la discipline du commandant aidant, les patrouilles du SNLE sont de ce point de vue-là plus calmes qu'on ne l'imagine dès lors qu'elles réunissent des équipages de volontaires et entraînés.

Avec le repos, les repas occupent une part notable du temps libre de chacun. *« On mange très bien à bord des SNLE »*, dit le capitaine de vaisseau Lacaille, qui commande la base de Brest après avoir commandé un SNLE à la mer. Les anciens se souviennent même qu'on y grossit beaucoup. Depuis, à l'expérience, on a diététisé les menus et on a encouragé les équipages à s'adonner à des sports comme le home trainer, la course sur un tapis roulant ou la gymnastique, dont la pratique n'exige pas de place. Mais les traditions culinaires de la marine nationale demeurent, et les cuisiniers du bord, le boulanger ou le pâtissier font assaut d'innovations gastronomiques dans une salle à manger, le mess, qui reste l'épicentre de la vie à bord.

Cette cafétéria est aussi la salle où l'équipage peut se retrouver pour des loisirs collectifs, lorsque l'un ou l'autre des sous-mariniers ne cherche pas à s'isoler pour travailler à sa propre promotion professionnelle en préparant des examens.

Bibliothèque bien sûr, on s'en doute, de nombreux livres policiers, bandes dessinées ou ouvrages d'évasion. Cinéma en circuit fermé, avec au programme des films commerciaux sur cassettes vidéo, des feuilletons télévisés, des émissions théâtrales pré-enregistrées. Des jeux radiophoniques ou télévisés. La radio du bord diffuse des programmes de musique classique ou des variétés, sans compter un bulletin quotidien d'informations plus ou moins sélectionnées et passées au crible de la marine depuis ses services parisiens. Des concours de cartes, de mots croisés, d'échecs ou de dominos. *« C'est étonnant de voir tout ce que les sous-mariniers sont capables de faire à bord,* dit encore le commandant Lacaille. *Tapisserie, peinture, modélisme, tricot. On a même droit ensuite à l'exposition des œuvres. »*

On est loin de cette vie spartiate des équipages de sous-marins classiques, à propulsion diesel-électrique, qui souffrent de la promiscuité, du bruit, de la chaleur et même du manque d'hygiène. Mais les qualités des anciens mariniers sont demeurées les mêmes en dépit des progrès technologiques, à savoir leur rapidité d'adaptation, leur sociabilité, leur rigueur professionnelle et jusqu'à leur nécessaire stabilité émotionnelle.

Une fois par semaine, histoire d'entretenir le moral, chaque membre de l'équipage a le droit de recevoir un télégramme de vingt mots de sa famille. Message capté par le sous-marin. On y apprend les derniers faits et gestes de ceux qui sont restés à terre. Message à sens unique : le sous-marin, qui doit demeurer discret, n'envoie, en retour, aucun accusé de réception.

Ce sont, en définitive, les familles qui ont le plus à se plaindre. Le sous-marinier en patrouille est protégé du monde extérieur, comme dans une bulle où les soucis ne parviennent qu'assourdis ou pas. C'est au point qu'il lui arrive parfois d'appréhender le retour au port. *« Il me faut huit jours pour me réadapter,* dit un officier marinier. *En surface, ils ont des soucis qui nous paraissent étrangers ou lointains. »* Préoccupations de tous les jours : difficultés scolaires des enfants, démarches administratives en tout genre qui usent, ennuis financiers, querelles de voisinage, problèmes professionnels. A sa façon, le sous-marinier y échappe et, quand elle est capable d'une certaine autonomie, sa famille apprend à se passer de lui, à vivre sans lui, finalement, à trancher pour lui.

Les mésaventures les plus graves commencent lorsque les familles, et en particulier l'épouse, restée seule, sur le quai, ne savent pas se débrouiller durant une aussi longue absence. Mille anecdotes circulent dans le monde clos de la « sous-marinade ». La marine nationale a dû s'organiser pour faire face aux cas les plus délicats. Par l'initiative personnelle, d'abord, qui est encouragée : les épouses les plus fragiles ou les moins socialement handicapées sont sollicitées d'apporter leur concours aux autres. Par l'assistante officielle, ensuite, d'une entraide aux familles dans la détresse : des assistantes sociales de la marine suivent les familles en difficulté. *« Il existe,* constate ce commandant marinier, *comme un véritable équipage à terre, soudé aux épouses qui réapprennent la vie commune. »*

La foudre des M-4

Le dernier-né des SNLE français, *l'Inflexible*, entré en service il y a maintenant une année, a, par rapport aux cinq autres qui l'ont précédé depuis décembre 1971, une particularité essentielle : celle de pouvoir lancer seize missiles M-4.

Du jour où ils ont pris conscience des caractéristiques de ce missile balistique mer-sol lorsqu'il serait déployé, les Soviétiques sont partis en campagne contre la force nationale de dissuasion et ils ont réclamé que l'arsenal nucléaire français soit comptabilisé dans les discussions Est-Ouest sur la limitation des armements stratégiques, au même titre que les panoplies américaine et britannique. C'est une façon comme une autre de reconnaître la crédibilité de ce système d'armes.

De conception entièrement nouvelle, le M-4 est un missile à trois étages, qui pèse 35 tonnes au total. A la différence du missile M-20, qui emporte une seule tête explosive d'une mégatonne (soit l'équivalent d'une cinquantaine de bombes comme celle d'Hiroshima) et qui est embarqué sur quatre SNLE aujourd'hui en service, le missile M-4 est dit à têtes multiples.

Chaque M-4 porte six têtes nucléaires à trajectoire indépendante. Leur largage est donc décalé dans le temps et dans l'espace pour retomber, suivant une séquence programmée à l'avance, sur une même cible, ou pour s'abattre, simultanément, sur plusieurs objectifs voisins à la fois. Chaque tête dispose de leurres, qui trompent la défense adverse, et le M-4 atteint des distances supérieures à 4 000 kilomètres après son tir.

A lui seul, *l'Inflexible* représente, par le nombre des charges explosives qu'il emporte dans ses flancs, une puissance de frappe nucléaire équivalente à l'ensemble de celle des cinq sous-marins qui l'ont précédé, et du plateau d'Albion, où sont enfouis des missiles stratégiques sol-sol de l'armée de l'air. C'est dire l'importance de la capacité de destruction qu'il véhicule aux ordres directs des autorités gouvernementales. A l'horizon 1992, quatre autres sous-marins existants, à l'exception du *Redoutable*, trop ancien, seront modernisés sur le modèle de *l'Inflexible* en attendant la conception d'un nouveau type de sous-marin stratégique qui est en cours de définition.

Le pari des techniciens français est, en effet, que, pour des années encore, au moins jusqu'à la fin de ce siècle, les sous-marins demeureront difficilement détectables et, donc, quasiment invulnérables. Un pari contesté par d'autres techniciens, qui, prétextant la nécessité pour la France de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, suggèrent que la dissuasion exercée par la « sous-marinade » nucléaire soit complétée par la mise en service de missiles semi-mobiles, comme le projet SX.

Débat difficile à trancher, qui, au demeurant, ne se pose pas seulement qu'en France. L'océan est vaste et les occasions de s'y dissimuler sont infinies. Il est plus aisé de cacher des SNLE dans le golfe de Gascogne que de tenter de dérober aux regards indiscrets des missiles SX en forêt de Clamart.

Pourra-t-on, un jour prochain, détecter des sous-marins depuis l'espace ? Il faudrait pouvoir associer les qualités des satellites (altitudes élevées dans un milieu vide) aux performances des nouveaux senseurs qu'on y installerait (laser, radiomètres passifs infrarouges ou à micro-ondes, radars à ouverture synthétique). Rien n'est moins sûr, cependant. Les satellites géostationnaires et les plates-formes habitées sont, en règle générale, trop loin de la terre pour une bonne observation des océans et, de leur côté, les satellites à basse altitude ne balayent pas suffisamment d'étendue maritime pour être efficaces en permanence. Quant aux nouveaux senseurs, leurs effets sont limités à la nécessité d'établir un compromis opérationnel entre leur finesse d'observation et leur altitude.

C'est en tenant compte de ces considérations que les techniciens ont donc proposé au gouvernement français, qui en a accepté le principe d'entreprendre la construction d'un sous-marin dit de nouvelle génération (NG) qui serait prêt en 1994.

Le projet concerne la mise en chantier d'un sous-marin de 13 000 tonnes environ, c'est-à-dire un bâtiment sensiblement plus gros que la série actuelle des *Redoutable* sans, pour autant, avoir la taille des sous-marins stratégiques américains ou soviétiques actuellement en service, tels l'*Ohio* (18 750 tonnes) ou le *Typhoon* (29 000 tonnes). Les performances du sous-marin NG (discrétion, profondeur, vitesse et armement) devraient être améliorées par rapport à celles de *l'Inflexible*.

Torpilles en l'air

A côté des torpilles classiques, comme la F-17, qui portent à environ 15 nautiques (soit 28 kilomètres) de distance contre les sous-marins adverses, des missiles antisurface SM-39, dits « à changement de milieu », arment les SNA français. Ils équipent aussi les sous-marins nucléaires lance-missiles.

Dérivé du missile surface-surface Exocet, le SM-39 est un engin constitué d'un missile aérien porteur de la charge explosive et lui-même encapsulé dans un véhicule sous-marin qui lui donne l'apparence d'une torpille lancée, comme les véritables torpilles, depuis les tubes à l'avant du SNA. Le véhicule sous-marin contenant le missile est une capsule étanche et résistante, qui est chassée du sous-marin par le tube lance- torpilles même par très forte mer. Il est ensuite guidé et propulsé jusqu'à son émergence de l'eau, c'est-à-dire jusqu'au tout début de la phase aérienne. A ce moment, en effet, la capsule est larguée et un missile aérien, le SM-39, en sort, qui se comporte comme n'importe quel missile antisurface de la famille Exocet. En particulier, le SM-39 suit une trajectoire au ras de l'eau (environ 50 mètres d'altitude) et, lorsqu'il approche de sa cible, il est automatiquement guidé sur elle par un autodirecteur électromagnétique actif.

La charge explosive est commandée par une fusée dite « d'impact » ou « de proximité », qui déclenche la destruction de la cible en surface. La portée du SM-39 est de l'ordre de 20 nautiques (soit environ 38 kilomètres). Chaque SNA peut emporter quatorze torpilles ou quatorze missiles, ou un panachage des deux.

AVEC MOTEUR, AVEC RÉACTEUR

Type de sous-marin	Mode de propulsion	Mission	Armement principal	Principe de l'espacement des charges multiples
SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins)	RÉACTEUR NUCLÉAIRE	DISSUASION	Missiles balistiques à charge nucléaire	800 km / 4 000 km
SNA (sous-marin nucléaire d'attaque)	RÉACTEUR NUCLÉAIRE	ATTAQUE	Torpilles et missiles à changement de milieu	Missile SM-39 à changement de milieu / Torpille filoguidée
SMD (sous-marin d'attaque-diesel-électrique)	MOTEUR DIESEL	ATTAQUE	Torpilles et missiles à changement de milieu	Missile SM-39 à changement de milieu / Torpille filoguidée

époque

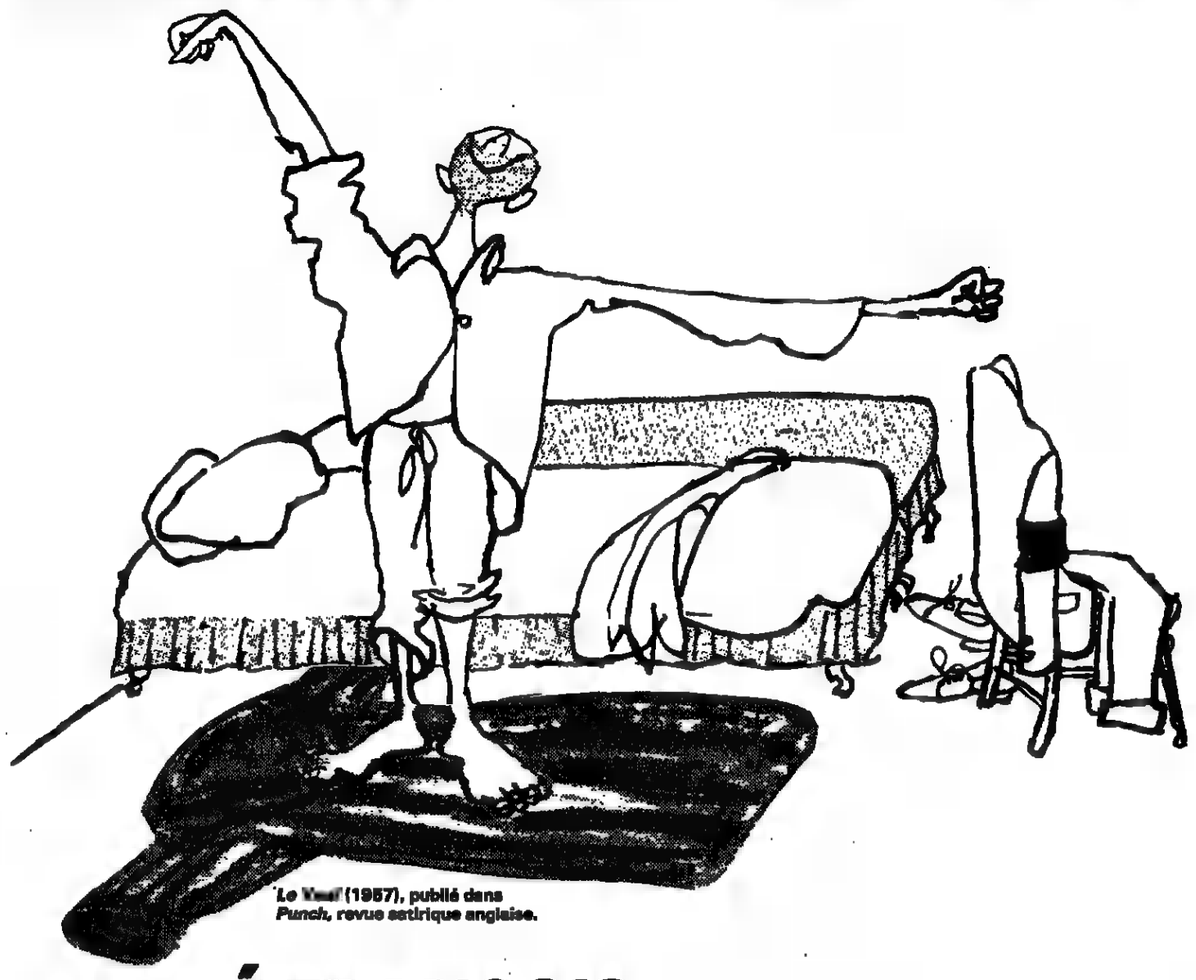

Le Veau (1957), publié dans *Punch*, revue satirique anglaise.

A Paris, en juin,
l'affiche s'affiche.
Accrochages publics dans les jardins
des Champs-Élysées,
à la gare Saint-Lazare,
dans les galeries.
Les grandes campagnes des années 70,
époque du renouveau
de la création publicitaire en France,
se rappellent au bon souvenir
des voyageurs de banlieue
tandis que Savignac,
le fameux, fait un tabac à la Seita.
Au même moment,
au palais du Tokyo,
rétrospective André François,
où l'on découvre les sources personnelles
d'inspiration d'un artiste
connu surtout pour son travail
de graphiste,
d'illustrateur et son esprit caustique.

ANDRÉ FRANÇOIS :
« Je ne suis jamais méchant, ce serait mal élevé »

Une vedette internationale de l'art graphique : André François. Intimement surréaliste, manipulateur d'objets, d'images et de mots.

André François attend au transporteur, dans son atelier au fond du jardin, à la campagne. Il numérote les toiles rangées pour la parade au Palais du Tokyo, déplace les lourdes boîtes à coïncidences. Les cheveux blancs de ses soixante-dix ans sont ceux d'un débardeur. Entre deux « soulèvements » d'œuvres, voix chaude et voilée, il raconte : « De 1942 à 1944, nous étions en Haute-Savoie. Nous marchions. Beaucoup. Un jour, une fermière me demande : quand c'est pas la guerre, M. François, que faites-vous ? Eh bien, je suis peintre et dessinateur. Oh, si c'est pas dommage, pas grand et fort comme vous êtes ! » *Grand et fort, infatigable, il a peint.*

« L'HISTOIRE commence à Paris, au début des années 30, à Montparnasse. Pourquoi avoir quitté la Hongrie, où vous êtes né ?

– Je suis parti... parce que j'avais trop d'oncles et de tantes. Quinze en tout... J'étais fasciné par Paris ; j'admirais beaucoup Cassandre, dont j'avais vu les affiches. A dix-sept ans, je suis d'abord allé un an aux Beaux-Arts de Budapest. Là, j'avais le pire des maîtres. Un jour, j'ai dessiné une bouteille de lait à côté d'un modèle qui était très maigre. Le professeur est entré en fureur : nous n'avons rien à faire ici de votre propagande socialiste ; il écumait.

– Ce sont vos débuts dans la satire sociale et politique ?

– C'était plutôt du sentimentalisme. De la politique par hasard. Comme la dernière grande gifle que j'ai reçue de mon père. J'avais déclaré que j'étais athée pour échapper à la messe ; en fait, ce matin-là, je voulais simplement aller à un match de foot.

– A Paris, vous êtes allé aux Beaux-Arts ?

– Non, j'ai travaillé chez Cassandre, qui avait créé sa propre agence. J'y ai appris l'exigence. Il n'était pas rare que l'on sorte une affiche dans la rue, l'été, après une nuit de travail, pour vérifier les couleurs à la lumière du jour ; parfois Cassandre faisait tout laver, et on recommençait.

» Une affiche, à l'époque, c'était une affaire. On l'attendait. On traversait la rue pour regarder la dernière-née. C'était l'événement culturel de la semaine comme l'est le cinéma aujourd'hui.

– On dit beaucoup, ces temps-ci, que la publicité est un art.

– Si c'était vraiment un art, ce ne serait pas grave. Ce serait même flatteur. Ce qui est grave, c'est de considérer la pub comme une science. Cette attitude lui rogne complètement les ailes. Tout est étude de marché. En fait, il y a de moins en moins d'art. Tout juste des artifices. A force, elle finit par devenir inefficace. Les clips sont des petits films très astucieux, très malins : on voit une voiture s'envoler, faire des cabrioles. Et moi, je repense à ma chère 4 CV de Savignac avec un petit bonhomme assis, en l'air, sur quatre roues. Beaucoup plus frappant, je crois.

– Pourtant, les graphistes sont toujours présents. Savignac pour Citroën, récemment ; Villemot, qui se répète un peu, avec Orangina... Vous-même, pour le *Nouvel Observateur*, et l'an dernier, pour l'Afrique.

– Ce sont des exceptions. C'est très différent : l'agence a l'idée et vous demande un « coup de patte ». Tout ce que je déteste, le travail virtuose. Les deux mois les plus affreux de mon existence, je les ai passés à Hollywood. Contrat, arrivée à l'hôtel, M. François, « ready to perform », pour une chaîne de restaurants. Sur les deux mois, j'ai passé trois semaines à écrire le scénario imposé.

Ce que je voudrais, c'est le retour à l'inspiration.

– A la poésie, à l'idée ? A ces collages que vous n'avez cessé de pratiquer comme peintre, à ces aller et retour entre œuvre personnelle et travail de graphiste ?

– J'ai commencé à faire des affiches pour vivre. Je me suis piqué au jeu. J'ai essayé de les faire aussi bien que possible, et ça a marché trop bien !

– Vous avez fait des milliers de dessins.

– L'humour a commencé, c'est drôle, pendant la drôle de guerre. J'attendais d'être mobilisé. Or ma classe n'est jamais partie, pour cause d'armistice. C'est la guerre qui m'a empêché de faire mon service militaire.

– En France, on estime que votre humour est plutôt anglo-saxon...

– Et en Angleterre, je plaisais pour mon « esprit » français. Il est vrai que l'humour français est plus verbal que visuel. En fait, le Français est « spirituel ». Mais j'essaie de voir toujours aussi le tragique de l'existence. Sans tragique, il n'y a pas de véritable humour.

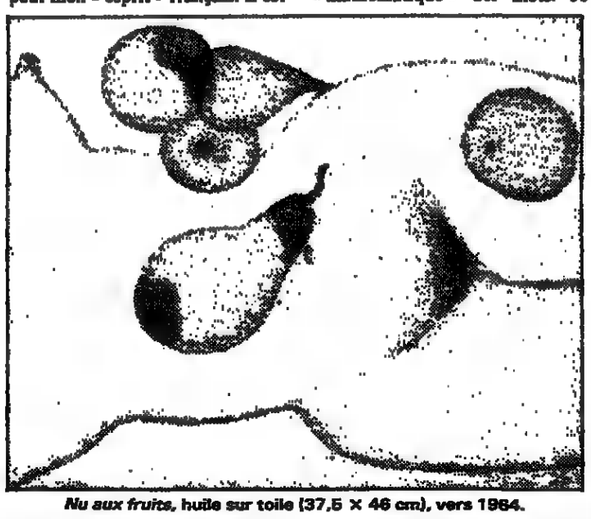

Nu aux fruits, huile sur toile (37,5 × 46 cm), vers 1964.

– Un tragique sans méchanceté. Féroce, mais tendre. Vous n'êtes jamais méchant ?

– Non, ce serait un pléonasme. La vie s'en charge suffisamment. Ce serait « mal élevé » comme disait, paraît-il, l'empereur François-Joseph de l'antisémitisme : « *Un manque d'éducation* »

– Nous sommes juste après la guerre, donc...

– Ma première affiche date de 1944 : un gala pour les prisonniers de guerre et les déportés. Mais c'était surtout la presse qui me faisait vivre. A la sortie de la guerre, on ne produisait rien ; il y avait pénurie de tout, sauf de journaux. Il s'en créait plusieurs par semaine. Ils avaient leur jour de réception ; on leur portait des dessins. Parfois, ils étaient pris.

» La publicité était plutôt en attente, en latence. Les livres aussi. Le premier que j'ai illustré était un Jacques Fataliste, à la demande d'Aragon.

– Et il y a eu Prévert...

– On compare souvent à tort que je fais à Queneau. J'aime beaucoup sa poésie mais moins sa « mathématique » des mots. Je me sens plus proche de Prévert. Pendant des mois, nous nous sommes vus toutes les semaines, pour un livre. Nous parlions. Il n'y avait jamais de feuille prêt. Il me disait : dessinez ; et je dessinais. Puis il a écrit. C'est devenu une sorte de pamphlet politique, les *Lettres* et *Baladar*, des îles où l'on découvre de l'or, que l'on transforme en presqu'îles... C'était en 1952 : on sortait de l'occupation allemande, il y avait le plan Marshall...

– Votre première publicité était pour les Galeries Lafayette.

– Je m'en souviens très bien : la semaine du blanc, puis celle de la dentelle. A l'époque, il y avait une saison de la dentelle !

– Par la suite, vous avez plutôt choisi des grandes causes et des campagnes culturelles.

– Il y a un moment, en effet, où je plaisais plus à l'UNESCO qu'aux pâtes Panzani de l'époque.

– C'est aussi un choix...

– Oui, je peux le dire assez précisément. En 1962, je préparais une exposition pour New-York. J'ai compris qu'il fallait que je donne la priorité à l'une ou l'autre activité. J'ai choisi la peinture, et j'ai continué à accepter des affiches, par goût.

– Votre succès d'illustrateur, votre notoriété d'affichiste au détriment, du moins en France, de votre travail de peintre et de sculpteur, semble vous donner un complexe que cette exposition aurait pour but de lever ?

– Oui, ça me fait râler. Si un peintre a de l'humour, on dit : c'est un humoriste qui fait de la peinture. Or l'art qu'on dit « pur » est parfois beaucoup plus « commercial » que l'art dit commercial ; l'art appliqué est, en fait, très rigoureux et doit respecter des contraintes strictes.

» Il s'agit de deux démarches opposées : pour faire une affiche ou une illustration, on part d'une commande très complexe que l'on réduit à l'essentiel. En peinture, c'est exactement l'opposé. C'est un sentiment, une forme simple que l'on enrichit, qui se développe. A un moment, la toile est terminée. Ensuite, on peut essayer de comprendre ce qu'elle signifie.

– Papillons, cadrans d'horloge, barreaux de chaise, plaques de tôle... Dans vos collages, vous guettez les rapprochements, les coïncidences...

– C'est l'objet qui commande. Un galet posé sur la feuille blanche, cette roue de charrette qui plus tard appellera le cheval. C'est comme si on le jetait dans l'eau, et qu'on observe les ronds.

– Vous aimez les surréalistes, vous les avez fréquentés ?

– Non pas vraiment. Plutôt que le surréalisme, je veux montrer la réalité intérieure.

Propos recueillis par
MICHÈLE CHAMPENOIS.

■ *André François*, œuvre graphique, peintures, dessins, décors de théâtre. Un livre abondamment illustré, 232 pages, Herscher, 180 F.

■ Exposition au palais du Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. Tous les jours sauf mardi. Jusqu'au 8 septembre.

Chez André François, le porte-plume redevient oiseau. Peintre, illustrateur, affichiste, poète-papillon, il a touché à tout avec bonheur. Le livre qui paraît chez Herscher et la grande rétrospective du palais de Tokyo soulignent ces rapprochements, ces travaux en correspondance étroite. Satiriste apprécié d'abord par des revues anglaises comme *Punch* et *Lilliput*, auteur de nombreuses couvertures pour le *New Yorker*, André François a conjugué l'humour pince-sans-rire et un trait cousin de celui d'un Ronald Searle, son ami, qui préfaça l'un de ses recueils sous le titre *The Biting Eye*, l'œil qui mord.

La même verve non conformiste et le sens du raccourci illuminent les affiches commerciales puis de plus en plus souvent culturelles ou humanitaires qu'il réalise dans les années 60.

EN VOITURE-POISSON

Dans l'impulsion de Roland Delpire, complice de longue date, il décline pour Citroën la suspension hydraulique de la DS en un naïf bestiaire éloquent : poisson-oiseau, poisson-ballon rouge, à une époque où nul n'imagine de parler voiture sans faire jaillir des monstres fantastiques au naturel.

En 1972, des moutons à cornes de papier journal font campagne pour *le Nouvel Observateur* en contrariété avec la racolage habituel.

Parallèlement à ce travail public qui lui assure une notoriété bientôt aussi grande en France qu'elle a pu l'être à l'étranger, André François dit *avoir donné la priorité à partir* des années 60 à son œuvre personnelle toute en glissements, en coq-à-l'âne, en jeux d'images, tendres ou désolées.

Mots pris au piège du dessin : cœur pensant si encombrant qu'il prend la place de l'homme ; ou cette femme qui couvre de son corps le regard et le cerveau de l'« art worker », obsédé. Plus tard, le calme revient : notre homme s'épanouit dans son environnement immédiat, accole, raboute des fragments de la réalité quotidienne, étend l'autoportrait à son entourage, l'atelier, le jardin, les enfants du dimanche dans les hautes herbes. C'est l'été.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

époque

AFFICHES ET GRAPHISTES

L'« affiche » à voir à Paris, actuellement, se trouve rue du Renard. Mur peint, publicité pour Gervais-Danone. La petite histoire retiendra que les fresques publicitaires avaient été sévèrement réglementées par une loi prise par le gouvernement de Vichy en 1943. La publicité et les murs ont de nouveau la parole...

SAVIGNAC : « Le savon sous la vache, pas au-dessus »

Pour Savignac, escrimeur de l'image concise, l'affiche doit d'abord et avant tout « faire de l'œil au public ».

Un dimanche après-midi, face à la mer à Trouville, où il est installé, ce jeune homme de soixante-dix-neuf ans a bien voulu, malgré son [illegible] du bavardage, se raconter.

« COMMENT le coureur cycliste que vous rêviez d'être s'est-il engagé dans la voie de l'affiche ?

— Oh ! vous savez, quand j'étais gosse, je n'avais aucune envie d'être quoi que ce soit. Je faisais du vélo, et j'aimais tellement ça que je dessinais des coureurs en pleine action d'après les caricatures qui paraissaient dans les journaux.

» Un beau jour, un grand champion est venu se joindre à notre groupe, au cours d'une séance d'entraînement. C'était à Longchamp. Nous, pour l'épater bien sûr, on poussait un peu sur le pédalier, mais lui très à l'aise avait les mains en haut du guidon. Il se promenait. Au bout de deux, trois tours, il a eu ce mot historique pour moi. Il a dit : *« C'est pas tout ça, les p'tits gars, il faut que je m'entraîne un peu. »* Il s'est ramassé sur sa selle et tout de suite, il a été un point à l'horizon *(rires)*. Un grand pan de mon ambition s'effondrait. Il ne me restait plus que le dessin.

— Le destin, en somme ?

— C'est un bien grand mot. J'ai débuté dans la vie à quinze ans et demi, en 1922, comme dessinateur-calqueur à la Compagnie des transports parisiens. Je passais les teintes. Cela a duré deux ans, et puis, au hasard d'une compression de personnel, je me suis retrouvé chez Lortac, un des pionniers du dessin animé publicitaire.

— Vous dessiniez enfin ?

— Pas exactement. Lortac m'avait engagé en dépit d'un curriculum vitae vraiment nul. Il voulait me faire faire du dessin animé. Or, aux premiers âges du dessin animé, on fabriquait des pantins, que l'on plaçait sur un décor devant la caméra en les agitant. Evidemment, Lortac s'est aperçu que je ne savais rien faire. Pour ne pas me mettre à la porte, et parce qu'il ne me payait pas cher, il m'a collé aux archives. Je classais les pantins, je les découpais.

Je suis tout de même monté en grade.

» Dans les films, il fallait reproduire manuellement le produit ou la publicité de ce produit. De temps en temps, c'était des affiches. La première affiche que j'ai reproduite était une affiche de Charles Loupot, puis je me suis fait la main sur Cassandre, Carlu et bien d'autres...

» Pourtant, le dessin animé ne me convenait pas du tout. Je n'avais ni la patience ni le don de raconter des histoires. Pour ne rien arranger, les effets burlesques des films de Lortac étaient rarement comiques ; mais c'était un excellent professeur, il vous montrait le contraire de ce qu'il fallait faire. D'autre part, en bon Auvergnat sans doute, je me révoltais contre la gratuité totale des scénarios du père Lortac. Ils n'avaient rien à voir avec le produit. Par contre, quand je me baladais dans la rue et que je voyais les affiches de Cassandre, de Colin ou de Francis Bernard, je me disais que c'était eux qui avaient raison. Ils ne perdaient pas leur temps à épauler sans arrêt, ils tiraient et faisaient mouche. Je trouvais cet esprit épatant. C'est une maladie qui depuis ne m'a jamais quitté.

— Et votre rencontre avec Cassandre ?

— C'était une journée particulièrement grise. J'étais au chômage. Dans toutes les maisons où je passais, on attendait toujours de moi autre chose que ce que je savais faire. A bout de ressources, j'ai décidé, puisque je l'admirais, d'aller le voir, comme ça, tout à trac. J'ai traversé tout Paris dans un état suicidaire.

» J'ai eu un coup de chance extraordinaire. Cassandre ne se rendait à l'Alliance graphique, dont il était le directeur artistique, que deux fois par semaine le mardi et le vendredi. C'était un mardi. Il m'a reçu, et je suis reparti avec la commande d'une affiche et d'un dépliant. Dans la même journée, je suis passé du désespoir à l'allégresse. Au bout de quelque temps, il m'a demandé de travailler chez lui le matin à Versailles. Inutile de dire que je n'ai pas hésité une [illegible]

» Avec lui, on suivait le cours supérieur, et en même temps il ne ressemblait à rien de connu. Il suffisait de le regarder au travail. On percevait très bien le cheminement de son esprit qui arrivait à la clarté, à la simplicité.

— Quand on pense au style Savignac, on dit « gag visuel ». Est-ce aussi une influence de Cassandre ?

Affiche Monsavon (1949).

— Je crois que j'ai vraiment trouvé mon chemin grâce à lui. Quand j'ai vu son « Dubo Dubon Dubonnet » (message publicitaire en trois parties montrant un personnage qui regarde la fameuse boisson, la goûte et se ressert), j'étais enchanté. Il mettait fin au règne du cubisme alors tout-puissant et récupérait le côté humain.

» Mais c'était encore trop long. L'idéal pour moi était justement de fondre ces trois images en une seule. Je voulais que les idées jouent entre elles au lieu que ce soit l'affiche qui joue avec elle-même. Autrement dit, l'affiche devait directement faire de l'œil au public. D'où le [illegible] au gag visuel qui me fournissait une unité indispensable. [illegible] m'a indiqué la direction au même titre d'ailleurs que les films muets des comiques américains.

» Chaplin, par exemple, cernait minutieusement le départ de chutes pour que les spectateurs aient bien la situation en tête. Et puis tout filait à toute vitesse. Cela avait d'autant plus de force que c'était toujours inattendu. La surprise est un élément formidable de la publicité.

— Et la vache Monsavon (1949) qui lance votre carrière. C'était aussi une surprise ?

— J'ai procédé comme aurait procédé Cassandre, par association. A partir du savon au lait, on pense à la vache et *vice versa*. A cette époque, les affichistes auraient mis le savon sur la vache, le tout bien assemblé par des artifices graphiques. J'ai pensé au contraire que c'était plus drôle de continuer le mouvement et de mettre le savon directement sous le pis de la vache. C'est après que j'ai compris que c'était stupide de montrer seulement le produit. Il valait mieux lui faire jouer un rôle comme un acteur.

— Finalement, c'est la technique que vous utiliserez pour « Vitasprro » ?

— Oui, j'ai pris le problème à contrepied. Au lieu de mettre en scène un type guéri par l'Aspirine, ce qui est invisible, il vaut cent fois mieux se servir d'un personnage douloureux qui ne supporte plus les bruits trépidants des voitures qui lui traversent le [illegible] Et puis, avec les deux mots « Vitasprro ». Il n'y a rien d'autre à ajouter, tout est déjà présent dans le visuel. J'adore ça, le style [illegible].

— Vous sentez-vous proche des campagnes publicitaires actuelles ?

— Leur manque d'esprit me déplaît. C'est de la matière bien photographiée. Vous connaissez le mot de Cocteau qui disait : *« Le premier homme qui a comparé une femme à une rose avait du génie, le second était un imbécile. »* Eh bien, de nos jours, c'est le second qui est reconnu. J'ai donc pris l'habitude de travailler [illegible] seul. En fait, vous [illegible] devant vous un vieux brontosaure qui fait un métier qui n'existe pas pour une espèce en voie de disparition. Au fond, je ne suis que Raymond Savignac. »

Propos recueillis par
BERTRAND RAISON

▶ *Savignac au musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, 75007. Jusqu'au 31 [illegible]*

Les années 70 entrent en gare

FRANCE-RAIL, la régie publicitaire des chemins de fer nationaux, célèbre à sa façon le mois de l'affiche. En suspendant une trentaine de panneaux de 4 m × 3 m au-dessus de la tête des cinq cent vingt-huit mille voyageurs qui circulent tous les jours dans le hall, elle a transformé la salle des pas perdus en une gigantesque galerie d'art... avec une sélection des campagnes les plus percutantes des années 70.

Eh oui, l'affiche contemporaine a une histoire, au même titre que celles des années 20 pieusement conservées dans nos archives. Cette opération pédagogique originale se propose donc de remettre en situation des images vieilles de quinze ans pour montrer combien, finalement, [illegible] ont marqués. Citons pêle-mêle le café Cinzano dans le trou des Halles, les moutons obéissants de la Woolmark, la vie en Levi's post-baba, le pneu robuste d'Uniroyal et les fruits sans bulles de Banga.

Ajoutez-y une bonne quinzaine d'interviews reproduisant les propos des concepteurs de l'époque sauvagement appelés des « créatifs » et vous aurez une idée du joyeux tableau qui attend l'abonné du rail. Une fois sur place, il suffit de lever le nez. Fort bien, mais pourquoi ces années 70 ? Tout simplement parce que c'est à ce moment-là que la publicité amorce un virage pour le moins tonique, celui qui va la faire passer de la réclame à la pub.

C'est le moment aussi où se crée l'agence type et son concept : la mirifique cellule créative formée par le directeur artistique et le rédacteur. Naturellement, Savignac et Villemot, aux yeux de ces jeunes loups, font figure d'ancêtres. Voilà comment Philippe Michel, actuel patron de CLM, explique l'extraordinaire vitalité de ces temps héroïques : *« Il faut remonter aux années 60 aux Etats-Unis pour trouver la source de cette convulsion qui nous a [illegible] fait [illegible] en l'air. C'est à ce moment que, [illegible] Dupuy, Pierre Barret m'a dit : « Je te nomme directeur de la création. » J'étais l'incompétent total, [illegible] c'était génial de mettre un incompétent à ce poste. J'ai tout foutu en l'air et ça a marché tout de suite. J'avais mis l'agence sur le budget Levi's. Dans un bureau, je tombe sur un croquis genre Hair, filles et garçons en jeans, allumés, avec Levi's écrit à la bombe. Dès que c'est sorti, boum, succès ! Ça tombait exactement à l'endroit où il fallait, c'était [illegible]. Cette véritable jubilation n'existait pas avant. [illegible] travaillions comme des artisans, pas des gourous. »*

Pour la petite histoire, confie Charles Petit, maître d'œuvre de cette rétrospective, le même groupe de jeunes en jeans a [illegible] une campagne suivante l'union de l'Armée du salut avec pour slogan : *« Imaginez un peu la vie en Levi's »*. Il faut croire que le propos était juste, puisque l'agence a obtenu par la suite le budget de l'Armée du salut. D'après les indiscrétions précieuses de Charles Petit, les pubs étaient moins « mode », mais plus [illegible].

La preuve, Uniroyal se payait le luxe pour ses pneumatiques de titrer : *« Si on ne veut pas se sentir à l'étroit, mieux vaut prendre des pneus larges. »* Une formule lapidaire qui était accompagnée d'une vue sur caveau. En 80, par contre, on rigole toujours, mais on ne joue pas avec les accidents, encore moins avec la mort... On fait plutôt dans la sociologie, on colle au look.

Toujours sceptique ? Eh bien, opposez [illegible] campagne Banga [illegible] à la campagne du même [illegible] 85. En 1973, [illegible] le jeu [illegible] sur les bulles ; en 1985, rien ne va plus. Le gosse qui sort de sa chambre tombe sur un crocodile et doit affronter toute une série d'épreuves avant d'atteindre la bouteille libératrice. Nous voici chez Spielberg.

A Saint-Lazare, le ton narquois des années 70 apporte donc un antidote à la culture spectaculaire des années 80. Une leçon de pub... qui se parcourt dans les deux sens, avec à l'aller des affiches en noir et blanc et au retour la couleur.

B. R.

rencontre

LE STYLE EMPEREUR

Il ne reste que la Lune où Napoléon n'ait pas laissé d'empreinte... Jean Tulard, historien spécialiste du petit Caporal, évalue, à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau musée à Fontainebleau, l'héritage de l'homme public et les attitudes qu'il a inspirées ou qu'il inspire encore.

Par Bernard Lefort

« L'ouverture au château de Fontainebleau d'un musée consacré à Napoléon Ier (*le Monde* du 12 juin), est-ce une « surprise » pour le spécialiste des études napoléoniennes ?

– Non puisqu'il s'agit des collections du prince Napoléon dont on avait annoncé l'acquisition par l'Etat français. Il était normal que celles-ci soient exposées. Mais il fallait trouver un lieu. Rueil-Malmaison, musée du Consulat n'était pas assez grand ; les Invalides n'appartiennent pas seulement à Napoléon, à Compiègne demeure le musée du Second Empire. Restait donc Fontainebleau, qui immortalise l'un des grands moments de l'épopée, lorsque Napoléon quitte ses soldats, embrasse le drapeau et prend la route de l'exil. Comme l'imagerie populaire a magnifié cet épisode des adieux, le cadre de Fontainebleau est de ce point de vue tout à fait adapté. Et ce musée permettra de mieux cerner un style Empire, imposant, à l'image du régime.

– Mais à part ce nouvel éclairage sur les richesses du style Empire, y a-t-il une « surprise » de Napoléon ?

– Napoléon, je le crois, est toujours d'actualité. Il suffit de lire les discours des hommes politiques pour y trouver des références. Je dirais même que Napoléon est plus d'actualité encore que la Révolution française, qu'il complète, et dont il est le gardien puisqu'il en consolide les conquêtes. Il faut souligner d'ailleurs que cette référence à Napoléon n'est pas seulement française, mais mondiale. Les guerres napoléoniennes, on ne l'a peut-être pas assez dit jusqu'ici, sont la première « guerre mondiale ». En effet, ce n'est pas seulement l'Europe qui est « touchée ».

« Au moment du Consulat une grande expédition est montée pour reconnaître l'Australie : il y aura aussi « un » Napoléon ». Dans les colonies hollandaises, Java devient française, un gouvernement est nommé ; de fait, le réseau routier actuel de l'Indonésie date de cette époque. Ajoutons que la Chine aura son commerce perturbé par le blocus continental imposé à la France. Il n'y a finalement guère que le Japon qui vive alors à l'écart de cette influence. Mais, lorsque l'on demande aujourd'hui aux Japonais de nommer l'homme de l'Occident le plus célèbre, Mac Arthur ne dissocie que de peu Napoléon. Il est vrai que la Lune où Napoléon n'ait pas laissé d'empreintes...

– Napoléon, c'est le code civil, la fondation de nouvelles institutions. Mais c'est aussi la légende. Comment expliquer la force de celle-ci ?

– Napoléon, c'est un dictateur, mais pas un tyran sanguinaire comme on le dit un peu trop vite parfois, mais un dictateur qui a le sens de la mise en scène. Il a su mettre en scène ses victoires, son gouvernement. On peut même considérer qu'il est l'inventeur de la propagande moderne. Il a compris l'importance du pouvoir de la presse, et l'utilisera comme un instrument à son service. Quand il remporte des victoires pendant la campagne d'Italie (pas toujours si éclatantes quand on les examine de près), il en rend compte dans les journaux qu'il a lui-même créés, comme le *Courrier de l'armée d'Italie*. Il va plus loin, il prend lui-même la plume et écrit : « *Bonaparte vole comme l'éclair et frappe comme la foudre.* » Très tôt il se compose un personnage. La légende n'est pas née à Sainte-Hélène, mais dès la campagne d'Italie, alors qu'il n'est pas encore au pouvoir. Ce qui le distingue d'autres généraux comme Pichegru, Dumouriez ou Lafayette, ce n'est pas le génie militaire (il n'est pas je crois un grand général) ; ses batailles, il les gagne plus comme un joueur de poker que comme un joueur d'échecs. Mais il sait ensuite exploiter la victoire et imposer son image.

COUVERTURE DE PIERRE FAUCHEUX POUR LA SYMPHONIE NAPOLÉON D'ANTHONY BURGESS, LE LIVRE DE POCHE (1978).

– La légende a-t-elle fait de Napoléon une figure « active » dans l'imaginaire politique ou historique français. De Gaulle par exemple...

– ... de Gaulle n'est que la continuation de Napoléon. Dans le mythe du sauveur j'ai essayé de montrer comment la bourgeoisie s'est inventé dans les moments difficiles des sauveurs. Une lignée de sauveurs qui comprend par exemple le général Boulanger (un échec, il se suicidera), mais aussi Pétain ou de Gaulle. Dans les périodes critiques, il y a toujours en France l'invention d'un homme que l'on porte au premier plan. Mais quand il a rempli son rôle, ou quand cela tourne mal, on fait souvent preuve d'une grande ingratitude à son égard...

– La légende « façonnée » est également relayée par la littérature, qui s'en nourrit...

– Napoléon, c'est le triomphe de la bourgeoisie, il est vrai, un peu poussé par les sans-culottes... Après Louis XVI, il y a en 1799 une espèce de vide. Et, comme on l'a dit, si « la Révolution a fondé une société, elle cherche un gouvernement ». L'Empire sera le gouvernement qui invente cette nouvelle société. Mais, précisément, l'imagerie napoléonienne n'est pas une imagerie bourgeoise. Au contraire, Napoléon, c'est le père du romantisme. Et il est tout à fait injuste de dire que pendant quinze ans, sous son règne, il n'y a aucun grand écrivain, et que les quelques noms qui ont été emprisonnés, comme Sade, à Charenton, ou exilés comme Mme de Staël. La littérature est peut-être médiocre, même sans Napoléon il n'y aurait pas eu les romantiques. On a même dit que Victor Hugo est profondément marqué par l'épopée ; que Balzac va jusqu'à écrire : « *Je ferais par la plume ce qu'il a commencé par l'épée* » ; on sait également que Vigny le met *en scène dans Servitude et grandeur militaires*. Bref, de Gérard de Nerval à Barbey d'Aurevilly, tous les grands écrivains ont été influencés par la légende napoléonienne.

– Est-ce pour cela que bien souvent, hier comme aujourd'hui, Victor Hugo « gomme » Bonaparte ?

– Si vous voulez... Mais justement quelque chose me frappe, et qu'il faut mentionner. L'art moderne par excellence, on peut en convenir, est le cinéma. Eh bien, on ne peut que le remarquer, le personnage historique le plus mis en scène est Napoléon (le Christ mis à part). Pour mon *Dictionnaire de cinéma*, j'ai pratiquement recensé vingt films dans lesquels Napoléon est le héros principal.

– Napoléon, ce serait une légende typiquement française ?

– Pas française, mais romaine au sens antique... La Révolution *française ne se comprend pas sans référence* à l'Antiquité. Tous les gens, comme Robespierre, Danton ou Mme Rolland avaient lu Plutarque, et le régime napoléonien fera de constantes références à Rome : il y a un premier consul, un Sénat, un tribunal... D'ailleurs, regardez de Gaulle, c'est un homme qui a lu Tacite, qui pense toujours en Romain ; il y a une continuité de la culture romaine... Quand le général écrit ses Mémoires, il pense inévitablement à César. Mais, d'autre part, ce n'est pas par hasard si Napoléon, à Sainte-Hélène, fera des commentaires sur les *Commentaires* de César...

– Et, vous-même, comment expliquez-vous votre passion pour Napoléon ?

– Elle est universitaire évidemment. Peut-être également cinématographique ; mais je n'irai pas jusqu'à dire que c'est le *Napoléon* d'Abel Gance qui a déterminé ma vocation.

A ce propos, Abel Gance me racontait que, lors de la première de son *Napoléon* à l'Opéra, de Gaulle et Malraux se sont rencontrés pour la première fois. Et lorsque dans une scène du film un comédien se tourne vers la caméra et demande au public de chanter *la Marseillaise*, tout le monde s'est levé y compris bien sûr Malraux et de Gaulle, qui ont chanté... l'un à côté de l'autre. Une rencontre sous l'égide de Napoléon. *Mais voyez-vous*, là aussi on retourne à la légende. »

[NDLR. – Première rencontre entre de Gaulle et Malraux ? Le 13 avril 1927, jour de la projection du Napoléon à l'Opéra, de Gaulle a trente-sept ans et Malraux vingt-six. Le premier est au secrétariat général de la défense, l'autre déjà connu et reconnu, écrit des articles sur la révolution. La liste exacte de cette soirée est perdue. Plusieurs historiens que nous avons consultés ne connaissent pas le « scoop » d'Abel Gance pour invraisemblable.]

PARIS AVEC TROP DE RELIEF

Il est certain que le billet de Michel Faucherre néglige une partie du problème, la plus culturelle peut-être, des inégalités entre les différentes régions vers une belle collection à admirer et à mettre en valeur.

C'est gentil de sa part de dire que les gens du Nord éprouvent un *« immense préjudice moral »*, mais pourquoi considérer que c'est une affaire de mettre aux plans à Paris ? Dire que l'*« abrégé »* de la France qu'est notre capitale a obligatoirement doit aussi nous conclure, point, que chacun s'y trouve tous les musées de la marine, de la montagne, de la campagne, de la mine, de l'industrie, etc. du pays.

Alors qu'un pays comme l'Allemagne fédérale est une telle forme d'une véritable décentralisation culturelle *multiforme !* Nous en prendrons même pas le train. L'écart entre Paris et la province est trop large et il est impensable de le combler. C'est pourquoi on pouvait penser que la capitale de la France ne s'abaisserait pas à la mesquinerie de reprendre à une région qui le méritait bien des plans qui revêtent ici une autre dimension que celle qu'ils pourront avoir à Paris, quel que soit le cadre où on les mettra.

JEAN-MICHEL DEWAILLY.
(Lille.)

LES « PAUVRES » DU NORD

Dans votre page sur les plans en cours de réalisation *aujourd'hui* daté 1er-2 juin), Michèle Fauchère souligne avec raison le préjudice moral qu'il y aurait pour la population du Nord à ne pas participer directement à Paris.

Une fois encore la « culture », le patrimoine, la présentation originale proposés par J.-E. Chaban sont indignes de ces « mal-développés du Nord ». Les « pauvres », il leur a suffi de subir les sinistres de la guerre et plus récemment les séquelles du redéploiement industriel...

Faut-il vraiment se plaindre de devoir attendre quelques années pour que le cadre soit parfaitement aménagé, alors que chacun des acteurs tout cela peut rester caché au grand public ? Soyons sérieux : l'*aménagement* des centres de traitements publics, de monuments qui seront de toute façon restaurés, est-il plus nécessaire que la sauvegarde d'un témoin architectural de qualité dans une ville de « province » !

Avant d'être membre du gouvernement, M. Descamps, conseiller municipal de Lille, avait voté les crédits que la municipalité de Lille pouvait engager. Cela aurait-il changé d'avis ? Fera-t-il continuer d'aspirer tous les crédits pour les fonctions prestigieuses... indignes d'une population qui n'a qu'à travailler et se contenter des miettes ?

Il sera toujours temps de faire des *copies pour quelques expositions* itinérantes. Pour le moment, l'Etat a sans doute bien d'autres mesures à prendre pour une véritable politique culturelle. Et il serait bien utile en finissant la décentralisation dans une région laborieuse, qui n'est pas un désert, et qui ne perdra pas à mieux cultiver ses racines, puisque nous avons de maquettes représentant les villes de notre région.

Vous comprendrez combien j'espère que le gouvernement a décidé dans un sens qui l'honore, et non selon des considérations politiciennes qu'il se plaît à reprocher à *Le Monde*, pour bien souligner une telle carence culturelle !

D. DEWAILLY.
(Chesnon, Nord.)

courrier

LE PILOTE, LA JUSTICE ET L'IMMIGRÉ

J'ai récemment agressé (et je suis depuis handicapé physiquement) par un immigré qui se trouvait déjà sous le coup d'une inculpation pour usage de faux [fausse identité] et séjour irrégulier.

A l'issue de sa nouvelle condamnation, et conformément à la décision de justice, l'individu a été conduit à un aéroport de la capitale pour y prendre un avion en direction de son pays d'origine (pays d'Afrique noire pacifique).

Et l'avion faisait escale sur un autre aéroport national. Et durant ce premier parcours, l'individu se serait donné un comportement non habituel pour un passager d'avion. Le pilote l'a donc débarqué à Paris et remis à la police des frontières.

L'individu est libre aujourd'hui, et à Paris *malgré une interdiction de séjour.*

Cette situation m'amène à poser quelques questions :

1) Un pilote, pour le confort de son vol, peut-il être dispensé *d'appliquer les décisions de justice* ?

2) Suffit-il qu'un condamné s'agite dans un avion pour être absous de ses méfaits et mette la justice française dans l'impossibilité de faire appliquer ses décisions ?

3) Pour éviter ce genre de situation, n'est-il pas préférable de faire accompagner les personnes expulsées et faire en sorte que le vol ne transporte pas d'hostile sur le sol national ?

4) Enfin, sous quelle identité un individu placé dans la situation de mon agresseur peut-il être libéré, ses papiers d'identité étant des faux ? Quelle est sa situation administrative, n'ayant pas d'autorisation de séjour en France ? Accepte-t-on dans nos aéroports que des personnes en séjour irrégulier, donc autorisées à circuler librement dans notre pays ?

UN LECTEUR.
(Paris.)

ATTAQUES CONTRE AMNESTY

Les critiques dont votre journal s'est fait l'écho dans son supplément à Amnesty International (*le Monde* daté 18-19 mai) font état, en premier lieu, d'un « centralisme excessif » dans l'organisation et le fonctionnement d'Amnesty. Celui qui formule ce reproche (précisons qu'il s'agit de deux personnes qui n'appartiennent plus au mouvement) se trompent d'organisation. Sans doute s'attendaient-ils à trouver à Amnesty l'équivalent d'un parti politique offrant un terrain favorable aux intrigues par lesquelles se conquiert le pouvoir (...).

Parler à propos d'Amnesty de « bureaucratie » prêterait à sourire si l'expression supposait de la « bienveillance » ne révélait une propension inquiétante à mépriser la méthode très... totalitaire consistant à accoler une étiquette infamante à celui qu'on cherche à disqualifier.

Pourquoi dire par ailleurs qu'Amnesty travaille sur les pays faciles et fait l'impasse sur les autres ? L'Union soviétique, la Chine, le Vietnam, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Angola, le Timor oriental, sont-ils des pays faciles ? Sur tous ces pays, Amnesty International a publié des rapports substantiels qui font autorité. En ce moment même, plusieurs centaines de ses groupes sont engagés dans une action en faveur des prisonniers d'opinion turque persécutés en Bulgarie. Malgré les très grandes difficultés qu'il y a à se procurer des informations dans ce pays, le département de la recherche vient à l'instant d'établir une liste de près de trois cents victimes dont on cherche à obtenir la libération.

Reste le grief consistant à dire qu'une partie importante de l'activité de l'organisation consiste à aider les prisonniers. Faut-il rappeler qu'Amnesty International n'est pas une organisation d'aide humanitaire et qu'en conséquence son budget ne prévoit rien pour les secours directs ? Mais Amnesty gère un *« fonds d'aide » totalement distinct* de ses propres finances, qui est intégralement affecté pour [illegible] d'opinion et de leurs familles. (...)

AIMÉ LEAUD.
(Ancien président de la Section française 1977-1979.)

CONFLIT DE PERSONNES

La presse se faisant maintenant l'écho des débats internes qui agitent Amnesty International, qu'il me soit permis de donner à mon tour mon point de vue, celui d'un militant qui a suivi ces débats d'assez près pour savoir à quoi s'en tenir.

Sur le fond, tous les arguments présentés «peuvent être valables (bien s'ils soulèvent à l'occasion un problème réel), et je pense que les dirigeants actuels d'Amnesty s'en chargeront. Mais je crains que, paralysé par le « syndrome de la place du Colonel-Fabien » (peur de se poser en dirigeants trop orthodoxes face à des opposants qui se prennent pour des rénovateurs), ils n'osent pas dire publiquement ce qu'il faudrait dire, à savoir que tous ces contestataires ont des raisons d'en vouloir à Amnesty, qui tiennent avant tout du règlement de comptes personnel (...).

EMMA FOREMAN
(Neuilly)

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Voyages

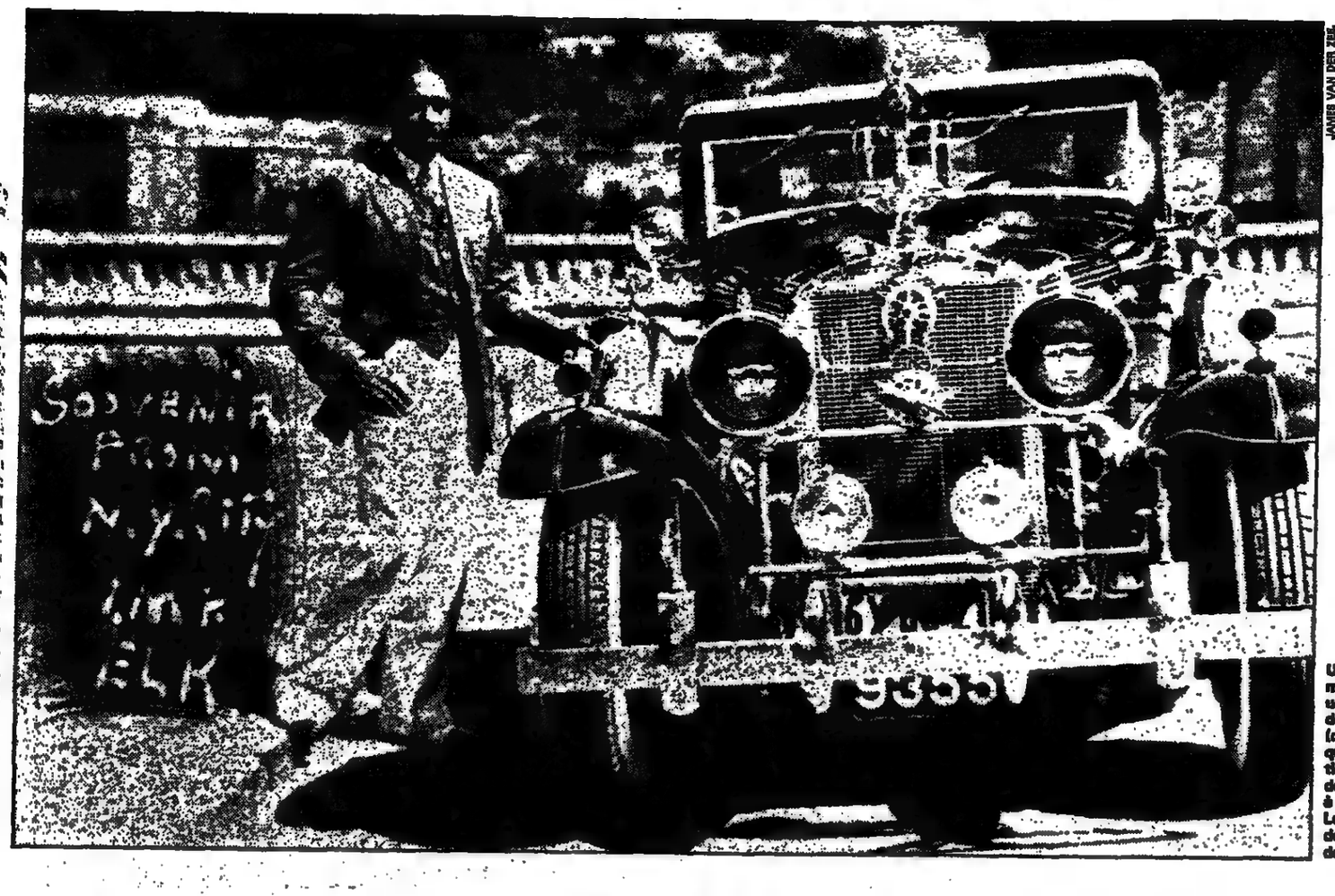

JAMES VAN DER ZEE

Un conseil : mettez dans votre poche une photographie de James Van der Zee (celle-ci, par exemple), qui, dans les années 20, tira le portrait de Harlem, de sa middle-class à peau noire. Le monde, justement, des romans de Chester Himes.

L'AMÉRIQUE, CHESTER HIMES AUX BASKETS

Par Jean-Claude Charles

PERSONNE ne les voit. Sauf moi. Je traverse l'Amérique en compagnie de deux lascars. L'un s'appelle Ed Cercueil. L'autre, Fossoyeur. Nous sommes sur les traces de Chester Himes.

Bon. D'où viens-je ? Ça je sais. De Paris. Où vais-je ? Ça c'est plus dur. Avec Himes, ce ne sont pas les lieux qui manquent. Il faut réfléchir. Notre oiseau naît en 1909 à Jefferson-City, dans le Missouri. Une famille noire américaine de classe moyenne. Plus tard, nous le retrouvons à Cleveland, cette ville de la région des Grands Lacs, dans l'Ohio, où son père, prof de mécanique, trimballa la famille au terme d'une série de déménagements à travers le Mississippi, la Géorgie, l'Arkansas, retour dans le Missouri, etc. Cette mobilité a toujours été, est encore une manière très américaine de courir après le bonheur.

Un œil sur la ligne droite de l'autoroute, l'autre sur le tableau de bord, deux mille kilomètres de fatigue dans ma carcasse, je tente de faire le point. Je ne me rappelle plus comment j'ai connu Himes. Par ses livres, sûrement. Mais le reste ? Les conditions de la découverte. Le roman par lequel j'aurais commencé. Le moment. Black-out. Les psychanalystes pensent que ce genre de chose se joue très tôt dans une vie. Or je n'avais pas trois ans quand j'ai lu Himes. Ni sept. Ni même quinze. J'ai donc rencontré le bonhomme assez tard. Or, depuis, je n'ai pas arrêté de le poursuivre. A pied, à cheval, en avion, en voiture.

Ça sera Cleveland. Détours de voyageur peu pressé. Je passe la nuit sur un siège de l'aéroport d'Atlanta. Et me voici en ce lieu de la jeunesse de Himes. Cleveland, cité grise. Quadrillée par les poulets, mes frères. Investie par une foule de baptistes en congrès – d'où les hôtels remplis à ras bord, d'où mon exil forcé dans la chambre nº 422 d'un motel rempli de cafards, point de vue imprenable sur le monde romanesque qui m'occupe.

Cleveland, planète d'herbes sauvages et de béton déchiqueté. Univers de terrains vagues ouvrant sur des boulevards défoncés. Des flots de simili-vie dans un centre-ville moderne à crever d'ennui. Périphérie à boîtes de gogo-girls attristantes, entre fast-food et néant à néons. Les classiques éléments du paysage américain, combinés pour une fois en une figure nulle. Au bord d'un lac Erié pousse-en-meurtre. Au suicide. A la folie.

Je marche dans les rues d'un autre temps. Cleveland, 1928. Chester Himes, dix-neuf ans, glisse sur la pente de la délinquance. Il va le payer (sept ans et demi de prison) et devenir écrivain (plus d'une vingtaine de livres). Je marche avec sa voix dans la tête : *« C'est la première ville du Nord où j'ai vécu. Je ne me souviens d'aucune ségrégation légale en fait de logement ou d'instruction, mais la plupart des Noirs vivaient dans des taudis et envoyaient leurs enfants dans des écoles de ghetto. »*

Acte gratuit, performance sans public, déplacement d'énergie pour rien, ce voyage n'a rien d'une enquête. Sa seule rigueur est de poursuivre une obsession simple, que je sais ne jamais rattraper. Sa seule logique : à partir d'un fil conducteur, faire la planche dans mon propre liant mental, sauter d'une liane intérieure à une autre, par goût de la dérive, pour le pur plaisir de la voltige.

ENTRE fiction et réalité, je parcours quelques lieux et m'en contente. Glenville, au nord. [illegible] *ghetto noir, c'était en ce temps-là un quartier habité par des juifs de la classe moyenne »*, raconte Himes. Un [illegible] barrant le ciel m'apprend que c'est bientôt le festival de la communauté. Des maisons en bois peint. Des maisons de brique rouge. Des perrons. Des porches. Des colonnades. Des panneaux annonçant les zones sous gardiennage, histoire de dissuader les salopiauds. Le vieux chemin de fer dans les hautes herbes, au bord de la nationale 283. Les gosses qui batifolent dans les cailloux. La vie improbable d'un ghetto. Son passé raturé. Son absence d'avenir.

A distance respectable de tout souci de vérité, je m'accroche à quelques certitudes physiques. Le soleil pâle d'après une matinée pluvieuse. Le vent. L'amorti de mes baskets à présent dans le parc Wade. Le Wade Park Manor existe toujours, mais n'est plus l'hôtel où Himes travailla comme chasseur, vers 1926 je crois. Même qu'il y fractura sa colonne vertébrale : chute dans la cage d'ascenseur, suite à une distraction. Œillade coquine à deux jeunes femmes, le vieil ascenseur n'en fait qu'à sa tête, on entend un grand cri : le corps qui s'écrase est celui d'un futur grand écrivain. Le Wade Park Manor est aujourd'hui une résidence de « senior citizens » (personnes du « troisième âge », disent les Français). Le portier m'assure qu'elle appartient à *« une fondation chrétienne formée par sept Eglises »*.

Je roule de la 55e Rue à la 14e, en bordure du ghetto. C'est l'endroit où Chester se fit dépoceler par *« une vieille putain grosse et laide »*. Il n'y a plus de prostituées sur Scovil Avenue. Ou plutôt, je n'en vois pas. A la réception du *« grand hôpital moderne, tout neuf »* où Himes se vit refuser l'admission d'urgence après son accident de dragne, une Noire et une Blanche m'accueillent avec gentillesse. La plupart des patients sont des Noirs. Eh oui, l'Amérique a bien changé.

« Je me rappelle qu'un jour on refusa de me servir au comptoir d'un restaurant », écrit Himes. Il fit un esclandre. C'était angle Cedar Avenue et 105e Rue. Je suis debout à cet endroit. Je me souviens d'une histoire que me raconta un jour une de mes tantes à New-York. Dans les années 50, on lui avait refusé un café à Miami, en Floride. Elle était jeune et belle, prête à conquérir l'Amérique. Elle n'a pas fait d'esclandre. Elle parle de « ces gens », de « ces Blancs », comme si elle avait pitié d'eux, ne savait pas quoi faire pour les aider. « Ils » étaient dans un état de barbarie complète. Heureusement que l'Amérique a changé.

Ou si peu, se dit-on parfois. Lorsque s'affirment les images du passé, au-dessus de toutes les autres, avec cette netteté qui interdit d'imputer nos visions aux effets du deuxième Cutty Sark avalé angle Cedar Avenue et 66e Rue. Regardez. Je suis juché sur un tabouret chez Jack's, le bar qui a remplacé l'ancien siège de la section noire du YMCA où furent entreposées, voilà un demi-siècle, des armes et des munitions de la garde nationale de l'Ohio. Que la bande à Chester conçut de voler.

Regardez Jack et Smokey, tombés tout droit d'un polar. Jack est un Blanc, plutôt petit, la cinquantaine chauve, il porte un trois-pièces bleu clair, il a une gigantesque Cadillac gris métallisé et il se moque de ma petite Chevrolet de location. Smokey est un Noir, plutôt grand, plutôt jeune, plutôt costaud, il est en jeans et manches de chemise, bleu foncé, et il a un gros pétard accroché bien en évidence à sa ceinture. Jack est le patron. Smokey, son garde du corps.

Derrière le bar, il y a une belle Noire, très gentille – d'ailleurs tout le monde est gentil, – qui m'a dit s'appeler Jeannette. Elle se penche sur le comptoir tandis que Smokey lui chuchote quelque chose à l'oreille. Jack évoque vaguement sa fille, qui a beaucoup voyagé à travers l'Europe et adore la Riviera. Marché conclu tacitement : il me raconte un détail sur lui, en retour je lui en raconte un sur moi. Jack m'offre le troisième whisky, au moment où je viens de comprendre que son père acheta ce lieu en 1936, c'était un restaurant chinois. Hélas ! le piano n'est plus là.

Maintenant, mon interlocuteur – vitesse d'élocution et nervosité du geste – consulte sa montre extra-plate et me met en garde contre les dangers du quartier. Je vois s'approcher Smokey à contre-jour. Je jurerais qu'il roule des yeux ; or il me sourit. Dehors, le jour décroît doucement. A main droite, au fond de la salle, l'écran géant, les jeux vidéo, le juke-box crachant la voix de Stevie Wonder, la distributrice automatique de cigarettes me rappellent à l'ordre de cette fin de siècle où les villes sont dures. J'aime les villes. Smokey, la main sur son calibre, toujours souriant, répète que vraiment ce quartier est très dangereux.

Regardez notre héros au volant de sa Chevrolet, précédée de la Cadillac, dans ces rues hantées par le fantôme de Chester Himes. Après s'être étonné que je ne sois pas descendu dans un hôtel chic du centre, que je ne sois pas allé prendre un pot à une adresse plus recommandable, Jack m'a proposé de m'escorter jusqu'à la frontière d'un territoire dont lui seul semble connaître les limites, les secrets. C'est lui qui conduit. Smokey est à la place du mort. Au signal convenu – les clignotants – je les dépasse, leur fais un amical adieu de la main et je fonce vers des émotions plus tranquilles.

Car, enfin, qu'est-ce qui nous pousse ? A [illegible] à des écrivains, à leurs livres, à leurs lieux, à leurs objets, aux situations de leur vie. A tourner autour de cette matière obscure. A en faire, quasiment, une affaire de vie ou de mort. En sachant bien que, de toute façon, c'est la mort qui gagnera. La mort : le seul pari que chacun est sûr de gagner. Bien sûr, des lieux qui condensent la vérité horrible de nos sociétés. Bien sûr, l'intensité d'un regard d'écrivain pour lequel les mots remplissent cette fonction élémentaire de respiration qu'on souhaite trouver dans toute œuvre véritable. Bien sûr, l'humour d'un homme qui répondit à l'horreur par cette générosité qui peut rendre invincible. Et puis après ? Qu'est-ce qui me pousse ?

JE pense à cela en traînant mes guêtres dans Harlem. Je suis avec Vassilis Alexakis. Il fait beau à New-York. Nous partageons un de mes rites : manger des croquettes de saumon chez Wilson's, au coin d'Amsterdam Avenue et de la 158e Rue. Il faut accomplir ces gestes avec le sérieux d'un enfant qui s'amuse. Si l'autre joue le personnage d'Ed Cercueil ou celui de Fossoyeur, forcément je suis plus léger que d'habitude. Nous rigolons à gorge déployée, en devisant de Chester Himes.

J'ai d'autres rites. L'église Canaan sur la 116e Rue, haut lieu du gospel, où officie le [illegible] Wyatt T. Walker, ancien collaborateur de Martin Luther King. Et comme *« Harlem est autant une cité d'églises qu'une cité de bars »* et que *« les églises de Harlem ne sont jamais hors de vue de ses bars »*, écrit Himes, on peut s'inventer d'autres rites. On a même le droit d'aller voir la dame aux cinq mille poupées, tante Len, au nº 6, Hamilton Terrace, un petit musée étonnant.

Conseils à un débutant. Improvisez votre itinéraire comme un morceau de jazz. En riant bien fort des clichés qui veulent que Harlem soit inaccessible, que les Nègres y soient méchants, qu'il ne convient pas de s'aventurer dans ce labyrinthe du crime. [illegible] un chauffeur de taxi peut refuser de vous y emmener. Snobez-le : n'importe quel automobiliste court statistiquement plus de risques sur une route que dans les rues de Harlem.

Prenez le train A. Portez [illegible] afin de [illegible] inaperçu. Si vous avez vraiment peur, sans pour autant être frileux, mettez dans votre poche une photographie signée James Van Der Zee, le portraitiste dans les années 20 et 30 du monde que Himes plus tard décrira. Ça porte bonheur. Improvisez vos trajets librement ici comme ailleurs en Amérique. En faisant, bien entendu, attention aux échelles et aux chats noirs.

► **Jean-Claude Charles est l'auteur de plusieurs essais et romans. Notamment : *le Corps noir* (Hachette-P.O.L., 1980) ; *De si jolies petites plages* (Stock, 1982) ; *Bamboola Bamboche* (Barrault, 1984) ; *Manhattan Blues* (Barrault, 1985).**

guide

HOTELS A PARIS : L'ARCHAISME

Dossier établi par Jean Perrin

La capitale gère mal son parc hôtelier avec une réglementation d'un autre âge. Pour le voyageur, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Pour les professionnels non plus...

AVEC 1 291 hôtels homologués (62 000 chambres), Paris est la capitale qui offre à ses visiteurs les possibilités d'hébergement les plus diversifiées. Encore que, faute de terrains disponibles ou de mètres carrés bâtis suffisants, l'ouverture d'établissements de « grand luxe » (style Hyatt) soit interdite. La Ville a fait le plein. Il lui reste à gérer un patrimoine qui, du « sans étoile » au « haut de gamme », est soumis, au dire des professionnels, à des normes archaïques et à la conjoncture internationale.

Malgré une mise à jour récente, les normes hôtelières, symbolisées par les fameuses « étoiles », jardin secret de tout voyageur, paraissent, d'ores et déjà, dépassées. Ainsi, par exemple, 40 % des chambres d'un hôtel « deux étoiles » doivent posséder des salles de bains ou des douches particulières. Question : est-il concevable qu'aujourd'hui, à Paris, un établissement de cette catégorie puisse proposer à sa clientèle des chambres sans salle d'eau ?

Ainsi, un hôtel classé (« une », « deux » et « trois étoiles ») peut offrir aux trois quarts de ses chambres qui ne répondent pas aux normes de sa catégorie. Une situation dont le client est naturellement informé au moment de la réservation.

La réglementation en vigueur pose également une autre question : celle de la garantie d'un « bon séjour » pour le touriste. Contrairement à d'autres pays de la Communauté européenne (Espagne notamment), l'accueil, le confort et la qualité du service ne sont pas, en effet, pris en compte dans l'Hexagone lorsqu'il s'agit d'aligner les « étoiles » sur le macaron accordé à l'entrée d'un établissement. Seuls la surface de la chambre et l'équipement sanitaire sont retenus. « *Une telle réglementation est totalement inadaptée aux évolutions du marché* », affirment de nombreux professionnels. Ils souhaitent donc que « *le niveau du service et du confort* » ne soit pas oublié dans le « *classement* » hôtelier. Le consommateur serait alors le seul juge. Une petite révolution.

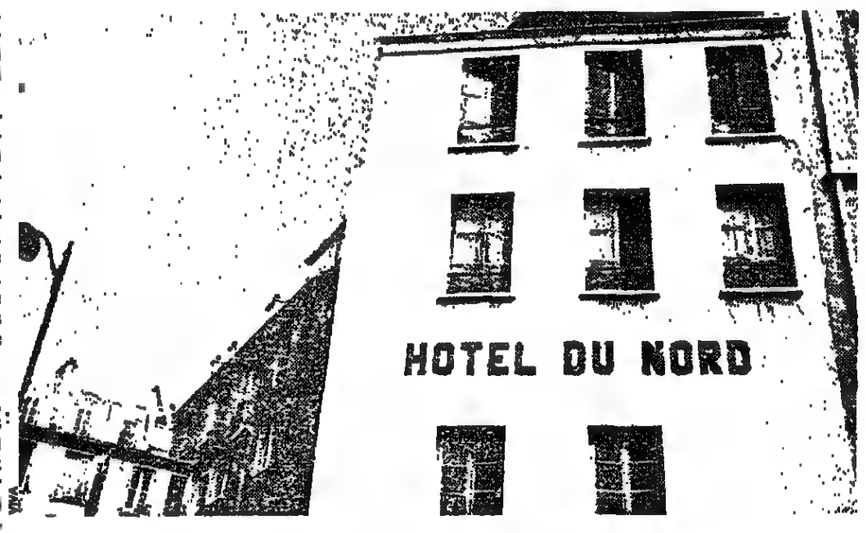

1985 a été une bonne année pour l'hôtellerie parisienne, l'année 1986 est, par contre, difficile. Entre mai 1985 et mai 1986, le taux d'occupation des hôtels a chuté de 10 %, selon M. André Saurin, délégué général de la chambre nationale de l'hôtellerie. La « bouderie » américaine à l'égard de l'Europe explique en partie ce chiffre qui inquiète le petit monde du clos et du couvert. La déprime, après une année record.

Entre ces deux extrêmes se met en place, cependant, le décor pour les prochaines saisons. Le manque général de la fréquentation de l'hôtellerie de luxe au profit de la plus ou moins prépondérante prise par les « deux étoiles » illustrent deux phénomènes. D'une part, une très grande sensibilité des « quatre étoiles » et « quatre étoiles luxe » à la conjoncture. Etroitement liés aux marchés étrangers, ces hôtels ne peuvent évoluer favorablement que dans un environnement international serein. Les fluctuations du dollar hypothèquent, selon les experts, l'avenir de cette hôtellerie déjà meurtrie par le terrorisme. D'autre part, la volonté des touristes de réduire leurs dépenses se traduit par un glissement de la clientèle, européenne et française, mais aussi américaine, vers les établissements « deux étoiles ». Principales victimes de ce glissement, les « trois étoiles », qui font aujourd'hui beaucoup de démarches pour attirer les voyageurs étrangers et garder les visiteurs français.

Ainsi va l'hôtellerie parisienne. La liberté des prix promise pour la fin de l'année par M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, est attendue avec impatience. Les *professionnels n'oublient pas*, en effet, de souligner que les prix sont bloqués depuis 1968. Quelques fenêtres ont été ouvertes, mais « *pas assez pour que la concurrence joue* ». Les hôteliers de la capitale se disent prêts à investir pour moderniser leurs établissements non seulement pour faire face aux chaînes qui grignotent le pavé parisien, mais aussi pour bien accueillir les Jeux olympiques. Au cas où...

LE « PARC »

1 ÉTOILE : 412 hôtels, 13 744 chambres.
8 m² minimum pour une chambre d'une personne.
10 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Standard téléphonique et téléphone intérieur.

2 ÉTOILES : 538 hôtels, 20 422 chambres.
8 m² minimum pour une chambre d'une personne.
40 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur pour un immeuble de 6 étages ou plus.

3 ÉTOILES : 255 hôtels, 13 343 chambres.
9 m² minimum pour une chambre d'une personne.
80 % des chambres équipées de salles de bains ou douches particulières.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur pour un immeuble de 3 étages.

4 ÉTOILES : 55 hôtels, 6 350 chambres.
10 m² minimum pour une chambre d'une personne.
Totalité des chambres équipées de salles de bains, dont la moitié avec baignoire et douche.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur à partir de 2 étages.

4 ÉTOILES LUXE : 11 hôtels, 9 139 chambres.
10 m² minimum pour une chambre d'une personne.
Totalité des chambres équipées de salles de bains.
Téléphone avec le réseau dans toutes les chambres.
Ascenseur à partir de 1 étage.

LES PRIX

A Paris, selon la catégorie de l'hôtel choisi, il faut compter environ pour :

- hôtel « sans étoile » : moins de 150 F ;
- hôtel « 1 étoile » : entre 120 F et 220 F ;
- hôtel « 2 étoiles » : entre 150 F et 300 F ;
- hôtel « 3 étoiles » : entre 300 F et 450 F ;
- hôtel « 4 étoiles » : entre 800 F et 1 400 F ;
- hôtel « 4 étoiles luxe » : à partir de 1 000 F.

LES CAPITALES ÉTRANGÈRES

Selon le « répertoire des voyages » les prix moyens d'une chambre d'hôtel, dans les grandes cités européennes, varient ainsi :

- Amsterdam : 2 étoiles : 511 F. 4 étoiles : 1 047 F.
- Bruxelles : 2 étoiles : 420 F. 4 étoiles : 761 F.
- Francfort : 2 étoiles : 512 F. 4 étoiles : 1 118 F.
- Genève : 2 étoiles : 541 F. 4 étoiles : 1 131 F.
- Lisbonne : 2 étoiles : 224 F. 4 étoiles : 482 F.
- Londres : 2 étoiles : 681 F. 4 étoiles : 1 226 F.
- Madrid : 2 étoiles : 282 F. 4 étoiles : 701 F.
- Rome : 2 étoiles : 532 F. 4 étoiles : 1 135 F.

▶ *OFFICE DE TOURISME DE PARIS, 127, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-61-72. Ouvert tous les jours, de 9 heures à 20 heures. Dans ses bureaux d'accueil, service de réservations hôtelières.*

▶ *CHAMBRE NATIONALE DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE, 22, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Tél. : (1) 43-80-65 ou 08-29.*

Entre Paris et Messine il ne manque plus que 3 km d'autoroute (voir photo).

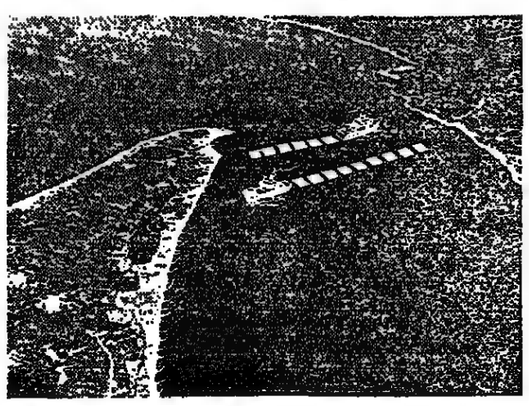

La Sicile est à 15 minutes une autoroute de Giovanni (Calabre) à Messine (Sicile). Ici vous retrouvez l'autoroute et commencez votre découverte de la Sicile, île des merveilles: temples grecs, thermes romaines, chef d'oeuvres de l'architecture arabe et normande, mosaïques byzantines; mais aussi les plages blanches bordant la Méditerranée (la saison balnéaire se prolonge jusqu'en novembre), les savoureuses spécialités culinaires siciliennes. Ce pays enchanteur vous attend au terme d'un voyage qui à lui seul est déjà un enchantement. Les vols charter et de ligne pour Catania et Palermo. La Sicile est au programme chez les plus importants tour operators. Veuillez vous adresser auprès de votre agence de voyage.

Renseignements, dépliants et carte routière de la Sicile...
Office National de Tourisme (E.N.I.T.)
23, Rue de la Paix
Paris 75002

La Sicile est la seule île de la Méditerranée accessible depuis le Nord de la France sans quitter l'autoroute.
Seuil les 3 km du détroit de Messine.
Une navette la franchit toutes les 30 minutes.

SICILE

RÉSIDENCES CAMPAGNE MER MONTAGNE

LA ROCHELLE
10 minutes centre ville.
Loue juillet, à la semaine, grand meublé standing 5 personnes sur parc paysager avec piscine.
Tél. (16) 46-37-32-27.

Loue en juillet à
FRÉJUS (Var)
Appartement pour quatre personnes dans villa avec jardin, 1 km mer.
Tél. (16) 94-51-82-82.

AVENTURES... inoubliables.
A pied souvent, en 4/4 parfois. Des espaces sahariens au vertige himalayen, des glaces de l'Arctique aux volcans sur la mer !
Doc. à : NOMADE
30, avenue des Ternes 75017 PARIS
Tél. : 43-29-06-80 (17-20 h)

L'ALLEMAGNE S'OFFRE A VOUS

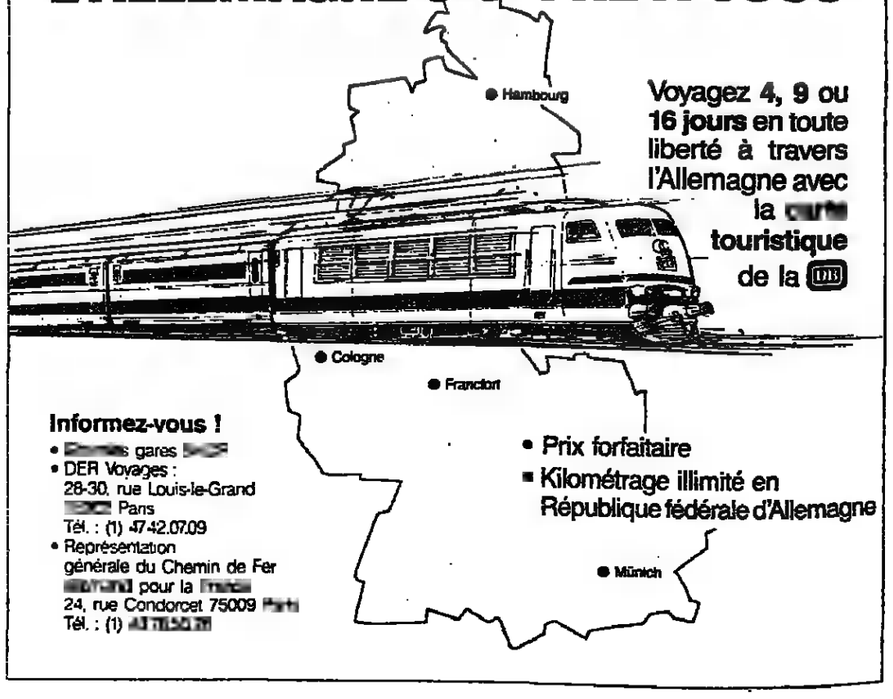

Voyagez 4, 9 ou 16 jours en toute liberté à travers l'Allemagne avec la carte touristique de la DB

Informez-vous !
- toutes gares SNCF
- DER Voyages : 28-30, rue Louis-le-Grand 75002 Paris Tél. : (1) 47.42.07.09
- Représentation générale du Chemin de Fer allemand pour la France 24, rue Condorcet 75009 Paris Tél. : (1) 42.85.50.21

- Prix forfaitaire
- Kilométrage illimité en République fédérale d'Allemagne

هكذا من الأصل

escales

GUATEMALA, SI L'ON OSE...

AVEC mille précautions, le Guatemala s'ouvre au tourisme. Ce pays d'Amérique centrale aimerait faire oublier sa détestable réputation. Faire oublier cette guerre menée contre les Indiens par une soldatesque sans bride et l'effarant bilan de ce drame ignoré : cinquante mille à cent mille morts depuis 1978 ; un million de personnes déplacées ; quarante-six mille réfugiés au Mexique et dix mille à Belize ; quatre cent quarante villages détruits ou rasés.

S'il faut s'en souvenir et craindre le pire de la part de militaires qui n'ont pas désarmé, un voyage sur place permet aussi de découvrir une autre réalité. Le pays est d'une austère beauté, et la fièvre politique y est retombée depuis l'élection d'un civil à la présidence de la République, au début de cette année. L'élu, Vinicio Cerezo, mise sur le tourisme, économiquement et politiquement. « *Nous espérons,* glisse-t-on aux journalistes invités à se faire une opinion, *que votre séjour contribuera [illegible] renouvellement de l'image de notre pays à l'étranger et au renforcement de notre démocratie naissante.* » Contribuons...

C'est l'heure du marché et celle de la messe sur la petite place de Chichicastenango. A même les marches de l'église, grossièrement blanchies à la chaux, des Indiennes proposent [illegible] brassées de glaïeuls. Elles portent le traditionnel *huipil*, ce corsage tissé qui avec le *corte* (la jupe) habillent les femmes indigènes. Les couleurs sont chatoyantes : fuchsia, indigo, orangés...

Agenouillées en haut des marches, de vieilles femmes à la peau bistre balancent dans des volutes bleutées des encensoirs où brûle le *copal*, cette résine dont leurs ancêtres mayas honoraient déjà leurs dieux.

Six Guatémaltèques sur dix sont des Indiens. Seule la minorité dirigeante, les *Ladinos*, métis et descendants des conquérants, parlent l'espagnol. Les autres langues dominantes sont le quiché, le mam, le cakchiquel et le kekchi. C'est dire si la fracture est grande entre villes et campagnes, la différence palpable.

Le tourisme pour aider au renforcement d'une démocratie naissante...

Peu de peuples ont traversé les siècles et réussi à préserver à ce point leur identité. La religion elle-même est un syncrétisme catholico-maya. Dans les campagnes, les paysans y pétrissent la *tortilla* (ou galette) comme avant la conquête. *Tortillas* de maïs bien sûr, héritées des Mayas qui marquaient de grandes fêtes, les semailles et les récoltes de cette plante fétiche.

« *Le Guatemala, terre sacrée des Mayas.* » Tel est le message de séduction destiné aujourd'hui aux touristes. Il faut la virginité affichée du régime actuel pour jouer de cette corde après les massacres d'Indiens perpétrés ces [illegible] années sous prétexte d'étouffer dans l'œuf des foyers de guérilla devenus aujourd'hui anémiques.

C'est à un véritable hold-up historique que se livrent ainsi les *Ladinos*, perpétuant une tradition de carnage qui remonte à Pedro de Alvarado, le lieutenant sanguinaire de Cortès, mais qui prétendent en même temps confisquer aux Indiens les symboles de leur grandeur passée.

Ainsi du quetzal, cet oiseau au somptueux plumage vert mordoré dont se paraient les dignitaires mayas ; il a donné son nom à l'unité monétaire du Guatemala et a, selon la légende, le ventre rouge sang depuis qu'il s'est posé, après la bataille, sur des cadavres d'Indiens vaincus par les *conquistadores*.

On peut apercevoir, paraît-il, sa houppe dans certaines forêts, comme celle, tropicale, qui recouvre le Petén au nord du pays. Cette jungle épaisse où rôdent encore des jaguars abrite Tikal, le site maya le plus grandiose découvert à ce jour. Tikal et ses temples pyramidaux, vestiges palpables de la civilisation maya ; ville arrachée à la forêt vierge qui l'avait engloutie et dont les singes hurleurs troublaient seuls le silence écrasant.

Avec de telles cartes, le Guatemala ne veut plus être le prolongement touristique du Mexique, une destination à option pour les visiteurs de son voisin du nord. Il se suffit à lui-même et promet, du rude Altiplano au lac Atitlan serti de volcans menaçants, de Tikal à Antigua, l'ancienne capitale coloniale, de très remarquables rencontres.

BERTRAND LE GENDRE.

▶ *El Condor (8, [illegible] Firmin-Gillot, 75015 Paris. Tél. 45-33-23-89) propose un circuit de quatorze jours au Mexique, au Belize et au Guatemala, dont dix jours au Guatemala, à partir de 12 450 F en demi-pension.*

On lira avec intérêt : le Guatemala et ses populations, de Jean-Claude Bührer et Claude Levenson. (Edition Complexe, 1980) ; le rapport Guatemala : l'héritage des militaires publié par l'Association Guatemala Information Recherche. Laboratoire d'[illegible], département Amérique du [illegible] de l'homme, palais de Chaillot, [illegible] Paris. Tél. 45-53-70-60 ; [illegible] le numéro du [illegible] Geographic (décembre 1978) consacré aux Mayas.

CHÈRE L'ALLEMAGNE ?

Le mark est fort et le franc est faible. Mais ne pourrait-on pas s'entendre ? Certaines chaînes allemandes l'ont compris. Au bord du Rhin et de la Moselle comme sur le plateau de l'Eifel, nous l'avons constaté,quelques- établissements de la chaîne des hôtels Romantik offrent, dans des demeures historiques, un confort réel, une table de qualité, à des prix raisonnables.

Au bord du Rhin, signalons l'Hôtel *Schwan*, à Oestrich-Winkel (tél. : 6723-3001). La propriétaire fait déguster son fameux *Eiswain* fabriqué à partir de raisins récoltés gelés. Chambre double : de 95 DM à 165 DM, menu à 50 DM.

Un des plus vieux restaurants d'Allemagne, à Assmannshausen, l'Hôtel *Krone* (tél. : 6722-2036). Déjeuner : 80 DM environ selon les vins...

Sur la Moselle, à Cochem : le *Alte Thorschenke* (tél. : 2671-7059). Lits à baldaquin ou chambres modernes. Chambre double de 95 DM à 165 DM.

On peut lui préférer le *Parkhotel Landenberg* (tél. : 2671-7110), des relais « silence », qui a vue sur un château de contes de fées, le Landenberg.

A Dudelfort, au cœur du plateau de l'Eifel, le *Zum Alten Brauhaus* (tél. : 6565-2208), jadis relais de poste sur la voie Vienne-Bruxelles. Chambre double : 90 DM-120 DM. Le déjeuner : 70 DM.

D. T.

▶ *L'Office national allemand du tourisme (4, place de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : (1) 47-42-04-38) tient la brochure des Hôtels Romantik, « Hospitalité princière en Allemagne », à la disposition des voyageurs qui pourront ainsi se composer un voyage « à la carte ».*

La Lufthansa propose des vols vacances A/R Paris-Cologne pour 830 F et Paris-Francfort pour 965 F. En complément de ces vols, la compagnie aérienne assure plusieurs fois par jour par train spécial la liaison Düsseldorf-Cologne-Bonn-Francfort.

VANCOUVER EN TRICOLORE

Du 2 au 7 juillet, Vancouver la canadienne vivra à l'heure française : un festival de cinéma, un critérium cycliste, un repas mitonné par [illegible] toques, un concert d'Urban Sax et de Véronique [illegible] et le ballet aérien de la patrouille [illegible] France constitueront les temps forts de cette semaine [illegible] inscrite au programme d'Expo 86, l'exposition internationale qui se tient [illegible] jusqu'au 13 octobre.

En fait, au-delà du thème retenu — transports et communications, — chaque pays entend avant tout assurer la promotion de ses produits : ainsi Etats-Unis et URSS y [illegible] » leur technologie spatiale ; la Grande-Bretagne, ses limousines de luxe ; et la France (dont le pavillon, très visité, est toutefois un des rares à vraiment traiter le sujet choisi), son TGV.

Reste, autour de cette exposition aux allures de kermesse, une ville d'une beauté à couper le souffle. Sillonné par les tankers géants et des centaines de petits voiliers, le chenal d'accès aux quais et aux marinas constitue une promenade à ne pas manquer, avec le parc Stanley et ses 400 hectares de forêts. Car Vancouver, c'est d'abord un port d'où l'on embarque, pendant tout l'été, pour une croisière le long des côtes de l'Alaska, ou, plus modestement, pour Victoria, l'île voisine, siège de la très britannique capitale de l'Etat. Un port qui mérite également de se découvrir de Seymour, de Grouse ou de Cypress, à quatre-vingt-dix minutes du centre-ville [illegible] 1 500 mètres d'altitude.

J.-P. Ch.

▶ *Division du tourisme de l'ambassade du Canada, 37, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-01-01.*

Wardair propose un vol semi-direct [illegible] et retour pour [illegible] 5 660 F, selon périodes. Tél. : (1) 42-51-54-24.

Air Canada, un vol Paris-Toronto, puis Toronto-Vancouver et retour pour 5 845 F à 6 265 F [illegible] périodes (réservation un mois [illegible] l'avance). Tél. : (1) 47-42-21-21.

Hôtels : du Méridien (réservations [illegible] : (1) 42-56-01-01) aux hôtels plus modestes, [illegible] les établissements sont répertoriés dans un guide diffusé par le bureau de tourisme de l'aéroport. Egalement, de nombreux *bed and breakfast* (entre 20 $ et 40 $ canadiens) et, durant l'été, les appartements de l'université (UBC), proposés aux visiteurs (60 $ la chambre [illegible] deux lits).

Restaurants : Bridges sur [illegible] Island, Hichibankan, le Beaujolais, [illegible] Forte's sur Thurlow Street, Real Car [illegible] Gastown.

Bar : Richard and Richard (Richard Street) et son voisin, le Club Soda.

Le dollar canadien vaut environ 5 F.

OFFREZ à votre personnel le bien-être et la détente que procure une séance de yoga et de relaxation qu'il vous rendra en bonne humeur et en efficacité
SARAH MAIA
Tél. : 46-34-06-91

HOTEL TERME ALL'ALBA
I-35031 ABANO TERME (Padova)
Tél. 049/669115-669641 2 piscines therm. (dont 1 couv.), toutes les cures dans l'hôtel sous direct. médic. Position tranqu. et centr. Complèt. rénové. Toutes les cham. av. [illegible] che/WC, tél., balc. av. vue panoram. Salles de séjour, bar, TV, 3 ascens., jardin, parc, gr. parkg., solarium. Cuisine traditionnelle et soignée. Offres spéciales en janv., fév., juin, juillet, nov., déc. Ouvert toute l'année. Demandez le prosp.

HOTEL VICTORIA A LAUSANNE
100 lits tt confort, tranquillité, sit. privilégiée à 200 m [illegible] gare et du centre des affaires. Chambres avec radio, TV, ligne téléph. directe. Service 24 h sur 24. Bar, [illegible] de réunion de 10 à 60 places. 46, av. de la Gare - tél. 1941/21/20-57-71 - Télex 25944
R. HAEBERLI, PROPRIÉTAIRE

CHARTER ISRAEL
ZENITH
TOUR OPERATOR
SUN D'OR FILIALE DE LA COMPAGNIE ELAL
2 550 F
Départ Paris Dimanche et Jeudi (en vol [illegible])
[illegible]

11 JOURS A BORD DE L'ACHILLE-LAURO
avec Tourisme SNCF
Départ pour Gênes de toutes les grandes gares SNCF, en place assise de 2e classe, les 29 juin, 10 et 21 juillet, 1er, 12 et 23 août, 3, 14 et 25 septembre, 6 et 17 octobre 1986.
Embarquement [illegible]. Escales [illegible] Barcelone, Malaga, Cadix, Lisbonne, Tanger, Palma.
Prix : de 6 490 F [illegible] 14 980 F.
Croisière en pension complète. Excursions possibles.
Pour le départ du 29 juin, prix préférentiels...
RENSEIGNEZ-VOUS :
dans les agences de TOURISME SNCF de PARIS et PROVINCE.
Dans les gares du RER.
Dans les gares SNCF de PARIS.
Par téléphone : (1)43-21-49-44.

VACANCES FABULEUSES
CHARTERS
LOS ANGELES
SAN FRANCISCO
[illegible] 270 francs
aller et retour
Renseignements et réservations chez votre agent de voyages ou au (1) 42-46-93-64
LIC. 1864 [illegible]

EN TUNISIE
BONNES VACANCES
ÇA SE DIT :
RÉPUBLIQUE TOURS
1 semaine au départ de Paris ou Lyon par vols spéciaux en demi-pension, sports (30 courts de tennis ; équitation,) inclus au CAP CARTHAGE :
2500F
Mettez le cap...
RÉPUBLIQUE TOURS
1, avenue de la République 75011 Paris Tél. : 1. 43.55.39.30
22, rue Grolée 69002 Lyon Tél. : 78.37.72.38

POUR 1.865F* SEALINK VOUS OUVRE LES FERMES D'IRLANDE.
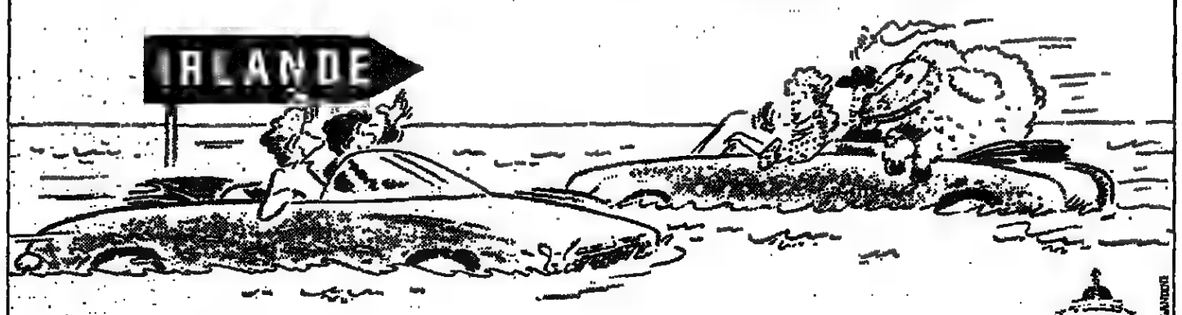

Irlande
Allez loin pays aller lois.
Embarquement immédiat dans votre agence de voyages.
*Prix par personne, sur la base de [illegible] personnes par voiture, pour 8 nuits, petit déjeuner inclus.
SEALINK
FERRIES SNCF
DE BONNEVILLE ORLANDO

jeux

échecs

Nº 1181

KASPAROV SUIT SON IDÉE

(Cinquième partie du match, *Bâle, 21 mai 1986*)

Blancs : G. KASPAROV

Noirs : A. MILES

Gambit - D. Défense slave. Système Botwinnik.

1. d4	d5	15. b3!(g) çxb3! (h)	
2. Cf3	Cf6	16. Fxa6+ (i) Dxa6	
3. c4	ç6	17. Dxb3	Db5
4. Cc3	é6	18. Tç1!! (j)	Cb6 (k)
5. Fg5	dxç4 (a)	19. Ff3	a5
6. é4	b5	20. Dç2	Tb7
7. é5	h6	21. Dé2!	Dd5
8. Fh4	g5	22. f3 (m)	Cd7 (n)
9. Cxg5	hxg5	23. 0-0	Fh6
10. Fxg5	Cb-d7 (b)	24. Tf2! (o)	Rh6
11. éxf6 (ç)	Dd5 (d)	25. a3!! (p)	Th8 (q)
12. g3	b4	26. axb4	axb4
13. Cé4	Fa6 (é)	27. Fxb6	Txh6
14. Df3 (f)		Dd2! (r) abandon.	

NOTES

a) Le choix du « système Botwinnik » par Miles est à la fois intéressant et risqué puisqu'il est bien connu que le champion du monde en est le plus grand connaisseur ; comme la suite de la partie le montrera, Miles a en tête une partie jouée en URSS en 1985.

b) La variante 10..., Fé7 ; 11. éxf6, Fxf6 ; 12. Fxf6, Dxf6 ; 13. Fé2 ou 13. g3 est revenue à la mode depuis l'an dernier mais n'a pas été marquée par de nombreux succès.

c) Dans cette position caractéristique du « système Botwinnik », les Blancs ont le choix entre 11. éxf6 et 11. g3.

d) Mille fois la variante *11..., Fb7 ;* 12. g3, ç5 ; 13. d5, Db6 ; 14. Fg2, 0-0-0 ; 15. 0-0, b4 ; 16. Ca4, longuement analysée par Kasparov, notamment dans « Fighting Chess. My Games and Career », paru en 1985 chez Batsford, Londres, avec cette idée : *11..., Db6 ;* 12. g3, Fb7 ; 13. Fg2, 0-0-0 ; 14. 0-0, Fh6 ; 15. Fxh6, Txh6 ; 16. Dd2, Td-h8 (si 16..., Txf6 : 17. Cé4! ; si 16..., Tg6 ; 17. a4, b4 ; 18. Cé4, *Cxf6 ; 19. Cxf6, Txf6 ;* 20. a5!, Db5 ; 21. Tf-ç1!) ; 17. Cé4, Txh2 ! non 17..., Dç7 ; 18. Dx4b4!, ç5 ; 19. Db5!) ; 18. Cd6+, Rg7 ! 19. Cxf7, Txg2+ ; 20. Rxg2, ç5+ ! 21. Cé5 et les Blancs ont peu mieux ou *11..., Fb7 ;* 12. g3, ç5 ; 13. d5, Fé7 ! 14. Fxh6, Txh6 ; 15. Cé5, Tg6 ; 16. 0-0-0, Cxf6 ; 17. Dé3, Db6 ; 18. Fg2, Rf8 ; Rf8 ; 19. h4!, Té8 ; 20. h5, éxd5 ! 21. Dd2, Tg4 ; 22. Fxd5, Cxd5 ; 23. Cxd5, Txd5 ; 24. Dxd5 avec avantage aux Blancs.

e) Faible aussi 13..., Ra8 ; 14. Fg2, Fb7 ; 15. Ff4, Db5 ; 16. Fd6, 0-0-0 ; 17. Fé5 (Lilienthel-Paoli, 1966).

f) 14. b3 reste jouable : 14..., ç3 ; 15. Fxa6, Dxa6 ; 16. Dé3 avec égalité ; 14. a3 ; si 14..., bxa3+ ; 15. Rb1.

g) Théoriquement la suite *15. Fé2,* Fb7 ; 16. 0-0, Dd5 ; 17. Fé3, Tg8 ; 18. Tf-ç1, ç5 ; 19. Cd2, çxd4 ; 20. Dxd5, éxd5 ! 21. Fxd4, Rb8 préfère la position des Blancs alors que Flohr aperçoit un contre-jeu des Noirs à ne pas sous-estimer ! *15. Fg2* est réfuté par 15..., ç3! qui donne aux Noirs une forte attaque ; 16. Cxç3, Cb4 ! La partie Garcia Gonzalez - Braga (Cuba, 1984) se poursuivit *15. Cç5, Cé5 ;* 16. dxé5, Fxç5 ; 17. Fé2 (ou 17. Dxç6+, Rg1, çxb2 ; 21. Da8+, Rç7 ; 22. Dç6+, nulle), b3+ ; 18. Rf1, Td5 ; 19. Fg2, bxa2 ; 20. Th-ç1, Fxd4 ; 21. Txç4! ! 15. Cç5, la réponse *15..., Cxç5* est jouable : 16. Dxç6+, *Dç7 ;* 17. *Dxç7+,* Rxç7 ; 18. dxç5, Fb7 ; 19. Tg1, Txh2. Cependant 15. b3 est due à Vladimirov dans sa partie contre Neverov en 1985.

h) La meilleure réplique. 16. *15..., Dd5 ;* 16. Td1 (et non 16. Fxç4, Fxç4 ; *17. bxç4, Dxd4 ; 18. Td1, Cé5!), Cb6 ;* 17. bxç4, Fxç4 (17..., Cxç4 ; 18. Fxç4, Fb7 est préférable) ; 18. Fxç4, Dxç4 ; 19. Tç1, Db5 ; 20. Dé2! D'autre part, si *15..., Cb6 ;* 16. Cç5!, Fb7 ! 16..., Fb5 ; 17. bxç4) ; 17. Cxb7, Rxb7 ; 18. Fg2, Dd5 ; 19. bxç4 ; enfin, *si 15..., Cb8 ;* 16. Fxç4, Fxç4 ; 17. bxç4, Txd4 ; 18. Fé3, Txç4 ; 18. 0-0, Td8 ; 20. Cg5, Dxf3 ; 21. Cxf3.

i) 16. Cç5, Fb7! et si 16. Cd6+, Rç7! A considérer est aussi 16. Td1.

j) Dans la partie Dohojan - Novikov de 1985, à laquelle Miles se réfère, les Blancs jouèrent 18. 0-0-0 et finirent par gagner. Ce qui est gratifié d'un point d'exclamation dans l'« Informateur d'Echecs » (nº 40) ne semble pas plaire au champion du monde qui préfère à juste titre la pression de la T-D sur la colonne ç ; en effet, après 18..., a5 (menaçant a4), suivi de Cb6.

k) Ou 18..., Cb8 ; 19. Fh5, Fh6 ; 20. f4 et la faiblesse de la case ç5 devient un souci majeur.

l) 20. Cg5! est désagréable : si 20..., Td7 ; 21. Cxf7, Txf7 ; 22. Dx66+, Td7 ; 23. Txç6+, Rb7 ; 24. Txb6+, Dxb6 ; 25. Dxd7+ ; 20..., a4 ; 21. Dç2.

m) Les Blancs ont une position exempte de faiblesses et un pion de plus.

n) Si 22..., Fh6 ; 23. Tç5!, Dd7 ; 24. Th5! menaçant 25. Cç5+ et 25. Txh6. Une raison de plus pour que la nouveauté 18. Tç1 soit le meilleur coup des Blancs à *ce stade.*

o) Le plus actif et le plus défensif.

p) Avec quelle élégance le champion du monde indique la précarité du R noir !

q) 25..., bxa3 *ouvrant la colonne b* perdrait à toute allure ; après 25..., b3 ; 26. a4 le pion b tombera rapidement. Quant au coup du texte, il ne vaut pas mieux mais, en vérité, la position des Noirs est sans espoir ; 25..., Fxé3 ! 26. Dxé3, Tb8 ; 27. Tf-ç2, Th-ç8 ; 28. axb4, axb4 ; 29. Tç4 n'est pas non plus réjouissant pour les Noirs.

r) Menaçant le pion d4 et la Th6.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1180

D. KUZNETSOV et N. KRALIN. 1981.

(Blancs : Rg3, Ff8, Pé5 et f3. Noirs : Ré1, Td7, Ph3.)

1. é6! si 1. f4?, Td3+ ; 2. Rb2, Rf2 ; 3. é6, Rf3 ; 4. é7, Té7 ; 5. f5, Rg4 ; 6. f6, Té2+), Td3! ; 2. Fç5!, h2! ; 3. Rxb2, Txf3 ; 4. é7, Rf1 ; 5. Fg1!! (si 5. Fd4?, Ta3! ; 6. é8=D, Th3+ ; 7. Rxh3, pat) *et les Blancs gagnent.*

ÉTUDE

M. GROMOV et V. KOZIREV

(1985)

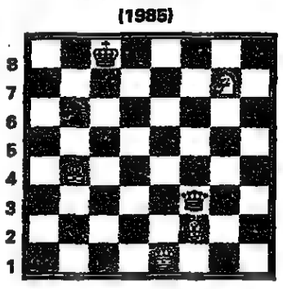

a b c d e f g h

BLANCS (4) : Rb4, Dé1, Ff2, Cg7.
NOIRS (3) : Rg8, Df3, Cb6.
Les Blancs jouent et gagnent.
CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1179

LA COUPE CINO DEL DUCA

Organisée par Mme del Duca en mémoire de son mari, le célèbre magnat de la presse, la coupe Cino del Duca a toujours attiré beaucoup de champions.

Voici une manche disputée au cours de ce tournoi il y a deux ans.

	♠1065 ♡1073 ◇A4 ♣87632	
♠AD ♡D952 ◇D106 ♣ARV4	N O E S	♠7 ♡864 ◇987532 ♣D109
	♠RV98432 ♡ARV ◇RV ♣1	

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1♠	1 SA	passe	passe
3♠	passe	4♠	passe...

Ouest a attaqué le Roi, puis l'As de Trèfle, et Est a fourni le 9 et le 10. *Comment Label, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES *contre toute défense ?*

Réponse :

Comment éviter l'impasse à la Dame de Carreau qui a réduit les chances d'Alain ? Il faut faire *un jeu d'élimination* et tenir ce but le déclarant, après avoir coupé le second Trèfle, a joué le Roi de Carreau et l'As de Carreau, puis il a coupé une troisième fois Trèfle, et a joué le Roi de Pique (dans l'espoir qu'Est ait la Dame de Pique sèche). Ouest a pris avec l'As, puis il a tiré la Dame de Pique, mais il a été obligé de *continuer Trèfle* et d'affranchir le cinquième Trèfle du mort, ou de jouer Carreau dans coupe et défausse ou Cœur dans la fourchette...

Dérapages à Deauville

La déclaration des chelems a toujours été le talon d'Achille des bridgeurs. C'est un des domaines où les progrès ont été les plus faibles. Voici un exemple tiré du Tournoi des Champions, qui a lieu chaque année le 14 juillet au bridgerama du Festival de Deauville.

Aux quatre tables où la donne a été distribuée le petit chelem à Sans Atout n'a été déclaré qu'une fois.

	♠1065 ♡843 ◇R10 ♣ARDV8	
♠D98432 ♡D2 ◇4 ♣10654	N O E S	♠7 ♡V10965 ◇DV765 ♣97
	♠ARV ♡AR7 ◇A9832 ♣32	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Polprch.	de Falco	Stetten	Garozzo
1◇	passe	3♠	passe
3 SA	passe	4 SA	passe
5◇	passe	5♡	passe
6 SA	passe	passe	passe

Ouest a cru bon d'entamer Pique, *comment Faigenbaum, en Sud, a-t-il fait mieux* (13 levées) de 6 SA SANS ATOUT !

Note sur les enchères :

Le saut à « 3 SA » indiquait une main un peu plus forte qu'une ouverture de « 1 SA » et l'enchère de « 4 SA » n'était pas un Blackwood, mais une naturelle pour montrer une distribution régulière et des possibilités de chelem. La déclaration de « 5 Carreaux » montrait que la couleur d'ouverture était de cinq cartes, et « 5 Cœurs » était le moyen le plus économique de revoyer la balle au partenaire. N'ayant pas de soutien à Carreau, Sud choisit alors le Sans Atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

Nº 278

Diabolique sur neuf temps

Championnat du monde juniors (*Pugets/Argens, décembre 1985*)
Blancs : F. Delhom (France)
Noirs : G. Vaiseris (URSS)
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	20-25	24. 39x30	18-22! (l)
2. 37-32 (a)	18-20 (b)	25. 27x29	24x22
3. 41-37	10-14	26. 30-25	9-14
4. 31-27	5-10	27. 38-33	22-27! (g)
5. 46-41	19-23	28. 32x21	16x27
6. 28x19	14x23	29. 43-38	13-18
7. 33-28	9-14	30. 40-34	1-6
8. 28x19	14x23	31. 41-36	6-11
9. 38-33 (c)	10-14	32. 34-30	18-23
10. 33-28	4-10	33. 30-24! (h)	29x20
11. 28x17	14x23	34. 33x24	8-13
12. 39-33 (d)	13-18	35. 42-38	17-21! (i)
13. 33-28	18-22	36. 38-33	11-16!
14. 28x17	12x23	37. 37-31 (j)	14-20! (k)
15. 38x27	10-14	38. 24x15 (l)	20-25x(m)
16. 43-38	3-9	39. 31x22	25x20
17. 38-33	8-13	40. 24-20 (n)	16x27 (o)
18. 44-39	6-11	41. 48-34	15x24
19. 49-44	11-17	42. 14-10 (p)	24-30!(q)
20. 33-28 (e)	2-8	43. 34x25* (r)	27-32 (s)
21. 47-42	20-24	44. 10-5	12-18 (t)
22. 49-33	14-20!	Abandon (u).	
23. 34-30	24x35		

NOTES

a) 2. 33-28 (17-22) ; 3. 28x17 (11x22) ; 4. 37-32 (19-23) ; 5. 41-37 (14-19) ; 6. 49-44 (10-14) ; 7. 44-39 (14-20) ; 8. 44-40 (20-24) ; 9. 39-33 (25x14) ; 10. 35-30 (22-28) ; 11. 33x22 (18x27) ; 12. 31x22 (23-29) ; 13. 34x23 (19x17) ; 14. 36-31 (12-18) ; 15. 40-34 (7-12) ; 16. 46-41 (5-10) ; 17. 43-38 (1-7) ; 18. 31-27 (17-21) ; 19. 50-44 (15-20) ; 20. 44-39 (20-25), cette [Van der Wal-E. Brochure, coupe du monde, mai 1985].

b) Jusque-là, partie identique à celui de la partie J. Wuytenberg (Pays-Bas)-O. Verpoest (Belgique), tournoi international de Eindhoven, octobre 1981 (*le Monde* du 27 mars 1982). Au troisième temps, les Blancs poursuivent par 9. 39-33 (10-14) ; 10. 44-39 (13-19) ; 11. 49-44 (17-21) ; 12. 36-31 (8-13) ; 13. 41-36 (21-26) ; 14. 31-27 (25x34) ; 15. 39x30 (2-8) ; 16. 30-25 (20-24) ; 17. 44-39 (4-9) ; *18. 49-44 (12-17) ; 19.* 27-21 (16x27) ; 20. 32x12 (8x17) ; 21. 38-32 (17-21) ! ; 22. 43-38 (11-16)! ; 23. 48-43 (7-12) ; 24. 47-41 (1-7) ; 25. 31-27 (7-11) ; 26. 33-28 (12-17)!! ; 27. 39-33 (17-22)! ; 28. 28x17 (11-31) ; 29. 36x27 (26-31)! ; 30. 37x17 (23-28) ; 31. 32x12 (13-18) ; 32. 12x23 (19x46)! coup de dame gagnant amené avec éclat [le coup très fort du vingt-sixième temps.

d) Face au jeune virtuose soviétique, les Blancs paraissent très soucieux de ne pas s'éloigner d'un jeu classique, dans lequel ils ont déjà prouvé leur valeur.

e) Premier objectif atteint pour le junior français) : occuper avec le centre sans avoir subi de dommages.

f) Une vieille admirateur les Noirs chantent les Blancs du matin et y règnent toujours en maîtres. Le sens de prend ainsi un tour tout différent.

g) La tension monte encore par cet échange qui permet aux Noirs de placer un nouveau pion taquin à 27.

h) Plaçant eux aussi un pion taquin, dans le but de gêner la manœuvre adverse (l'impossibilité d'occuper le centre). Les Blancs démontrent qu'ils possèdent toutes de ressources psychologiques.

i) Menace de la combinaison gagnante (23-29) ; 34x23 (27-32) ; 38x16 (14-20) ; 25x14 (13-19) ; 14x23 (18x47)!, thème sur le thème de l'express.

j) Le jeune conducteur des Blancs mérite une mention, bien que ce tenté de faute succombe sur un double tenté de faute des Noirs !

Voici la finale que tentaient les Blancs) ; 37. ...(23-29) ; 38. 31x22 (29x47) [prise majoritaire prioritaire] ; 39. 22-17! [la pointe du mécanisme] (47x20) ; 40. 12x10 (15x4) ; 41. 25x14!, les Blancs prennent la dame, gagnent le pion et doivent alors jouer pour le gain de la partie !

k) Superbe) ; les Noirs ont donc incité les Blancs à tenter la faute vue ci-dessus. Leur dessein est couronné de succès par cet admirable contre qui oblige les Blancs à prendre par 38. 25x14.

l) Forcé.

m) Cette pénétration n'est alors plus fautive !

n) Il n'y a rien de mieux.

o) Evidemment.

p) A une case d'un bonheur (promotion d'un pion en dame), il est vrai éphémère.

q) Le Soviétique nous offre un grand spectacle, particulièrement raffiné et diabolique depuis le trente-sixième temps [36. ... (11-16)], soit sur neuf temps.

r) Forcé.

s) Le coup de grâce : que les Blancs dament à 5 ou à 4, leur dame succombera dans le crochet.

t) Avec la menace imparable (18-23).

u) Inutile d'envisager 36-31.

PROBLÈME

MEDIATI (Italie) 1986

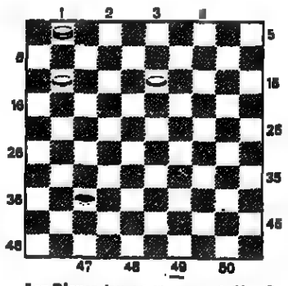

Les Blancs jouent et gagnent. Une fin de partie à la portée des nouveaux damistes, qui ne doivent penser qu'au pion à 11. Solution) : 11-7 (37-41, a) 7-2, +puisque si les Noirs dament à 48 ou à 47, les Blancs poursuivent par 1-23 ou 1-29.

a) (37-42) 7-2, + comme ci-dessus : 1-29 ou 1-34.

JEAN CHAZE.

mots croisés

Nº 410

Horizontalement

I. Porte la serviette ou la parole. – II. Ils font l'œil. Pas commode. – III. Pas brillants. Est parfois quand c'est [illegible]. – IV. Vit en paix. Manifeste un culte bien peu religieux. – V. Barrait la [illegible]. Possessif. – VI. En boîte. Bien [illegible]. N'ont laissé que de mauvais souvenirs. – VII. On peut l'avoir sur le dos. Ça ne sont pas de proches voisins. – VIII. Avalée. Fait un effort. – IX. Démarche de l'élan. Fameux rescapé. – X. C'est dans la région parisienne. Canal Plus, parfois. Il [illegible]

Verticalement

1. Il fait ses tentatives à ses risques et périls. – 2. Surprenant. – 3. Si c'est ce qu'on inspire, ce n'est pas fameux. On les lance. – 4. Un devoir ou un appoint. Il est déjà un peu dégoûtant, Kant trouvait ça c'est pire. – 5. Préposition. Pas brillants. – 6. Sur l'almanach. Si on double, c'est plus joli. Possessif. – 7. Quand nous nous livrons à nos activités édifiantes. – 8. Dégage une odeur exotique. Jaillit. – 9. Fis ce qu'on fit à Jeanneton. Au club. – 10. Le Rhin y a pris naissance. Peut s'acheter. – 11. Avant l'orage. Direction. Il semble de plus en plus difficile de trouver une [illegible]. – 12. Modifiée la nature.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II							■					
III					■							
IV						■						
V								■			■	
VI			■							■		
VII						■						
VIII				■							■	
IX									■			
X					■							
XI												

SOLUTION DU Nº 409

Horizontalement

I. Chamailleries. – II. Rudes. Automne. – III. [illegible]. – IV. Que. Innéistes. – V. Usures. Edéa. – VI. Xéres. Inter. – VII. Mi. Manchotte. – VIII. Ossu. Soit. Une. – IX. *Répétée.* Iaril. – X. Tourmenteuses.

Verticalement

1. Croque-mort. – 2. Humus. Ital. – 3. Adieux. Spu. – 4. Mal. Remuer. – 5. Assiera. Tm. – 6. Insensée. – 7. Laon. Scoen. – 8. Lunée. Ut. – 9. Et. Idiotie. – 10. Rossent. Au. – 11. Imitateurs. – 12. Ami. Nie. – 13. [illegible]

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés

Nº 410

Horizontalement

I. AAEMNTUX. – 2. ACILRU. – 3. ACGINOT (+ 1). – 4. EEIINRRT. – 5. CEEORSU (+ 6). – 6. AEELTTU (+ 1). – 7. AEEGPRR. – 8. CEEGINS. – 9. EIOPQTUU. – 10. CEILRTUU. – 11. EIOSTTU. – 12. BELMNOS. – 13. EEEJSTU. – 14. AEEIRTV (+ 2). – 15. EMMRR RUU. – 16. DEOOPRT. – 17. AEENSSS (+ 1). – 18. – AEIIMNN. – 19. EEEINST.

Verticalement

20. [illegible] – 21. AAINNTV (+ 1). – 22. [illegible]. – 23. ACEI LORU (+ 4). – 24. [illegible] (+ 1). – 25. ACDEIIT (+ 1). – 26. DEEIQTUU. – 27. EEELRSTU (+ 1). – 28. AEIJNU (+ 1). – 29. CEEGOR. – 30. CEHNORSV. – 31. EEEIPQTU. – 32. EENORR. – 33. DEEGIINN (+ 1). – 34. AEE *GIST* (+ 3). – 35. *AELRSS* (+ 2). – 36. BEEEIRZ.

Les [illegible] des mots croisés sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

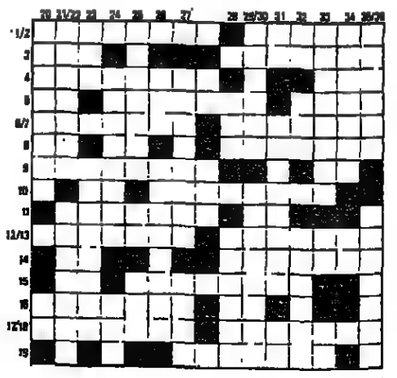

SOLUTION DU Nº 409

Horizontalement

I. DEGAUCHI. – II. PERSIL (REPLIS, PERILS). – 3. INERTIEL. – 4. *MECANOS (SEMONCA).* – 5. JOCISTE. – 6. SPECIFIA (PACIFIES). – 7. RABAIS (BRAISA, SABRAI, BRASAI). – 8. ERRERIEZ. – 9. ENZOOTIE, épizootie locale. – 10. TRESSEES (STRESSEE, TESSERES). – 11. REBIQUER. – 12. PINÇAGE. – 13. ESTUAIRE (SAUTERIE). – 14. FREROTS. – 15. TARIRAS (ARRISAT, TRAIRAS). – 16. ECUISSER, faire éclater un trone (CIREUSES, CRIEUSES, RECUISES, SECURISE).

Verticalement

17. DEMUSELA (ELUDAMES). – 18. ROESTI, pl. plat de pommes de terre suisse (ou ROSTI) (SORITE, etc.). – 19. PRINCEPS. – 20. GICLERA (GRACILE, GLACIER). – 21. ABETIRA (BATERAI). – 22. ULNAIRE, cubital (LUNAIRE, LAINEUR). – 23. EQUARRI. – 24. HISSIEZ. – 25. DEPRISE (DEPERIS, PRESIDE, PREDISE). – 26. AZOTURIE. – 27. PRIORITE. – 28. ISOBARE (BOISERA, REBOISA, OBEIRAS, OBERAIS). – 29. RISIBLES. – 30. [illegible]. – 31. ELLEBORE. – 32. ILOTISME, état de servilité. – 33. [illegible] (ASSIMILA).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

هكذا من الأصل

ENSEIGNE

« HARRY'S » BIRTHDAY TO YOU

Le Harry's bar vers [illegible]

Vous pouvez l'attaquer soit par le 5 de la rue Daunou soit par le « Sank roo doe noo », ça dépend d'où vous venez. De toute façon, prudence...

Avec à l'entrée son bénitier de pur malt, ses reliques, ses icônes et son bedeau de service à col cassé et tablier long, l'endroit peut légitimement impressionner le client qui n'aurait qu'un simple problème de soif à régler. Il est recommandé de ne pas faire trop grincer la porte en entrant, ni de donner l'impression de débarquer dans le sanctuaire par hasard. Si les servants de la place n'aiment que modérément l'excentricité, ils ont en horreur les buveurs de passage. On vient au Harry's pour boire, certes, mais pour boire au Harry's d'abord.

Pas vraiment un club, pire, un état d'esprit. Tout est dans la façon qu'on a de jeter ses grappins sur le bastingage. Comme dans beaucoup de bars, dira-t-on, mais à cette différence près qu'ici on ne vous laisse qu'une très courte marge de manœuvre. Un mot de travers, une commande bafouillée, une appréciation hasardeuse sur le temps qu'il devrait faire et vous êtes cuit. Impossible de remonter le courant. Ils en ont trop vu entrer de grandes stars du « douze ans d'âge » et de la « carte noire », les barmen du Harry's pour laisser faire n'importe quoi à n'importe qui. C'est le charme. Un charme qui dure si l'on sait que l'endroit s'apprête à fêter ses soixante-quinze ans et que les dispositions prises par le clan des Mac Elhone devraient le voir largement pénétrer dans le siècle qui arrive.

Bar, propos de bar, histoires de bar. Tenez, personne n'a jamais pu retrouver de manière formelle l'inventeur du dry Martini (1/3 vermouth blanc, 2/3 gin, *« squeeze of lemon peel in the cocktail-glass »*), personne, [illegible] même Andy [illegible] Elhone, dont le père avait pourtant, dès 1919, tenté dans une courte bible restée essentielle de mettre de l'ordre dans le déchaînement qui saisissait alors les manieurs de shaker. La plupart des classiques sont datés au carbone 14 et touchent des droits d'auteur, le dry, lui, est entré dans la légende anonyme, sec et glacé.

L'homme qui parle, avec cet accent anglais usé jusqu'à la corde mais clair, net et presque insistant, est donné pour l'un des plus fins alchimistes qu'on puisse rencontrer au sein du club des grands pros. Gentleman-barman, Andy, l'actuel patron, peut se souvenir qu'il a longuement peyé de [illegible] en officiant aux agrès de son comptoir à chercher et à trouver quelques-uns des mélanges d'alcools les plus acrobatiques de l'après-guerre.

Bar à cocktails. En 1911, un jockey américain aux mains nerveuses et à la fortune mucicle, Tod Sloan, crée le New-York bar, ici même, rue Daunou. Il travaille durant un certain temps avec un barman nommé Harry Mac Elhone qui revient en 1923, prend possession des murs et rebaptise le lieu. Le Harry's New-York bar est né.

Dans les années 20, les Américains débarquaient en Europe pour entreprendre ce qu'ils appelaient le « grand tour ». A Paris, le dollar s'échangeait à vingt-quatre francs, un repas coûtait neuf francs. Il avait beaucoup bourlingué, Harry, depuis le départ de son Ecosse natale. Du Grand Hôtel d'Aix-les-Bains au Plaza de New-York, il en savait des choses sur la façon de boire et de faire boire. Et justement tous ces Américains étaient assoiffés...

En très peu de temps, à coups de relations publiques peu ordinaires pour l'époque — comme celle d'attirer dans son antre les anciens pilotes de l'escadrille La Fayette — l'Ecossais va installer la réputation de son bar. Mondialement. Il meurt en 1958 en laissant entre les mains de sa progéniture les clés d'un monument qu'il est de bon ton d'avoir fréquenté au moins une fois dans sa vie. Comme les courses à Longchamp, l'Enfer de la Bibliothèque nationale ou le rayon « clous et marteaux » du BHV.

Sur l'avenir de la vieille maison, Andy peut calmer son monde en sortant de sa manche le nom du futur et seul maître à bord, celui de son fils Dun[illegible], qui, de retour des Etats-Unis, beaux et lourds diplômes dans la poche, vient de décider de faire carrière dans la limonade. Trois générations au service de quelques gueules de bois, mais de qualité.

« Barman !... un Betsy Ross, je vous prie... »

J.-B. GRIMBOSQ

► *Le « SANK ROO DOE NOO ». Agacé de se retrouver trop souvent rue Daru, ou n'importe où à Paris, mais rarement « 5, rue Daunou », Harry Mac Elhone, l'Ecossais au français rugueux, inventera-cette traduction phonétique de l'adresse de son bar à l'usage des clients anglo-saxons... et des taxis parisiens.*

AH ! LYON

par
La Reynière

LYON gourmand 86, le miniguide d'André [illegible] de Christian Mure, vient de paraître (édit. SMR, 55, montée de Choulans à Lyon). Il paraît pour les soixante ans du « gars Paul », Bocuse, qui vient de fêter son increvable jeunesse à grand fracas (il ne m'a invité, le bougre !). Et de fait, Lyon, c'est avant tout et toujours Paul Bocuse.

C'est aussi quelques bonnes adresses, toujours les mêmes : Les Trois Dômes (au Sofitel, 20, quai Gailleton) et sa salle panoramique ; La Tassée (18, rue de la Charité), agrandie récemment [illegible] toujours mâchonnante et gotûtillonneuse ; Jean Vettard (au Café Neuf du 7 place Bellecour) ; Nandron (26, quai Jean-Moulin), aux quenelles célèbres, mais dont les Mure père et fils rendent hommage à la marinière de turbot et au rognon de veau rôti au thym, etc.

Mais la vraie cuisine lyonnaise, celle de la chère Léa, aujourd'hui bien remplacée par Ph. Rabaeci (La [illegible], 11, place Antonin-Gourju), avec le tablier de sapeur, le poulet au vinaigre, les salades lyonnaises, où la trouve-t-on encore ? Chez Tante Alice (22, rue des Remparts-d'Ainay), à qui Lyon gourmand donne, cette année, un « lion » pour sa volaille demi-deuil ; au Bouchon lyonnais (12, rue Pizay), où Arlette Hugon remplace Monique Dussaud avec bonheur ; Chez Rosé (4, rue Rabelais), où le brave Marcel Astic, hélas disparu, doit veiller de là-haut sur son fils [illegible] lorsqu'il mitonne le coq au vin et le gras-double dans l'encens d'une bouteille de Cornas.

Lyon gourmand signale des nouveaux : Le Bistrot Carnot (3, place Carnot) ; [illegible] Boucherie (62, cours Charlemagne), pour les amateurs de viande ; un bar à vins, La rose des vins (5, rue de la Fromagerie), et enfin Mister Higgins (16, rue Dumenge), où l'on peut se régaler du durham squab pie, et du lancashire hot pot comme à Londres (ce qui nous manque à Paris).

Il me plaît enfin que ce guide qualifié souligne le succès [illegible] Ty Coz (15, rue Royale, tél. 78-27-36-29), une greffe du Ty Coz parisien. Jacqueline Libois a trouvé en Isabelle Mignot (que j'ai connue au Villars-Palace de la rue Descartes à Paris) une bonne servante de tout ce qui vient de la mer bretonne (notamment un cotriade « sublime » après les marennes ou le homard de Roscoff et avant les crêpes [illegible] miel d'Arvor).

Enfin, ne quittez pas Lyon sans quelques pèlerinages gourmands. Une visite fromagère à La Mère Richard (la « diva » [illegible] fromage – (102, cours Lafayette) ; une visite à J. Bellet (Chorliet, 12, rue du Plat), pour rafler quelques cervelas lyonnais ; enfin, la halte rituelle chez Bernachon (42, cours Roosevelt), empereur du chocolat.

► *PLATS LYONNAIS A PARIS ? Au Bellecour, 22, rue Surcouf, tél. 45-56-68-38, et Le Petit Mâchon, 123, rue de la Convention. Tél. 45-[illegible]*

Semaine gourmande

AUX DÉLICES DU CHEF

Jean-Claude Péan vient de s'installer ici, une petite salle toute en longueur dans cette rue au stationnement difficile. Il n'en a que plus de [illegible] (au [illegible]) à présenter une carte courte qui m'a régalé, des harengs de la Baltique crème fraîche et pommes fruits (30 F) avant un excellent panaché de la mer (70 F). Mais j'aurais pu choisir le foie de veau au bacon (rare sur les cartes et ici très goûteux) après la simple salade au roquefort (28 F) : gentils desserts. Un simple montagne saint-émilion (château du tertre 1977, petite année il est vrai) à 60 F m'a, en ces temps d'inflation vino-sentimentale, suffi à démontrer une fois de plus que les restaurateurs ont tort de chercher des bouteilles trop chères.

► *AUX DÉLICES DU CHEF, 48, rue de Clichy (9e). Tél. : [illegible] Fermé samedi et dimanche. On sert avant théâtres et cinémas.*

BISTROT D'HONORÉ

C'est l'ancien *Bistrot d'Hubert*. Fallait-il de l'[illegible] ou du courage à venir lui succéder ? Le cadre est le même, délicieusement obsolète et les deux patrons, Gérard Lhote au « piano » et Bernard Paschali en salle, aux petits soins. Enfin, la cuisine est bonne, à partir de bons produits et, malgré quelques fanfreluches de petits légumes ici et là, solide et sage. La pomme de ris de veau aux langoustines (108 F) ou la poulette de Bresse crème et morilles (84 F) les huîtres gratinées au chablis où le timbale d'œufs brouillés au whisky nous conduisent aux fromages (de la Ferme Saint-Hubert) et aux desserts (fine tarte aux pommes chaudes), mais vous apprécierez comme moi j'imagine la façon de servir les fraises, nappées d'un coulis de fraises fraîches et entourant un sorbet aux fraises. A la carte comptez 250 F, mais le menu (140 F) deux plats, fromage et dessert est fort intéressant. Une [illegible] à retrouver.

► *LE BISTROT D'HONORÉ, [illegible], [illegible] du Marché-Saint-Honoré (1er). Tél. : 42-60-03-00. Fermé [illegible].*

LA VIA VENETO

Un rappel simplement. Pour des soirées d'intimité un peu... comment dirais-je... rétro ? En tout cas bien agréable avec une guitare et des canzonettes en toile de fond, une soupe de poisson ou le carpaccio, des vins italiens ou du Bordelais (cela vaut peut-être mieux !), un accueil gentil et surtout un menu à 140 F vin compris. Pour une fois n'est-ce pas merveilleux !

► *LA VIA VENETO, 13, rue [illegible] (8e). Tél. : 47-23-76-84. Fermé samedi midi et dimanche.*

L. R.

VACANCES-VOYAGES

HÔTELS

Montagne

JURA
JOLI JURA VERT - 84-48-30-69
Pension complète 1 sem. Tt compris, 999 F. 1/2 pens. 116 F. Forfait enfant. Animaux accept.
Hostellerie L'HORLOGE
EN 70, 39130 PONT-DE-POITTE.

05400 SAINT-VÉRAN (Htes-Alpes)
HOTEL LE VILLARD
Tél. 92-51-43-31.
Chamb. et duplex 2 à 6 pers. Juin et sept. depuis 50 F pers./jour. TENNIS.

Allemagne

FRANKFURT
Hotel Rhein Main — Le petit hôtel de grandes classe — 3 Frankfurt Hauptbahnhof Str. 2 — 6000 Frankfurt/M. 1 — Tél. : 19/49/69-23-00-35 — Télex : 413 434

Italie

VENISE
HOTEL LA FENICE ET DES ARTISTES
(près du Théâtre la Fenice)
5 minutes à pied de la place St-Marc. Atmosphère intime, tout confort. Prix modérés.
Réservation : 41-52-32-333 VENISE.
Télex : 411150 FENICE I.
Directeur : Dante Apollonio.

Suisse

LEYSIN (Alpes vaudoises)
A 4 h 30 de Paris par TGV Lausanne. L'été sur l'Alpe. Plaisirs au choix : Promenades, sports, détente. Patinoire, tennis, mini-golf : GRATUIT. La qualité de l'accueil suisse. Forfaits 6 jours en 1/2 pension dès 1 680 FF.
Renseignements et offres :
OFFICE DU TOURISME, CH-1854 LEYSIN.
Tél. : 19-41/25/34-22-44.

LEYSIN (Alpes vaudoises)
HOTEL SYLVANA ★★★
Hôtel familial, situation panoramique. Son restaurant « Le Refuge » avec ses spécialités. Pens. compl. dès 65 FS, y compr. tennis, mini-golf, patinoire.
Fam. L. BONELLI. T. 19-41/25/341136
CH-1854 LEYSIN

CRANS-MONTANA VALAIS/SUISSE
Mes vacances idéales je les passe à
L'HOTEL ELDORADO ★★★
Site ensoleillé, tout confort, bains, terrasses, tél., TV, cuisine saine, fine, variée.
F. BONVIN. Tél. 19-41-27/41-13-33.

LAC MAJEUR – LOCARNO
GRAND HOTEL
COMPLÈTEMENT RÉNOVÉ.
Nouvelle piscine. Tennis. Au sein d'un grand parc au centre de la cité. Cuisine soignée. Dir. A. COTTI.
Téléphone : 1941/93/33-02-82.
Télex : 846 143.

TOURISME

PARC NATUREL DU QUEYRAS
Stages tennis. Randonnées et [illegible]
HOTEL GITE D'ÉTAPES
LA MAISON DE GAUDISSART
05390 MOLINES – Tél. (1) 92-45-83-20.

HAUTE-PROVENCE
GITES RURAUX + [illegible]
encore disponibles pour la saison d'été.
Demandez [illegible] renseignements à
OFFICE DU TOURISME, B.P. 42, 04200 SISTERON. Tél. 92-61-12-03.

COTE ATLANTIQUE
BAIE D'ARCACHON
VILLAGE VACANCES grand confort
CAMPING-CARAVANING
LE ROUMINGUE - 33138 LANTON
Tél. 56-82-97-48
Pension complète et demi-pension (vin compris) - Self-service - Buffet
DÉTENTE - REPOS - ANIMATION
Distractions variées adultes et enfants. Plage priv. et surv. - Mini-golf - Tennis Initiation planche à voile - Excursions Soirées dansantes - Ciné - T.V. - Pêche.
Réductions en juin et septembre.

Aux quatre coins de France

Vins et alcools

CHAMPAGNE Claude DUBOIS
A la propriété LES ALMANACHS
VENTEUIL 51200 ÉPERNAY. Tél. 26-58-48-37
Vin vieilli en foudre. Tarif sur demande.

MERCUREY A.O.C. Vente directe propriété
12 bouteilles 1982 : 440 F TTC franco dom.
TARIF SUR DEMANDE - Tél (86) 47-13-94
Louis Modrin, viticulteur, 71640 Mercurey.

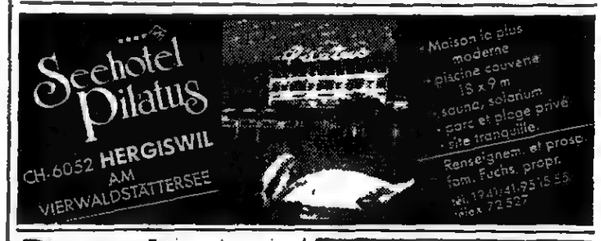

Rive gauche

LE MALIK
CLAUDE AISSA revient
au 15, r. des Grands-Augustins (6e)
F. dim. 46-33-43-50
Spéc. MAROCAINES - PASTILLA

CHEZ TOUTOUNE 5, rue de Pontoise (5e) 326-56-81
F/dim. et lun. sauf carte, 100 F env. s.c.

l'alsace à Paris...!
9, place Saint-André-des-Arts, 6e
43-26-89-36 - Ouvert T.L.J.
DÉJEUNERS, DINERS, SOUPERS
Grillades - Choucroutes
Poissons - Coquillages
Salons pour groupes de 15, 20, 30, 60 personnes

Rive droite

PHARAMOND 42-33-06-72. Jusq. 22 h F. dim. et lundi midi.
24, rue de la Grande-Truanderie, 1er
TRIPES, POISSONS, GRILLADES feu de bois

les gourmets font la différence
GLACES · SORBETS
Dégustation - A emporter

RAIMO
Glacier
59/61 Bd [illegible] Reuilly 75012 PARIS
[illegible] 43 [illegible] 70.17
[illegible] (Face Ledoux)

Brasserie LORRAINE
Les Rendez-Vous De L'été
A la plus grande terrasse fleurie de PARIS.
FRUITS DE MER TOUT L'ÉTÉ

Place des Ternes, 75008 Paris
Téléphone : 42 27 80 04
Ouvert jusqu'à 2 heures du matin
ATOLL

Victoria-Lauberhorn Wengen Berner Oberland

Au centre de Wengen, hôtel de famille de 1re cat. totalement rénové. Séjour agréable garanti, grand confort assuré, restaurants, bar et café accueillants. Chambres avec bain/WC, téléphone, radio, demi-pension, menus aux choix, sFr. 69.–/84. – selon site, séjour et saison. Buffet riche de petit-déjeuner div. buffets aux chandelles.
Arrangements avantageux : 7 jours demi-pension, menus aux choix, bain/WC, incl. abonnement rég. de vacances à partir de sFr. 548. – ou bien dès sFr. 693. – pour 14 jours.
Documentation et renseignements
Hôtel Victoria-Lauberhorn
CH-3823 Wengen
Tél.: 1941/36/55-51-91-Telex 923 232
Fam. S + H[illegible]

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSEES

DIRECTIONS

Le centre commercial MÉRIDIEN E. LECLERC recherche POUR MAGASIN ARTICLES DE SPORT (800 m², CA annuel 20 millions de francs). TARBES et PAU. Responsable de : gestion intégrale avec objectifs, animation + organisation d'équipe de 10 personnes. Nous demandons : des références sérieuses avec une expérience dans le poste de trois ans et une connaissance approfondie des articles de sport. Nous offrons : rémunération importante + intéressement (objectifs réalisés). Position cadre.
Ecrire avec c.v. manuscrit, prétentions + photo récente à : CDA S.O., B.P. 465, route de Pau, 65420 IBOS-TARBES.

DEMANDES D'EMPLOIS

ATTACHÉE DE DIRECTION TRILINGUE
Célibataire, 29 ans parfaitement trilingue française-anglais-allemand, possédant la double nat. française et suisse. Responsable administrative du secrétariat de direction et de la gestion du personnel d'une filiale à Zurich d'un groupe international.
Recherche à partir [illegible] sept./oct. poste équivalent [illegible] Paris. Rémunération FF 220.000/an.
Ecrire n° [illegible] rue de [illegible] Paris-7e.

DIRECTEUR AFFAIRES SOCIALES
40 ans, formation supérieure
Expérience diversifiée (ensemble de la fonction dans importantes sociétés secteurs tertiaire et industriel, responsabilité développement ressources humaines dans très grand groupe international) axée sur dynamisation et ouverture au changement.
CHERCHE responsabilités motivantes
Paris - Région parisienne
Ecrire [illegible] le n° 6800 LE [illegible] PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre commercial, 34 ans, pratiquant [illegible] (Europe [illegible] USA, Moyen-Orient), exp. export et organisation entreprises. Ass. GIER CADRES Ile-de-France, M. Bos, 41, [illegible] A.-Caron, 92150 Suresnes, 42-[illegible] av. [illegible] h ap. 17 h.

J.F. formation [illegible] interprète option pays de l'Est. Russe, pol., not. angl., allem., [illegible] comm., adm., [illegible]. Ecrire sous le n° 7 384 LE MONDE PUBLICITÉ [illegible] Paris-7e.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe EGOR rappelle aux lecteur du Monde les postes qu'il leur a proposé cette semaine :

. INGENIEURS COMMERCIAUX
... débutants ou [illegible]
Si vous aimez négocier à haut niveau, nous avons la technologie !
Réf. VM 32/1636 G

SONY
Electronique grand public
. RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE
Réf. VM 30/1600 B

bébé confort
Région Ouest 350 MF de CA
. DIRECTEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
Réf. VM [illegible] A

Un [illegible] d'avenir pour nos [illegible] à [illegible]
. CONTROLEUR DE GESTION
Réf. VM 30/1329 E

. UN INGENIEUR CHIMISTE SPECIALISTE DU CAOUTCHOUC
Pour une [illegible] Technico-Commerciale à [illegible] en secteur [illegible]
Réf. VM [illegible] D

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
[illegible] rue [illegible] - 75008 [illegible]
PARIS BORDEAUX LYON [illegible] STRASBOURG TOULOUSE [illegible] ROMA VENEZIA [illegible] LONDON MADRID MONTREAL [illegible] TOKYO

INFORMATIS

PARIS-PROVINCE
recherche pour faire face à d'importants projets de :
RÉSEAU DE TÉLÉCOM.
de traitement d'[illegible] Stratégies Militaires, d'intelligence Artificielles, de CAO
15 INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
2 à 5 ans de Processus, Industriel en Temps Réel. Pratique [illegible] Matériels : SEL 32, MITRA, MOTOROLA 68000
MINI 6, VAX.... ASSEMBLEUR, PASCAL, LANGAGE C
SYSTÈMES UNIX [illegible]
8 INGÉNIEURS RÉSEAUX
SUP. TÉLÉCOM. ou équivalent. 3 ans d'expérience de Logiciels. [illegible] et MONITEUR TEMPS RÉEL
Pratique de [illegible] X 25. POSTES A RESPONSABILITÉS.
MEIMOUN HERVÉ
26, rue Daubenton, Paris-5e.
Téléphone : 43-37-99-22.

MAISON DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES recherche son
DIRECTEUR DE PRÉFIGURATION
Expérience [illegible] de la [illegible] reconnue [illegible] ouvert au public et de l'encadrement d'équipe pluridisciplinaire. Rémunération en fonction des compétences.
Env. lettre de candidature à : Direction des Affaires Culturelles, Hôtel-de-Ville, 86021 POITIERS CEDEX.
Avant le 11 juillet 1986 inclus. Pour tout renseignement s'adresser à ce même service. Tél. : 49-88-82-07, p. 1429.

URGENT
[illegible] commerciale [illegible] renforcer son service informatique
OPÉRATEUR PUPITREUR
2 [illegible] d'expérience
UNIVAC SOUS OS.3
[illegible] 3 x 8.
C.V., photo [illegible] prét. LA BOVIDA - B.P. [illegible] 92003 NANTERRE Cedex.

Recherche
RESPONSABLE
de la Gestion des comptes clients (suivi des encaissements, relance...). Formation comptable et bons contacts au téléphone souhaités.
Ecr. avec C.V. et prét. A.B. Boulenger, B.P. 48, 92393 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX.

Constructeur [illegible] recherche [illegible]
INGÉNIEUR
ÉLECTRONICIEN
Débutant accepté. [illegible] de suite.

propositions diverses

EMPLOYEURS, INGÉNIEURS, CADRES, [illegible] emploi [illegible] reux de ne pas le rester, prêts à [illegible] r [illegible] propositions (emplois ou missions). Réunion : [illegible] juin 12 h-13 h 14, av. [illegible] Paris-7e, [illegible] (ou message Tél. 45-67-33-38, 11 h-12 h.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B P. 402-09 PARIS CÉDEX 09.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.
RENAULT [illegible] 6 LAURENCE
[illegible] TSE noire, millésime [illegible], 14 000 km, [illegible] noir, [illegible] cuir [illegible] noirs, tapis de sol, isolation phonique, toit ouvrant transparent, [illegible] conditionné, [illegible] exclusivité, roulées Michelin TRX 190, 80 [illegible] F.
Tél. : domicile 30-64-10-48 prof. 39-55-44-44.

LUNDI 16 JUIN

LECTEURS ET ANNONCEURS

Afin de faciliter la consultation [illegible] d'offres d'emploi.
A partir du LUNDI 16 JUIN, [illegible] vous donnons rendez-vous chaque semaine au [illegible] de différentes rubriques :

LE LUNDI :
La rubrique générale
« *LE MONDE DES CADRES* »
[illegible] la rubrique ciblée sur
« *L'UNIVERS DE LA GESTION* »

LE MARDI :
Accompagnée par un thème rédactionnel hebdomadaire [illegible] rubrique
« *SECTEURS DE POINTE* »
suivie de la rubrique générale
« *LE MONDE DES CADRES* »
et enfin
« *LES EMPLOIS INTERNATIONAUX* »

Pour [illegible] renseignements complémentaires

LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.
Téléphone : 45-55-91-82.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt
Prox. PLACE des VOSGES
Grands appartements dans immeuble classé
MONUMENT HISTOR.
possibilité mezzanine-jardin
TÉL. : 48-78-22-42.

5e arrdt
PANTHÉON
P. T. b. studio, tt cft, balconnets 405.000 F 43-25-97-16

MÉTRO CENSIER
Bon imm., 3e ét. sur rue, 2/3 p. entrée, [illegible] bien aménagé.
139, R. MOUFFETARD ens. A. Samedi, dim. [illegible] 17 h.

Me CARDINAL LEMOINE
Imm. pierre de taille, sur rue, studio, entrée, kitchenette, salle d'eau, wc.
61, r. Cardinal-Lemoine Samedi, dimanche [illegible] h-17 h.

10e arrdt
[illegible] DU NORD Bon imm. 3/4 p. rénové, [illegible] WC, 570.000. Sam. 14 de (11 h-18 h) 8, R. de l'ACQUEDUC, 4e ét.

13e arrdt
PARC MONTSOURIS, maison indiv., 380 m² environ, s/sol, terrain 450 m², 3.950.000 F LERMS 45-35-14-40.

14e arrdt
Montparnasse/N.-D.-des-Champs, 75 m², 3 pièces sur jardin, 5e ass., box, 1 500 000 F. 43-28-73-14.

MONTSOURIS Imm. [illegible] 2 p., [illegible] cuis., [illegible] Px 300 000 F. 45-89-46-34.

15e arrdt
FRONT DE SEINE
[illegible] DUPLEX [illegible] m²
Décoration raffinée, étage élevé, vue imprenable.
GARDI [illegible]

16e arrdt
RUE HENRI HEINE
TRÈS SYMPATHIQUE 2/3 P. Clr, petit balcon, ascens. 1.300.000. 45-69-76-61 soir ou 45-77-26-85 hres bureau.

17e arrdt
PRIX TRÈS INTÉRESSANT PRÈS SQUARE BATIGNOLLES
Bon imm., asc. chf central, liv. dble, 2 chbres, entrée, cuis., bns, s. d'eau, WC. 130 m² + serv. calme
20, rue Lacroix Samedi, [illegible] lun. 14/17 h.

18e arrdt
JOFFRIN/LAMARCK
Dans bel imm. en finition STUDIO et 3 PIÈCES., asc., chff ind. Propriétaire 42-67-65-30.

20e arrdt
AVENUE GAMBETTA
Grand [illegible] p. [illegible] + balcon, plein soleil, impeccable, 580 000 F. T. 46-36-15-77.

92 Hauts-de-Seine
Sur-la-Reine centre, séj. + [illegible] chbres, cuis. équipée, bains. 1.050.000 F. 46-61-32-11.

Val-de-Marne
THIAIS/CHOISY-LE-ROI (94) Part. vd b. 5 p. rdc., moins de [illegible] m² à [illegible]

MAISONS-ALFORT [illegible] part. [illegible] 4 p. [illegible] m², [illegible] état, 2 ét. asc. park. 870.000 F. S/rue et jard. [illegible] dim. 12 h-17 h ou [illegible] 16, rue Auguste-Simon.

LA VARENNE RER
[illegible] NEUFS dans imm. stand. façade pierre de t., 2 et 3 p. chf indiv. Livrables suite
CHARENTON-ÉCOLES
Appts NEUFS 2 et 4 p., chf indiv. Prêt conventionné et privé.
THUMAL 48-93-12-11

95- Val-d'Oise
LAC D'ENGHIEN
(400 m) vue imprenable résidentiel, 10e et dernier étage, 2 p., 54 m² + balc. 320 000 4 p., 85 m² + balc. 550 000 6 p., 139 m² + balc. 820 000 PPTAIRE : 42-60-29-81.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère appts et hôtels. Part. dans quartiers résidentiels paiement comptant chez notaire
TÉL. : 45-44-44-45.

locations non meublées demandes

Paris
Pour dirigeants et personnel importante Cie Française produits chimiques mutés région parisienne rech. DES APPTS ttes catégories SUDIO, VILLAS Paris Banlieue acceptant loyer élevé. 46-04-04-45, 9 h 45/19 h.

locations meublées offres

Paris
JOURNÉE-SEMAINE-MOIS Studios standing, tél, TV, linge. [illegible] Courcelles. 47-37-69-15.

viagers

28 000 cpt + 1 200 par mois, 2 p. cuis., s. de bains, 2e ét., asc. imm. près gare de l'Est. Viagere F. Cruz 43-46-19-00.

KLÉBER MAGNIFIQUE 5 PIÈCES, 150 m² occupé, 74 ans, 990 000 + 8 500 F. LAPOUS 45-54-28-66.

LIBRE DE SUITE, petit 2 p., cuis., s. d'eau, w.-c., 6e ét. sans asc., bon imm. r. Patay, 148 000 + 1 750, fme 87 ans. Viagere F. Cruz 43-46-19-00.

domaines

PARAGU[illegible] [illegible] ETAT [illegible] [illegible] de bois précieux) pouvant également être divisé, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture à vendre pour 1.018.900 (F 1.150/ha) sols d'origine volcanique, [illegible] et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base Soja). Le propriété est limitée sur 5 km par une rivière et à accès à la route asphaltée « Ruse Nº 6 » à une dizaine de 5 km. Vous pouvez payer le prix d'achat en France en F. Veuillez adresser le courrier à : ARNO J. GOETZ, Gartenstrasse 6, D-6251 Hirschberg, RFA.

villas

[illegible] La Baule, face [illegible] b. villa 81, 7 p., ht stdg s/1 200 m² (1) 47-08-40-57.

Proximité ttes commodités ORSAY s/439 m² terr. maison neuve 160 m². habit. + 100 m² s/s sol, excel. prestat. séjour 42 m² cuis. équipée 4 chbres de 15 à 17 m² bur., 2 sal. bns, gar. dble, dble, ntx rangements, chauf. électr. Prix 1.500.000 F TTC Tél. : SAID 69-28-68-00.

propriétés

SUR 10 000 m²
(en forêt de RETZ). Ppté av. cuis., séj. 50 m², salon 70 m², 4 ch., s. de bns, dépend. EXCEPTIONNEL. Px 680 000 F. Agence CENTRALE à 02600 VILLERS-COTTERETS. (16) 23-96-05-93 rpm. dim.

Morvan maison anc. 5 p., cuis., cft, dépend., s/2 000 m² clos. 350 000 F (16) 72-28-60-18.

20e PORTE BERCY
VILLECRESNES
RER Boissy St-Léger, superbe maison bourgeoise parc 2.113 m² triple séj. 90 m², 4 chbres, cuis. tt cft 240 m² habitables terrasse salle billard as-sol complet grenier aménageable 1.985.000 F
MAS IMMOBILIER 43-45-58-53.

Vds maison de maître Agen, 2 niv. 230 m² habitables, 10 pces, séj. avec gde cheminée anc. et terrasse vue panorama, 7 ch. tt cft 2 accès: dépend. garage, pigeon. amén. parc 2 ha campagne pr. résid. centre ville. Conv. pr. résid. princip. ou second. Libre à la vente. Rer. *Le Monde Publicité* 7355 M, 5, rue de Monttessuy 75007 Paris qui transmettra.

bureaux

Locations

LOUE DIRECTEMENT
[illegible]

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de Sociétés et ts services. 43-55-17-50.

locaux commerciaux

Ventes

A vendre ou à louer sur N 305, 2 km de Paris. Ensemble industriel libre de 5 000 m² développés.
Tél. : 46-71-41-20.

l'agenda du Monde

Accessoires [illegible]

AUTORADIO
Pose immédiate de TOUT autoradio [illegible]
Ex. : un poste [illegible] GO [illegible] K7 stéréo à [illegible] F. [illegible] F.
Ouvert MÊME le lundi
TOUS [illegible] autos
AUTOTEC
[illegible] d'Italie, Paris-13e.
Tél. 43-31-73-86. Mo [illegible]

Bijoux

ACHAT BIJOUX
OR, BRILLANTS
Anciens, modernes, argentans
PERRONO, bd Italiens
Opéra, [illegible] Chaussée-d'Antin
Etoile, 37, [illegible] Victor-Hugo
Ventes, Occasions, [illegible]

[illegible] ANCIENS [illegible] ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, [illegible] PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

Vous aimez jouer de l'harmonica ! Facile [illegible] bien jouer avec un bon professeur. Celui-ci existe ! Tél. : 46-03-15-75 de 10 à 12 h et de 16 h à 20 h.

Cassettes

Rech. cassettes enregistrées de cours en Sorbonne de Vladimir Jankelevitch, important, merci. Tél. 45-26-79-60 (répondeur).

Tapis

[illegible] ANNIVERSAIRE
TAPIS D'ORIENT
– 50 %
[illegible] une sélection de 150 magnifiques [illegible] d'Orient LAURENT
101, AV. LA BOURDONNAIS. 75007 [illegible] T. 45-50-40-21.

Troisième âge

[illegible] COULOMMIERS (77) RETRAITÉ valides, semi-valides invalides. Tél. 64-04-05-75.

Vacances

Tourisme

Loisirs

Vacances [illegible] HAUT-JURA 900 m
[illegible] Yves [illegible] dans ancienne ferme du [illegible] [illegible] et pain maison [illegible] du [illegible] et sommets franco-suisses. [illegible] tennis. Fm 1 [illegible] F sem./pers. Tél. : (16) 81-38-12-61.

LES [illegible] chalet grand confort, jardin, [illegible] personnes. A [illegible] semaine, quinzaine Juin jusqu'au 12 juillet et septembre, (1) [illegible]

Minervois, grande maison familiale [illegible] confort, [illegible] 300 F quinzaine. Tél. : [illegible]

[illegible] (Hte-Savoie). A louer STUDIO [illegible] pers., tt cft, juin, août, sept. station été, 1 150 m d'altitude, piscine, tennis, équitation, etc. Téléphone : 43-04-42-41.

COSTA BRAVA-BENIDORM Face à la mer, loue appt 1 chbre, 2 lits, salle à manger, cuis. équipée, s. de bns, terrasse, pac. privée. Juin, juillet, [illegible] : [illegible] F/mois ; sept., [illegible] : 3.000 F
Tél. : 48-45-21-40 [illegible] 18 [illegible] 20 h.

ILE GREQUE
Maison à louer, 6 lits, bord mer au mois. Tél. 45-44-21-97.

Juillet-septembre en Corrèze, ds pavillon de caract. 1 ch. à 2 lits, 1 séjour, WC, cab. toilette, douche. Lisière forêt et pré. promenade pêche, plage contre neutique 7 km. Tél. : 56-29-71-23.

DRISCOLL HOUSE HOTEL 200 [illegible] [illegible] un lit, pension £ 65 par semaine adultes entre 21-60 ans S'adresser [illegible] 172 New Kent Road London SE 1 Téléphone 01-703-4175.

[illegible] en juillet à Fréjus [illegible] pour 4 personnes [illegible] villa avec jardin [illegible] km [illegible] Tél. : 16-94-51-02-02.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
[illegible] : [illegible] F/m².
Tél. : 46-58-81-12.

Camping

Part. vend CAMPING-CAR fourgon Mercedès 206 [illegible] 1976, 91 000 km [illegible] état général + [illegible] divers [illegible] 000. 60-17-72-91, apr. 18 h.

Stages

STAGES LITHO ET GRAVURE TAILLE-DOUCE
Prix : 1500 F/sem. tt comp. (6 [illegible] de [illegible] matériel [illegible] A 40 km d'Avignon et près des gorges de l'Ardèche. Pr tous rens. écr. à : Patrick DEVREUX au Evelyn [illegible] St-Christol-de-Rodières, 30760 St-Julien-de-Peyrolas, ou tél. au (16) 66-82-16-04.

LA PETITE ACADÉMIE DE MUSIQUE OUVRE UN NOUVEAU COURS DE [illegible] POUR ADULTES, DÉBUTANTS, STAGES INTENSIFS EN JUILLET. Tél. : après-midi 45-24-63-93 47, rue de [illegible] [illegible]

Le Monde PUBLICITE
S.A.
5, RUE DE MONTTESSUY. [illegible] PARIS CEDEX 07
TÉL. : 45-55-91-82

TARIF MARS 1986

1 colonne

	la ligne HT
Offres d'emplois	131,00
Demandes d'emplois	37,00
Immobilier	[illegible]
Agenda	82,00

Annonces encadrées

	le m/m colonne HT
Offres d'emplois	71,00
Demandes d'emplois	21,00
Immobilier	54,00
Agenda	54,00

Autres rubriques, nous consulter.
TVA 18,60 %.

هكذا من الأصل

économie

REPÈRES

Dollar : toujours soutenu à 7,08 F

Le dollar a maintenu ses positions, vendredi 13 juin, sur les différentes places financières européennes, les renforçant même encore un peu. Il a ainsi coté 7,0796 F (contre 7,0580 F la veille) et 2,2160 DM (contre 2,2131 DM). Les affaires ont été généralement assez calmes. En intervenant une nouvelle fois, la Banque du Japon a, d'après les cambistes, contribué à contenir la baisse de la devise américaine, qui s'était amorcée la veille à New-York, après l'annonce d'une baisse des ventes au détail en mai aux Etats-Unis.

Chômage : nouveau record absolu en Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a enregistré, en mai, un nouveau record du taux de chômage, qui, en données corrigées des variations saisonnières, atteint 13,3 % de la population active, contre 13,2 % en avril. L'augmentation à 3 208 800 du nombre des personnes officiellement secourues n'est que la première conséquence des suppressions d'emplois annoncées ces dernières semaines. Une nouvelle détérioration du marché du travail est attendue en juin, laissant la Grande-Bretagne en tête du monde industriel pour le chômage, à l'exception de l'Espagne, selon les indications du ministère de l'emploi.

Industries mécaniques : de nouveau des bénéfices

Les industries mécaniques françaises ont renoué avec les bénéfices en 1985, selon une enquête de la Fédération des industries mécaniques et transformatrice des métaux (FIMTM) qui porte sur deux cent quarante-trois entreprises représentatives du secteur. Les résultats sont passés de — 0,1 % de la production en 1984 à + 0,9 % en 1985. Le redressement est surtout sensible dans les grandes entreprises qui étaient les plus touchées par les pertes en 1984. Les frais financiers ont diminué, passant de 4,1 % à 3,4 % de la production, et les investissements ont crû de 2,9 % à 3,1 %, mais restent limités *« par la nécessité de financer le fonds de roulement et de freiner l'endettement »*, selon la FIMTM. Les effectifs ont continué à régresser de 3,4 %.

Tarification bancaire : 100 F à 120 F par an à la BNP

La Banque nationale de Paris présentera, à la fin septembre, à sa clientèle privée un système de tarification des opérations bancaires effectuées sur les comptes à vue, et qui entrerait en application dès le premier trimestre 1987, a indiqué, à Mulhouse, M. Jacques Masson, directeur général de la BNP. Cet établissement envisage d'établir, d'une part, un abonnement annuel forfaitaire de l'ordre de 100 F à 120 F et, d'autre part, une tarification dépendant de la nature et du nombre des opérations effectuées, ainsi que du solde moyen du compte. Un « capital » d'opérations gratuites variant en fonction de ce solde devrait, toutefois, être accordé à la clientèle.

Vente par correspondance : 30 milliards de francs en 1985

Le chiffre d'affaires des entreprises de vente par correspondance, en 1985, a atteint 30,5 milliards de francs, en progression de 7,33 % par rapport à 1984 (28,4 milliards de francs). Cette forme de distribution ne cesse de progresser, lentement mais régulièrement : elle représente aujourd'hui 2,52 % du commerce de détail total (contre 1,66 % en 1970) et 5,05 % du commerce de détail non alimentaire (contre 3,79 % en 1970). Cette part de la VPC dans le non-alimentaire est de 6,7 % en Allemagne fédérale, de 6,5 % en Grande-Bretagne, mais seulement de 3 % en Belgique, de 2,9 % aux Pays-Bas et de 1,2 % en Italie. En France, la VPC, responsable de 10 % du trafic de la poste, a expédié, en 1985, 69,2 millions de catalogues, plus d'un milliard de lettres publicitaires et 148,4 millions de paquets...

LE « LISSAGE » DES SEUILS SOCIAUX

L'avant-projet de M. Arthuis prévoit une réduction modérée des heures de délégation et du nombre de représentants du personnel

Comment réviser à la baisse les droits reconnus aux institutions représentatives du personnel sans avoir l'air de céder à la « revanche sociale » ? Tel est le problème auquel est confronté le gouvernement et, en particulier, M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat (CDS) auprès de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. En préparant l'avant-projet de loi du gouvernement sur les seuils sociaux, M. Arthuis a navigué entre des récifs. Si M. Séguin puis M. Chirac l'entérinent, le texte pourrait être examiné par un conseil des ministres en juillet et soumis à la session d'automne du Parlement.

Soucieux d'éviter tout « dogmatisme primaire », M. Arthuis en l'état de sa réflexion a conçu un projet qui prend des libertés avec la plate-forme RPR-UDF en ne retenant pas l'idée de « geler » les effets de seuils sociaux tant que la situation de l'emploi ne sera pas améliorée. Qui dit « gel » sous-entend « dégel », et le secrétaire d'Etat ne veut pas entendre parler de mesure « momentanée ». Tout en étant sensible à la démarche du Centre des jeunes dirigeants sur les « conseils d'entreprise », il n'a pas retenu la suggestion de la CFDT de faire précéder le dépôt du projet de loi par une négociation interprofessionnelle. Mais son dispositif ne remet en cause aucune attribution des institutions représentatives du personnel. La présomption irréfragable de représentativité des cinq confédérations syndicales n'est nullement mise en cause et, toute velléité de relever les seuils pour la mise en place de délégués du personnel ou de comités d'entreprise ayant été abandonnée, l'économie du projet consiste à « lisser » les seuils sociaux. Il s'agit de simplifier et, selon l'expression de M. Arthuis, d'*« amener à un taux moins élevé le coût relatif de la représentation du personnel »*.

Le secrétaire d'Etat est parti de quelques constats simples. A l'heure actuelle, pour les entreprises ayant entre cinquante et cent salariés, 71 % sont pourvues d'un comité d'entreprise et 63 % de délégués du personnel. Mais, proportionnellement, plus l'entreprise est petite, plus la « charge » de la représentation du personnel est élevée. Ainsi, le rapport des heures de délégation (c'est-à-dire le temps accordé aux représentants du personnel pour leur activité syndicale) sur le nombre total d'heures travaillées est de 0,8 lorsque l'entreprise franchit le seuil du onzième salarié. Il passe à 1,06 lorsque l'entreprise franchit le seuil du cinquantième salarié, et n'est plus — même si le calcul a moins de pertinence — que de 0,25 pour celles qui ont mille salariés et plus. L'objectif de M. Arthuis est de ramener ce rapport, selon la taille des entreprises, dans une *« fourchette de 0,5 à 0,6 »*, sans exclure totalement que ladite fourchette puisse *« faire l'objet de négociations »*.

Alléger les coûts

Selon M. Arthuis, le dispositif envisagé *« corrige l'effet de seuil et améliore la compétitivité des entreprises en allégeant les coûts »* et donc, dans son esprit, en... favorisant la création d'emplois. Le projet prévoit de faire fusionner les fonctions de délégués du personnel et de représentants du personnel au sein du comité d'entreprise dans les entreprises — la tranche est encore soumise à l'arbitrage — ayant de cinquante à cent (hypothèse la plus probable) ou de cinquante à cent cinquante salariés. Ces fonctions, note M. Arthuis, qui ne veut pas lancer une machine de guerre antisyndicale, *« sont souvent exercées par les mêmes personnes »*. Dans le même état d'esprit, le mandat de délégué du personnel serait porté de un à deux ans, afin de *« mettre en harmonie »* cette fonction avec celle de membre élu du comité d'entreprise dont le mandat est déjà de deux.

Mais M. Arthuis n'en est pas resté là. Pour se rapprocher au maximum de sa *« fourchette de 0,5 à 0,6 »*, il s'est livré à un délicat exercice de « rabotage » des crédits d'heures des fonctions des représentants du personnel. Actuellement, les délégués du personnel ont droit à un crédit d'heures rémunérées de fonctions de quinze heures par mois (le temps de réunion avec l'employeur étant payé mais non imputé sur ce crédit). Le projet Arthuis le ramènerait à dix heures par mois, du moins pour les plus petites entreprises entrant dans le champ d'application de la loi sur les délégués du personnel. Pour les membres titulaires du comité d'entreprise, la loi accorde vingt heures par mois, sans compter, là encore, le temps passé pour les séances du comité, celles de la commission sur la formation professionnelle et celles de la commission d'aide au logement, et les quarante heures par an accordées pour assister à la commission économique pour les entreprises de mille salariés et plus. Cette règle serait inchangée mais en cas de fusion des fonctions de délégués du personnel et de membres du comité d'entreprise il n'y aurait pas de cumul d'heures (ce qui abontirait alors à trente-cinq heures) mais un temps total de délégation compris entre vingt et vingt-cinq heures. Quant aux délégués syndicaux, dont le crédit d'heures varie selon la taille de l'entreprise (entre dix et vingt heures par mois), ils ne verraient pas leur situation modifiée.

Autre « simplification », autre allégement mais aussi pomme de discorde en perspective avec les syndicats : le projet de loi va réduire légèrement le nombre de délégués du personnel et celui de membres du comité d'entreprise. Actuellement, ces nombres sont fonction — comme pour les délégués syndicaux — de la taille des entreprises, ces dernières pouvant, là aussi, prévoir davantage par voie conventionnelle.

Seuils fiscaux : arbitrages financiers

Même s'il se déclare *« confiant »* dans leurs réactions, M. Arthuis sait qu'il aura du mal à susciter l'adhésion des syndicats à un texte — législatif et non contractuel, — certes modéré mais où l'on retrouve pratiquement à tous les articles le signe moins. Mission d'autant plus hasardeuse que M. Arthuis a un autre angle d'attaque : l'allégement des seuils fiscaux et financiers. Malgré une modification du mode de calcul des seuils avec la loi Auroux de 1982, et un premier « lissage » — sur quatre ans — intervenu avec la loi de finances de 1983, le secrétaire d'Etat, fidèle en cela à la plate-forme RPR-UDF, estime que les seuils fiscaux sont encore trop pénalisant pour les entreprises.

A l'heure actuelle, quand une entreprise embauche un dixième salarié, elle doit acquitter un certain nombre de charges nouvelles pour la construction et le logement, la formation et les transports des salariés, charges qui représentent 4 % du salaire brut de la personne employée (et davantage en région parisienne). Mais là où le bât blesse, c'est que l'employeur paie non seulement pour le dixième mais pour les neuf salariés qui ont été embauchés avant lui. M. Arthuis veut faire cotiser l'entreprise, pour ces charges nouvelles, sur le seul salaire du dixième. Un tel dispositif représenterait un allégement de 4 milliards de francs pour les entreprises, soit pratiquement l'équivalent du plan pour l'emploi des jeunes. Mais il n'est pas encore acquis que le ministère de l'économie et des finances accepte un tel... cadeau, en raison même de son montant. Il serait même plutôt réticent.

Le projet de M. Arthuis, élaboré avec une logique digne de l'expert-comptable qu'il a été avant d'être un gouvernement, est donc soumis à des arbitrages financiers et... politiques. Il doit encore obtenir le feu vert définitif de M. Séguin et passer l'épreuve de la consultation officielle des syndicats qui, sur ce sujet aussi, tarde à s'engager...

MICHEL NOBLECOURT.

LA JOURNÉE D'ACTION DE LA CGT

Des perturbations circonscrites à la SNCF

La journée d'action organisée par la CGT, le jeudi 12 juin, a entraîné des arrêts de travail à la SNCF, à EGF, dans les arsenaux, les transports urbains. C'est seulement dans les chemins de fer qu'ils ont eu des répercussions pour les usagers, dans certaines régions.

Selon la direction de la SNCF, 15 % seulement des cheminots (21 % des agents de conduite) ont fait grève, mais, selon la CGT, dans certaines régions, les pourcentages sont nettement plus élevés, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest. De fait, le trafic voyageurs a été normal sur les grandes lignes, à l'exception de quelques suppressions de trains vers l'Ouest et le Sud-Ouest ; il a été normal aussi sur le plan local dans l'Est, le Nord et le région Rhône-Alpes, mais faible (15 % à 30 %) sur le réseau Sud-Ouest, nul à Montpellier. Dans la banlieue parisienne, il a été réduit de moitié dans les gares Montparnasse, de Lyon, sur la ligne C du RER, normal sur le Nord et rétabli dans la soirée sur Saint-Lazare.

A EGF, selon la CGT, la moitié des agents ont débrayé, pour une durée variant de 2 h à 8 h selon les établissements. Selon la direction, la proportion de grévistes a été de 37,5 %, soit un peu plus que le 24 octobre 1985 (35 %), et il n'y a pas eu de baisse de la production. Les quatre autres syndicats avaient seulement entrepris de mobiliser le personnel pour une action le mercredi 18 juin, mais quelquefois leurs adhérents se sont joints aux arrêts de travail. Dans les arsenaux aussi, des arrêts de travail ont eu lieu, notamment à Indret et à Roanne ; à Brest plusieurs milliers d'ouvriers ont manifesté. La Fédération CGT a appelé à une nouvelle grève le 17 juin.

CONJONCTURE

Une étude du BIPE

LA CROISSANCE VA S'ACCÉLÉRER MAIS LE CHOMAGE CONTINUERA D'AUGMENTER

Au cours des cinq prochaines années, l'environnement économique sera plus favorable à la France, avec un baril de pétrole autour de 20 dollars, une inflation nettement ralentie (3 % en moyenne pour la France), une baisse des taux d'intérêt et une accélération de la croissance en Europe, estime le BIPE (Bureau d'information et de prévision économiques) dans une étude rendue publique jeudi 12 juin.

Aussi la croissance française devrait-elle se situer, en moyenne annuelle, à 2,7 % de 1986 à 1991, contre 1,2 % seulement de 1979 à 1985 et 3 % de 1973 à 1979.

Une telle progression du PIB (produit intérieur brut) serait toutefois inférieure d'un demi-point à celle de la RFA, engagée plus tôt dans une politique de modernisation et mieux adaptée au redéploiement mondial des marchés, note le BIPE. Mais surtout, la croissance n'empêche pas le chômage de s'aggraver (3,2 millions de demandeurs d'emploi dans cinq ans).

En matière de commerce extérieur, l'étude note qu'il sera *« difficile d'éviter une nouvelle dégradation en volume du solde des échanges de produits industriels »* dans les cinq ans qui viennent.

Dans l'industrie, les experts du BIPE s'inquiètent de *« l'affaiblissement des grands groupes industriels français sur la scène internationale »*, les plus grandes entreprises industrielles françaises (comme Elf, Total, Renault, Peugeot, la CGE, Saint-Gobain, Thomson ou Rhône-Poulenc) ayant perdu des places au sein des quarante meilleures européennes entre 1980 et 1984.

Après le bon résultat de mai

LA HAUSSE ANNUELLE DES PRIX REVIENT A 2,3 %

Les prix à la consommation ont faiblement augmenté en mai : + 0,2 % par rapport à avril selon l'estimation provisoire de l'INSEE. Si ces premiers calculs étaient confirmés dans une dizaine de jours, la hausse des prix serait de 0,7 % depuis le début de l'année et de 2,3 % en un an (mai 1986 comparé à mai 1985) alors qu'elle était de 2,6 % entre avril 1985 et avril 1986.

Ce résultat — meilleur qu'on ne le prévoyait — a été obtenu malgré la hausse des tarifs de la RATP et de la SNCF banlieue (8 % en moyenne), entrée en vigueur le 1er mai, et malgré un reliquat de hausse des tarifs SNCF voyageurs (+ 3,1 % en moyenne). De même, la hausse de la fiscalité sur les carburants (17 centimes par litre), qui avait été appliquée le 15 avril, à la suite de mesures votées fin 1985 dans le budget 1986, a joué — pour moitié — sur mai.

En sens inverse, le résultat de mai a été favorablement influencé par un reliquat de baisse sur les tarifs du gaz (— 2 %) et de l'électricité (— 1 %).

Dans un communiqué publié jeudi soir 12 juin, les services de M. Balladur confirment leur objectif d'une hausse de prix limitée à 2,3 % entre le début et la fin de l'année.

AGRICULTURE

CÉRÉALES

Répondre à la menace américaine

Les producteurs de blé, qui tiennent leur assemblée générale le mercredi 18 et le jeudi 19 juin à Aix-les-Bains, n'entendent pas baisser les bras dans la tourmente internationale, face à la concurrence des grands exportateurs et à la baisse des prix. Les céréaliers français misent sur leur compétitivité.

Il leur faut faire face à l'offensive des Etats-Unis, d'autant plus violente qu'elle s'appuie sur une restructuration de l'agriculture américaine, facilitée par la création d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie. Le marché céréalier reste déprimé, même si diverses analyses laissent prévoir une forte augmentation de la demande d'ici à la fin du siècle.

L'effet Tchernobyl aura peu de conséquences a indiqué M. de Benoist, le nouveau président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) : en 1984, l'URSS avait importé environ 50 millions de tonnes de céréales. En 1985, 30 millions de tonnes seulement. Si l'ensemble de la production de blé de l'Ukraine était bloqué pour cause de contamination, l'URSS ne ferait que retrouver son niveau d'importation d'il y a deux ans.

Pour le bras de fer avec les Etats-Unis, l'AGPB mise sur le produit de la taxe de 3 % dite de coresponsabilité, décidée au plan européen. Celui-ci devrait servir à rechercher des débouchés nouveaux (et l'on reparle de l'éthanol), mais surtout à financer un « contre BICEP », c'est-à-dire des aides à l'exportation, en réponse au programme de soutien américain qui porte ce nom (Bonus Incentives Commodities Exportations Programmes).

« Cela, a déclaré M. de Benoist, *pour montrer la volonté de l'Europe d'arriver à une table de négociations. Ce n'est pas pour l'avenir immédiat, car les Etats-Unis n'y sont pas prêts, du moins avant les élections. »*

Pour être plus compétitifs, les céréaliers français misent encore sur la réduction de leurs charges : impôts locaux, prix des engrais et taxes spécifiques. *« Pas question d'avoir une place sur le marché à coups de subventions,* a indiqué M. de Benoist. *Mais il nous faut une égalité de traitement avec nos concurrents les plus proches, c'est-à-dire les producteurs allemands. »*

Par le jeu des aides outre-Rhin et des taxes spécifiques à l'organisation française, les producteurs allemands reçoivent 13 % de plus par quintal de blé. Pour une exploitation de 100 hectares, avec un rendement correspondant à la moyenne française, un exploitant paie 50 000 francs de taxes sur les céréales produites, ce qui correspond, dit M. de Benoist, à un SMIC. D'où la demande renouvelée d'une diminution progressive et programmée de ces taxes, qui servent notamment à financer l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC).

Le président de l'AGPB estime qu'il faut alléger l'office des tâches qui concernent soit l'Etat, soit les professionnels.

Il a plaidé pour une mutation sans brutalité des fonctionnaires, dont l'emploi sera supprimé par la réforme de l'ONIC. *« Si, jusqu'alors, ces fonctionnaires étaient en fait payés par les producteurs, c'est bien à l'Etat de leur retrouver un emploi »*, a déclaré M. de Benoist.

L'ONIC devrait, selon un rapport de l'Inspection générale des finances, réduire de 40 % ses effectifs d'ici à 1988.

JACQUES GRALL.

● **Aéronautique : les syndicats s'opposent à la politique salariale à la SNECMA et à l'Aérospatiale.** — Signataires d'accords sur les salaires, depuis 1970, les syndicats FO, CGC et CFTC de l'Aérospatiale appellent les salariés du groupe à observer une demi-journée de grève, le 19 juin. Ils entendent obtenir la *« libre négociation »* des salaires et, *« à l'origine de cette politique contractuelle, exigent le respect de la parole donnée »*.

A la SNECMA, autre entreprise de l'Aéronautique, des débrayages se sont produits, le 12 juin, pour appuyer l'intersyndicale (CGT, CFDT et FO), qui demande *« la réunion rapide d'une commission tripartite pour discuter des revendications »*. Le projet d'individualisation des salaires et le blocage des salaires demandé par les ministères de tutelle, dont celui de la défense, sont à l'origine de ce conflit.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	7,0530	7,0580	+ 19	+ 25	+ 28	+ 58	+ 68	+ 168
$ can.	5,0906	5,0960	− 55	− 33	− 114	− 81	− 376	− 287
Yen (100)	4,2539	4,2595	+ 86	+ 105	+ 180	+ 206	+ 535	+ 621
DM	3,1966	3,1983	+ 69	+ 84	+ 144	+ 165	+ 469	+ 476
Fl.	2,8383	2,8332	+ 28	+ 36	+ 60	+ 76	+ 213	+ 262
F.B. (100)	15,5956	15,6116	− 30	+ 55	− 42	+ 111	− 91	+ 285
F.S.	3,8530	3,8579	+ 64	+ 83	+ 148	+ 176	+ 452	+ 530
L (1 000)	4,6378	4,6442	− 286	− 274	− 389	− 340	− 1085	− 899
£	10,7311	10,7458	− 253	− 202	− 485	− 411	− 1165	− 959

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 7/8	7	7 1/8	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16
DM	4 1/8	4 3/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
Fl.	5 1/2	5 3/4	5 7/8	6	5 7/8	6	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	7 1/8	7 5/8	7 1/4	7 1/16	7 1/4	7 1/16	7 3/16	7 3/8
F.S.	0 5/8	1 3/8	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16	4 5/8	4 3/4
L (1 000)	11	12	11 1/2	12 1/2	11 5/8	12 1/8	11 1/4	12
£	10 1/8	10 3/8	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10	9 9/16	9 11/16
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 5/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

La Pologne entre au FMI et obtient un nouveau rééchelonnement de sa dette

Quelques heures avant l'annonce du retour officiel de la Pologne au sein du Fonds monétaire international, où sa quote-part se montera à 680 millions de DTS (1), des mois de négociations laborieuses, parfois même « épiques », selon un banquier européen, ont pu prendre fin, à Vienne, sur un accord permettant à Varsovie d'éviter un défaut de paiement. Au nom de quelque cinq cents créanciers de dix-huit pays occidentaux, les représentants de dix grandes banques ont accepté le report sur quatre ans de 95 % de quelque 1,8 milliard de dollars qui devaient venir à échéance en 1986 et 1987 au titre des crédits restructurés sur... 1981 et 1982.

Rééchelonnement de rééchelonnement, les banques, qui n'ont jamais cessé de négocier avec la Pologne, contrairement aux gouvernements réunis au sein du Club de Paris, ont parfois l'impression d'être engagées dans un processus sans fin. Résignées, elles consentent cette fois-ci un nouvel effort et, face à l'insistance de leurs interlocuteurs, ont ramené à 1 3/8 de point au-dessus du Libor (taux interbancaire de Londres) les taux d'intérêt dont seront assortis les prêts qui viennent d'être restructurés. Un effort limité, dans la mesure où *ce taux reste élevé, selon les normes internationales*, et ne s'applique pas à la part remboursable d'ici à la fin 1987 – dont 55 millions de dollars d'échéances 1983. En outre, les banquiers occidentaux ont obtenu l'assentiment des Polonais tout en maintenant leur refus d'injecter de l'argent frais. Une attitude rigide qui pourrait être amenée à évoluer. Si la possibilité d'un crédit *stand by* du FMI et de prêts de la Banque mondiale se précise d'ici à la fin de l'année, ce qui paraît probable, les créanciers de la Pologne pourraient se retrouver pour revoir la situation. Chacun sait, en effet, qu'en tenant compte des rééchelonnements intervenus pour la dette privée et garantie, même en se basant sur un excédent de la balance des paiements polonaise de 2 milliards de dollars avant remboursements des intérêts dus à l'Occident, il manquera environ 500 millions de dollars pour boucler l'année. Un « trou » qu'il faudra bien combler d'une façon ou d'une autre.

Après le rééchelonnement de la dette garantie de la Pologne dans le cadre du Club de Paris en novembre dernier, les créanciers privés viennent de faire leur part du chemin en acceptant, une fois de plus, de reprendre et d'améliorer les conditions déjà arrêtées sur l'étalement des échéances 1986 et 1987. Le retour officiel de Varsovie au sein du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, après cinq ans de tractations, comme la reprise modeste mais significative des crédits britanniques – 30 millions de dollars – après les décisions similaires de l'Autriche, de la RFA et de la France, *confirment la volonté des* Occidentaux de renouer avec pragmatisme un dialogue qui se veut malgré tout critique à l'égard des autorités polonaises. Ces décisions ne sauraient pour autant être assimilées à une quelconque solution rapide à la crise d'un système économique qui allie, selon Mme Krystyna Szymkiewicz, du CNRS, les défauts du « *socialisme, d'un marché imparfait et d'une anarchie bureaucratique* ».

Un mélange détonant qui a conduit la Pologne à cumuler les handicaps : une dette de 29,7 milliards de dollars avec l'Ouest, dont le remboursement exige une montée en puissance problématique des recettes à l'exportation ; une inflation toujours alimentée par le décalage entre l'accroissement des revenus et une pénurie de biens de consommation à l'image des incohérences de la production.

Compte tenu d'un service de la dette de 5,8 milliards de dollars cette année, avant rééchelonnement, le défi majeur se situe sans doute à l'exportation. Les Polonais se voient appelés à accroître leurs ventes à l'Ouest, alors que l'essentiel de leurs exportations est constitué de matières premières dont les cours restent déprimés. Il leur faudrait également renforcer leur commerce avec l'URSS pour réduire un déficit en roubles jugé excessif par Moscou, alors que les termes de l'échange restent défavorables à la Pologne. Une double nécessité qui passe par la modernisation d'une industrie *passablement délabrée* et par des investissements comme par des importations de biens d'équipement peu compatibles avec un assainissement des finances extérieures du pays.

Un cercle vicieux

Un véritable cercle vicieux illustré par les résultats décevants de 1985. Si les exportations globales ont progressé de 1,7 % en volume, les importations ont augmenté, elles, de près de 7 %. Mais plus encore que de nouveaux crédits pour financer achats et investissements nécessaires, ce sont les choix qui s'annoncent *déterminants pour l'avenir* du pays. Les leçons du surinvestissement mal maîtrisé des années 70 sont suffisamment éloquentes pour que les économistes, aujourd'hui encore, s'interrogent sur la portée de la reprise de certains projets, « gelés » depuis décembre 1981 et l'instauration de l'« état de guerre », mais toujours consacrés en bonne partie à l'industrie lourde. En fait, chacun est prêt à le reconnaître, changer la structure des exportations exige une refonte totale de l'économie dont les Polonais sont encore loin.

Officiellement lancée en janvier 1982, la réforme économique symbolisée en français par les « trois A » – autonomie-autofinancement-autogestion – n'a jamais été abandonnée et jamais vraiment appliquée. La greffe de syndicats « indépendants » après la dissolution de Solidarité en 1982 n'a pas pris. L'autogestion dans les entreprises s'est heurtée aux réticences, pour ne pas dire plus, de responsables inquiets de voir leur prérogatives battues en brèche. L'abandon du caractère directif du plan central s'est vite heurté à de sérieuses limites : la répartition des matières premières et des devises, la réglementation de l'emploi et des prix restent du domaine du planificateur. Sans même parler du problème posé *par la politique agricole*, qui favorise un secteur collectivisé minoritaire mais dont la rentabilité reste douteuse.

Autant de hiatus dont les Polonais les plus démunis subissent les conséquences. Si les revenus ont augmenté de près de 24 % en 1985, la consommation par habitant n'a progressé que de 1 %. L'inflation, officiellement de 15 %, en fait de quelque 30 % selon nombre d'experts, se répartit de façon très inégale, tous les Polonais ne pouvant avoir accès aux produits du marché noir, même si l'approvisionnement, de l'avis de tous les observateurs, s'est sensiblement amélioré. Un simple chiffre donne la mesure des difficultés d'un gouvernement mollement conforté par ses créanciers occidentaux mais toujours en quête d'un consensus intérieur indispensable à une remise en ordre de l'économie : le revenu national a progressé de 3 % l'an dernier. Il était néanmoins de 10 % inférieur à son niveau de 1979.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) 1 DTS = 8,26 FF.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Discussions entre Airbus et McDonnell Douglas

Le constructeur américain McDonnell Douglas discute avec le consortium européen Airbus Industrie de l'éventualité d'une participation « *croisée* » à différents projets d'avions civils. Douglas coopérerait à la conception des Airbus A-330 et A-340, qui sont des long-courriers de moyenne capacité prêts pour 1992. Airbus Industrie participerait au projet de triréacteur MD-11 long-courrier de Douglas, rival du Boeing-747. Il est encore trop tôt pour tirer une conclusion définitive de telles discussions, Airbus Industrie étant, d'autre part, en conversations avec d'autres constructeurs d'avions, comme l'italien Aeritalia.

Beecham recentre ses activités *sur la santé*

Le groupe britannique Beecham, spécialisé dans la fabrication de médicaments, d'articles diététiques et esthétiques (28 milliards de francs environ de chiffre d'affaires), a décidé de recentrer ses activités sur la santé et les produits de soins. Pour ce faire, il va mettre en vente la presque totalité de ses actifs ne se rapportant pas à cette industrie, à savoir ses divisions *bricolage*, comprenant la société française Rubson, les firmes allemande Ceresit, américaine Roberts Consolidated et britannique Unibond-Coopydex avec toutes leurs filiales étrangères ; produits de beauté aux Etats-Unis (société Germaine Monteil) ; vins et spiritueux (Findlater-Mackie) en Grande-Bretagne.

En mars dernier, Beecham avait déjà revendu sa filiale chimique américaine Raheis Chemical pour 23,5 millions de dollars (165 millions de francs) et l'entreprise laitière britannique Horlicks Farms and Dairies pour 5,8 millions de livres (62 millions de francs). Ces désinvestissements se situent dans le droit fil de la stratégie adopté par lord Keith, nouveau président du groupe, qui avait succédé en novembre 1985 à Sir Ronald Halstead, limogé en raison des médiocres performances enregistrées par le groupe ces dernières années.

La Brasserie Artois soupçonnée de fraudes fiscales

Trois responsables du groupe belge de Brasserie Artois ont été arrêtés. Ils sont soupçonnés par L'inspection spéciale des impôts d'importantes fraudes fiscales, liées, semble-t-il, aux activités de la firme en Afrique, et notamment au Zaïre, où le groupe possède une filiale Afriartois. Un étudiant zaïrois qui travaillait en Belgique pour cette filiale a également été arrêté.

Total renforce ses fonds propres

Le conseil d'administration de Total-Compagnie française des pétroles a décidé d'utiliser l'autorisation donnée par ses actionnaires afin de renforcer les fonds propres de la compagnie sous forme de deux opérations distinctes mais complémentaires. D'une part, *elle va émettre, à compter du* 16 juin, au prix unitaire de 372 F par titre, 4,6 millions d'actions nouvelles, assorties chacune d'un bon de souscription d'actions. Ces actions seront créées avec jouissance. 1er janvier 1986, et deux bons de souscription permettront au porteur de souscrire à une nouvelle action au prix de 410 F du 15 juillet prochain au 31 décembre 1987. Le placement de ces titres se fera tant en France qu'à l'étranger et devrait permettre de recueillir 1,71 milliard de francs d'argent frais. D'autre part, est prévue à compter du 30 juin une attribution gratuite aux détenteurs actuels de 6,28 millions de bons identiques à ceux mentionnés précédemment et à raison d'un bon de souscription d'actions pour cinq actions détenues. Le droit d'attribution correspondant sera négociable et coté en Bourse. Si l'ensemble des porteurs décident, dans le délai de dix-huit mois, de souscrire aux actions correspondantes, la compagnie aura levé 2,33 milliards de francs supplémentaires, soit un total de près de 4 milliards de francs.

● **Rectificatif.** – Dans l'information concernant la négociation entre Cogéma et Imetal à propos du rachat de Mokta (*le Monde* du 13 juin), il convient de noter que la production de cette dernière dans le Massif Central représente environ 250 tonnes par an.

LE GROUPE BRUXELLES-LAMBERT ET LE GROUPE AXA VONT ENTRER DANS LE CAPITAL DE SCHNEIDER

Au terme d'une série d'opérations visant à simplifier l'organigramme du groupe Schneider, d'une extrême complexité, le groupe belge Bruxelles-Lambert, animé par M. Albert Frère et par M. Gérard Eskenazi, ancien directeur général de Paribas, détiendra, vraisemblablement, 20 % du capital de la société holding Schneider, aux côtés de Paribas (12 %), de Framatome (10 %) et du groupe Worms (5 %). En outre, le groupe Axa, présidé par M. Claude Bébéar, qui a trouvé dans la société d'assurances la Providence SA, 10 % du capital d'un des *holdings du groupe Schneider*, la Sopinfi, pourrait porter à 20 % sa participation dans Schneider. Rappelons que cette dernière société détenait 10 % du capital de la Providence SA, apportés récemment au groupe Axa. L'ensemble Schneider, présidé par M. Didier Pineau-Valencienne, comprend essentiellement les sociétés industrielles Jeumont-Schneider, Merlin-Gérin et Spie-Batignolles.

Nominations

● *A l'ONIDOL*, Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux, **M. JEAN DANEY DE MARCILLAC** a été nommé directeur général. Il remplace M. Etienne Taddéi, *directeur depuis la création de l'ONIDOL* en 1976, appelé à d'autres fonctions auprès du président. Dans son dernier poste, M. Daney de Marcillac était chargé de mission auprès de M. Nallet, *ministre de l'agriculture*.

● **A la chambre syndicale du papier, M. LADISLAS KENEDI**, président du Consortium européen, a été élu président. Il succède à M. Philippe Tourne.

● **Aux sociétés Champagne Pommery et Greno et Champagne Lanson, M. MAURICE DE KERVENOAEL**, a été nommé directeur général en remplacement de M. Xavier Gardinier qui a été nommé président d'honneur. M. Gardinier avait apporté ses participations dans les *sociétés de champagne* au début de 1584 à BSN. M. de Kervenoael est directeur général de BSN en charge de la branche champagne.

ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE RESTRUCTURE SA DETTE PAR RACHAT ET ÉCHANGE

Gaz de France a entrepris de restructurer sa dette en lançant une offre publique de rachat (OPRA) sur son emprunt obligataire de 2,5 milliards de francs lancé en 1983, au taux de 15,20 % d'une durée de huit à douze ans. Parallèlement, il offre à ses détenteurs la possibilité de souscrire, en décembre 1986, un autre emprunt de 1 milliard de francs au taux de 8,25 %, en lançant ainsi une offre publique d'échange (OPE) assortie de bons *de souscription*.

Cette opération, menée sous l'égide de la banque Stern, de la BNP et de la Société financière pour le Gaz, est intéressante dans la *mesure où elle constitue une « première »* dans la restructuration des dettes contractées à une période de taux élevés et que les emprunteurs veulent renégocier à des taux plus bas. Dans le cas de Gaz de France, il s'agit aussi d'un désendettement, puisque, sur les 2,5 milliards de francs d'emprunt que l'organisme offre de racheter, 1,5 milliard de francs seulement sont proposés en nouvelle souscription.

Pour les porteurs de cet emprunt, qui est coté en bourse 30 % au-dessus de son cours d'émission, il peut être intéressant de concrétiser une plus-value et de réemployer les fonds à un taux (8,25 %) plus élevé que celui en vigueur il y a trois semaines à peine (7,50 %).

Il est probable que ce genre d'opération va se multiplier, la charge *financière des emprunts lancés* depuis 1981, avec des taux s'échelonnant entre 12 % et 18 %, se faisant de plus en plus lourde du fait de la désinflation.

F. R.

(Publicité)

LOGOS

Préparation aux épreuves orales de HEC, ESSEC, ESCP, ESCAE.

Nombreuses formules :

- Entretiens.
- Histoire et géographie.
- Culture et sciences humaines.

3, rue de l'Abbé-Roger-Derry, Paris-15e (96, av de Suffren.)
Tél. : 48-89-29-52.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CASINO, GB INNO BM, NORD EST

Nord Est vient de conclure un accord en vue de l'achat de *toutes les actions de* la société française Paridine S.A. qui exploite à Paris une chaîne de restauration rapide comportant vingt restaurants à l'enseigne O'Kitch.

Dès que les autorisations nécessaires auront été obtenues, ces actions seront apportées à la Société France-Quick, filiale commune de CASINO et de GB Inno BM, Nord Est ayant la possibilité d'entrer dans le capital de France-Quick.

L'accord intervenu portera à soixante-quatre le nombre de restaurants exploités en France par Quick. Cet ensemble représentera en 1986 un chiffre d'affaires d'environ 700 millions de francs. Quick renforce ainsi sa position de leader sur le marché français de la restauration rapide.

IMETAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires d'IMETAL, réunis le 11 juin sous la présidence de M. Bernard de Villeméjane, ont approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui, compte tenu de résultats exceptionnels pour 50 millions de francs, se soldent par un bénéfice net de 98 376 721 F. L'assemblée a décidé d'affecter ce résultat au poste « autres réserves », qui s'établit ainsi à 225 699 915 F.

S'adressant aux actionnaires, le président a souligné la nécessité de poursuivre la mutation du groupe en recherchant une meilleure stabilité des profits. Parmi les objectifs prioritaires, M. de Villeméjane fixe en premier lieu la réduction de l'endettement et la constitution d'une masse de manœuvre financière destinée à mettre la société en mesure de répondre complètement à sa vocation de holding. Dans cet esprit, il a indiqué que des négociations étaient actuellement menées en vue de la cession à la Cogema des activités uranium de la Compagnie française de Mokta, et que le produit de cette vente devrait permettre d'alléger considérablement le poids de la dette d'IMETAL.

M. de Villeméjane a précisé que la situation de la filiale américaine Copperweld était en voie d'amélioration, que le secteur plomb-zinc avait été vivement affecté par la crise des métaux, et que Penarroya avait défini une politique *d'action vigoureuse* à laquelle IMETAL apporterait son concours, si besoin en était, pour en accompagner les évolutions ; il a également souligné les bons résultats du groupe Cookson, qui, sur la base des cours actuels de l'action à Londres, donnent une valeur très appréciable à la participation d'IMETAL dans cette affaire.

Estimant difficile et aléatoire toute prévision sur les résultats consolidés de l'exercice en cours, le président a cependant indiqué que le résultat courant d'IMETAL serait en ligne avec celui de l'exercice 1985, et souligné qu'aucune opportunité ne sera négligée pour affermir les assises du groupe.

LE CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER AUGMENTE SON CAPITAL

Du 26 mai au 18 juin 1986, le CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER procède à une augmentation de son capital par l'émission à 450 F de 520 116 actions de 100 F, à souscrire en numéraire, à raison d'une action nouvelle pour sept anciennes. Cette opération aura pour effet d'accroître les fonds propres d'environ 369 millions de francs.

En France, le patrimoine immobilier en exploitation du CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER et celui des filiales qu'il contrôle intégralement représentaient, au 31 décembre 1985, 330 000 mètres carrés de locaux d'habitation, de bureaux, d'entrepôts, de centres commerciaux.

Le domaine d'habitation dont l'essentiel est très bien situé à Paris et à Neuilly, totalise à lui seul 220 000 mètres carrés.

Les onze Centres commerciaux répartis en surfaces à peu près égales entre la province (Lyon-La Part-Dieu, Saint-Génis, Rouen-Saint-Sever, Bayonne) et la région parisienne (Vélizy, Rosny, Les Ulis, Ile-Saint-Denis, etc.), ont un rendement particulièrement satisfaisant.

A l'étranger, la *Société* contrôle *60 000* mètres carrés de bureaux et entrepôts en Belgique, des magasins dans le Centre commercial de Madrid 2 en Espagne et quelques immeubles d'habitation à Casablanca.

L'ensemble totalisait 409 000 mètres carrés dont la valeur locative s'élevait à 250 millions de francs.

De nouveaux investissements sont en cours dans le secteur des Centres commerciaux (*Pau-Lescar, Limoges-Boisseuil, Massy*) et *celui* des bureaux (Vélizy, Levallois), qui entreront en exploitation dans les prochains mois.

Le bénéfice de l'exercice 1985 à 89 870 000 F contre 70 849 000 F en 1984 a marqué une progression voisine de 27 %.

Compte tenu des opérations déjà réalisées et de la mise en exploitation de nouveaux actifs entrés dans le patrimoine de la Société (bureaux et centres commerciaux), l'exercice 1986, qui se présente également d'une manière favorable, doit se traduire par un nouvel accroissement significatif des résultats.

Parallèlement à l'augmentation de capital en cours, une Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 30 juin 1986, sera appelée à approuver l'apport de divers actifs immobiliers commerciaux ou d'habitation, pour un montant de près de 200 millions de francs.

Ces deux opérations, qui représentent ensemble 569 millions de francs, doivent normalement accroître sensiblement les revenus du CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER dans un avenir proche et permettre à plus long terme de dégager d'importantes plus-values.

À VOIR SUR FR3

L'AIR LIQUIDE aujourd'hui

Samedi 14 juin
de 12h15 à 12h45

Une interview du Président
Edouard de ROYERE
par **Jean-Louis Burgat**

L'Air Liquide : Premier producteur mondial de gaz industriels.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

نسخة من الأصل

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 juin

Mi-figue, mi-raisin

La rue Vivienne ne tenait toujours pas vendredi la très grande forme. Dans la matinée, le marché avait paru se ressaisir un peu (+ 0,42 %). Mais devant la séance officielle, la tendance est redevenue très irrégulière avec, côté hausse, de belles valeurs comme Havas, Schneider, Total favorisé par la moyenne de la double souscription à l'augmentation de son capital (directe à 372 F, indirecte à 410 F par les bons), Sanofi, Printemps, Bic et, côté baisse des noms réputés comme Peugeot, Roussel-Uclaf, Locafrance, Lafarge, L'Oréal. Bref, mi-figue mi-raisin, la Bourse affichait une petite mine et, à la clôture, l'indicateur instantané, un moment en progression de 0,34 %, s'établissait à 0,18 % seulement au-dessus de son niveau précédent.

A dire vrai, les professionnels ne se disaient guère surpris par ce comportement pour le moins hésitant. Si le recul de l'inflation est encourageant, en revanche, les prévisions économiques du BIPE pour les cinq années à venir laissent planer un sérieux doute sur le redressement. Certes la croissance devrait s'accélérer et les résultats des entreprises continuer à s'améliorer. Mais l'organisme prononce une dégradation du commerce extérieur, un affaiblissement des positions tenues par les grands groupes et une aggravation du chômage.

Ajoutons à cela que de nombreux commis ont, à l'approche de la liquidation, lourdement perdanté celle-là (près de 10 %), le couteau sur la gorge et devront procéder à des ventes pour régler les soldes débiteurs.

Le marché obligataire, après avoir démarré assez fort et revenu au voisinage des niveaux de la clôture précédente. Le MATIF s'est un peu ressaisi et des hausses de trois variations y ont été enregistrées.

NEW-YORK

Très irrégulier

Wall Street n'a pas maintenu, jeudi, ses meilleures dispositions. Sur la réapparition de ventes bénéficiaires, la tendance est redevenue très irrégulière, voire assez lourde. Cependant, le marché a réussi à combler une partie de son retard, et, tombé un moment à 1 826,29, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 838,13 (– 7,94 points). Mais ce sont surtout les « Blue Chips » qui ont été éprouvées. Le bilan de la journée a été relativement équilibré. Sur 1 947 valeurs traitées, 797 ont monté, 726 ont baissé et 424 n'ont pas varié.

L'annonce d'une baisse de 0,1 % des ventes au détail en mai, quand une progression était attendue, a provoqué une assez vive déception autour du Big Board. C'est moins que ce dont faisait état une rumeur de dernière minute (– 1,3 %), mais ce piteux résultat témoigne de la langueur de l'expansion. « *La Bourse est l'otage des statistiques économiques* », disait un professionnel, résumant ainsi le sentiment général.

La pression des ventes n'a toutefois pas été très forte. Le repli a surtout résulté de la rétention des achats. La faible activité, avec 109,22 millions de titres échangés (contre 127,3 millions la veille), atteste du phénomène.

VALEURS	Cours du 11 juin	Cours du 12 juin
Alcoa	40 3/8	40 1/2
A.T.T.	24 1/4	23 1/4
Boeing	60 3/8	59 5/8
Chase Manhattan Bank	41 3/4	42 1/4
Du Pont de Nemours	85 5/8	84 7/8
Eastman Kodak	59 1/4	59 1/2
Exxon	59 1/4	59 5/8
Ford	82 1/2	83
General Electric	78 5/8	79 3/4
General Motors	77 7/8	78 7/8
Goodyear	30 1/8	29 5/8
I.B.M.	148 1/8	148
I.T.T.	45 1/8	45 3/8
Mobil Oil	30 7/8	30 1/2
Pfizer	54 3/4	55 7/8
Schlumberger	30 5/8	30 7/8
Texaco	32 1/4	32 1/4
U.A.L. Inc.	53 7/8	53 7/8
Union Carbide	21 7/8	22 1/2
U.S. Steel	21 1/8	20 7/8
Westinghouse	52 7/8	52 7/8
Xerox Corp.	57 1/4	56 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MATIF : CONTRATS SUR BONS DU TRÉSOR DU 23 AU 27 JUIN. — Après la cotation du contrat « notionnel » 10 % qui se pourrait depuis février dernier sur le marché à terme d'instruments financiers, le MATIF accueillera, dans la semaine du 23 au 27 juin, de nouveaux contrats sur bons du Trésor sous réserve de la publication d'un arrêté ministériel en ce sens, indique la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP).

D'autre part, la Banque de France procédera, mardi 17 juin, à une adjudication de bons du Trésor ouverte aux entreprises et aux banques pour 11 milliards de francs, soit le montant le plus élevé vendu par la Banque de France selon la procédure des enchères hebdomadaires pour le placement de ces bons, entrée en vigueur en février dernier. Cette adjudication constitue une innovation, puisque les soumissions des entreprises et des banques devront être exprimées en taux pour des bons à 13,26 et cinquante-deux semaines. Cette soumission en taux a été demandée par la Banque centrale dans la perspective de l'introduction prochaine au MATIF d'un contrat sur bons du trésor.

VALEURS	% du nom.	% de coupon
3 %	29 20	2 104
5 %	58 80	1 822
3 % amort. 45-54		2 806
Emp. 7 % 1973	7630	
Emp. 6,80 % 77	123	6 530
9,80 % 78/93	103 85	9 048
8,80 % 78/88	100 85	4 438
10,80 % 79/94	108 15	8 374
13,25 % 80/90	110 40	9 388
13,80 % 80/87	107 55	9 112
13,80 % 81/89	113 30	8 671
16,75 % 81/87	110 45	12 712
16,20 % 82/90	123 40	8 748
16 % juin 82	125 85	6 219
E.D.F. 7,8 % 81	186 50	5 946
E.D.F. 14,5 % 80-82	112 20	6 572
Ch. France 3 %	162	
CNE Bques janv. 82	103 10	4 846
CNE Pmières	104	4 846
CNE Suez	104 20	4 846
Ctié janv. 82	103 20	4 848
CRH 10,80 % déc. 86	112 70	4 462

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 juin	12 juin
Valeurs françaises	134,7	136,3
Valeurs étrangères	185,4	185,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 juin	12 juin
Indice général	345,7	345,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés de 13 jours : 7 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 juin	13 juin
1 dollar (en yens)	165,75	165,30

BOURSE DE PARIS Comptant — 13 JUIN

Cours relevés à 15 h 02

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions au comptant		
Accor	400	380
A.G.F. (Cie Cent.)	7780	7700
Air Liquide	251	250
Applic. Hydraul.	550	547
Arbel	125	129 50
Asturg	250	260
Avenir Publicité	1930	...
Bail C. Mobilier	452	446
Banque Hypoth. Eur.	480	470
B.C.I.	371	380
B.I.M.	506	510
B.N.P. Intercontin.	440	...
Bénédictine	4260	4260
Bon Marché	401	429 50
Calif	1010	1002
Cambodge	325	...
C.A.M.E.	250	260 d
Compagnie Bancaire	267 30	262 60 o
Carbone-Lorraine	801	815
C.E.G.Fig.	530	548
Comm. Navigt	1860	1900
Contrôle (Ny)	258 50	250 o
Cordoué	79 80	74 20 o
Chambourcy (M.)	1150	1000 o
Champion (Ny)	198	...
C.I.C. (Financ. de)	270	269
C.I. Maritimes	390	400
Citroën (B)	267 30	...
Clinex	819	820
Cofradel (Ly)	1088	...
Cogifi	550	550
Comptoirs	395	401
Cie Industrielle	3550	3400
Coupl. Lyon-Allem.	424	420
Concorde (Ln)	1330	1320
C.M.P.	25	28
Crédit (C.F.D.)	625	625
Créd. Gén. Ind.	1400	1375
Cr. Universel (Cie)	954	941
Cristal	194 10	202
Dalbray S.A.	410	416
Darty Acc. d. p.	2480	2500
Du Dietrich	1415	1472 d
Dollfus-Mieg S.A.	1060	1067
Dolmen-Visf. (Fin.)	1125	1170
Dolto-Bonin	570	550
Drag. Trav. Pub.	35	36
Eaux Bass. Vichy	1520	1620
Eaux Vittel	1080	1093
Economats Centre	540	540
Electro-Banque	448 20	435
Electro-Financ.	1000	982
Elf-Aquitaine	315	320
E.L.M. Leblanc	575	592
Emdl-Bretagne	278 70	276 70
Entrepôts Paris	510	507
Epargne (B)	2089	...
Europ. Accumul.	98 50	102
Europ.	2455	2455
Euro	3380	3380
Finalens	350	350
FIPP	178	185
Fmas	985	985
Francilien (Cie)	480	480
Fonc. Agache-W.	675	700
Fonc. Lyonnaise	3800	3780
Foncier	490	489
Fonsiter	1190	1190
Fougerolle	130 10	131 80
France I.A.R.D.	323	...
France (Ly)	6240	6490
Franc. Prod. Resard	451	447
GAN	14020	13980
Gascogne	491	502
Gaz et Eaux	2380	2400
Génévoit	296	291
Gr. Fin. Comm.	571	571
Gr. Mod. Prais	394	378 30
Groupe Victoire	3780	3780
G. Transp. Ind.	413	424
Hachette	800	800
Immobil S.A.	485	485
Investimet	328 10	328
Immobail	822	834
Immobanque	801	788
Immob. Marseille	6630	7230
Immobilo	800	800
Invest. (Sté Cent.)	3180	3280
Jaeger	278 50	...
Lafon-Sall	852	...
Lambert Frères	110	110
Lille-Bonnières	884	...
Locabail Immob.	870	880
Loca-Expansion	360	349
Locafrance	820	820
Locatel	342	335
Louvre (Sté)	1900	1915
Machines Bull	88	88 80
Magasins Unidis	198	...
Majestic S.A.	145	139 20
Matériaux Port.	300	305
M. R.	...	...
Métal Déployé	455	455
Mors	169 80	176 60
Nimal Wendel	120	115
Navig. Mixte (Ste)	137	142 50
OFG Finance	281	280
Optorg	190	195
Origny-Desvroises	253	256
Palais Nouveautés	330	...
Parfinance	365	369
Paris-France	276	285
Paris-Orléans	300	330
Parisienne Cons.	288	287
Pathé-Cinéma	217	217
Pathé-Marconi (nom.)	1050	1060
Pechiney-Ugine-K.	716	709
Penarroya	205	210
Pernod-Ricard	284 10	280
Pernod S.A.	1530	1580
Petit Bateau	1800	1800
Phénix	1	1
Phildar	1	1
Pierre Investissmt	1	1
Pinault	1	1
Poliet	1	1
Poliet Rey	1	1
Prédis	1	1
Presses Cité	1	1
Primagaz	1	1
Provençale et Nat.	1	1
Providence S.A.	1	1
Publicis	1	1
Radiall. Sovel. R.	1	1
Rhône-Poul. (c. inv.)	1	1
Roussel-Uclaf	1	1
Rochefortaise S.A.	1	1
Rochette-Cenpa	1	1
Rosario (Fin.)	1	1
Rougier et Plé	1	1
Sacer	1	1
Saci-Lor	1	1
SAFRA	1	1
Saint-Gobain	1	1
SAPT	1	1
Sagp	1	1
Salins du Midi	1	1
Sanofi	1	1
Sauvion	1	1
Savac	1	1
Sauter-Donel	1	1
Sevelinvest (M)	1	1
SICAC	1	1
Silic	1	1
Simco	1	1
Simon	1	1
Siph (Finat. Hôtels)	1	1
SMAC Acieroid	1	1
Sté Générale-CP	1	1
Sofal Investiss.	1	1
Sofic	1	1
Solicorail	1	1
S.O.F.I.P. (M)	1	1
Solagi	1	1
Sommer Allib.	1	1
Source Perrier	1	1
Spie Batignolles	1	1
Suez (Fin. Cie)-CP	1	1
Sfimi	1	1
Télémécanique	1	1
Tour Eiffel	1	1
Uffiner S.M.D.	1	1
Unibail	1	1
U.A.P.	1	1
Ute. Inves. France	1	1
Ute. Ind. Créd.	1	1
Usinor	1	1
U.T.A.	1	1
Vicat	1	1
Virax	1	1
Weisweiler S.A.	1	1
Bques. du Maroc	1	1

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Gulf Oil Canada	76 30	76
Honeywell Inc.	550	569
I.C. Industries	318	320
Int. Min. Chem.	222	...
Johannesburg	530	530
Kaiser	14	14 20
Lamnie	273	273
Massey-Ferguson	700	...
Midland Bank Plc	58 80	58 80
Mineral-Ressourc.	58	58 05
Nicanda	94 40	93 55
Olivetti	43 50	45
Petrofina Holding	145	141
Pfizer Inc.	488	470
Procter Gamble	541	560
Rank Cy Ltd	36 50	36 50
Rolinco	243 60	237 40
Rolnco	280	280 20
Roussel	382	395 50
Satrem	25 90	25 90
Shell fr. (port.)	82	...
S.K.F. Aktiebolag	301	301
Sperry Rand	512	515
Stand Cy of Can.	126	...
Stiffontein	36 60	...
Swedish Match	354	...
Tenneco	278 50	280 50
Thom EMI	48	...
Thyssen c. 1 000	538	...
Tooky Indust. Inc	23 10	23
Veille Montagne	811	...
Wagons-Lits	825	850
Wyet Rand	18 50	18

Étrangères

A.E.G.	948	1003
Akzo	488	...
Alcan Alum.	208	208
Algemene Bank	1690	1695
American Brands	678	683
Am. Petrofina	260	...
Arbed	480	...
Asturienne Mines	135	133
Bco Pop Espanol	255	249
Banque Morgan	607	611
Banque Obcomme	940	...
B. Régl. Internat.	29000	29500
Bic Lambert	524	521
Canadian Pacific	97	99
Commerzbank	1011	1080
Dart. and Kraft	410	430
De Beers (port.)	46 70	...
Dow Chemical	401	415
Dresdner Bank	1373	1400
Gén. Belgique	430	433
Gevaert	980	...
Glaxo	119	...
Goodyear	220	218
Hoesch-Werke	380	385

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1635	1625
Alain Manoukian	670	...
Aaymat	309 80	322 20
BARP	850	880
B.I.P.	1231	1250
Bollaré Technologies	773	742
Bolloré	516	520
Calbanque	544	506
Cardif	1780	1701
Cap Gemini Sogeti	1850	1900
C.D.M.E.	790	780
C. Equip. Elect.	239	246
C.G.I. Informatique	484	494
C. Occid. Forestière	137	137
Dollar	200 10	200 10
Dauphin Q.T.A.	1755	1769
Desmarly	1300	1340
Delalle	916	...
Drouot-Assurances	522	535
Editions Rolland	270 40	275
Elect. S. Dauphi.	610	674
Expand	411	407
Filipacchi	522	500
Gay Dagorno	950	953
I.C.C.	287	288
IM Informatique	605	488
Loca-Investissmt	402	405
Manutan	515	500
Martin Investisseur	820	535
Mécaleg. Moliflex	197 80	195 80

Hors-cote

Assop	17	...
C.F.M.	...	...
Cochery	81 10	...
Copeaux	425	410
Dubois Inv. (Cons.)	680	680
Hydro-Energie	318	...
Hoogovens	260	...
Nicolas	522	483
Rallion	324	...
Rovuco N.V.	139 50	140 20
Sopalens	212	180 o
S.P.R.	260	285 d
Ulinox	427	...
Union Brasseries	339 50	...

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
SICAV 12/6		
A.A.A.	880 28	844 15
Actions France	429 65	410 77
Actions sélection	573 38	547 38
Actions Tech.	636 84	607 10
A.G.F. Actions (ex-CPI)	1107 08	1080 08
A.G.F. 5000	503 80	491 51
A.G.F. ECU	1116 43	1105 38
A.G.F. Investiondt	435	424 39
A.G.F. OBLIG.	1165 66	1159 88
Agipro	539 91	512 30
Alizé	221 06	211 04
A.L.T.O.	199 82	188 80
Amplivie-Valeur	772 48	737 48
Amplivie Gestion	425 02	405 76
Argonnaise	382 56	365 21
Associc	1210 13	1210 13
Associc	1206 10	1170 67
Source-Investiss.	433 19	413 55
Brad Associations	2644 99	2636 96
Capital Plus	1806 54	1806 54
CIP (voir AGF Actions)	...	...
Colombe Inv. W.I.I.	836 16	798 23
Consortiomm	395 44	370 62
Coval court terme	11793 33	11793 33
Corinvi	945 65	902 77
Crédicoop	439 39	428 53
Croiss. Finance	286 56	256 08
Croiss. Mixtvm	2648 85	2474 61
Croiss. Investiss.	610 74	583 05
Croiss. Prestige	353 50	318 38
Dévolor	12682 98	12682 98
Drouot-France	573 07	547 08 o
Drouot-Investiss.	1013 77	967 80 o
Drouot-Sécurité	235 30	224 63 o
Drouot-Sélection	149 24	142 47 o
Ecocic	1161 74	1144 57
Elicoop Stor	10834	10806 98
Energie	233 81	223 21 o
Epargia	2776 37	2772 92
Epercourt Stor	7806 86	7686 94
Epargne Associations	24377 03	24340 52
Epargne-Capital	7786 88	7709 78
Epargne-Croiss.	1514 97	1446 18
Epargne-Indust.	680 82	658 48
Epargne-Inter	841 94	812 83
Epargne-Long-Terme	1702 77	1657 20
Epargne-Obliq.	198 63	191 36
Epargne-Unie	1152 27	1100 92
Epargne-Valeur	467 66	399 17
Epercitig	1291 13	1288 85
Eurocic	9859 05	9516 31
Euro-Croissance	325 87	302 02
Eurodyn	945 37	945 37
Financière Pire	28100 24	25941 82
Fonci Placement	61699 79	61233 32
Fonci Rendement	1143 59	1126 86
Fonci Valorisation	12393 05	12209 45
Foncier Investiss.	1073 41	1047 23
Francitrol	265 91	257 67
France-Garantie	305 38	304 75
France-Investiss.	846 19	821 36
France-Net	121 63	120 43
Francic-Obligations	464 51	450 41
Francic	370 15	359 40
Fructi-Associations	1258 74	1233 74
Fructiepar	298 49	294 08
Fructidor	264 49	260 73
Fructifrance	708 25	680 96
Fructivar	78318 46	76123 15
Fructi ECU	856 80	848 37
Fructi-Franc/Ecu	13068 59	12876 55
Futurobig	1087 46	1068 39
Gestion	84042 21	83882 50
Gestion Associations	145 39	142 19
Gestion Mobilière	877 82	847 18
Gest. Rendement	482 23	480 36
Gest. Sit. France	710 30	678 06
Hexagone Associat.	1244 33	1244 33
Hexagone court terme	1106 83	1106 83 o
Hexagone Epargne	1341 76	1341 76
Hexagone Europe	1720 51	1717 51
Hexagone Obligatns	1288 17	1288 17
Hexagone Obligations	1511 06	1442 56
Horizon	1176 79	1142 51
I.M.S.I.	587 06	569 99
Indo-Suez Valeurs	742 82	708 23
Inst. française	12906 44	13933 76 o
Interbig.	12078 29	11614 70
Interdiffusion France	428 09	408 68
Intervaleurs Indust.	917 13	889 15
Invest. sec.	14395 98	14367 23
Invest. Obligations	17289 96	17236 49
Japonic	182	147 57
Jouvelépargne	215 44	212 26
Laffitte-cri-terme	59480 05	59480 05
Laffitte-Expansion	807 36	770 76
Laffitte-France	317 24	302 85
Laffitte-Japon	310 12	296 09
Laffitte-Oblig.	150 98	144 01
Laffitte—Rend.	208 06	198 64
Laffitte-Tokyo	1168 46	1113 98
Lion-Associations	19847 87	19847 87
Lion-Institutionnels	24815 86	24664 17
Liorpias	72303 72	71597 84
Livret porteuille	571 90	555 24
Méditerranée	156 78	149 88 o
Mondiale Investissem.	448 98	428 80
Mosaïc	5828 55	5828 55
Monti 1	50314 44	50314 44
Multi-Obligations	480 51	480 06
Mutuelle Unie Inf.	183 66	148 12 o
Natio-Assoc.	8698 32	8672 97
Natio-Epargne	13497 09	13353 55
Natio-Inter.	1078 25	1048 39
Natio-Obligations	538 37	523 98
Natio-Patrimoine	1343 69	1307 73
Natio-Placements	63860 95	63860 95
Natio-Revenu	1106 62	1087 54
Natio-Sécurité	52116 21	52115 21
Natio-Valeurs	686 79	665 19
Nord-Sud Développ.	1173 23	1170 89
Oblicoop Stor	1428 45	1400 44
Oblifrance	1112 11	1092 35
Optimulti	556	540 33
Orbal-Gestion	158 21	148 17
Pacifique	503 57	485 51
Parassepe	913 45	778 58
Pastel Epargne	15128 47	15108 25
Pastel Gestion	620 25	595 ...
Pastel-Valor	1080 46	1080 40
Pasteurien-Retraite	1616 50	1594 80
Plenia Placements	255 55	254 23
Plenia Investiss.	722 28	688 63
Placement crt-terme	88344 01	88344 01 o
Placement J	52439 51	52439 51
Prif/Association	22274 96	22274 96
Province Investiss.	494 66	462 61
Rentacic	169 55	167 04
Revenus Trimestriels	8940 27	8940 27
Renova Vert	1190 31	1189 12
St-Honoré Associ.	13828 60	13788 80
St-Honoré Bio-climat.	695 05	664 95
St-Honoré Pacifique	491 01	468 20
St-Honoré P.M.E.	397 87	378 92
St-Honoré Real	11170 63	11126 13
St-Honoré Rendement	11852 68	11808 16
St-Honoré Technol.	710 13	677 93
St-Honoré Valor	12075 31	11979 47
Silvericic	10820 98	10810 07
Silvic. Mobilière	427 61	408 12
Sil court terme	11909 19	11820 54
Sécadex (Cadex BP)	776 90	765 42
Sicav-Associations	1321 88	1319 24
S.P.I. t. et dév.	860 28	834 25
Slenvimco	785 84	750 21
Sicav 5000	318 10	309 58
Sinalmont	496 83	486 48
Sinvia	382 76	382 27
Sifonvia	231 25	225 06
Sinvimar	291 27	280 80
S.I.—Est	1286 50	1269 11
S.I.S.	898 14	895 11
S.M.I.	1131 07	1098 53
Sofinvest	928 96	897 30
Sogepargne	399 90	386 45
Sogevar	1001 80	958 37
Soginor	1246 66	1180 32
Sofal Investiss.	508 52	485 46 o
Technicic	1183 91	1149 43
U.A.P. Investiss.	382 30	374 51
Uni-Associations	110 23	110 23
Unifrance	419 78	400 76
Unifoncier	1237 18	1181 08
Uni-Garantie	1393 23	1365 88
Unigestion	948 44	908 97 o
Uni-Japon	1382 77	1320 01
Uni-Régions	2446 07	2335 16
Univers	2212 64	2140 17
Univer	166 59	166 59
Univers-Obligations	1696 98	1615 44
Valorem	475 47	463 87
Valobilig	58717 27	56135 91
Valorg	1416 74	1415 32
Valsoi	75085 88	74960 92

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentage, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Cours relevés à 15 h 02

o : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1590	1595	1590	– 1 88
...	C.M.E. 3%	...	...	...	...
1181	B.N.P. T.P.	1142	1142	1142	...
1276	C.C.F. T.P.	1160	1122	1120	– 1 73
2895	Electricité T.P.	2495	2510	2500	+ 0 20
1650	Renault T.P.	1575	1580	1590	+ 0 95
2271	Rhône-Poul. T.P.	2140	2170	2180	+ 1 86
1385	St-Gobain T.P.	1340	1340	1340	...
1275	Thomson T.P.	1350	1351	1351	+ 0 07
440	Accor	378	374	374	– 1 05
1780	Agence Havas	1430	1530	1500	+ 4 89
800	Air Liquide	738	735	735	– 0 40
2140	Alsthom	2045	2045	2080	+ 0 24
1500	Als. Supérm.	1369	1395	1395	+ 2 64
460	A.L.S.P.I.	345	345	345	...
530	Alsthom	421	418	419	– 0 47
2000	Ajcm. Prisunic	1875	1885	1885	+ 0 58
220	Assmadet-Rey	187 80	189	189	+ 0 63
1340	Aux. Entrepr.	1294	1296	1288	+ 0 30
1600	Ashons Dassault	1205	1222	1200	– 0 41
720	Bail-Equipem.	610	617	617	+ 1 14
1230	Bail-Investiss.	1100	1073	1073	– 2 46
1200	Cie Bancaire	1036	1018	1021	– 1 73
760	Bazar H.-V.	625	617	615	– 1 76
490	Béghin-Say	475	486	487	+ 2 52
350	Berger (Lév)	300	300	300	...
640	Bic	595	600	603	+ 1 34
1450	B.I.S.	1195	1175	1185	– 0 83
2285	Biscuit (Génl.)	2285	2285	2285	...
1880	Bongrain S.A.	1835	1820	1820	– 0 81
1200	Bourgeois	1080	1080	1080	+ 0 62
3710	B.S.N.	3645	3659	3650	+ 0 14
1200	Carnaud	1095	1076	1075	– 1 82
3780	Carrefour	2680	2855	2853	– 1
1800	Casino	1550	1540	1540	– 0 64
1430	Casino A.D.P.	1300	1221	1220	– 6 15
1150	Cedis	890	900	902	+ 1 34
1700	Cetelem	1442	1431	1430	– 0 83
1700	C.F.A.O.	1525	1532	1533	+ 0 52
645	C.F.D.E.	485	480	462	– 4 74
1280	C.G.I.P.	1030	1048	1041	+ 1 06
1230	Chargeurs S.A.	1085	1088	1070	– 1 38
65	Chiers-Châtill.	52 50	53	55	+ 3 88
820	Cimenis Lamp.	695	695	695	+ 1 46
500	Club Méditerr.	490 10	499	490	– 0 02
275	Codetel	236 10	235	235	– 0 46
460	Colimag	444	444	445	+ 0 22
860	Colas	760	788	788	+ 2 40
270	Compt. Entrepr.	242	248	248	+ 1 65
615	Comptoir Mod.	539	540	540	+ 0 18
1810	Créd. Foncier	1435	1435	1435	...
605	Créd. F. Immo.	487	480	487	...
2360	Crédit Nat.	1610	1688	1688	+ 4 96
420	Crosnier	334	339	341	+ 2 09
2050	Dassault S.A.	1948	1949	1940	– 0 46
3400	Darty	3330	3385	3370	+ 1 20
310	Déf. P.A.C. B.S.	270	270	270	...
460	D.M.C.	428	425	425	– 0 70
2320	Docks France	2010	1948	1949	– 0 95
1510	Dumez	1285	1300	1288	+ 0 31
1490	Eaux (Gén.)	1280	1299	1297	+ 1 32
3000	Ecco	2820	2809	2760	– 2 12
320	Elf-Aquitaine	297	296	295	– 0 67
310	– (certific.)	278 50	276	276	– 0 18
2100	Epeda-B-Fiers	1755	1807	1801	+ 2 62
2640	Essilor	2585	2565	2575	– 0 77
520	Euro S.A.R.	448	441	442	– 1 33
2300	Eurafrance	2666	2620	2660	+ 0 18
1620	Eurocom	1345	1360	1370	+ 1 85
2200	Euromarché	1950	1925	1925	– 1 28
1540	Europe nº 1	1205	1285	1263	+ 4 81
1980	Facom	1370	1430	1420	+ 3 64
785	Fichet-Jaoulin	780	780	780	...
335	Finaxol	290	289 80	290	...
580	Fives-Lille	478	...	...	...
51

Le Monde

M. Bernard Pons relance la question du statut de Mayotte

M. Bernard Pons, à la surprise générale, a pris l'initiative de « réactiver » le dossier de Mayotte. Alors que personne ne lui avait posé la question, au cours de la conférence de presse qu'il a tenue le mardi 10 juin, le ministre des DOM-TOM avait tenu à dire, en effet, que pour le gouvernement « *Il n'y a pas et il ne peut y avoir de débat sur l'appartenance de Mayotte à la République et à l'ensemble français* ». *Cela dit*, avait ajouté M. Pons, *reste posé le problème de son statut. Le gouvernement poursuit sa réflexion quant à l'organisation d'une consultation de la population de l'île. Il y a des engagements qui ont été pris au niveau de l'Etat et qui doivent être tenus.* ».

Renseignements pris, cette intervention n'est pas sans rapport avec la tournée que fait actuellement en Afrique M. Jacques Foccard, conseiller auprès du premier ministre, dans la perspective de la prochaine session de l'OUA qui pourrait réclamer à nouveau le rattachement de Mayotte à la République des Comores. Le fait que le président en exercice de l'OUA, M. Abdou Diouf, doive être reçu le mardi 17 juin à l'hôtel Matignon, par le premier ministre, n'est sans doute pas étranger non plus à ce rappel de la position de la nouvelle majorité qui a toujours épousé le point de vue départementaliste exprimé par la majorité des électeurs mahorais.

L'attention de l'opinion publique est ainsi attirée sur un dossier qui embarrasse un peu tout le monde, en vérité, pour des raisons de politique africaine, depuis que cette île de l'océan Indien a été érigée en collectivité territoriale, il y a dix ans. La loi du 24 décembre 1976 avait prévu que la population de Mayotte serait consultée, à l'expiration d'un délai de trois ans, sur le maintien du statut de collectivité territoriale, sur la transformation de Mayotte en département d'outre-mer, ou encore, éventuellement, sur l'adoption d'un statut différent.

Cette consultation n'a pas été organisée. Une deuxième loi, en date du 22 décembre 1979, avait fixé un nouveau délai (cinq ans) au terme duquel la population serait consultée sur les mêmes options. Ce calendrier, lui non plus, n'a pas été respecté. Au pouvoir, les socialistes se sont montrés aussi indécis que les giscardiens. Un moment, il fut envisagé d'étudier la possibilité de rattacher l'île à l'archipel des Comores – dont elle est séparée depuis 1975, – en contrepartie de l'installation d'une base militaire française aux Comores pour surveiller le canal du Mozambique, voie de passage des pétroliers à destination de l'Europe. Finalement, les socialistes optèrent pour le *statu quo*.

C'est ainsi que le 19 décembre 1984 le gouvernement de M. Laurent Fabius adoptait en conseil des ministres un projet de loi prorogeant à nouveau le statut de la collectivité territoriale mais renvoyant cette fois la consultation promise à une date indéterminée. Or, ce projet de loi n'a jamais été débattu par le Parlement. La question de l'avenir de Mayotte s'inscrit donc dans le cadre... d'un vide juridique, puisque, aux termes de la loi de 1979 la population de l'île aurait du être consultée avant la fin de 1984.

L'intervention de M. Pons semble indiquer que le gouvernement souhaite clarifier la situation pour tenir compte des engagements pris aux élections législatives du 16 mars par les partisans locaux de la nouvelle majorité qui ont rassemblé, au total, près de 98 % des suffrages exprimés sur leurs programmes départementalistes.

Le plus pressé d'en finir avec cette incertitude est le nouveau député de Mayotte, M. Henry Jean-Baptiste (UDF-CDS), ancien conseiller de M. Giscard d'Estaing. Il vient de déposer une proposition de loi demandant que la population mahoraise soit consultée sur trois options. Le maintien du statut défini en 1976, la transformation de l'île en département ou l'adoption d'un autre statut à inventer.

Devenu chef de file des départementalistes, M. Jean-Baptiste aimerait que le gouvernement reprenne sa proposition à son compte et consulte les électeurs mahorais dans un délai de trois mois après la promulgation de la future loi.

A. R.

Après le blocus du port d'Hendaye

LA FRANCE EST PRÊTE A PARTICIPER A DES CONSULTATIONS A BRUXELLES

Le gouvernement français est prêt à participer dès le début de la semaine prochaine à Bruxelles à des consultations sur la pêche avec l'Espagne, a indiqué, le jeudi 12 juin, le secrétariat d'État à la mer. Ces discussions, qui se dérouleront sous l'égide de la Commission de la CEE, porteront sur les modalités d'application, dans le domaine de la pêche, du traité d'adhésion de l'Espagne au Marché commun. Cette décision fait suite à la levée du blocus jeudi par les trois cent cinquante chalutiers espagnols qui, pendant trois jours, avaient empêché toute circulation dans la rade d'Hendaye.

Les pêcheurs d'Hendaye, cependant, ont exprimé leur mécontentement, considérant que les autorités françaises avaient « *cédé devant la pression* » et que « *les négociations annoncées ne peuvent se conclure qu'au détriment de leurs intérêts* ». Dans un communiqué diffusé jeudi soir, ils indiquent que « *soutenus par les marins de tous les ports du littoral jusqu'à l'Orient, ils refusent que soient modifiées les décisions prises lors de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun et demandent audience au secrétaire d'État chargé de la mer avant le début des négociations de Bruxelles* ».

Notons que, par mesure de précaution, les autorités françaises ont maintenu les unités de la marine nationales dans le golfe de Gascogne.

En Afrique du Sud

L'ÉVÊQUE DESMOND TUTU REÇU PAR M. PIETER BOTHA

Johannesburg (AP). – Pour la première fois depuis six ans, le président Botha a reçu, vendredi 13 juin, l'évêque Desmond Tutu, l'un des principaux chefs de file de la lutte anti-apartheid.

Aucun détail sur cette entrevue de quatre-vingt-dix minutes, qui survient au lendemain du rétablissement de l'état d'urgence, n'a été rendu public.

Gaz de France va approvisionner ELF Aquitaine en gaz naturel

Après plusieurs mois de négociations, le groupe ELF Aquitaine et Gaz de France devaient signer, vendredi 13 juin, un accord garantissant l'approvisionnement jusqu'à la fin du siècle des filiales de distribution de gaz d'ELF dans le Sud-Ouest.

Aux termes de cet accord, qui porte sur des sommes allant de 80 à 100 milliards de francs, GDF s'est engagé à fournir à la Compagnie française du méthane (CEFEM) et à la Société nationale du gaz du Sud-Ouest (SNGSO) les quantités supplémentaires nécessaires pour alimenter leurs réseaux de 1987 à 2001. Les livraisons devraient représenter 70 milliards de mètres cubes au total sur quatorze ans. Elles augmenteront au fur et à mesure des besoins, *pour atteindre environ* 4 milliards de mètres cubes par an en 1993 et 6 milliards en 2000. Cet accord est le résultat d'un compromis entre le groupe pétrolier et Gaz de France. ELF, qui, par ses filiales, distribue environ 9 milliards de mètres cubes par an dans le Sud-Ouest, devait s'assurer d'un approvisionnement complémentaire à long terme pour compenser, d'une part, la baisse prévue de la production du gisement de Lacq, qui devrait tomber à 1,5 milliard de mètres cubes par an à la fin du siècle (contre environ 5 milliards actuellement) et, d'autre part, la diminution des livraisons de gaz norvégien prévue aux termes des contrats déjà signés par le groupe en Norvège.

Le groupe pétrolier avait donc entrepris depuis plusieurs mois de négocier directement avec la Norvège l'achat d'une partie du gaz du gisement de Sleipner. A la dernière minute, ELF a accepté de se retirer pour laisser Gaz de France, qui négociait parallèlement l'achat du gaz d'un autre gisement (Troll), conclure seul et obtenir de meilleures conditions (*le Monde* du 4 juin). En contrepartie, le groupe comptait obtenir de GDF des conditions privilégiées d'approvisionnement.

C'est, semble-t-il, le cas, bien que les conditions de prix du contrat n'aient pas été révélées. A l'heure où le gouvernement étudie la libération totale des importations de gaz, cet accord conforte de plus Gaz de France dans sa position d'opérateur prépondérant sur le marché international.

V. M.

Sur le vif

Patron, je vous aime

Vous l'aimez votre patron, vous ? Non ? Ça alors ! Qu'est-ce qui se passe ? C'est pas normal. J'ai vu ça dans *le Matin*, une enquête de la SOFRES, il n'y a plus qu'un quart des Français pour rouspéter contre le boss. Les autres sont tous les doigts de pied en éventail devant. Moi, c'est pareil. Je l'adore, le mien. Je le trouve génial. C'est le plus beau, c'est le plus grand. Super intelligent. Et pas fier. Simple avec les gens. Quand j'entre dans son bureau sur les talons des chefs de service pour la conférence de 7 h 45, il me tend deux doigts distraits, je les prends entre les miens et je plie légèrement le genou, je lui fais une petite révérence.

L'autre jour, il y a un collègue, un mec mal embouché, il fait visiblement partie de cette minorité grincheuse, revêche, il me dit : A quoi ça rime toutes ces courbettes ? Pourquoi tu lui fais la lèche, hein ? Qu'est-ce que t'espères ? Une augmentation ?

Moi ? Jamais de la vie ! Je m'incline devant son immense talent, sa modestie, son travail acharné, son dévouement de chaque instant et le courageux sacrifice de sa vie privée. Parce que je le plains, en plus ! Et je ne suis pas la seule. 70 % d'entre nous sont bouleversés à la pensée de toutes les charges qui pèsent sur les épaules de la tête de l'affaire. Des soucis, il en a, lui aussi, il n'y a pas que nous. Faut se mettre à sa place. D'ailleurs, c'est ce qu'on fait. Ses coups de gueule, on les encaisse et ensuite on les réexpédie en vitesse dans les services : Ouais, ça va pas, c'est nul, ça ressemble à quoi, ce papier ! Le rédacteur de base, il se fâche pas, il dit rien, il s'écrase. Vous savez pourquoi ? Parce que son chef de département, il l'aime presque autant – c'est marqué dans ce sondage – que le chef de son entreprise.

Mais non, je ne taquine pas, je ne suis pas folle. Si jamais mon patron croyait que je lui manque de respect, qu'est-ce que je prendrais ! Et comme je n'ai personne en dessous de moi sur qui déverser ma bile, ça risquerait de me donner des aigreurs.

CLAUDE SARRAUTE.

EURODISNEYLAND A MARNE-LA-VALLÉE

Dix milliards au bout du stylo

Est-ce le bout du tunnel ? Pour M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, plus de doute : la signature est pour demain. Le « parc à thème » Eurodisneyland ouvrira ses portes à l'automne 1990 ou au printemps 1991, parachevant le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). Les partenaires américains du projet doivent revenir à Paris avant le 18 juin et, le 24, les conseillers régionaux devront se prononcer sur le rapport de M. Giraud afin de lui donner mandat pour signer la convention avec la société Walt Disney.

Après un report de trois mois, dû à la « *paralysie politique de la France* » en période électorale, voici donc les Franciliens prêts à signer le contrat du siècle avec les champions américains du loisir de masse. C'est du moins ce qu'affirment M. Giraud et, pour la première fois, lors d'une conférence de presse le 12 mai à Paris, le nouveau « négociateur unique » *désigné par le gouvernement* de M. Chirac en avril dernier, M. Jean-René Bernard, inspecteur général des finances.

L'enjeu est considérable. Les investissements pour l'ouverture du parc se montent à 10 milliards de francs. Les dix millions de visiteurs attendus dès la première année – dont 56 % d'étrangers – devraient laisser « *un solde positif annuel de l'ordre de 5 milliards de francs* » (on évalue à 255 F la somme laissée par chaque visiteur au parc). Les travaux de construction, étalés sur cinq ans, offriront treize mille trois cents emplois. La mise en service du parc et des équipements périphériques (hôtellerie, restauration, commerces, services, transports, etc.) créeront trente mille sept cents emplois permanents. Les recettes en devises, dès la sixième année de fonctionnement d'Eurodisneyland, devraient atteindre la somme brute de 8 milliards, soit « *plus du dixième de recettes totales actuelles du tourisme en France* ». Un pactole, en somme. Si l'on en croit la plaquette éditée en français par Walt Disney Productions, le projet de Marne-la-Vallée serait « *le projet le plus ambitieux que nous ayons jamais entrepris* »...

Certes, a reconnu M. Giraud, il y a encore quelques problèmes à régler. A commencer par le déplacement des vingt-cinq agriculteurs qui exploitent actuellement le site (1 785 hectares de bonne terre à blé). « *La préoccupation des agriculteurs est respectable et doit être prise en compte*, a-t-il dit. *Il faudra faire du cas par cas.* » Mais il a affirmé que le périmètre contenant ces 1 785 hectares était « *limitatif* » et qu'il n'y aurait « *aucune extension sauvage* ».

Le montage financier serait le suivant : une « société pivot » de droit français, qui disposera de fonds propres équivalant au quart de coût de construction (10 milliards), dans laquelle la société Disney prendra une participation de 16,76 %. Le reste (75 % du coût) sera financé par des concours extérieurs, « *actionnaires privés majoritairement français* ». Le projet prévoit 40 % de prêts à conditions particulières (Caisse des dépôts et consignations) et 35 % de prêts commerciaux financés par les banques.

Le gouvernement déposera un projet de loi ramenant à 7 % le taux de TVA sur les billets d'entrée de tous les parcs à thème de France. L'Etat et le département de Seine-et-Marne financeront la voirie, ainsi que les réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'Etat et la région devront, en outre, s'engager à étendre la ligne A du réseau RER depuis la gare de Torcy, soit environ *11 kilomètres, pour un coût total de* 790 millions de francs. En cas d'insuffisance du trafic, la société Disney verserait une indemnité forfaitaire compensatoire. La région Ile-de-France financera la construction de deux échangeurs sur l'autoroute A 4 (140 millions).

Pour l'impact d'Eurodisneyland sur l'environnement, M. Giraud renvoie les écologistes au modèle de Disney World de Floride, à Orlando, où l'on trouve abondance de « *paysages boisés et plans d'eau potable* ». Quant à l'impérialisme culturel véhiculé par Mickey Mouse et ses amis, le président des Franciliens se veut rassurant. Il fait d'abord valoir que « *le parc et ses abords s'approvisionneront essentiellement en produits français* ». Les Américains ne seront jamais plus de deux cent cinquante à Marne-la-Vallée pendant la construction, et une cinquantaine après. « *Les emplois seront pourvus en très grande majorité par des Français* ». Les négociateurs comptent aussi « *introduire une évocation de la culture française et de l'histoire européenne* » dans les attractions, ainsi que la technologie française dans leur mise en œuvre. Mais « *ce projet est avant tout d'ordre économique* », a souligné M. Giraud.

On fermera donc les yeux sur le programme typiquement américain du « royaume magique » avec son Main Street (l'Amérique du tournant du siècle), son Westernland (cow-boys et Indiens), son New-Orleans Square (le jazz) et autres ingrédients du menu Walt Disney. C'est ce programme « made in USA » *qui, en évitant aux Européens* le coûteux voyage en Floride ou en Californie, sera le motif principal de visite pour les dix millions de touristes escomptés chaque année.

Il ne reste plus aux partenaires qu'à signer, fin juin ou début juillet en principe. Et à la collectivité française à réunir les 8 milliards de sa part...

ROGER CANS.

Quatre policiers espagnols sont jugés par défaut pour tentative d'enlèvement d'un réfugié basque

De notre correspondant

Bayonne. – Malgré leur engagement sur l'honneur, les quatre policiers espagnols surpris, le 18 octobre 1983, à Hendaye, alors qu'ils s'apprêtaient, semble-t-il, à enlever un réfugié basque, José-Maria Larretchea, ne se sont pas présentés, jeudi 12 juin, devant le tribunal correctionnel de Bayonne pour répondre de l'accusation de coups et blessures volontaires avec préméditation – risquant de trois mois à deux ans de prison.

Ils ne pouvaient pas être représentés par leur avocat : seuls, donc, le ministère public et la partie civile, en la personne de Me Antoine Comte, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, ont eu droit à la parole, après que le président du tribunal, Mme Marie-Hélène Ville, a rappelé les faits survenus il y a bientôt trois ans.

José-Maria Larretchea avait été renversé, ce 18 octobre, par une voiture, alors qu'il regagnait à cyclomoteur son domicile d'Hendaye. Les occupants du véhicule se jetaient alors sur lui, le roulaient de coups et l'auraient peut-être enlevé, si un fonctionnaire de police n'était pas passé par là. Les agresseurs – des policiers espagnols affectés dans une brigade anti-terroriste de Bilbao – affirmaient qu'il s'agissait là d'un accident fortuit, jusqu'à ce que leur chef, le commissaire Alvarez Sanchez, vienne déclarer au juge d'instruction de Bayonne qu'il les avait chargés d'une « *mission d'information en France comme cela se produit en d'autres occasions pour négocier avec ETA politico-militaire la libération d'un capitaine de l'armée espagnole* ».

Après cinquante jours de détention préventive, MM. Jesus Guttierez, Francisco Lopez, Sebastian Sotos et José-Maria Rubio étaient remis en liberté contre leur parole et l'assurance des autorités espagnoles qu'ils répondraient aux convocations des tribunaux français. Sur les quatre convocations qui leur ont été adressées au début de cette année par la voie diplomatique, une seule réponse a été faite : le chef de la sûreté de Bilbao y affirmait que ces hommes ne figuraient pas dans les fichiers de la police !

« *On se moque de votre tribunal* », a déclaré Me Antoine Comte, avant de replacer cette affaire dans le climat de violences que connaît le Pays basque français, précisément depuis cette tentative d'enlèvement. Une longue litanie d'exactions, selon Me Comte, sur laquelle plane *l'ombre du commissaire Alvarez Sanchez*. M. Larretchea a depuis été expulsé en Amérique latine.

L'avocat a réclamé une peine exemplaire contre les policiers espagnols, mais le ministère public s'est contenté de requérir six mois de prison ferme. Jugement le 26 juin.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

A Paris

UN PROCHE D'ACTION DIRECTE ARRÊTÉ APRÈS LA DÉCOUVERTE D'UN TRAFIC D'ARMES AU HAVRE

La police a arrêté, jeudi 12 juin à Paris, un homme âgé de trente-huit ans, Alain Pojolat, considéré comme étant un proche d'Action directe, dans le cours de l'enquête sur la découverte, au Havre, d'un important trafic d'armes à destination de l'Irlande (*le Monde* du 13 juin).

Outre Alain Pojolat, trois autres personnes – dont l'identité n'a pas été révélée – ont été appréhendées à Paris et au Havre.

Alain Pojolat, ancien « autonome », était en contact avec l'une des personnes directement arrêtées, M. Sean Hughes, dirigeant irlandais de l'INLA en France et destinataire des armes découvertes dans un camping-car transporté dans un bateau en provenance de Californie.

Mercredi, la police avait arrêté cinq personnes : trois Irlandais, dont M. Sean Hughes et sa compagne Susan May, et un couple d'Américains, M. Norton et son épouse. Deux enfants, qui étaient en compagnie de l'amie de M. Sean Hughes lors de son interpellation, ont été confiés depuis à un foyer de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, près du Havre. Aux Etats-Unis, le Bureau fédéral d'investigations (FBI) a indiqué, jeudi 12 juin, qu'il était à l'origine de l'enquête des polices de plusieurs pays européens qui a abouti, mercredi, à la saisie en France d'armes destinées à une organisation clandestine irlandaise (*le Monde* du 13 juin). Dans un communiqué, le FBI a précisé que cette affaire était un « *exemple classique de coopération* » internationale dans la lutte contre les « *activités terroristes* ».

« LE MONDE » ET LA BOURSE

A partir de lundi (édition datée mardi 17 juin), *le Monde* offrira quotidiennement à ses lecteurs une page complète des cours de la Bourse, avec, en regard, une série d'informations plus complètes sur l'actualité des marchés financiers français et étrangers (indices, commentaires, informations sur les sociétés...).

Nouvelles brèves

● *M. Giscard d'Estaing et l'affaire Waldheim.* – Invité de la presse anglo-américaine à Paris, M. Giscard d'Estaing a déclaré, le jeudi 12 juin, qu'il n'avait pas eu connaissance, alors qu'il était président de la République, d'une demande de renseignements adressée par la France en 1979 aux archives militaires de Berlin concernant M. Kurt Waldheim. Le ministre des affaires étrangères de l'époque, a-t-il ajouté, n'avait pas été non plus informé de cette demande. M. Giscard d'Estaing a rappelé que l'actuel gouvernement enquêtait pour déterminer qui avait alors été à l'origine de cette démarche.

● *Dissolution de l'Assemblée d'Irlande du Nord.* – Le gouvernement britannique a dissous le jeudi 12 mai l'Assemblée régionale d'Irlande du Nord. Après l'échec de cette assemblée, boycottée dès sa mise en place en 1982, une telle décision était envisagée (*le Monde* du 12 juin). C'est maintenant chose faite. La dissolution marque la fin des espoirs du plan de « dévolution progressive » des pouvoirs de Londres à Belfast échafaudé il y a quatre ans. – (*AFP.*)

● *Grande-Bretagne : lancement prochain d'une nouvelle chaîne de télévision par satellite.* – Les sociétés de télévision privée britanniques (ITV) sont parvenues, mercredi 11 juin, à un accord avec le groupe Virgin (transports aériens, disques et surtout Music Box, service par satellite spécialisé dans la diffusion de musique pop) en vue du lancement à l'automne prochain d'une nouvelle chaîne par satellite. Celle-ci, déjà baptisée Superchannel, devrait atteindre quelque 18 millions de spectateurs.

● *La catastrophe de Bophal.* – Le groupe américain Union Carbide a accepté, jeudi 12 juin, le transfert à la justice indienne du procès qui l'oppose au gouvernement de New-Delhi à la suite de la fuite de gaz de son usine de Bophal qui avait fait plus de deux mille morts.

ANTHONY
créations masculines et chaussures
soldes
de - 30 à - 50 %
Louis Féraud
UNGARO
142 bd St-Germain

M. ROLAND DUMAS
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Roland Dumas, député socialiste de la Dordogne, ancien ministre des relations extérieures du gouvernement Fabius, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « *Le grand jury RTL-le Monde* », dimanche 15 juin, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Roland Dumas, qui est un proche du président de la République, répondra aux questions d'André Passeron et de Bernard Brigouleix, du *Monde*, et de Christian Makar et de Dominique Pennequin de RTL. Le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le numéro du « Monde » daté 13 juin 1986 a été tiré à 494 416 exemplaires

Préservez votre dos fragile avec le nouveau sommier TRÉCAFLEX de conception entièrement nouvelle, avec système de ressorts pré-comprimés à lattes flexibles, d'une progressivité incomparable, inclinable tête et pied. (toutes dimensions)
C'EST L'ULTIME ÉTAPE DU PROGRÈS
INTERROGEZ VOTRE MÉDECIN
CAPÉLOU DISTRIBUTEUR
37, Avenue de la République 75011 PARIS. Tél. : 43.57.46.35
Métro : PARMENTIER

هكذا من الأصل